



CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MÉDITERRANÉE (CNIM)

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 056 220 euros

Siège social : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Adresse temporaire : 63, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

662 043 595 RCS Paris

Document de référence incluant le Rapport Financier Annuel et le rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale

2014



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 21 avril 2015 sous le n°R.15-020. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont signalés par la mention ^(RFA)

I. ACTIVITÉS, MARCHÉS, RÉSULTATS, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES^(RFA)	6
I.1 Chiffres clés	6
I.2 Activités et marchés, R&D, stratégies et perspectives	8
I.2.1 Présentation générale du Groupe	8
I.2.2 Secteur Environnement	13
I.2.3 Secteur Innovation & Systèmes	24
I.2.4 Secteur Energie	32
I.2.5 Brevets, licences et marques	37
I.2.6 Principales sociétés du Groupe CNIM au 31 décembre 2014	38
I.3 Prévention et gestion des risques	40
I.3.1 Risques industriels et environnementaux	40
I.3.2 Risques généraux liés à l'activité	41
I.3.3 Risques juridiques	43
I.3.4 Risques financiers	44
I.3.5 Risque de contrepartie	45
I.3.6 Risque de liquidité	47
I.3.7 Risques numériques et patrimoniaux	47
I.3.8 Assurances	48
I.3.9 Ressources humaines	48
I.4 Événements et faits marquants	49
I.4.1 Événements et faits marquants 2014	49
I.4.2 Revue 2014 par Secteur	52
I.4.3 Principales évolutions depuis la fin du dernier exercice	71
I.5 Résultats du Groupe	72
I.5.1 Activité 2014	72
I.5.2 Résultats consolidés	74
I.5.3 Définitions	78
I.6 Investissements, immobilisations corporelles importantes	79
I.6.1 Les principales immobilisations du Groupe	79
I.6.2 Les investissements du Groupe	81
I.6.3 Programme d'investissements	81
I.7 Financement du Groupe – Trésorerie	81
I.7.1 Marge brute d'autofinancement	82
I.7.2 Variation du besoin en fonds de roulement	82
I.7.3 Investissements	83
I.7.4 Dividendes	83
I.7.5 Trésorerie du Groupe	83
I.7.6 Endettement	84
I.7.7 Capitaux propres	85
I.7.8 Autres éléments	85
I.8 Comptes sociaux de CNIM SA	86
I.8.1 Résultats	86
I.8.2 Trésorerie	87
I.8.3 Autres éléments	88

II. ACTIONNARIAT, TITRE EN BOURSE	89
II.1 Actionnariat	89
II.1.1 Capital social et droits de vote	89
II.1.2 Droits de vote	95
II.1.3 Contrôle de la société	95
II.1.4 Accords susceptibles d’entraîner un changement de contrôle	96
II.1.5 Pactes d’actionnaires	96
II.2 Titre en bourse	96
II.2.1 Cotation	96
II.2.2 Évolution du titre	96
II.3 Dividendes : politique et historique de versement	97
III. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	98
III.1 Les hommes et les femmes de CNIM	99
III.1.1 Qui sommes-nous ?	99
III.1.2 L’organisation du travail	103
III.2 La santé et la sécurité des collaborateurs	105
III.2.1 Une priorité du Directoire	105
III.2.2 Santé, sécurité : l’affaire de tous	106
III.2.3 Les dépenses de santé et sécurité	107
III.2.4 Accidents du travail et maladies professionnelles	107
III.3 Le développement des compétences	108
III.3.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation	108
III.3.2 Nombre d’heures de formation	109
III.3.3 Entretiens d’évaluation et d’évolution de carrière	109
III.4 La gestion de la diversité	110
III.4.1 Mesures prises en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes	110
III.4.2 Mesures prises en faveur de l’emploi et de l’insertion des personnes handicapées	112
III.4.3 Politique de lutte contre les discriminations	113
III.5 La promotion du dialogue social	115
III.5.1 Respect de la liberté d’association et du droit de négociation collective	115
III.5.2 Organisation du dialogue social	115
III.5.3 Bilan des accords collectifs signés en 2014	116
III.6 Notre engagement en matière d’environnement	117
III.6.1 Politique générale en matière de management environnemental et politique QSE	117
III.6.2 Formation et information des salariés en matière de protection de l’environnement	118
III.6.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d’environnement	118
III.7 Limiter notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients	119
III.7.1 Gestion des déchets et mesures prises en vue de les réduire	119
III.7.2 Gaz à effet de serre, et mesures visant la réduction et la réparation des rejets dans l’air	121
III.7.3 Utilisation durable des ressources	125
III.7.4 Contribuer à développer le recours aux énergies renouvelables	128
III.7.5 Mesures prises en vue de réduire les nuisances	130
III.7.6 Mesures prises en vue de préserver la biodiversité	130
III.8 CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile	131
III.8.1 Cartographie des parties prenantes	131
III.8.2 Impact économique territorial de l’activité de la Société	131

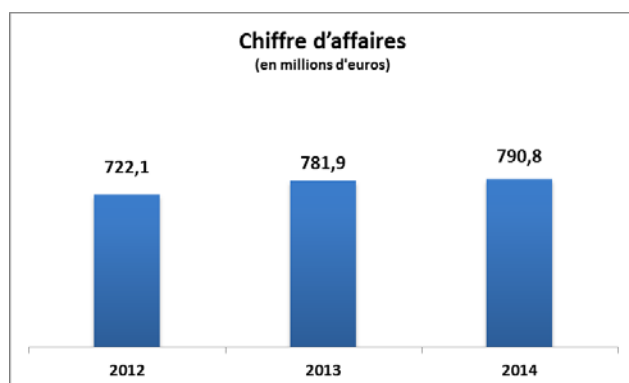
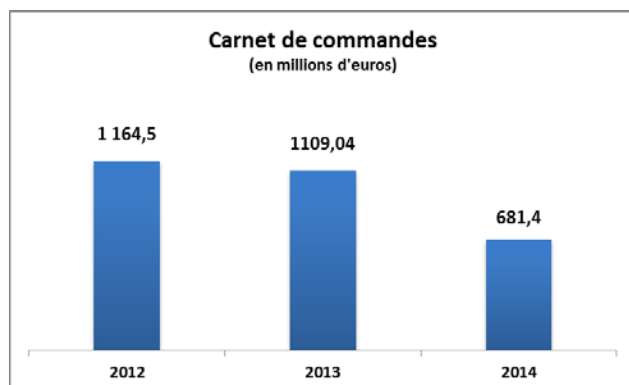
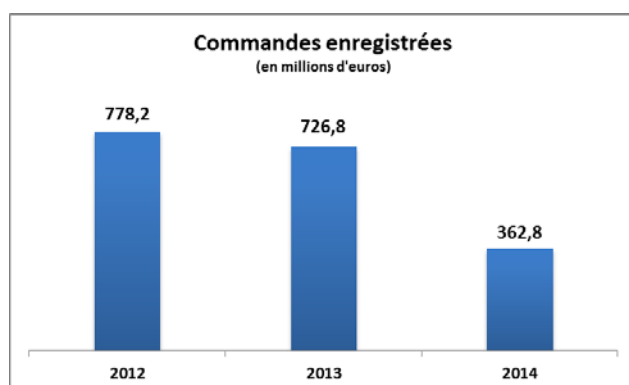
III.8.3	Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs	132
III.8.4	Contribution à l'activité des pôles de compétitivité	133
III.8.5	Implication dans les associations et syndicats professionnels	133
III.8.6	L'intégration à la vie locale	134
III.9	Ethique et loyauté des pratiques	136
III.9.1	Actions engagées pour prévenir la corruption	136
III.10	Respect des droits de l'homme	137
III.10.1	Nos valeurs	137
III.10.2	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	137
III.11	Éléments méthodologiques sur le rapport de responsabilité sociale et environnementale du Groupe CNIM en 2014 et avis externe sur la sincérité des données	138
III.12	Évolution de l'effectif total du Groupe	142
III.13	Données détaillées concernant la société CNIM SA	142
III.13.1	Les hommes et les femmes de CNIM	143
III.13.2	Notre engagement en matière d'environnement	145
III.13.3	CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile	148
III.14	Avis sur la sincérité des données	149
<hr/>		
IV.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	151
<hr/>		
IV.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	151
IV.1.1	Composition du Directoire	151
IV.1.2	Composition du Conseil de Surveillance	155
IV.1.3	Biographie des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	162
IV.1.4	Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	164
IV.1.5	Fonctionnement du Conseil de Surveillance et des comités qui le composent	165
IV.2	Rémunération des mandataires sociaux	165
IV.2.1	Montant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société	167
IV.2.2	Engagements de retraite conclus au bénéfice des mandataires sociaux	175
IV.3	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques^(RFA)	176
IV.3.1	Composition du Conseil de Surveillance	176
IV.3.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	177
IV.3.3	Contrôle interne et gestion des risques	180
IV.3.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	187
IV.3.5	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	188
IV.3.6	Autres éléments	188
IV.4	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire	189
IV.5	Rapports des Commissaires aux Comptes	190
IV.5.1	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société CNIM	190
IV.5.2	Attestation des commissaires aux comptes	192
IV.6	Programme de rachat d'actions	193
<hr/>		
V.	ÉTATS FINANCIERS	194
<hr/>		
V.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2014^(RFA)	194
V.1.1	Etat de la situation financière	194
V.1.2	Compte de résultat consolidé	196

V.1.3	Etat du résultat global	197
V.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	198
V.1.5	Tableau des flux de trésorerie	199
V.1.6	Annexe	200
V.2	Comptes sociaux au 31 décembre 2014^(RFA)	242
V.2.1	Bilan	242
V.2.2	Compte de résultat	244
V.2.3	Tableau des flux de trésorerie	245
VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015		275
VI.1	Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015^(RFA)	275
VI.2	Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015^(RFA)	278
VI.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés^(RFA)	282
VI.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels^(RFA)	284
VI.5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés^(RFA)	286
VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		292
VII.1	Renseignements de caractère général	292
VII.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	292
VII.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	292
VII.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	292
VII.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays	292
VII.1.5	Compléments liés au règlement AMF, partie 21	292
VII.1.6	Coordonnées des auditeurs	292
VII.2	Statuts	293
VII.2.1	Objet social de la société (article 2 des statuts)	293
VII.2.2	Dispositions statutaires concernant les organes d'administration et de direction de la société (articles 13 À 17 des statuts)	294
VII.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 8 à 11 des statuts)	298
VII.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	299
VII.2.5	Assemblées générales (article 19 des statuts)	299
VII.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle	300
VII.2.7	Franchissement de seuils (Article 12 des statuts)	300
VII.2.8	Modifications du capital social (Article 7 des statuts)	300
VII.3	Documents accessibles au public	301
VII.4	Personne responsable^(RFA)	302
VII.4.1	Responsable du document de référence	302
VII.4.2	Attestation de la personne responsable du document de référence	302
VIII. HISTORIQUE		303
IX. TABLES DE CONCORDANCE		306
IX.1	Document de référence	306
IX.2	Rapport financier annuel	309
IX.3	Rapport de gestion du Directoire	310

I. ACTIVITÉS, MARCHÉS, RÉSULTATS, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES^(RFA)

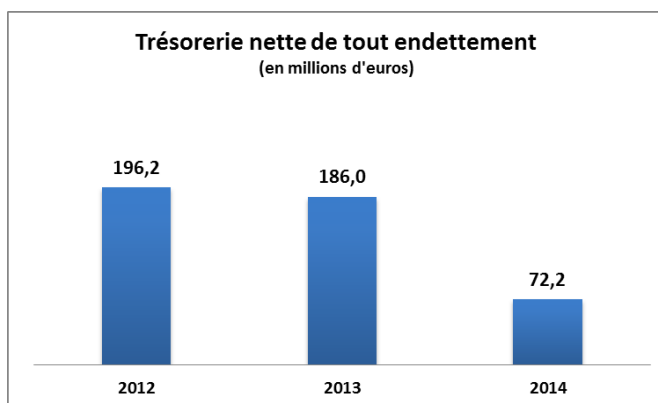
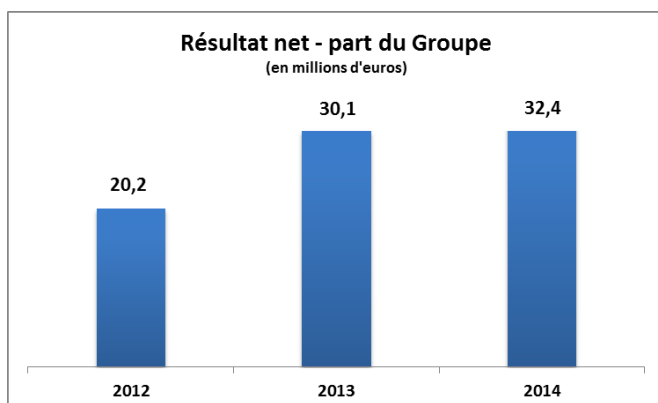
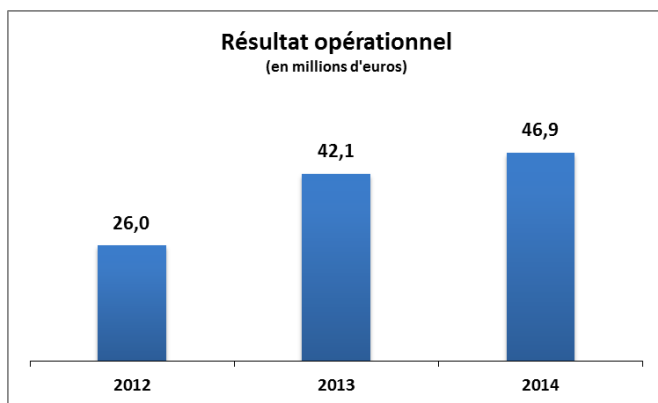
I.1 Chiffres clés

Les chiffres présentés dans le chapitre I sont en millions d'euros.



En 2014, le Groupe a réalisé 67,5 % de son chiffre d'affaires à l'export.

La répartition du chiffre d'affaires par Secteur est présentée au chapitre I.2 §1.2.2/1.2.3/1.2.4, celle par zone géographique au paragraphe I.5.2.1.



Le détail de l'ensemble des chiffres clés est présenté et commenté aux chapitres I.5 et I.7.

I.2 Activités et marchés, R&D, stratégies et perspectives

Cette partie du document de référence comprend une présentation générale du Groupe et décrit ses activités par Secteur au travers de la présentation des différentes offres de produits et services, des marchés sur lesquels ces Secteurs évoluent, les programmes de R&D et les stratégies industrielles et commerciales mises en œuvre ainsi que les positions concurrentielles.

I.2.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Le Groupe CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie (thermique, nucléaire, renouvelable), de la défense et de l'industrie. Génie thermique, mécanique, robotique, contrôle-commande, usinage de pièces de grandes dimensions, ergonomie sont quelques-uns des savoirs sur lesquels repose la capacité d'innovation de CNIM.

Le Groupe, fondé il y a plus de cent cinquante ans, s'appuie sur un actionnariat familial stable, garant de son développement. Il emploie 2 900 collaborateurs dans quinze pays pour un chiffre d'affaires 2014 de 790,8 millions d'euros. Avec 67,5 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, CNIM, coté à Euronext Paris, appartient à la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Celles-ci se caractérisent par leur performance à l'international, leur capacité d'entreprendre, leur agilité commerciale et sont réputées pour leur contribution au développement et à la compétitivité de l'économie française.

Le Groupe est organisé en trois Secteurs d'activités dont une présentation synthétique est faite sous forme d'un tableau ci-après.

Le Groupe dispose d'un outil industriel de premier plan avec un site principal à La Seyne-sur-Mer dans le Var et quatre autres sites spécialisés en France et dans le monde, voir I.2.1.3.

Environnement	Innovation & Systèmes	Énergie
Organisation, produits et services		
 <p style="text-align: right; margin-right: 10px;">65%</p> <p style="text-align: center;">Part du chiffre d'affaires 2014</p> <p>ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION Conception et construction clés en main de centres de valorisation énergétique des déchets, de centres de tri et de recyclage des déchets et de centrales de production d'électricité et de chaleur utilisant des combustibles renouvelables.</p> <p>ENVIRONNEMENT / EXPLOITATION Exploitation de centres de valorisation énergétique et de centrales de production d'électricité et de chaleur.</p> <p>ENVIRONNEMENT/ CNIM OVERSEAS Conception, réalisation clés en main et exploitation de centres de traitement des déchets (compostage, valorisation énergétique, tri et recyclage) et de centrales de production d'électricité et de chaleur utilisant des combustibles renouvelables. CNIM Overseas intervient dans des pays hors UE et hors Afrique du Nord.</p> <p>ENVIRONNEMENT / TRAITEMENT DES FUMÉES ET DES CENDRES LAB SA et ses filiales Conception et réalisation clés en main de systèmes dédiés à la réduction des émissions dans l'air, l'eau et les sols issues des centres de valorisation énergétique des déchets, de centrales thermiques et d'installations industrielles. Activité de services visant à améliorer les performances et à réduire les coûts opérationnels d'installations existantes.</p> <p>ENERGIE SOLAIRE* Conception, réalisation clés en main et exploitation de centrales solaires thermodynamiques à concentration.</p>	 <p style="text-align: right; margin-right: 10px;">21%</p> <p style="text-align: center;">Part du chiffre d'affaires 2014</p> <p>Concepteur et fournisseur d'équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la défense, tels que des tubes lance-missiles, des véhicules terrestres et des systèmes maritimes innovants ; - pour les grands instruments scientifiques, en particulier des sous-ensembles pour les programmes Laser Mégajoule et ITER ; - pour l'énergie nucléaire, tels que des systèmes de manutention de combustible ou des stations de conditionnement d'uranium. - pour l'industrie. <p style="text-align: center;">BERTIN TECHNOLOGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil et ingénierie avec les départements Bertin Expertises et Process Innovants et Bertin Ergonomie et Facteurs Humains. - Systèmes et instrumentation avec Bertin Systèmes et Instrumentation. - Technologies de l'information avec Bertin IT. - Pharma et biotechs avec Bertin Pharma. 	 <p style="text-align: right; margin-right: 10px;">14%</p> <p style="text-align: center;">Part du chiffre d'affaires 2014</p> <p>CNIM BABCOCK SERVICES Réhabilitation d'installations thermiques de puissance, modernisation et mise en conformité des équipements et des systèmes de contrôle, maintenance nucléaire.</p> <p>FILIALES BABCOCK WANSON Services de maintenance, assistance à l'exploitation, location de chaudières, conception et réalisation de systèmes et équipements pour les chaufferies industrielles, tels que les chaudières, le traitement de l'eau, les incinérateurs d'effluents.</p>

**Précédemment rattachée au Secteur Énergie, la Division Énergie Solaire a été intégrée au Secteur Environnement à compter du 1^{er} janvier 2015. Compte tenu de ce changement de rattachement, l'activité de la Division Énergie Solaire est présentée dans la partie I.2. au sein du secteur Environnement, mais incluse dans les données sectorielles 2013 et 2014 du secteur Énergie. La Division Énergie Solaire, en développement, n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2014.*

Environnement	Innovation & Systèmes	Énergie
Marchés		
<p>Clients : collectivités locales, exploitants, délégataires de services publics, investisseurs privés et entreprises de services publics ou privés.</p> <p>Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pays ayant un programme de production d'énergie à partir de sources renouvelables telles que les déchets et les biomasses, y compris les pays développant des programmes de gestion durable des déchets au-delà de leur mise en décharge. <p>Energie solaire :</p> <p>Pays se dotant de programmes d'énergie solaire comme l'Algérie et le Maroc au Maghreb, l'Arabie saoudite, l'Inde et l'Afrique du Sud.</p>	<p>Clients : grands donneurs d'ordre français et internationaux.</p> <p>Marchés : défense et sécurité, aéronautique et spatial, recherche, énergie, sciences du vivant, environnement, industrie et services.</p>	<p>Clients : producteurs d'énergie, industries agroalimentaires, chimie, pétrochimie, papeterie, pharmacie.</p> <p>Marchés : les équipements et les prestations de services assurent un important volume d'affaires récurrent en Europe, en Afrique, au Maghreb et dans la plupart des pays européens.</p>
Perspectives		
<p>Développement au grand export : l'Amérique du Nord et l'Asie font partie des marchés visés en plus des marchés traditionnels (Europe, régions du Caucase).</p> <p>Sélectivité particulière des projets ciblés pour éviter toute prise de risques non maîtrisables.</p> <p>Valorisation de lignes d'activités nouvelles ou existantes et caractérisées par un profil de rentabilité récurrente comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> . l'exploitation ; . les prestations de service de haute qualité ; . le traitement des résidus de la combustion des déchets (cendres et mâchefers) comprenant l'extraction des métaux légers (aluminium et cuivre) et des métaux précieux ; . le traitement des fumées et des eaux usées pour des applications maritimes ; <p>- positionnement du Secteur Environnement sur les marchés du grand export, au travers de la création de centres de performance en partenariat avec des acteurs locaux établis.</p> <p>Energie solaire</p> <p>Dans le domaine de l'énergie solaire, réalisation d'un démonstrateur et d'une centrale électrique de 9 MW dans les Pyrénées-Orientales.</p> <p>Perspectives de développement dans des pays comme l'Algérie et le Maroc au Maghreb, l'Arabie saoudite, l'Inde et l'Afrique du Sud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement à l'international, accroissement du portefeuille des technologies et de produits propriétaires ; - valorisation à l'export de concepts originaux, tels que le catamaran L-CAT® déjà en service dans la Marine nationale (Engin de Débarquement Amphibie Rapide - EDA-R) ; - développements visés dans le spatial, le secteur oil & gas et les énergies marines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des activités de CNIM Babcock Services dans le nucléaire ; - poursuite de la stratégie de Babcock Wanson basée sur le développement de services innovants autour des produits qu'elle conçoit et réalise.

I.2.1.1 Stratégie et perspectives

ETI indépendante, CNIM intervient sur l'intégralité du cycle de vie d'ensembles technologiques et industriels à forte valeur ajoutée.

Sa stratégie s'appuie sur :

- une diversité de ses métiers et une présence dans les domaines de l'environnement, l'énergie, la défense et la sécurité, permettant de s'affranchir des cycles économiques ;
- la qualité de ses bureaux d'études et de ses moyens industriels ;
- l'innovation, moteur de sa croissance, soutenue par un haut niveau d'expertise et conduisant à la sélectivité de ses programmes d'investissement ;
- la croissance des activités récurrentes inscrites dans le long terme ;
- l'amélioration de la compétitivité et de la rentabilité pour assurer ses besoins de financement.

Les stratégies propres à chaque Secteur, conformes aux orientations générales du Groupe, sont décrites dans les présentations sectorielles (pages 13 à 36).

I.2.1.2 Recherche & Développement

L'innovation au cœur des projets

L'innovation est pour CNIM une réponse aux défis technologiques posés par ses clients, donneurs d'ordre privés et publics. Elle est la clé de voute de son leadership technologique, de sa compétitivité et de son développement. Les réalisations du Groupe sont bien souvent des premières mondiales. On citera ainsi parmi ses contrats récents le L-CAT® (catamaran à transformation de forme) ou le SPRAT (Système de pose rapide de travure), la participation au programme ITER par la livraison de plaques radiales...

Dans le Groupe CNIM, les activités de R&D prennent deux formes :

- prestations de recherche effectuées pour le compte de ses clients (c'est notamment une part significative des activités de Bertin Technologies) ;
- programmes de R&D effectués en autofinancement dont le contenu est détaillé par Secteur (pages 13 à 36).

Pour le Groupe CNIM, le développement de l'innovation passe par :

- une démarche de progrès continue visant l'optimisation des équipements existants ;
- le développement de nouveaux produits, uniques par l'ingéniosité de leur conception et de leur réalisation ;
- une politique dynamique de propriété intellectuelle avec un portefeuille de cent vingt-neuf familles de brevets et quatre-vingt quatorze marques ;
- le développement d'applications civiles issues de projets défense ;
- des partenariats avec des organismes de recherche en France et à l'international ;
- une pleine implication dans le développement des grands pôles de compétitivité français ;
- le développement de services visant à optimiser les installations des clients leur permettant d'améliorer la disponibilité des équipements et de maîtriser les coûts d'exploitation et leur impact environnemental.

CNIM est un Groupe employant de très nombreux ingénieurs et techniciens qualifiés. Au 31 décembre 2014, ils étaient 1 500.

Les programmes de R&D sont réalisés au niveau de chaque Secteur qui déterminent les actions à mettre en œuvre pour leurs domaines technologiques propres dans le cadre de la stratégie d'innovation du Groupe. Ces actions font l'objet d'une description dans la présentation sectorielle.

I.2.1.3 Un outil industriel de premier plan

CNIM a fait le choix stratégique de se positionner sur la conception, la fabrication et le maintien en conditions opérationnelles d'ensembles mécaniques ou thermiques de grandes dimensions et de haute précision.

La fabrication en petites et moyennes séries de ces pièces techniques pour la défense, le nucléaire et l'énergie, est réalisée au sein d'ateliers équipés des meilleures machines.

L'ingénierie travaille en étroite collaboration avec la réalisation dans le cadre d'équipes projet intégrées. Cette proximité des équipes explique la force de la chaîne de valeur mise au service des clients et l'optimisation permanente apportée à la conduite des projets.

Sur le principal site industriel de CNIM, situé à La Seyne-sur-Mer, dans le Var, s'exercent tous les métiers des Secteurs Environnement, Innovation & Systèmes et Énergie :

- phases de développement : R&D, bureaux d'études, ingénierie des systèmes et des procédés, dimensionnements, calculs, automatismes et contrôle-commande ;
- réalisation : travaux en salles blanches, usinage, soudage, chaudronnerie, montage/assemblage, contrôle qualité ;
- services : coordination et suivi de chantier, mise en service et maintien en condition opérationnelle, formation client.

Dans un souci d'adaptation continue de ses outils de production, CNIM a investi sur ce site, avec la construction en 2013 d'un nouveau hall de fabrication et la rénovation d'un bâtiment existant dédiés à la réalisation de pièces industrielles de grande dimension et de grande précision. Grâce à ces aménagements, la capacité de production du site augmente de plus de 30 %.

Les autres sites industriels du Groupe :

- le site de Nérac, de Babcock Wanson, conçoit et fabrique des chaudières à tubes de fumée et des brûleurs industriels ;
- le site de Milan, de Babcock Wanson, se consacre aux chaudières industrielles à fluide thermique et à vaporisation rapide ainsi qu'aux incinérateurs de composés organiques volatils ;
- celui de Casablanca, de la filiale Babcock Wanson Maroc, a pour rôle de mettre à disposition de ses clients tant internes qu'externes une capacité de fabrication/montage/chaudronnerie performante et compétitive ;
- les équipements mécaniques pour les centrales nucléaires chinoises sont fabriqués sur le site de Gaoming, en Chine.

Les sites de La Seyne-sur-Mer, de Gaoming et de Casablanca, ont réalisé en commun, en 2014, plusieurs contrats de prestations de fabrication pour le compte d'industriels. Ces prestations sont importantes pour le maintien de la compétitivité des installations et des équipes comme pour les développements vers de nouveaux secteurs.

Les laboratoires de recherche et les compétences pluridisciplinaires de la filiale Bertin Technologies complètent ce dispositif au service de l'innovation industrielle.

I.2.1.4 Les facteurs clés de réussite

Les différents Secteurs présentés ont en commun :

- des compétences de mécanicien et de thermicien qui sont la base de nos activités historiques et sont associées à un outil industriel de premier plan ;
- l'expérience et la capacité à conduire des projets complexes ;
- des débouchés sectoriels à fort enjeu technologique (avec une part étude importante qualitativement et quantitativement).

Par ailleurs, le Groupe a favorisé un *mix* d'activités qui permet :

- de couvrir l'ensemble de la chaîne de la valeur (R&D, conception, fabrication des équipements, installation de l'ensemble, maintenance et services) ;
- d'amortir les effets conjoncturels de variation d'activités au niveau de chaque Secteur.

I.2.1.5 Informations sectorielles

Elles sont disponibles dans la partie I.5 "Résultats du Groupe".

Les informations IFRS sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés 2014 (Note 5, chapitre V.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2014 »).

Une information complète sur les filiales et participations est disponible dans le présent document :

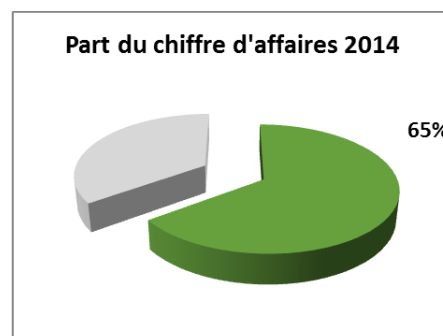
- Chapitre V.2 des états financiers (annexes aux comptes sociaux 2014, Note 27) ;
- Note 3 « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés 2014 ;
- Organigramme des principales sociétés du Groupe, § I.2.6.

I.2.2 SECTEUR ENVIRONNEMENT

La part la plus importante de l'activité du Secteur Environnement repose sur la capacité de CNIM à proposer à ses clients publics (communautés ou syndicats intercommunaux) ou privés (délégataires de services publics ou entrepreneurs privés), une offre clés en main pour la valorisation des déchets, dans le plus strict respect des normes réglementaires et la plus grande maîtrise des impacts environnementaux.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires Secteur Environnement		
2012	2013	2014
422,9	528,1	514,7



I.2.2.1 Les produits et services du Secteur Environnement

CNIM est l'un des grands spécialistes européens de la valorisation énergétique des déchets.

Valoriser signifie :

- extraire des déchets les matériaux réutilisables dans les cycles productifs ;
- mais surtout, transformer les déchets en énergie électrique et en chaleur (chauffage urbain, process industriels).

Environnement - Grandes lignes de produits et services :

- conception, construction et mise en service de centres de valorisation énergétique des déchets ;
- production d'électricité via la combustion de sources d'énergie renouvelables (biomasses) ;
- conception, construction et mise en service de centres de tri des déchets et d'installations pour la production de compost ;
- exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets et des usines de production d'électricité utilisant les biomasses comme combustible ;
- réalisation de systèmes de traitement des fumées ;
- réalisation et exploitation de systèmes pour le traitement des mâchefers (provenant des usines de combustion des déchets) et pour l'extraction des métaux ferreux, non ferreux et précieux ;
- réalisation de systèmes pour rendre inertes les cendres volantes provenant du traitement des fumées des usines de combustion des déchets. Ces systèmes intègrent l'additif breveté Tracelock® ;
- centrales solaires à concentration.

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

CNIM conçoit, réalise et met en service des centres de valorisation des déchets utilisant des technologies propriétaires répondant aux normes de performances et de maîtrise des impacts environnementaux les plus strictes et qui s'intègrent dans une approche multi-filières.

Réalisation clés en main de centres de valorisation énergétique de déchets ménagers ou des biomasses (production d'électricité et de chaleur).

L'offre de CNIM répond à l'ensemble des attentes formulées par les clients :

- la valorisation énergétique ;
- le tri et le recyclage ;
- la production de compost ;

- le traitement des résidus de la combustion des déchets (les cendres et les mâchefers) pour en extraire les métaux ferreux , les métaux légers non magnétiques (comme l'aluminium et le cuivre) et les métaux précieux ;
- le traitement des résidus (cendres volantes) du traitement des fumées pour les rendre inertes ;
- le traitement de déchets particuliers comme les déchets hospitaliers, les boues provenant des usines de traitement d'eau ou les algues vertes en Bretagne.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses

L'activité d'exploitation et de maintenance de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses fait l'objet de contrats de longue durée (entre cinq et vingt ans). Cette activité, qui assure une rentabilité sur le long terme, favorise aussi le retour d'expérience et l'amélioration de l'ensemble des technologies et procédés déployés par le Groupe dans les phases de conception et de réalisation.

CNIM propose également des services d'assistance aux exploitants, de rénovation, de mise aux normes environnementales et de maintenance visant l'optimisation des performances des équipements, l'amélioration de leur disponibilité et la réduction de leurs coûts d'exploitation.

Ce pôle de compétence spécialisé dans l'exploitation intervient en France, au Royaume-Uni et en Azerbaïdjan pour l'exploitation des usines et partout dans le monde pour les services de mise aux normes et d'amélioration. CNIM opère comme exploitant :

- directement ;
- au travers de filiales dédiées.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées

Les filiales LAB SA à Lyon et LAB GmbH à Stuttgart assurent la conception, la construction, l'installation et la mise en service de systèmes de traitement des fumées associés aux usines de valorisation énergétique des déchets et des biomasses, aux centrales de production d'électricité ou aux chaudières industrielles. Elles assurent également depuis plusieurs années la rénovation et la maintenance de systèmes de traitement des fumées existants.

Leurs procédés sont conformes au référentiel européen "Best Available Techniques" (Meilleures Techniques Disponibles). Ils incluent :

- des systèmes de traitement sec, semi-humide ou humide pour l'élimination des poussières, des métaux lourds et des gaz acides ;
- des systèmes catalytiques pour le traitement des oxydes d'azote ;
- des systèmes d'élimination des dioxines et des furanes.

LAB traite également les résidus solides (cendres) ou liquides issus de la combustion ou du traitement des fumées pour en valoriser les constituants (métaux ferreux, légers ou précieux contenus dans les cendres) ou faciliter leur mise en décharge.

D. Energie Solaire (solaire thermodynamique)

CNIM a développé des systèmes fondés sur la captation de l'énergie solaire grâce à un ensemble de miroirs de technologie Fresnel (générateurs de vapeur solaire, centrales électriques solaires incluant champ solaire et stockage).

CNIM se positionne comme ensemblier, fournissant clés en main la centrale solaire à concentration, et peut également intervenir comme exploitant ou concessionnaire.

CNIM propose :

- la conception générale du projet, sa réalisation, sa mise en service, et éventuellement son exploitation ;
- la réalisation du champ solaire, du récepteur et du système de valorisation énergétique.

La technologie Fresnel utilisée par CNIM assure une solution efficace, économique, écologique et durable qui répond bien aux besoins de stockage. Cette technologie, combinée avec le savoir-faire historique de CNIM en tant qu'ensemblier industriel, permet de garantir des centrales dont le *Leveraged Cost of Electricity* (LCOE) est très compétitif sur le marché du solaire thermodynamique.

1.2.2.2 Les marchés du Secteur Environnement

Clients : collectivités locales, exploitants, délégataires de services publics, investisseurs privés et entreprises de services publics ou privés.

A. Construction de centres de valorisation des déchets et de biomasses

Dans le domaine des unités de valorisation des déchets, le Groupe a d'abord développé son activité en France où la moitié des installations existantes a été mise en place par CNIM. Le marché français, bien équipé à présent, n'est plus en progression significative.

D'autres pays européens ont aujourd'hui un programme de réalisation de centres de valorisation des déchets : le Royaume-Uni, les pays Scandinaves, la Finlande, la Suisse et les pays d'Europe Centrale.

Au Royaume-Uni, seize usines ont été construites ou sont en cours de réalisation par CNIM. On estime qu'il existe un très fort potentiel dans des secteurs géographiques tels que le Moyen-Orient et l'Asie.

Dans un contexte très concurrentiel, la capacité de CNIM à créer des sociétés de projet et proposer des solutions de financement pour certains dossiers qui combinent construction et contrat d'exploitation est un atout indispensable.

Le contexte réglementaire est extrêmement exigeant et il s'agit d'une des activités industrielles pour lesquelles les normes sont les plus drastiques (voir le chapitre III.7 « Limiter notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients », « Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société », du rapport RSE intégré dans ce document au chapitre III). CNIM a construit 162 usines (281 lignes de traitement) en Europe, principalement en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

Parmi les atouts de CNIM, citons son approche commerciale particulièrement souple (partenariats industriels et commerciaux), sa capacité d'adaptation aux spécificités des marchés locaux, son savoir-faire historique d'ensemblier et sa capacité d'innovation technologique (grille Martin, traitement de fumées LAB, techniques de construction visant à réduire les temps de réalisation).

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

L'exploitation assure un chiffre d'affaires récurrent puisque la durée de ces contrats se situe entre cinq et vingt ans.

Le marché concerne non seulement les unités de valorisation énergétique construites ou non par CNIM, pour lesquelles l'arrivée à échéance de certaines concessions offre des opportunités, mais aussi les usines construites récemment par CNIM et faisant l'objet d'un contrat d'exploitation.

Le positionnement de CNIM en tant qu'exploitant se trouve légitimé par son expertise en tant que constructeur qui permet d'assurer un taux de disponibilité optimal (savoir-faire et équipe de maintenance dédiée).

Le financement de projet est devenu un levier important du développement du Secteur Environnement. Il présente le triple intérêt de permettre de :

- remporter de nouveaux contrats clés en mains ;
- remporter de nouveaux contrats d'exploitation et de maintenance ;
- être présent, même en tant qu'actionnaire minoritaire dans les sociétés de projets mises en place pour s'assurer du bon suivi des contrats et du financement du projet, ce qui est le cas, en France, pour les dernières unités de traitement de biomasse de Kogeban (construite et maintenant en cours d'exploitation par CNIM) et d'Estrées-Mons (construite et maintenant en phase de mise en route, toujours par CNIM).

Le Groupe exploite actuellement huit centres de valorisation énergétique (dont un équipé d'un centre de tri), un centre de valorisation organique (avec tri et traitement des algues vertes) ainsi qu'un centre de production d'électricité à partir de biomasse.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées

Acteur européen de premier plan du secteur, avec plus de 400 références dans vingt pays, LAB intervient :

- dans le cadre des réalisations clés en main de CNIM ;
- de manière autonome sur les installations réalisées par d'autres constructeurs ;
- comme prestataire de services pour le traitement des cendres, des résidus de la combustion et des mâchefers ;
- comme prestataire de services pour l'amélioration et la maintenance des usines existantes.

En Europe, le secteur énergétique présente de multiples opportunités liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle directive européenne sur les émissions industrielles. Sont notamment concernées, les usines de production d'énergie du secteur public ou des sites industriels fonctionnant aux énergies fossiles. Ce marché fait appel à des solutions standardisées de type semi-humide ou met en œuvre des technologies plus sophistiquées telles que des laveurs de fumées humides. Ces opportunités concernent principalement la France et l'Europe de l'Est.

Dans le secteur de la valorisation énergétique des déchets, il est à noter que la mise à jour des installations et des équipements constitue un nouveau marché.

LAB est également actif dans le domaine des applications maritimes et en particulier dans le traitement des émissions de gaz et des eaux usées. Après une longue période d'incertitude, la désulfuration des fumées des gros navires est désormais être en ordre de marche.

L'accent est également mis sur le développement de l'activité de construction, d'exploitation et de maintenance des usines de traitement des mâchefers intégrant la récupération des métaux ferreux, non ferreux et précieux, la fourniture de technologies et d'additifs brevetés pour rendre inertes les résidus des systèmes de traitement des fumées des usines de combustion des déchets.

Enfin, LAB continue de proposer son expertise dans le domaine de l'amélioration des performances des installations existantes.

D. Division Energie Solaire

Au rythme actuel, les émissions à effet de serre conduiraient à un dérèglement du climat entraînant un réchauffement global. Ce constat est enfin partagé par les deux plus gros émetteurs de gaz à effet

de serre que sont la Chine et les États-Unis qui ont pour la première fois en novembre 2014 décidé ensemble de réduire leurs émissions. Cette décision devrait inciter tous les pays à s'engager concrètement contre le dérèglement climatique lors de la COP 21 (Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) qui se tiendra à Paris en 2015 avec comme objectif un accord mondial pour limiter la hausse de température. Les énergies renouvelables contribueront largement à cette baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine de l'énergie solaire, le photovoltaïque a connu une croissance spectaculaire. Toutefois se pose le problème de l'intermittence et le solaire thermodynamique avec ses capacités de stockage apporte une solution à ce problème rendant ces deux énergies complémentaires et non concurrentes.

Le marché mondial du solaire thermodynamique (CSP) est estimé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans son rapport 2014, à 11,3 GW en 2020 et 450 GW à l'horizon 2035. Sur la période 2009-2013 la capacité installée de solaire thermodynamique a présenté une croissance supérieure à 50% la portant fin 2013 à 3,6 GWe.

Rappelons qu'au cours de l'exercice précédent, CNIM a :

- poursuivi le développement du programme eCare soutenu par l'ADEME. Les travaux menés en 2014 ont plus particulièrement porté sur le volet industrialisation ;
- poursuivi le développement du projet eLLO lauréat d'un appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) pour la construction et l'exploitation pour une durée de vingt ans d'une centrale solaire thermodynamique située à Llo dans les Pyrénées-Orientales. Un nouveau permis de construire a été déposé prenant en compte toutes les spécificités du terrain que ce soit en terme d'espèces protégées ou de zones humides. La réalisation de ce projet est soumise à la finalisation de son financement.

I.2.2.3 Atouts et stratégie du Secteur Environnement

A. R&D et nouveaux produits

Pour répondre à la diversité des métiers de ses clients et s'adapter aux tendances du marché, le Secteur Environnement a développé son propre catalogue de procédés. En particulier, la société LAB est détentrice de :

- cinquante familles de brevets dont les demandes prioritaires sont des demandes françaises ;
- sur ces cinquante familles de brevets, trente-neuf sont concernées par des extensions à l'étranger, principalement en Europe ;
- vingt-trois marques.

Ceux-ci lui permettent de ne pas dépendre de technologies extérieures et de pouvoir proposer les divers procédés mis en œuvre en configuration standard ou spécifique suivant les demandes de ses clients.

Les activités de recherche et de développement de LAB sont menées par l'équipe R&D basée à Lyon et dans le centre de mesures et d'essais LAB à La Seyne-sur-Mer. Les développements des nouveaux produits sont issus des attentes du marché et peuvent être immédiatement mis en œuvre dans le cadre de l'offre de services de LAB.

Récemment, le principal axe de développement a été l'aboutissement de l'industrialisation de la technologie VapoLAB®. Basée sur un recyclage des résidus et une réactivation du réactif en excès par de la vapeur à basse pression, cette technologie conduit à une exploitation facilitée ainsi qu'à une réduction sensible de la consommation de chaux pour le traitement des gaz acides. Les résultats

obtenus donnent entière satisfaction par rapport aux valeurs attendues en termes de performance, de fiabilité et d'efficacité.

La technologie VapoLAB® a été mise en service pour la première fois à l'occasion de la rénovation du centre de Teeside au Royaume-Uni. Elle est désormais considérée par le marché comme une solution extrêmement compétitive pour le traitement des fumées issues de la combustion des déchets et de la biomasse, en attestent les nombreuses commandes et les installations qui l'utilisent déjà, qu'elles soit nouvelles ou pas.

Pour les besoins de développement et d'industrialisation de VapoLAB®, LAB a installé à Pluzunet, sur l'usine exploitée par CNIM, le DemoLAB®, une unité mobile de démonstration. Celle-ci a permis de réduire la phase de développement et de produire des données essentielles en termes de design. Les clients peuvent louer le DemoLAB et l'installer directement sur leur site pour réaliser des tests en conditions réelles. Une première commande de location de DemoLAB® a été enregistrée en 2014.

Pour répondre aux besoins du secteur maritime, LAB a développé une technologie de laveurs de fumées humides. Pour mettre au point ce nouveau produit, basé sur la technologie propriétaire des laveurs à eau de mer, LAB a dû se conformer aux directives environnementales en vigueur et prendre en compte certaines données liées notamment à l'espace disponible sur les navires et aux préférences techniques imposées par les armateurs.

Ce nouveau produit a été décliné pour s'adapter à des navires de tailles différentes et a été complètement automatisé de manière à pouvoir être utilisé en circuit ouvert ou fermé, que le navire soit au mouillage ou en pleine mer. Cette nouvelle technologie est commercialisée sous la marque déposée DeepBlueLAB®.

LAB a par ailleurs développé de nouveaux procédés d'imprégnation des catalyseurs pour la réduction des oxydes d'azote afin de lancer une nouvelle activité de régénération et de réutilisation des catalyseurs usagés.

Energie Solaire

- **eCare**

eCare est un projet de démonstrateur préindustriel de centrale solaire thermodynamique soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme Énergies renouvelables des Investissements d'Avenir. Ce programme, d'une durée de cinq ans, présente un volet de R&D important qui permet de lever les derniers verrous technologiques.

L'année 2014 a permis :

- de valider le programme de recherche sur le pilote Fresnel installé sur le site industriel de CNIM à La Seyne-sur-Mer, et en particulier le logiciel SIMSOL de prédiction de la production thermique du champ solaire ;
- de mettre au point l'industrialisation de la production des caissons supports miroirs dans le but de fiabiliser leur production et de réduire les coûts correspondants. Pour cela, un atelier mobile entièrement automatisé a été conçu, réalisé et testé. Cet atelier qui sera installé sur les sites de construction des centrales permettra de produire localement les caissons supports miroirs et ainsi maximiser la part locale tout en diminuant les coûts de transport ;
- de concevoir une troisième génération de robot de nettoyage dans le but de diminuer les coûts de maintenance. Cette troisième génération prévoit non seulement le nettoyage entièrement automatique d'une ligne de miroirs mais également le transfert automatique d'une ligne de miroirs à la suivante.

La construction du démonstrateur eCare est prévue pour le deuxième semestre 2015. Il sera installé sur la commune de Llo (Pyrénées-Orientales) à proximité de la future centrale eLlo.

- **eLlo**

Les études de modélisation et de conception de la future centrale de Llo ont été poursuivies en intégrant un nouveau concept de stockage d'énergie de moyenne durée avec divers types de turbines (à vapeur saturée ou surchauffée), ce qui devrait faire de la centrale de Llo la première centrale solaire Fresnel disposant d'un stockage de durée significative équivalent à trois heures de fonctionnement de la turbine à pleine puissance. Cette avancée majeure doit permettre à la technologie Fresnel de montrer sa capacité à répondre aux besoins des réseaux de distribution et ainsi venir en complément des énergies intermittentes comme l'éolien ou le photovoltaïque.

- **Développement de la surchauffe**

Il existe plusieurs leviers pour diminuer les coûts de production de l'électricité. L'un porte sur les coûts de production et fait l'objet du développement de l'atelier mobile. L'autre porte sur les coûts de maintenance et c'est dans ce but qu'a été mis au point le nouveau robot de nettoyage entièrement automatique. Le dernier porte enfin sur l'amélioration du rendement de l'installation et s'agissant d'un cycle thermodynamique, cela passe par l'augmentation de la température de la vapeur. Dans ce but, un concept de récepteur Fresnel pour vapeur surchauffée utilisant les mêmes modules miroirs que pour la vapeur saturée a été mis au point. Ces recherches ont été menées dans le cadre d'une thèse universitaire tutorée par CNIM portant à la fois sur l'amélioration du rendement thermodynamique des centrales par l'utilisation des hautes températures de vapeur et des systèmes de stockage performants.

CNIM a également procédé à la simulation du fonctionnement dynamique d'une centrale, avec la validation du fonctionnement lors de passages nuageux en utilisant le logiciel APPROS.

Pour ses travaux de recherche, CNIM développe de nombreux partenariats avec des universités françaises comme l'université d'Aix-Marseille et des laboratoires de recherche français comme Armines, Promes, etc., mais aussi avec des universités étrangères comme l'université technique de Vienne en Autriche avec laquelle CNIM a collaboré sur le sujet des tours solaires et des méthodes de simulation de fonctionnement dynamique. La Division Énergie Solaire dépose par ailleurs régulièrement des brevets.

B. Stratégie et perspectives du Secteur Environnement

Construction de centres de valorisation des déchets et de biomasses

Sur le marché français, CNIM poursuit son activité de rénovation de centres de valorisation des déchets menés par des collectivités locales soucieuses de pérenniser leurs installations construites il y a plusieurs années et qui nécessitent d'être modernisées - voire reconstruites - pour améliorer leurs performances du point de vue de l'efficacité énergétique et des performances environnementales.

Dans un marché européen faible, à l'exception du Royaume-Uni où CNIM a renforcé son positionnement par la prise de nombreuses commandes au cours des trois dernières années, les efforts commerciaux sont désormais tournés vers les pays qui se sont dotés d'une stratégie de préservation de l'environnement incluant la valorisation des déchets ménagers. Pour ces pays, cette démarche constitue une solution efficace et optimale du point de vue économique et environnemental.

CNIM a démarré une intense activité marketing dans les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, d'Europe Centrale et d'Asie et a fait son entrée sur le marché nord américain.

CNIM est également présent en Russie et à l'écoute de ce marché qui devrait présenter des opportunités dans les années à venir.

CNIM continue de porter une très grande attention à la sélectivité des projets et des marchés afin d'éviter toute prise de risques non maîtrisables.

Exploitation des centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

Aujourd'hui menée dans le cadre de centres de valorisation des déchets réalisés par CNIM ou par d'autres constructeurs, l'exploitation est un axe de développement stratégique pour l'entreprise. CNIM poursuit ses efforts commerciaux dans ce domaine qui lui assure un chiffre d'affaires récurrent.

Par ailleurs, le Secteur Environnement a continué de renforcer et d'organiser l'équipe en charge du financement de projet. Cette expertise est un dispositif clé du développement du Secteur, en attestent les contrats de construction et d'exploitation de centres de valorisation de la biomasse remportés depuis trois ans. Dans le cadre de ces contrats, CNIM est présent en tant qu'actionnaire minoritaire dans les sociétés de projets afin de s'assurer du bon suivi des contrats et du financement du projet.

Réalisation de systèmes de traitement des fumées

La stratégie de LAB est de continuer à défendre et à renforcer ses positions sur les marchés internationaux du traitement des fumées pour les centres de valorisation énergétique des déchets ainsi que pour les centrales thermiques, avec un focus permanent sur ses marchés traditionnels, le Royaume-Uni, les pays scandinaves et l'Europe Centrale. LAB étudie également les possibilités de développement sur des marchés plus éloignés comme les États-Unis, le Moyen et l'Extrême-Orient.

LAB poursuit également le développement de technologies de traitement des fumées pour consolider son statut d'acteur majeur dans ce domaine. Le succès rencontré par la technologie récemment développée VapoLAB®, qui a fait l'objet de dépôts de brevets, prouve l'intérêt du marché pour l'efficacité et les économies générées par ce système.

De nouvelles innovations, encore plus performantes et économiques en matière de réduction des émissions de NOx, sont en cours de développement. L'accent est également mis sur le traitement des résidus solides issus des centrales thermiques, en vue de créer un volume d'activité récurrent.

Suite à l'accord passé en avril 2013 avec les actionnaires de la société suisse Geodur Recycling AG qui porte sur le rachat, par la filiale LAB GmbH basée à Stuttgart, de certains projets en cours, des technologies et actifs de Geodur Recycling AG, LAB a complété son portefeuille de technologies et est en mesure de proposer de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux services dans les domaines de la stabilisation/solidification des cendres d'incinération et des poussières ainsi que le traitement des mâchefers et la récupération des métaux non ferreux et précieux.

Division Énergie Solaire

La capacité de stocker l'énergie devient un enjeu crucial pour le développement des énergies renouvelables intermittentes. En effet, le stockage permet de contrôler la production d'électricité en temps réel afin de l'adapter aux besoins du réseau électrique et d'en faciliter la gestion. Les appels d'offres internationaux récents comme ceux de Masen au Maroc confirment cette tendance en imposant une durée de stockage de trois à quatre heures et même au-delà.

C'est pour répondre à cet impératif que CNIM a pris l'orientation stratégique de développer une technologie solaire thermique à concentration de type Fresnel. Celle-ci permet un stockage important et sera mise en œuvre sur le démonstrateur eCare. A cette occasion, son fonctionnement 24h/24 pourra être testé.

Dans la continuité, la centrale eLlo dans les Pyrénées-Orientales, d'une puissance de 9 MW sera également pourvue d'un stockage et pourra servir de référence pour répondre aux appels d'offres

internationaux et confirmer la position de la Cerdagne (est du massif pyrénéen) comme haut lieu du solaire thermodynamique français.

En complément des applications de production d'électricité, la technologie Fresnel CNIM permet aussi de fournir de la vapeur de procédé pour des utilisations industrielles, de récupération assistée de pétrole et d'hybridation de centrale thermique fossile.

Ce marché, mis à part pour quelques références sur le territoire français, sera essentiellement un marché à l'export du fait de la nécessité d'un fort ensoleillement direct. Les principales zones d'opportunités commerciales, essentiellement l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud, la péninsule arabique et l'Inde, présentent toutes une croissance importante synonyme d'une augmentation substantielle des consommations d'énergie.

C. Facteurs clés de réussite du Secteur Environnement

La stratégie de développement de CNIM à l'international repose, d'une part, sur la mise en place d'entités locales et, d'autre part, sur un choix très rigoureux des dossiers. En Azerbaïdjan, par exemple, CNIM a créé la société CNIM Azerbaijan : celle-ci a non seulement la charge de l'exploitation de l'usine de valorisation des déchets de Bakou pour une durée de vingt ans, mais sert aussi de base pour la prospection commerciale dans cette zone géographique.

La stratégie engagée inclut par ailleurs à moyen terme :

- la poursuite des efforts commerciaux pour développer l'exploitation ;
- une croissance maîtrisée du chiffre d'affaires avec le maintien de la rentabilité ;
- l'anticipation des recrutements pour soutenir la croissance de l'activité ;
- dans le domaine de l'énergie solaire, la poursuite des travaux de R&D sur notre technologie, le démarrage des projets eCare et eLlo et une promotion commerciale à l'international (MENA, Inde, Afrique du Sud).

Concurrents et partenaires*

Construction : trois concurrents plus importants se partagent le marché avec CNIM : Hitachi Zosen-Inova, Stein-Mueller, Babcock & Wilcox Volund.

Les autres acteurs sont Doosen Lentjes GmbH, Keppel-Seghers Technology, Standardkessel. D'autres sociétés telles que Vinci Environnement et Altawest-Inova (en France) ont une présence plus occasionnelle.

Quelques concurrents locaux sont également présents sur ce marché.

Par ailleurs, CNIM s'appuie pour son activité sur des partenariats industriels (génie civil) et des partenariats commerciaux (développeurs et exploitants) adaptés aux caractéristiques des marchés locaux.

Exploitation : les principaux concurrents en France sont IDEX, SITA, TIRU, Urbaser, Veolia Environnement.

LAB : différents types de concurrents sont présents sur le marché :

- fournisseurs de centres de valorisation clés en main avec des compétences en traitement de fumée (Hitachi Zosen-Inova, Stein-Mueller, Babcock & Wilcox Volund et Vinci Environnement) ;
- sociétés d'ingénierie spécialisées dans les systèmes de traitement de fumées : ALSTOM, Götaverken, Cyclergie (groupe TIRU) ;
- entreprises spécialisées dans les systèmes de traitement des fumées avec fabrication en propre : Lühr, Disa, Redecam, Ecoinstall, Indutec, Turbofilter, Area Impianti.

Énergie solaire : les technologies de solaire à concentration (CSP) sont complémentaires des technologies photovoltaïques. Parmi les technologies CSP, le cylindro-parabolique et dans une bien moindre mesure les centrales à tours se partagent le marché actuellement. La technologie Fresnel encore émergente devrait conquérir des parts de marché en s'appuyant sur ses avantages considérables (fiabilité et simplicité de la solution) tout en assurant un *Leveraged Cost of Electricity* (LCOE) optimal.

*Sources internes

I.2.3 SECTEUR INNOVATION & SYSTEMES

I.2.3.1 Produits et services du Secteur innovation & Systèmes

Ce Secteur propose une offre unique de prestations d'expertises technologiques et de fourniture d'équipements et de systèmes innovants. Cette offre s'appuie sur des compétences techniques pluridisciplinaires et des moyens de fabrication et "d'intégration système" de premier plan.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires Secteur Innovation & Systèmes		
2012	2013*	2014
181,4	142,4	162,9

(* Nota : le chiffre d'affaires au 01.01.2014 est retraité par le rattachement au Secteur Innovation & Systèmes de la société Babcock Wanson Maroc, précédemment intégrée au Secteur Energie.



A. Division Systèmes Industriels

Innovation & Systèmes regroupe :

- la Division Systèmes Industriels* ;
- Bertin Technologies et ses filiales.

* La Division Systèmes Industriels comprend l'entité « CNIM Systèmes Industriels » de CNIM SA basée à La Seyne-sur-Mer et les filiales opérationnelles CTE (Chine), CNIM Singapour et Babcock Wanson Maroc.

Cette Division s'appuie sur le site industriel de CNIM SA basé à La Seyne-sur-Mer et les filiales opérationnelles CTE (Chine), CNIM Singapour et Babcock Wanson Maroc pour la conception et la fabrication de ses systèmes et l'exécution de contrats de sous-traitance industrielle.

Elle opère comme concepteur et fournisseur d'équipements et services pour :

a) Défense

• La dissuasion

CNIM intervient notamment dans le domaine des systèmes de lancement des missiles stratégiques à partir des SNLE (Sous-Marins Nucléaires Lanceurs d'Engins).

• La projection terrestre

CNIM développe depuis de nombreuses années des systèmes de franchissement de brèches sèches ou humides destinés aux armées du monde entier.

Deux lignes de produits :

- le Pont flottant motorisé (PFM) : environ 6 000 mètres vendus depuis 1980 ;
- le pont d'assaut modulaire : objet du programme SPRAT (système de pose rapide de travure) de la DGA (Direction générale de l'armement), il dispose de performances exceptionnelles et est en dotation dans l'armée française. Le dernier des dix systèmes commandés a été livré en septembre 2013.

- **La projection maritime**

CNIM a conçu et réalisé en autofinancement le prototype L-CAT® (Landing catamaran), navire à changement de forme aux applications civiles ou militaires multiples. CNIM a pour ambition de développer et de promouvoir une gamme complète de navires issus de ce concept et des quatre bâtiments (Engin de Débarquement Amphibie Rapide - EDA-R) livrés à la Marine nationale entre 2011 et 2012 dont CNIM assure aujourd'hui la maintenance.

b) Nucléaire et grands instruments scientifiques

- **Sur le cycle du nucléaire civil : amont (enrichissement), production électronucléaire, aval (démantèlement et stockage)**

CNIM est présent sur toute la filière du nucléaire depuis l'enrichissement du combustible, la production électronucléaire, jusqu'au démantèlement et au traitement des déchets :

- enrichissement : stations de conditionnement et de pesage ;
- production électronucléaire : systèmes de manutention et d'évacuation des combustibles pour les centrales nucléaires, ascenseurs spéciaux... ;
- démantèlement, traitement et stockage des déchets.

- **Les grands programmes scientifiques**

- Le programme de réacteur expérimental de fusion ITER :
 - CNIM fournit des prestations d'ingénierie, de fabrication et de montage pour le réacteur ITER ;
- le programme de simulation de l'arme nucléaire Laser Mégajoule (LMJ) :
 - CNIM est maître d'œuvre de deux projets majeurs du LMJ :
 - le marché ECI (2009-2014) : équipements de la chambre d'intégration ;
 - le marché SCF (2010-2017) : système convertisseur de fréquence.

c) Industrie

La Division Systèmes Industriels intervient auprès des Secteurs Oil & Gas et Spatial, notamment à travers des contrats de fabrication de pièces à forte valeur ajoutée. La filiale chinoise CTE propose une offre de réalisation pour le marché chinois et en soutien du site de La Seyne-sur-Mer. Par ailleurs, CTE continue de produire des escaliers mécaniques et des pièces détachées dans le cadre de contrats à Singapour et en Chine. Babcock Wanson Maroc propose une offre de réalisation en chaudronnerie pour le marché africain et en sous-traitance pour les différentes entités du Groupe.

B. Bertin Technologies

Bertin Technologies et ses filiales s'appuient sur leur expérience historique d'ingénierie et d'innovation pour développer, produire et commercialiser dans le monde entier des systèmes et des équipements innovants. Avec désormais près de 680 collaborateurs, dont plus de 400 ingénieurs, biologistes, pharmaciens et cadres de haut niveau, le Groupe intervient dans quatre grands métiers :

- conseil et ingénierie avec les départements Bertin Expertises et Process Innovants et Bertin Ergonomie et Facteurs Humains ;
- systèmes et instrumentation avec Bertin Systèmes et Instrumentation ;
- technologies de l'information avec Bertin IT ;
- pharma et biotechs avec Bertin Pharma.

Grâce à la maîtrise industrielle de technologies diversifiées et une collaboration étroite avec CNIM et ses autres filiales, Bertin apporte son expertise dans des secteurs divers :

- énergie et environnement ;
- défense et sécurité ;
- sciences du vivant ;
- aéronautique et spatial ;
- industries et services.

I.2.3.2 Marchés du Secteur Innovation & Systèmes

Clients : grands donneurs d'ordre français et internationaux des secteurs : défense et sécurité, aéronautique et spatial, recherche, énergie, sciences du vivant, environnement, industrie et services.

A. Division Systèmes Industriels

a) Défense

- ***Dissuasion***

Systèmes de lancement des missiles stratégiques : depuis 1961, CNIM conçoit et réalise les tubes lance-missiles des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). CNIM propose aujourd'hui des prestations à très haute valeur ajoutée technologique en services et équipements pour le programme M51 et dispose sur ce sujet d'une visibilité à long terme, tant en termes de réalisation que de R&D.

- ***Systèmes de projection terrestre (moyens de franchissement de brèches sèches et humides)***

Les principales caractéristiques de ce marché sont :

- un contexte de réduction globale des financements du marché européen de l'armement terrestre ;
- un marché en consolidation dans les pays occidentaux mais avec potentiellement des opportunités au grand export.

- ***Systèmes de projection maritime***

Dans le domaine des activités navales, le marché visé des engins de débarquement et des patrouilleurs côtiers (applications principales : défense et sécurité civile) présente des opportunités de ventes dans de nombreux pays à travers le monde.

b) Nucléaire et grands instruments scientifiques

- ***Nucléaire civil***

CNIM se positionne sur deux types de marchés : celui des installations nucléaires neuves et celui de la rénovation du parc nucléaire français (projet de "grand carénage" visant à prolonger la durée d'exploitation des centrales nucléaires du parc EDF).

La présence de CNIM sur tout le cycle du nucléaire, de l'enrichissement du combustible au stockage des déchets, est un atout.

À travers son offre d'équipements et de services, CNIM a la volonté d'accompagner les grands acteurs (opérateurs et maîtres d'œuvre industriels) dans les nombreux programmes en cours dans le monde.

En parallèle, la nécessité de gérer au mieux le parc nucléaire existant (modernisation, démantèlement) présente également de nombreuses opportunités.

- **Grands instruments scientifiques**

- Réacteur de recherche ITER : de nombreuses prestations restent à réaliser par les industriels et CNIM se positionne d'ores et déjà comme un fournisseur important de composants clés de ce réacteur auprès de l'agence européenne en charge du programme ;
- Laser Mégajoule (LMJ) : ce programme du CEA à forte dimension technologique s'inscrit dans la durée (2000-2025). CNIM et sa filiale Bertin Technologies contribuent depuis l'origine au projet LMJ en tant que concepteur, fabricant et interviennent sur le site même du LMJ près de Bordeaux.

B. Bertin Technologies

Bertin Technologies et ses filiales se positionnent sur deux métiers complémentaires à forte dimension scientifique et technique :

- le conseil et l'expertise ;
- la conception et la fourniture d'équipements innovants, prototypes et produits de série, matériels et logiciels.

Bertin Technologies s'adresse à des domaines à forts enjeux technologiques : défense et sécurité, énergie et environnement, sciences du vivant, avec une ambition de fort développement à l'international.

Bertin Technologies et ses filiales proposent principalement :

- des prestations d'études, de développement d'équipements et de logiciels pour le ministère de la Défense qui s'inscrivent dans la durée ;
- un portefeuille de produits valorisables à l'international dans les domaines la défense et la sécurité, l'aéronautique et le spatial, la recherche, l'énergie, les sciences du vivant, l'environnement, l'industrie et les services ;
- une forte complémentarité commerciale et opérationnelle avec CNIM (70 % de clients communs, compétences et métiers complémentaires).

Bertin Technologies vise la poursuite de sa croissance sur des niches d'expertise et de produits récurrents (logiciels et équipements).

Bertin Pharma

Bertin Pharma est positionné sur deux métiers au service de la santé et de la biodéfense :

- études et expertises pour la R&D pharmaceutique (études précliniques et cliniques) ;
- développement, production et commercialisation de réactifs biologiques de recherche.

Ses clients clés sont les laboratoires pharmaceutiques, les laboratoires de recherche publique et la DGA (via Bertin Technologies).

Avec plus de cent collaborateurs et une offre très complète de prestations, Bertin Pharma est l'un des leaders sur le marché français. Ses équipes pluridisciplinaires s'appuient sur des infrastructures de qualité et disposent de plateaux spécialisés répondant aux standards de l'industrie pharmaceutique.

Des synergies fortes existent avec Bertin Technologies sur la biodéfense et sur les équipements de laboratoire.

Bertin Pharma vise à croître en France et à l'international grâce à une palette de services et produits aujourd'hui élargie.

Vecsys

La filiale Vecsys est un des leaders de la reconnaissance vocale et de la transcription audio en texte (speech to text). Cette excellence technologique est un atout majeur pour Bertin dans le domaine des technologies de l'information pour le civil (plateforme de traitement multimédia) et le militaire (cyberdéfense).

I.2.3.3 Stratégie et atouts du Secteur Innovation & Systèmes

A. R&D et nouveaux produits

a) Division Systèmes Industriels

La Division Systèmes Industriels conduit des travaux de recherche pour maintenir ses compétences à l'état de l'art et développer des technologies et des produits en propre sur les marchés visés. On peut citer à titre d'illustration, les thématiques de recherche suivantes :

- les systèmes de projection maritime : architecture navale et concepts dérivés du L-CAT® ;
- les bateaux de soutien pour des plateformes offshore de type éoliennes ;
- les systèmes de projection terrestre : architecture de systèmes de franchissement de brèches sèches et humides ;
- les programmes électronucléaires : travaux de recherches et d'analyses de concept de systèmes de manutention, de transport et d'entreposage de combustibles usagés, ainsi que de mise au point de matériaux innovants ;
- les grands instruments scientifiques : recherches sur les procédés d'assemblage, de soudage et d'usinage pour la fabrication de pièces de grandes dimensions, visant des tolérances dimensionnelles très serrées et un temps de réalisation réduit.

CNIM poursuit par ailleurs ses efforts de recherche dans le domaine des matériaux métalliques et composites et dans les process industriels tels que les technologies de soudage.

b) Bertin Technologies

Bertin Technologies intervient sur des projets de recherche et développement pour le compte de ses clients, ainsi que sur des projets de recherche en propre pour développer des compétences et technologies sur ses marchés.

L'investissement du Groupe Bertin s'inscrit dans la durée. Il permet de constituer un capital de brevets (actuellement trente-sept familles de brevets - dont vingt-quatre sont concernées par des extensions à l'étranger - pour Bertin Technologies et trois pour Bertin Pharma, ainsi que de technologies propriétaires à fort potentiel de valorisation : quarante-quatre marques déposées, dont vingt-huit au nom de Bertin Technologies, deux au nom de Bertin Pharma et quatorze au nom de Vecsys).

Bertin Technologies anime une filière « Experts » dont la finalité est non seulement de promouvoir l'excellence technique et d'en accroître la reconnaissance auprès des communautés scientifiques et industrielles mais aussi d'identifier, de développer et de valoriser en interne les talents scientifiques et techniques au sein des équipes.

Dans le cadre de projets internes ou collaboratifs, Bertin Technologies s'appuie par ailleurs sur des partenariats académiques et industriels de tout premier plan. Par sa spécificité multisectorielle et pluridisciplinaire, Bertin Technologies et ses filiales interviennent ainsi dans une dizaine de pôles de compétitivité, dont System@tic (Technologies de l'information et de la communication), SCS (Solutions communicantes sécurisées), Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre), Mer PACA (développement durable et sécurité en méditerranée), Risques (environnementaux, industriels, technologiques...), Pégase (aéronautique et spatial) ou encore Medicen (technologies innovantes pour la santé et les nouvelles thérapies).

Bertin Technologies est membre de la SRC (Association des structures de recherche sous contrat) et labellisée « Structure de recherche contractuelle » par BPI France.

Bertin Pharma est membre de l'AFSSI (Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation pour les Sciences du Vivant).

B. Stratégie et perspectives

a) Défense

En réponse aux réorientations stratégiques et à la diminution des budgets de la défense nationale, tels qu'exprimés dans la loi de programmation militaire, le Groupe CNIM adapte son offre de défense aux nouveaux besoins des armées, avec des investissements en France dans la cybersécurité et un fort développement à l'international pour les systèmes de projection terrestre et maritime.

Bertin Technologies continue de croître à l'international :

- grâce à son offre de systèmes de surveillance (capteurs optroniques et équipements de détection des menaces biologiques et chimiques) pour les forces armées et la sécurité civile ;
- dans le domaine des systèmes d'instrumentation (surveillance optique et équipements pour les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques-NRBC).

b) Nucléaire et grands instruments scientifiques

CNIM continue de déployer sa stratégie de développement sur les programmes ITER et Laser Mégajoule (LMJ). CNIM se positionnera sur les futurs projets de maintien en condition opérationnelle et assistance à exploitation des équipements du LMJ. Avec sa filiale Bertin Technologies, CNIM vise le marché de la rénovation du parc nucléaire français et à l'international, les projets de construction de nouvelles centrales en Europe, en Inde et en Chine.

c) Industrie

CNIM et Bertin Technologies capitalisent sur leur pluridisciplinarité, leur expertise de la conception et de la fabrication d'équipements soumis à des environnements sévères pour se développer dans le spatial, l'exploration/production Oil & Gas - activité prometteuse pour CNIM avec de prestigieuses références confirmant l'intérêt des industriels pour l'offre du Groupe - et les énergies renouvelables offshore.

d) Pharma et biotechs

Par la poursuite du développement de partenariats avec des organismes de recherche publics et des sociétés privées ainsi que par l'intégration de ses réactifs et outils de bioanalyse aux équipements de

laboratoire de Bertin Technologies, Bertin Pharma intensifie son développement international, en phase avec le mouvement des grands leaders de l'industrie pharmaceutique vers les marchés américains et asiatiques.

e) Développement des synergies

La mise en commun des forces commerciales et techniques de CNIM et Bertin Technologies et la multidisciplinarité de leurs équipes permettent de proposer une offre de conception de systèmes pour le nucléaire, les grands instruments scientifiques et la défense, comme l'illustrent les projets ITER, Laser Mégajoule et EPR au Royaume-Uni.

Les capacités en chaudronnerie de la filiale au Maroc de Babcock Wanson complètent celles de La Seyne-sur-Mer pour des applications dans les domaines de l'Energie et de l'Environnement.

C. Facteurs clés de réussite du Secteur Innovation & Systèmes

- Le développement à l'international du Secteur qui s'appuie sur l'ensemble des bases du Groupe CNIM ;
- l'accroissement du portefeuille de technologies propriétaires ;
- le développement de concepts originaux tels que :
 - le L-CAT® qui a déjà trouvé ses applications auprès de la Marine nationale (Engin de Débarquement Amphibie Rapide - EDA-R) et dont les concepts dérivés ont un fort potentiel ;
 - WindKeeper, projet de navire dédié à la maintenance et à la sécurité des champs éoliens offshore ;
- le lancement de nombreux programmes de R&D soutenus par la politique publique et le développement de nouveaux produits ;
- une parfaite maîtrise des technologies de pointe et de la gestion des grands projets s'accompagnant d'une capacité d'adaptation aux besoins variés de ses clients ;
- le transfert de savoir-faire entre les différentes activités du Secteur Innovation & Systèmes.

Concurrents et Partenaires*

De manière générale dans la défense et le nucléaire, les industriels concurrents de CNIM peuvent être selon le contexte commercial, concurrents directs, partenaires, clients ou parfois même fournisseurs. Exemples : DCNS, Thales, Areva, Airbus Defence and Space.

Force de dissuasion française

Pour le programme LMJ, les principaux concurrents ou partenaires sont les grands maîtres d'œuvre industriels de la défense ou des PME/ETI spécialisées en mécanique.

Systèmes de projection terrestre

Les acteurs en présence sont à la fois les grands systémiers de l'armement terrestre (General Dynamics, RheinMetall, Nexter) et des PME/ETI spécialisées en mécanique.

Systèmes de projection maritime

Les acteurs en présence sont les grands systémiers de la défense (Navantia, Lockheed Martin, DCNS...) ou des chantiers navals locaux.

Nucléaire et grands instruments scientifiques

Deux familles d'acteurs sont présentes sur ce marché :

- d'une part, les grands industriels de la mécanique : Skoda, Reel, Cegelec, Daher, DCNS, Areva, Rolls Royce, Eiffage CM, NFM... ;

- d'autre part, les opérateurs du nucléaire : Vinci/Nuvia, Onet, SPIE Nucléaire, Areva/STMI...

Grands instruments scientifiques : Alstom, Areva, Ansaldo, Cegelec, DCNS, Airbus Defence and Space, Man, Mitsubishi.

Industrie

PME et ETI industrielles européennes pour la fabrication de pièces mécaniques à forte valeur ajoutée.

Bertin Technologies

Selon les secteurs visés, on retrouve des acteurs très divers :

- dans la défense et la sécurité : les grands maîtres d'œuvre industriels, tels que Thales, EADS, Nexter, DCNS, SAFRAN... et des équipementiers internationaux, tels que Brücker, Smith Engineering... ;

- dans les équipements pour les sciences du vivant : concurrence internationale (grands industriels et distributeurs).

Bertin Pharma

Les acteurs présents sont à la fois :

- les grands groupes internationaux de prestations de service pour la Pharma (grandes CROs - Clinical Research Organizations anglo-saxonnes) ;

- les PME locales spécialisées sur chaque type de services en R&D pharmaceutique (formulation de médicaments, toxicologie, immunologie, essai pré-cliniques...)

Bertin Pharma s'appuie également sur un partenariat historique et privilégié avec le CEA / Direction des sciences du vivant ainsi qu'avec l'Institut de Pharmacie Industrielle de Bordeaux.

*Sources internes

I.2.4 SECTEUR ENERGIE

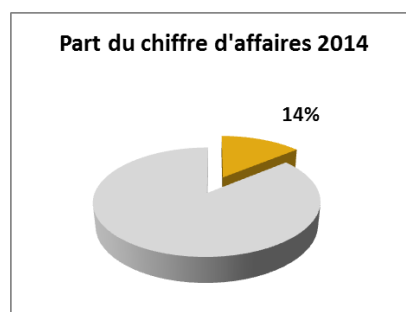
I.2.4.1 Produits et services du Secteur Energie

CNIM propose une offre très large d'équipements, de systèmes et de services pour assurer aux industriels et aux collectivités la gestion rationnelle de l'énergie par l'optimisation du fonctionnement des installations thermiques et la préservation de l'environnement. Ce sont des solutions sur mesure pour produire de l'énergie à base de combustibles fossiles et de biomasse.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires Secteur Énergie		
2012	2013*	2014
117,8	111,4	113,3

(* Nota : le chiffre d'affaires au 01.01.2014 est retraité par le rattachement au Secteur Innovation & Systèmes de la société Babcock Wanson Maroc, précédemment intégrée au Secteur Energie.



Ce Secteur regroupe deux lignes de produits et services représentées par :

- CNIM Babcock Services ;
- Babcock Wanson.

A. CNIM Babcock Services

La plus importante structure de réhabilitation d'équipements thermiques de puissance en France apporte à ses clients publics ou privés producteurs d'énergie, essentiellement en France et occasionnellement dans le monde, le savoir-faire complet d'un constructeur couvrant la conception, la fabrication, le suivi de fonctionnement et le retour d'expérience sur tous les types de chaudières, toutes les marques et combustibles.

L'offre de services est très large :

- opérations de maintenance sur les centrales nucléaires de production d'électricité ;
- mise aux normes environnementales par changement de combustible ;
- opérations de maintenance ou de montage sur des grands instruments scientifiques ;
- maintenance et réhabilitation de chaudières de centrales thermiques et de chaudières industrielles de puissance (au fioul, au gaz, au charbon, à biomasse), d'usines de valorisation énergétique des déchets ménagers ;
- conseil et expertise ;
- optimisation des fonctionnements pour améliorer l'efficacité énergétique, la conduite et les performances environnementales ;
- fourniture de pièces de rechange ;
- réalisation clés en main et réhabilitation de chaufferies.

CNIM Babcock Services se positionne en amont de chaque projet, recherche la confiance de ses clients sur la durée, tout en ayant le souci permanent de leur satisfaction par la qualité de l'offre qui leur est proposée.

Son organisation, forte de sept agences en France, lui permet d'agir dans des délais de réalisation souvent très courts et nécessitant une gestion rigoureuse des moyens humains et matériels. Elle assure ainsi à ses clients la continuité de leur production grâce à des installations thermiques optimisées et conformes aux normes environnementales. Une organisation centralisée assure la réalisation des projets de grande envergure ainsi qu'à l'international.

B. Babcock Wanson

Groupe de services commercialisant ses propres produits, Babcock Wanson est un acteur international majeur dans le domaine des chaufferies industrielles.

Sa gamme très large de services, de systèmes et d'équipements apporte aux industriels des solutions sur mesure dans une démarche globale d'efficacité énergétique et de réduction de l'impact environnemental :

- chaudières industrielles et brûleurs, traitement de l'eau, systèmes de contrôle et régulation ;
- incinérateurs d'effluents gazeux et de destruction d'odeurs regroupés sous la marque Incinex® ;
- ingénierie et installation des chaufferies vapeur ou fluide thermique ;
- aide à l'exploitation, contrats de maintenance, réhabilitation et mise aux normes, optimisation énergétique, dépannage, formation, location de tout type de chaudières industrielles, pièces de rechange.

I.2.4.2 Marchés du Secteur Energie

Clients : producteurs d'énergie, collectivités locales, industries de tout type en particulier chimie, pétrochimie, agroalimentaire, papeterie, pharmacie, exploitants, grand-tertiaire.

A. CNIM Babcock Services

CNIM Babcock Services intervient auprès de producteurs d'énergie, d'industriels (chimie, pétrochimie, papeteries, agroalimentaire...) et d'exploitants.

Le marché est notamment défini par les prestations de maintenance de grands donneurs d'ordre : en France, 194 GIC (Grandes Installations Classées), 119 usines de valorisation des déchets, le parc des centrales électriques à flamme et nucléaires, ce qui assure un important volume d'affaires récurrent.

Les trois dernières années ont vu la confirmation de la présence forte de CNIM Babcock Services dans la maintenance des centrales thermiques et les premiers contrats dans les centrales nucléaires.

Cependant, le parc de chaudières de puissance sur lequel CNIM Babcock Services intervient diminue ou se modifie avec la fermeture de sites majeurs ou le passage au gaz des grandes installations de combustion.

En termes de diversification, CNIM Babcock Services élargit son offre vers de nouveaux marchés. Elle a ainsi effectué depuis 2012 ses premières interventions en centrale nucléaire. Pour ce faire elle a obtenu la certification CEFRI (système de management de la radioprotection) et la qualification EDF UTO. Dans un domaine connexe avec des travaux réalisés sous contraintes de propreté et de délai, elle fournit désormais des prestations de montage sur le chantier du Laser Mégajoule (LMJ) ainsi que des opérations de maintenance sur le RES (réacteur expérimental à Cadarache).

CNIM Babcock Services a entrepris, par ailleurs, une démarche de développement des contrats de services auprès des grands opérateurs de l'énergie générateurs de chiffre d'affaires récurrents.

B. Babcock Wanson

Babcock Wanson est un acteur européen de premier plan dans les domaines des chaufferies industrielles et des incinérateurs d'effluents gazeux.

Ses clients sont l'industrie de process, l'industrie de transformation et les exploitants. Babcock Wanson dispose d'une couverture géographique étendue (France, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie et Pologne).

Le positionnement de Babcock Wanson, tant sur la haute technicité de ses produits que sur les prestations associées, contribue à conforter sa position de leader européen sur son métier.

Babcock Wanson dispose d'un avantage déterminant : la maîtrise de l'ensemble des équipements de chaufferie à travers son offre combinée de produits (chaudières industrielles, brûleurs industriels, incinération d'effluents gazeux, traitement de l'eau) et de services innovants (maintenance, réhabilitation, location, efficacité énergétique, assistance à l'exploitation, formation). Les industriels en tirent un bénéfice réel d'optimisation globale de leur exploitation.

La stratégie de développement de Babcock Wanson s'appuie aussi sur la vente d'équipements neufs, générant eux-mêmes un accroissement des prestations de services associées. La capacité de développement à l'export des différentes implantations européennes de Babcock Wanson vient compenser la faiblesse éventuelle de leurs marchés intérieurs.

Depuis plusieurs années, on enregistre une croissance organique régulière des ventes de services récurrents : prestations d'aide à l'exploitation, contrats de maintenance, pièces de rechange, location de chaudières.

L'activité de Babcock Wanson est sensible à la conjoncture économique et à l'investissement industriel, cependant sa politique de services permet de minimiser les effets conjoncturels sur son chiffre d'affaires et son résultat.

Solidement implanté dans le monde, le parc installé de Babcock Wanson compte plus de 100 000 chaudières industrielles, un millier de références en location de chaudières et 5 000 contrats de maintenance.

I.2.4.3 Atouts et stratégie du Secteur Energie

A. R&D et nouveaux produits

a) Babcock Wanson

L'essentiel des recherches est placé sous le signe de l'amélioration des performances énergétiques et environnementales avec le développement de solutions innovantes, économiques et respectueuses de l'environnement.

- Solutions produits :
 - dans le cadre de l'appel à projets R&D Corcea (Connaissances, Réduction à la source et Traitement des émissions dans l'Air) :
 - le projet Demoxya porté par Babcock Wanson a reçu le soutien de l'ADEME pour la réalisation d'un brûleur très bas NOx avec des objectifs d'amélioration des rendements et des émissions polluantes, très ambitieux tel celui de parvenir à des rejets en NOx < 60 mg/Nm³ ;
 - les études sur les technologies visant à améliorer les rendements énergétiques.
- Solutions services avec le développement de chaudières intelligentes connectées (BW e-Manage) :

- l’offre de services web BW e-Manage permet au client d’exercer, où qu’il soit, une veille en temps réel et 24h/24 de ses installations. En suivant les paramètres clés de ses équipements et en mesurant en continu sa consommation, le client s’inscrit dans une démarche d’efficacité énergétique axée sur l’anticipation et la réactivité.
- Programme de recherche à plus long terme :
 - le projet EMR’Stock a pour objectif de proposer des solutions innovantes de stockage et de restitution d’énergie. Le principe consiste à récupérer l’énergie excédentaire non utilisée, à la transformer en chaleur si nécessaire et à la stocker à très haute température. Cette énergie répondra à des besoins en chaleur ou sera retransformée en électricité pour le réseau. Elle présentera l’avantage d’être la plus économique qui soit en termes de coût.

B. Stratégie et perspectives

a) CNIM Babcock Services

Les clients de CNIM Babcock Services - producteurs d’énergie publics ou privés, essentiellement en France et occasionnellement dans le monde - doivent non seulement pouvoir compter sur la disponibilité de leurs équipements mais aussi faire évoluer leur performance énergétique et environnementale. Conscient de ces enjeux, CNIM Babcock Services diversifie et spécialise davantage son offre de services afin de couvrir la totalité des besoins exprimés par ses clients et leur offrir la solution technique la mieux adaptée. Pour proposer une réponse au plus près des demandes de ses clients, ses équipes disposent de la palette des savoir-faire d’un Groupe pluri-disciplinaire.

CNIM Babcock Services se positionne en amont de chaque projet, entretient des relations de confiance et de long terme avec ses clients tout en ayant le souci permanent de leur satisfaction par la qualité de l’offre qui leur est proposée. Son réseau d’agences en France et d’implantations à l’étranger s’appuie sur des équipes capables d’intervenir rapidement, fortes d’une connaissance approfondie des métiers et des contraintes propres à chacun de leurs clients.

CNIM Babcock Services poursuit sa diversification notamment dans la maintenance du parc nucléaire pour laquelle elle a obtenu la certification CEFRI (système de management de la radioprotection) et la qualification EDF UTO.

b) Babcock Wanson

La stratégie de Babcock Wanson est de contribuer à la réduction de la consommation énergétique de ses clients afin d’accroître leur performance énergétique. La technologie performante de ses équipements (chaudières, incinérateurs) permet notamment de réduire la consommation de combustible. Leur fiabilité associée à une offre de services assurent aux clients des coûts d’exploitation fortement réduits.

Babcock Wanson répond aux attentes de sa clientèle, très diversifiée, par la compréhension des métiers de ses clients et le dynamisme du service. La politique de prestations associant tangible (équipements, pièces de rechange, prestations de maintenance, location...) et immatériel (services numériques, modes d’exploitation, optimisation permanente des performances, support aux opérations de maintenance) est une garantie de qualité et de présence établie auprès des clients.

Le déploiement de la marque Babcock Wanson International soutient la politique d’exportation à partir des différentes sociétés Babcock Wanson, vers l’Amérique latine, l’Afrique, l’Europe de l’Est.

C. Facteurs clés de réussite du Secteur Énergie

- L'accroissement des activités de CNIM Babcock Services dans le nucléaire ;
- la poursuite de la stratégie de Babcock Wanson basée sur le développement des services et la vente de ses propres produits.

Concurrents et partenaires*

CNIM Babcock Services

Suivant le type de marché, CNIM Babcock Services rencontre la concurrence d'acteurs d'origines multiples : constructeurs (Alstom, Ansaldo, Babcock Borsig, Leroux et Lotz Technologies) ou grandes sociétés de maintenance généralistes (Endel, Camom...), ou petites sociétés implantées localement.

Babcock Wanson

Suivant ses différentes activités, différents concurrents sont présents :

- pour les produits : Bosch (Allemagne), Groupe Viessmann (France), Bono (Italie), Clayton et Cochran (Royaume-Uni) ;
- pour les services : la concurrence est très étendue, de la société de réparation locale aux grands exploitants.

**Sources internes*

I.2.5 BREVETS, LICENCES ET MARQUES

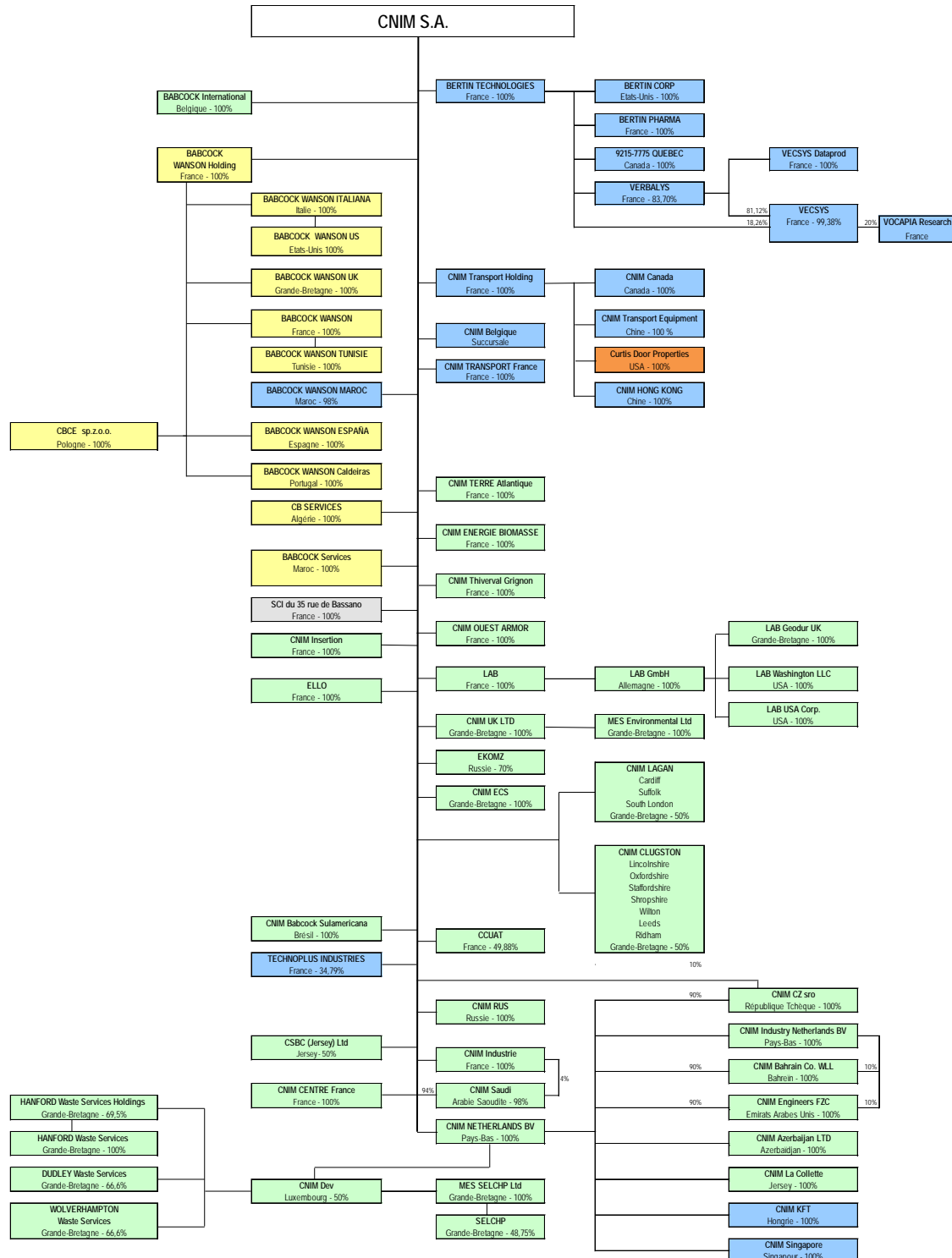
Le Groupe détient un portefeuille de cent vingt-neuf familles de brevets et de quatre-vingt-quatorze marques dont la répartition par société est précisée ci-après :

- la société CNIM détient en propre un portefeuille de trente-neuf familles de brevets, dont vingt-cinq sont concernées par des extensions à l'étranger. La Société CNIM détient également un portefeuille global de vingt-sept marques, dont dix-huit lui appartiennent en propre et neuf appartiennent à des filiales détenues intégralement. Parmi ces vingt-sept marques, dix-neuf font l'objet d'une extension à l'étranger ;
- la société LAB, détenue à 100 %, est propriétaire de cinquante familles de brevets dont trente-neuf sont concernées par des extensions à l'étranger Cette même société est propriétaire de vingt-trois marques ;
- la société Bertin Technologies, détenue à 100 %, détient en propre trente-sept familles de brevets, dont vingt-quatre sont concernées par des extensions à l'étranger, et vingt-huit marques ;
- la société Bertin Pharma, filiale à 100% de Bertin Technologies, détient en propre trois brevets et deux marques ;
- la société Vecsys, détenue majoritairement par Bertin Technologies, détient en propre quatorze marques.

Ces brevets sont répartis entre les trois Secteurs de la Société et couvrent notamment les traitements de fumées, les traitements de résidus, les activités de la Division Systèmes Industriels et celles de la Division Énergie Solaire.

Le Groupe ne réalise pas de chiffre d'affaires significatif avec des brevets détenus par des tiers.

I.2.6 PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE CNIM AU 31 DECEMBRE 2014



- : Secteur Environnement
- : Secteur Innovation & Systemes
- : Secteur Energie
- : Sociétés Immobilières
- : En cours de liquidation

La liste des filiales du Groupe, par Secteur, est donnée en Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés 2014.

Les renseignements financiers relatifs aux principales filiales du Groupe sont notamment détaillés :

- en Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 pour les sociétés mises en équivalence ;
- en Note 27 de l'annexe aux comptes sociaux 2014 pour les filiales et participations de la société-mère du Groupe.

Aucune société n'a été consolidée en intégration proportionnelle en 2014.

Les sociétés détenues conjointement consistent principalement en :

Secteur Environnement :

- joint-ventures constituées pour réaliser des contrats d'usines de valorisation des déchets, en partenariat avec un génie civiliste, rétrocédant à chaque partenaire sa part du contrat¹ ;
- entreprise en contrôle conjoint avec le fonds d'investissement Cube : CNIM Development, détenant des participations dans des sociétés de projet au Royaume-Uni ;
- entreprise en contrôle conjoint avec la société Novergie : CCUAT (activité d'exploitation d'usine de valorisation de déchets en France), société sans activité.

Secteur Innovation & Systèmes :

- entreprise détenue majoritairement par la société AVA Conseil : Technoplus Industries.

Le détail des terrains et constructions détenus par les principales filiales du Groupe est donné en paragraphe 1.6.1 du document de référence.

L'essentiel des actifs, notamment immobiliers, est détenu par la société-mère du Groupe.

¹ Dans le cadre de ces joint-ventures, qui concernent exclusivement des projets au Royaume-Uni, la société est responsable de l'émission des garanties de réalisation vis-à-vis du client final au titre du contrat. La société bénéficie en contrepartie, de la part de ses partenaires, des contre-garanties équivalentes assises sur leur périmètre respectif.

I.3 Prévention et gestion des risques

La Direction a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (IV.3) décrit la démarche engagée par le Groupe.

Le présent chapitre présente les mesures de prévention et de gestion des principaux risques liés à l'activité.

I.3.1 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

I.3.1.1 Exposition

Les activités du Groupe, que ce soit pendant les phases de construction, de maintenance, d'exploitation par elle-même ou un tiers sont soumises à des risques :

- **d'accidents aux personnes**, dont l'origine peut être une erreur de conception, des dispositifs de sécurité défectueux pendant la fabrication ou le montage, ou les conséquences d'une défaillance pendant l'exploitation. Les mesures de protection, et les taux d'accidents du travail, très inférieurs à la moyenne nationale, sont présentés dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, III.2.4 ; ces dispositions incluent la prévention des maladies professionnelles et des risques psycho-sociaux ;
- **d'incidents ayant pour conséquences des dommages à l'environnement** (à titre d'exemple, rejets accidentels au-delà des normes en vigueur), trouvant leur origine dans une erreur de conception, un défaut de maintenance ou une erreur d'exploitation. Aucun événement entraînant une pollution accidentelle ou chronique n'a été répertorié depuis plusieurs années, aucune provision n'est constituée à cet effet et il n'a pas été fait appel aux polices d'assurance dans ce domaine.

I.3.1.2 Mesures de prévention et gestion

Le détail est présenté dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, III.2 – A – B – C – D.

Ces risques sont répartis sur de nombreux sites et chantiers, ce qui en diminue la criticité.

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Directoire au travers de son Président sont mises en application ;
- chaque établissement est doté d'un responsable hygiène et sécurité et la mise en place des procédures s'effectue en temps voulu en coopération avec les représentants du personnel ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- les moyens de production sont conformes aux normes de sécurité requises ;
- des observations de risques psycho-sociaux sont mis en place en tant que de besoin ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées dans l'objectif de minimiser la probabilité d'occurrence de ces risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer le respect des dispositions légales ;

- la majorité des établissements et sites ont une démarche volontaire d'obtention et de maintien de certifications de type MASE (Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises) ou OHS 18001 (référentiel d'identification des risques et des moyens de prévention mis en place propres à une entreprise).

I.3.2 RISQUES GENERAUX LIES A L'ACTIVITE

I.3.2.1 Exposition

De par la diversité des métiers et les Secteurs d'intervention du Groupe, les risques principaux liés à l'activité sont :

- 1) Les risques rencontrés lors de la phase commerciale, de négociation et de contractualisation des affaires.
- 2) Les risques rencontrés durant la réalisation des contrats.
- 3) Les risques postérieurs à l'exécution des contrats.
- 4) Les risques liés au contenu technologique des prestations réalisées.
- 5) Les risques liés à la conjoncture économique.

Les facteurs de risque 2, 3 et 4 concernent aussi bien les contrats de montants et de durée importants que les interventions de services sur l'existant ou les opérations d'exploitation. Des dommages réels peuvent être causés au client, du fait d'un retard de mise en route, d'une indisponibilité de son installation ou de performances insuffisantes. Toutes les mesures prises pour minimiser l'exposition ne peuvent entièrement éliminer la probabilité, aussi faible soit-elle, de survenance d'un litige du fait d'un préjudice causé à un client. Le Groupe porte donc une attention particulière aux conditions contractuelles, permettant de prévenir les risques et de contenir leurs conséquences financières. Le montant des provisions constituées est indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 21. Le Groupe dispose de polices d'assurance (voir paragraphe H du même chapitre) ; il n'est jamais arrivé que le Groupe soit condamné à verser un montant de réparation supérieur aux couvertures de ces polices. Toutefois le Groupe ne peut exclure que sa responsabilité puisse se trouver engagée au-delà de sa couverture d'assurance en cas de non-respect de ses engagements contractuels.

Le montant moyen des franchises pour les années 2012 à 2014 incluse s'élève à 1 780 000 euros par an (contre 2 076 760 euros par an pour les années 2011 à 2013 incluse).

I.3.2.2 Mesures de prévention et gestion

A. Risques en phase pré-contrat

Tous les accords de nature commerciale (agents, partenariats...) sont soumis à des règles de délégation de pouvoirs. Par ailleurs, une procédure de sélection et de suivi des agents et/ou consultants a été diffusée en octobre 2013 dans toutes les sociétés du Groupe. Les Directeurs Généraux sont responsables de la promotion et de la mise en œuvre de cette procédure dans leurs Secteurs d'activités respectifs.

Chaque Division de CNIM ou chaque filiale, rattachée à un Secteur et placée sous la responsabilité du Directeur de ce Secteur, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant principalement le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s) ;

- une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et de ceux maîtrisés et communiqués par la Direction Financière (coût horaire de la main d'œuvre, coefficients d'incorporation des frais généraux...).

Les procédures de revue d'offres, adaptées à chaque Secteur ou Division ou filiale, permettent de vérifier que les risques commerciaux et techniques ont été analysés et que les instructions en termes de dispositions contractuelles, de couverture de coûts et de marge sont respectées. Les projets de montant important et/ou porteurs d'un risque spécifique, sont présentés au Président du Directoire.

Les procédures de revue d'offre identifient et prennent en compte les risques :

- financiers ;
- contractuels (dont limites de responsabilité) et légaux ;
- associés au contexte du projet ;
- liés aux définitions et aux exigences qualité du produit et/ou des prestations ;
- de performances du produit ;
- portant sur les capacités industrielles à réaliser le produit ;
- de délais et pénalités ;
- de mise en service ;
- d'exploitation.

B. Risques rencontrés durant la réalisation des contrats

CNIM entreprend des projets qui peuvent être de taille significative, et dont la réalisation s'étend sur plusieurs années.

Après commande, le Directeur du Secteur ou de la Filiale concernée procède, ou fait procéder, par délégation formalisée, à une revue de contrat sur la base de la revue d'offre, des dispositions contractuelles et des objectifs liés au contrat.

Chaque contrat est mis sous la responsabilité d'un chef de projet, interlocuteur du client et garant vis-à-vis du Directeur du Secteur/Filiale du respect des obligations contractuelles.

Au-delà des risques adressés lors des revues d'offre de contrat, des aléas peuvent apparaître, liés à la conception, aux achats et fournisseurs ou sous-traitants, ou aux éventuels cotraitants, à la fabrication, au transport, ou à la construction, générant des risques sur les coûts et les délais, et pouvant impacter la rentabilité du contrat.

L'organisation de projet et les processus de suivi et de contrôle mis en place permettent d'identifier et d'atténuer ces risques ; en effet, la maison-mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle Secteur par Secteur, puis affaire par affaire. Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, du Directeur de Secteur concerné, du contrôle de gestion associé, de la Direction Financière et du chef de projet ou responsable de filiale.

C. Risques postérieurs à l'exécution des contrats

Après la livraison, les coûts pendant la période de garantie sont couverts par les provisions constituées (voir Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés 2014).

D. Risques liés au contenu technologique des prestations

Différents facteurs propres à l'organisation du Groupe limitent les risques technologiques :

- la stratégie dans le domaine de la technologie et de la R&D qui évite toute dépendance à l'égard de brevets tiers ;

- les revues d'offre et de contrat (voir ci-dessus) qui prennent en considération les points techniques suivants : définitions du produit ou des prestations ; qualité/réalisation du produit ou des prestations ; performances du produit ; capacités industrielles à réaliser le produit ;
- les procédures qualité qui incluent des revues de conception et des programmes de contrôle ;
- la politique de formation du personnel, en particulier pour les phases de mise en route et d'exploitation.

E. Risques liés à la conjoncture économique

La diversité des activités et des clients, ainsi que la part récurrente du chiffre d'affaires liée aux services, en croissance, limitent les effets liés à la conjoncture sur le chiffre d'affaires.

F. Risques géopolitiques

Certains projets sont situés dans des pays présentant un risque géopolitique. Ils font l'objet de dispositions particulières, en premier lieu la sécurité des personnels intervenant.

L'analyse des risques pays est incluse dans le paragraphe I.3.3 "Risques juridiques".

I.3.3 RISQUES JURIDIQUES

I.3.3.1 Exposition

La plupart des risques juridiques rejoignent les risques de contractualisation exposés au paragraphe I.3.2 du même chapitre.

En outre, le Groupe, qui a de nombreuses filiales, doit s'assurer que toutes se conforment aux lois et réglementations de leurs pays.

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation relative à ce risque ; les provisions pour litiges contractuels et autres risques sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, Note 22 pour les comptes 2014.

- 1) Les litiges provisionnés sont principalement relatifs à l'exécution de contrats : problèmes de réalisation technique : réserves client, non-respect du planning ou des performances techniques pouvant conduire à des pénalités, demandes d'interventions complémentaires ou de remplacement de composants ;
- 2) problèmes liés aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants : demandes de dédommagement ou plus-value, non-exécution d'engagements ;
- 3) problèmes de résiliation anticipée pouvant donner lieu pour le Groupe au versement d'une indemnité de résiliation.

Les principaux montants provisionnés au 31 décembre 2014 concernent le cas 1, soit dans le cadre de négociations transactionnelles, soit dans le cadre de litige en phase d'expertise judiciaire.

En dehors des éléments mentionnés en Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés 2014, ni CNIM ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des 12 derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de CNIM et/ou du Groupe.

I.3.3.2 Mesures de prévention et gestion

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;
- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société/et ou ses filiales toute réclamation émanant de tiers susceptibles de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier Groupe et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'une attention particulière. À cet égard, ont été respectivement diffusés en octobre 2013 et en février 2014 – au sein du Groupe - une procédure de sélection des agents/consultants et une charte éthique. La Direction Juridique Groupe a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations de Secrétariat général.

I.3.4 RISQUES FINANCIERS

I.3.4.1 Risque de change

A. Risque de change opérationnel

a) Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offre correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie de fonctionnement. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

b) Mesures de gestion

Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère.

Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Coface) ou par des instruments financiers dérivés optionnels.

Pour chaque contrat enregistré en commande, l'exposition résiduelle au risque de change, déterminée par devise, est couverte par l'utilisation de contrats à terme. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains.

Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de la filiale ou du Secteur concerné.

Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi individuel des expositions résiduelles au risque de change, conformément aux procédures internes au Groupe.

B. Risque de change financier

Au 31 décembre 2014, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

C. Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe continue d'être peu exposé à ce risque compte tenu du poids prépondérant dans les capitaux propres consolidés des filiales intégrées dont la devise fonctionnelle est l'euro.

En conséquence, le Groupe n'a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger.

L'impact des évolutions de change, visé aux I.3.4.1 – B et I.3.4.1 – C ci-dessus, sur le compte de résultats du Groupe est communiqué en paragraphe I.5.2.4 du document de référence.

I.3.4.2 Risque de taux

A. Endettement

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable représente un montant non significatif au 31 décembre 2014 (cf. Note 21.B de l'annexe aux comptes consolidés 2014).

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

Le Groupe ne réalise aucun placement en actions ou obligations.

I.3.5 RISQUE DE CONTREPARTIE

I.3.5.1 Exposition

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie :

- dans le cadre de ses activités opérationnelles :
 - risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
 - risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;
- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

I.3.5.2 Mesures de gestion

A. Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients

Selon l'évaluation du risque géopolitique, les contrats clés en main réalisés auprès d'acheteurs publics peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque d'interruption du contrat commercial susceptible d'intervenir entre l'acceptation d'une commande et sa livraison ("risque de fabrication") ;
- le risque de non-paiement du ou des jalon(s) de facturation payable(s) à la réception/livraison ;
- le risque d'appel abusif des garanties bancaires de marché à première demande émises au profit de l'acheteur.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- le Groupe procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux. En phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :
 - la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;
 - la négociation des termes de paiement ;
 - l'obtention de garanties maison-mère des clients ;
- certaines filiales du Groupe disposent de contrats d'assurance-crédit classiques leur permettant d'être indemnisées des pertes subies en cas de non-paiement de leurs créances commerciales.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

Le Groupe n'a pas constaté, au cours de l'exercice 2014 et à la date du présent document de référence, de défaut de paiement(s) significatif(s) de la part de l'un ou de plusieurs de ses clients.

B. Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

C. Risque de contrepartie liée aux activités de placement de trésorerie et de couverture

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des institutions financières de premier rang.

I.3.6 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2014 :

- la trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie nette de l'endettement financier) s'élève à 72,2 millions d'euros contre 186,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme de 120 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2014, et utilisée à hauteur de 20 millions d'euros à la date d'enregistrement du présent document de référence. Compte tenu d'une trésorerie brute de 109,3 millions d'euros (201,8 millions d'euros au 31 décembre 2013), le niveau de liquidité disponible au 31 décembre 2014 ressort à 229,3 millions d'euros (contre 321,8 millions au 31 décembre 2013) ;
- enfin et comme mentionné en Note 21.B de l'annexe aux comptes consolidés 2014, le crédit moyen terme cité ci-dessus est soumis à la clause de défaut suivante, s'appliquant aux comptes consolidés, et respectée à la clôture de l'exercice 2014 : endettement net sur Ebitda inférieur à 2,5.

L'analyse complète des emprunts et dettes financières est présentée en Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés 2014.

I.3.7 RISQUES NUMERIQUES ET PATRIMONIAUX

I.3.7.1 Exposition

Comme pour toutes les sociétés, la sécurité du réseau informatique et du stockage des données sont maintenant des enjeux cruciaux. Il est fondamental d'éviter une perte de données accidentelle, un arrêt prolongé du réseau, d'assurer la continuité des progiciels métiers et financiers, mais aussi de se protéger contre tout acte de malveillance, quel que soit son but.

CNIM met en place, mesure et respecte des objectifs de disponibilité très élevés pour les réseaux, les applications et d'intégrité des données dans les systèmes d'information.

I.3.7.2 Mesures de prévention et gestion

Dans chaque établissement, le responsable d'établissement est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la Société, mesures telles que l'entretien, la maintenance, le gardiennage, la surveillance, etc.

La Société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels que incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme, catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

Le montant global des garanties souscrites s'élève au maximum à 150 millions d'euros. Les montants de franchise sont en rapport avec l'importance des contrats.

Une attention particulière est portée aux mesures de protection et de continuité des systèmes d'information :

- tous les systèmes font l'objet de redondances et de sauvegardes systématiques et leur disponibilité est l'axe prioritaire de la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Société a mis en place un RSSI (Responsable sécurité des systèmes d'information) en charge de la politique sécurité et de son application, tant pour garantir la sécurité logique et physique du système d'information que le respect des réglementations ;
- les risques sur la confidentialité des données ou les cyber-attaques font l'objet d'une surveillance particulière ;
- une charte de sécurité informatique est portée à la connaissance de l'ensemble du personnel, qui a pour obligation de la respecter. Divers documents de sensibilisation à la sécurité informatique sont en outre diffusés au personnel ;
- la Société a nommé un correspondant informatique et liberté.

I.3.8 ASSURANCES

Pour éviter que certaines informations ne puissent être utilisées au préjudice des intérêts du Groupe et de ses actionnaires, notamment dans le cadre des contentieux, le Groupe veille à garder une stricte confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d'assurance de responsabilité.

- Assurances de dommages aux biens : le niveau de couverture est fixé pour les assurances de dommages en fonction des capitaux à garantir ou, lorsque ce n'est pas possible, à hauteur d'un plafond correspondant au scénario catastrophe, dans les limites offertes par le marché.
- Assurances de chantiers : les montants de garantie sont, la plupart du temps, égaux à la valeur du marché.
- Assurances de responsabilité : elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très diverses, les montants de garantie sont fixés en fonction des risques encourus.

Le Groupe considère que les polices actuellement en vigueur sont en adéquation avec son profil d'exposition compte tenu des possibilités offertes par les marchés d'assurances en terme de capacités, d'étendue des couvertures et de conditions. Les assurances décrites, subissant les contraintes du marché, comprennent des exclusions et/ou des limitations, elles sont évolutives en fonction des changements de conditions du marché, ou de l'évolution des risques du Groupe.

I.3.9 RESSOURCES HUMAINES

Les risques liés à la santé et à la sécurité des salariés sont traités au paragraphe I.3.1 du même chapitre.

La disponibilité des compétences est un enjeu majeur pour le Groupe, du fait de ses métiers très divers, qui requièrent des compétences variées et spécifiques, et de l'organisation des grands projets, qui impose de mobiliser des équipes en temps voulu.

Les actions menées en termes de recrutement, formation, mobilité, dialogue social et gestion des carrières, et leurs résultats, sont exposés dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, III.1 – III.2 – III.3 – III.4 – III.5.

I.4 Événements et faits marquants

I.4.1 ÉVÉNEMENTS ET FAITS MARQUANTS 2014

I.4.1.1 Groupe CNIM

- Prise de contrôle de CNIM par SOLUNI S.A., holding de la famille Dmitrieff, en juillet 2014, suite à l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH . A l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014. CNIM se voit ainsi doté d'un actionnariat stable et pérenne, qui sera de nature à conforter la mise en œuvre de la stratégie de développement de long terme du Groupe. Ce renforcement témoigne de la confiance de la famille Dmitrieff dans CNIM.
- Renouvellement, le 3 décembre 2014, de la ligne moyen terme, à taux variable, dont il bénéficie, pour un montant maintenu à 120 millions d'euros et une durée portée à 6 ans (100 % *in fine*), contre 5 ans pour la ligne 2010-2014.
- Acquisition par Bertin Pharma du site aquitain de Johnson&Johnson Santé Beauté France (JJSBF) dédié à la formulation et à la production de lots cliniques de médicaments en vente libre (« *Over The Counter* »). Cette reprise s'accompagne d'un accord de partenariat par lequel Bertin Pharma réalisera des travaux de R&D pour le compte de JJSBF. Bertin Pharma accède ainsi à un marché en croissance, celui de l'automédication.
- Acquisition de l'activité groupes de refroidissement et pompes à chaleur à absorption de la société allemande INVEN par CNIM. Cette acquisition permet de développer une nouvelle activité centrée sur la conception, la réalisation et la fourniture de systèmes clés en main innovants pour la récupération de chaleur et de valorisation d'énergie. La technologie INVEN utilise les rejets à basse température pour en extraire la chaleur et produire du froid ou du chaud, réduisant de fait les besoins en énergie fossile de ses utilisateurs.
- Négociation pour l'acquisition de la société Saphymo par Bertin Technologies qui devient le seul industriel français à proposer une offre complète couvrant à la fois la détection et l'identification des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) pour les industries de la défense et de la sécurité, et la surveillance des rayonnements ionisants pour l'industrie nucléaire. Cette opération a été finalisée le 1er janvier 2015.

I.4.1.2 Secteur Environnement

- En 2014, l'activité Construction a été marquée par la livraison des projets d'Ardley (Oxfordshire), Four Ashes (Staffordshire), Ipswich (Suffolk) et North Hykeham (Lincolnshire) au Royaume-Uni ainsi que de l'usine de production électrique à partir de biomasse de Nesle (projet Kogeban) en France et le « *Termovalorizzatore* » de Turin en Italie.

- eCare est un projet de démonstrateur préindustriel de centrale solaire thermodynamique soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme énergies renouvelables des Investissements d'Avenir. Ce programme, d'une durée de cinq ans, présente un volet de R&D important qui permet de lever les derniers verrous technologiques. L'année 2014 a permis de mettre au point l'industrialisation de la production des caissons supports miroirs dans le but de fiabiliser leur production et de réduire les coûts correspondants. Pour cela, un atelier mobile entièrement automatisé a été conçu, réalisé et testé. Cet atelier qui sera installé sur les sites de construction des centrales permettra de produire localement les caissons support miroirs et ainsi maximiser la part locale tout en diminuant les coûts de transport.

I.4.1.3 Secteur Innovation & Systèmes

- L'événement majeur de l'année a été l'inauguration du Laser Mégajoule le 23 octobre 2014 par le Premier Ministre en présence des délégations de tous les industriels ayant pris part au programme et la réussite du premier tir expérimental déclenché par M. Valls. CNIM et sa filiale Bertin sont impliqués depuis 1999 sur cette installation majeure qui sert à étudier à toute petite échelle le comportement des matériaux dans des conditions extrêmes similaires à celles atteintes lors du fonctionnement nucléaire des armes.
- CNIM a mis en place début 2014 l'outil industriel de fabrication des plaques radiales du réacteur expérimental ITER. Les premières plaques réalisées sont conformes aux exigences du client en termes de tolérance et leur production a atteint la cadence nominale d'une par mois. Le 15 décembre 2014, CNIM a livré sa quatrième plaque, portant à sept le nombre de plaques déjà fournies par le consortium SIMIC-CNIM et permettant la construction d'une bobine toroïdale complète.
- Après les succès commerciaux du Precellys® 24 et du Precellys® Dual, le Precellys® Evolution a été lancé en septembre 2014. Le nouvel homogénéisateur d'échantillons biologiques de Bertin garantit efficacité de broyage et qualité d'homogénéisation quel que soit le type d'échantillon : tissus (animaux ou humains), micro-organismes, cellules, plantes, etc. L'ergonomie et le design, qui sont la signature de la gamme Precellys®, ont fait l'objet d'un soin particulier. Ses domaines d'application sont nombreux, notamment là où les exigences d'efficacité, de rendement, de non contamination et de standardisation sont importants : R&D pharmaceutique, génotypage, cancérologie, agronomie, médecine légale, etc.

I.4.1.4 Secteur Énergie

- Après avoir obtenu le certificat CEFRI, CNIM Babcock Services s'est vu attribuer la certification UTO, incontournable pour travailler chez EDF en CNPE (Centrale Nucléaire de Production d'Electricité). Cette certification lui permettra de développer ses métiers chez tous les grands comptes du nucléaire et d'accroître sa part de marché dans cette activité d'avenir.
- CNIM Babcock Services, avec la participation de LAB Service, en groupement avec Actemium, a obtenu de CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) la commande pour le passage au gaz et diester de quatre chaudières. Ce contrat est l'un des plus importants projets de mise aux normes environnementales et de transition énergétique de ces dernières années.
- Mené par Babcock Wanson, le projet EMR'Stock a pour objectif de proposer des solutions innovantes de stockage et de restitution d'énergie. Il consiste à récupérer l'énergie

excédentaire non utilisée, à la transformer en chaleur si nécessaire et à la stocker à très haute température. Cette énergie répondra à des besoins en chaleur ou sera retransformée en électricité pour le réseau. Elle présentera l'avantage d'être la plus économique qui soit en termes de coût.

- Babcock Wanson France a remporté un contrat auprès d'International Paper à Saillat-sur-Vienne pour deux chaudières à tubes de fumée BWR 270 de 30 t/h, haut rendement avec BW 7j et traitement de l'eau. Confronté à des constructeurs allemands et italiens, Babcock Wanson France a su se démarquer par la qualité de sa solution technique et son engagement de services de proximité.

I.4.2 REVUE 2014 PAR SECTEUR

I.4.2.1 Secteur Environnement

A. Valorisation des déchets – CNIM

a) Marché en 2014

En 2014, l'activité Construction a été marquée par la livraison des projets d'Ardley (Oxfordshire), Four Ashes (Staffordshire), Ipswich (Suffolk) et North Hykeham (Lincolnshire) au Royaume-Uni ainsi que de l'usine de production électrique à partir de biomasse de Nesle (projet Kogeban) en France et le « Termovalizzatore » de Turin en Italie.

CNIM a maintenu son activité au Royaume-Uni et en France en poursuivant la construction des usines de Trident Park (Cardiff, Pays de Galles), Leeds (Yorkshire), Ridham Dock (Kent), Shrewsbury (Shropshire), Wilton (Middlesbrough) et Estrées-Mons (Somme) dont les livraisons auront lieu en 2015 et 2016.

CNIM se positionne également sur le marché de la gazéification des déchets ménagers dont le développement présente des opportunités, en particulier au Royaume-Uni. Afin de promouvoir les énergies renouvelables, les autorités britanniques ont, en effet, mis en place les *Renewables Obligation Certificates* (ROCs) et les *Feed-in Tariffs* (FITs), exigeant des fournisseurs d'électricité un certain quota d'énergie à partir de sources renouvelables éligibles et apportant un soutien financier à ces productions d'énergies renouvelables. Dans ce cadre particulièrement attractif, la production d'énergie, à partir de la gazéification des déchets ménagers, permet de répondre aux critères de qualification de ces ROCs. CNIM a spécifiquement travaillé ce procédé de gazéification.

En exploitation, le marché français a présenté de nombreuses opportunités liées, d'une part, aux exigences de nouvelles réglementations incitant à la récupération d'énergie et, d'autre part, à la nécessité de remettre en conformité les installations.

Le Secteur Environnement a poursuivi sa stratégie de développement commercial dans les pays qui mettent en place des politiques actives de structuration de leur stratégie liée à la valorisation des déchets et où CNIM peut apporter son expertise en conception, construction et exploitation :

- en Europe centrale : essentiellement la Pologne et la République Tchèque, où de nouveaux projets sont en cours de développement par les acteurs traditionnels mais aussi par de nouveaux entrants tels que les sociétés de production d'électricité ;
- en Afrique du Nord : en Algérie, où le gouvernement a officiellement lancé en 2013 un vaste programme ;
- dans les Pays du Golfe et en Asie, en particulier et à présent à Singapour, en Thaïlande et en Malaisie.

b) Principales commandes et réalisations

• *Construction : livraisons en 2014*

FOUR ASHES, STAFFORDSHIRE, ROYAUME-UNI

- Client : Veolia Environmental Services. Livrée en mars 2014.
- Caractéristiques : l'installation est construite en partenariat avec le génie civiliste Clugston, Elle traite 300 000 tonnes de déchets ménagers par an et est équipée de deux lignes de 20 t/h pour une production électrique de 27 MW électrique. Il est également prévu de raccorder ultérieurement l'usine à un réseau de chaleur permettant de délivrer une puissance de 15 MW thermique. Le traitement des fumées SecoLAB®est fourni par LAB (filiale de CNIM).

IPSWICH, GREAT BLAKENHAM, SUFFOLK, ROYAUME-UNI

- Client : SITA UK. Livrée en décembre 2014.
- Caractéristiques : l'installation a été construite en partenariat avec le génie civiliste Lagan. Elle est constituée de deux lignes de 15,8 t/h et traite 250 000 tonnes de déchets ménagers par an produisant 22 MW électrique. Le traitement des fumées SecoLAB®est fourni par LAB (filiale de CNIM).

NORTH HYKEHAM, LINCOLNSHIRE, ROYAUME-UNI

- Client : FCC Environnement. Livrée en mars 2014.
- Caractéristiques : l'installation a été réalisée en partenariat avec le génie civiliste Clugston. Elle traite 150 000 tonnes de déchets ménagers par an avec une ligne de 19,2 t/h. Elle produit 12 MW électrique. Le traitement des fumées SecoLAB®est fourni par LAB (filiale de CNIM).

NESLE, SOMME, FRANCE

- Client : société de projet Kogeban. Livrée en mai 2014.
- Usine exploitée par CNIM.
- Caractéristiques : il s'agit d'une installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts). Elle produit 16,2 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur qui est utilisée dans son process.

ARDLEY, OXFORDSHIRE, ROYAUME-UNI

- Client Viridor. Livrée en novembre 2014.
- Caractéristiques : l'installation est construite en partenariat avec le génie civiliste Clugston. Elle est équipée de deux lignes de 19 t/h pour une capacité globale de traitement de 300 000 tonnes de déchets ménagers par an. Elle produit 25 MW électrique. Le traitement des fumées SecoLAB®est fourni par LAB (filiale de CNIM).

TURIN, ITALIE

- Client : TRM SpA. Livrée en octobre 2014.
 - Caractéristiques : l'installation traite 421 000 tonnes de déchets ménagers. Cette usine a été réalisée en partenariat avec l'entreprise Coopsette pour le génie civil et UNIECO pour la valorisation électrique. Elle est constituée de trois lignes d'une capacité de 22,5 t/h et produit 65 MW électrique. Le traitement des fumées fourni par LAB (filiale de CNIM) est de type sec au bicarbonate avec une déNOx SCR catalytique.
- **Construction : poursuite des contrats de conception et de réalisation de centres de valorisation énergétique clés en main**

LEEDS, YORKSHIRE, ROYAUME-UNI

- Client : Veolia Environmental Services. Livraison programmée en mai 2016.
- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec Clugston qui est en charge du génie civil. Elle traitera globalement 214 000 tonnes de déchets ménagers dont 50 000 tonnes de déchets recyclés par an issus d'un centre de tri intégré dans le site (confié directement par Veolia à la société allemande WTT). Elle est constituée d'une ligne d'une capacité en déchets de 20,5 t/h et produira 15,5 MW d'électricité. Le traitement des fumées SecoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM). Le CVE contribuera notablement à l'objectif du comté de recycler plus de 60 % de ses déchets.

RIDHAM DOCK, KENT, ROYAUME-UNI

- Client : MVV Umwelt. Livraison programmée en avril 2015.
- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec le génie civiliste Clugston ; il s'agit d'un centre de cogénération utilisant de la biomasse contaminée comme combustible. Elle est constituée d'une ligne produisant 25,5 MW. Son design prévoit également la possibilité d'alimenter un industriel local en vapeur. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).

SHREWSBURY, SHROPSHIRE, ROYAUME-UNI

- Client : Veolia Environmental Services. Livraison programmée en mai 2015
- Caractéristiques : l'installation est construite en partenariat avec le génie civiliste Clugston. Elle est équipée d'une ligne d'une capacité de 12 t/h pour une capacité globale de traitement de 100 000 tonnes de déchets ménagers par an. Elle produit 8 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).

TRIDENT PARK, CARDIFF, PAYS DE GALLES, ROYAUME-UNI

- Client : VIRIDOR. Livrée en janvier 2015.
- Caractéristiques : il s'agit de la première usine de ce type au Pays de Galles. Elle est construite avec l'entreprise de génie civil Lagan et est constituée de deux lignes de 23 t/h avec une capacité annuelle de 350 000 tonnes de déchets. Elle produit 34 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).

WILTON, MIDDLESBROUGH, ROYAUME-UNI

- Client : Sita-Sembcorp-Itochu. Livraison programmée en août 2016.

- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec la société Clugston qui est en charge du génie civil. Elle est constituée de deux lignes de 29,2 t/h pour une capacité annuelle de 470 000 tonnes. Elle produira 50 MW électrique. Le traitement des fumées est de type VapoLAB®. Les déchets seront acheminés par train depuis la côte ouest du Royaume-Uni (Merseyside près de Liverpool) vers la côte est (Middlesbrough au sud de Newcastle). L'usine étant située sur un important site industriel, tout ou partie de la vapeur produite par l'usine alimentera le process de diverses industries présentes sur le site.

ESTREES-MONS, SOMME, FRANCE

- Client : société de projet CBEM. Livraison prévue avril 2015.
- Usine exploitée par CNIM.
- Caractéristiques : il s'agit d'une installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts). Elle produit 13 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process. Le traitement des fumées est de type SecoLAB®.

• *Exploitation de centres de valorisation énergétique : activités en cours*

BAKOU, AZERBAÏDJAN

- Client : Ministère de l'Economie et de l'Industrie azéri.
- Poursuite de l'exploitation démarrée en juin 2013.
- Caractéristiques : deux lignes de 33 t/h pouvant traiter un total de 500 000 tonnes par an de déchets municipaux et 10 000 tonnes de déchets hospitaliers. L'usine est dimensionnée pour exporter sur le réseau 231 500 MWh d'électricité par an (avec un pouvoir calorifique des déchets de 8 500 MJ/t), ce qui correspond à la consommation de 50 000 foyers. L'usine remplaçant une décharge, c'est plus d'une tonne de CO₂ d'économisée par tonne de déchets incinérée, soit un total d'au moins 500 000 tonnes de CO₂ en moins par an.

NESLE, SOMME, FRANCE

- Client : société de projet Kogeban.
- Livraison en 2014. Exploitation par CNIM.
- Caractéristiques : la ligne utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts) est en fonctionnement. Elle est équivalente à la consommation d'une ville de 5 000 foyers ; trois millions de tonnes de CO₂ seront économisés sur vingt ans. 130 GWh d'électricité et 300 GWh d'énergie thermique utilisée par un industriel pourront être produits annuellement à partir de 250 000 tonnes de biomasse.

PLOUHARNEL, MORBIHAN, FRANCE

- Client : AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique).
- CNIM exploite l'usine depuis le mois de décembre 2014. Une commande d'étude pour l'installation d'une récupération d'énergie et d'une production d'électricité a été réalisée en 2014 et s'achèvera en 2015.

- Caractéristiques : l'incinérateur, qui traite 31 500 tonnes de déchets par an, a été construit au début des années 1970 et ne possède pas de dispositif de valorisation énergétique. CNIM intervient sur l'exploitation, la modernisation et la réalisation de travaux visant à la valorisation énergétique des déchets.

SAINT-PANTALÉON DE LARCHE, CORREZE, FRANCE

- Client : SYTTOM 19.
- CNIM exploite l'usine depuis 2013 et a remplacé le traitement des fumées existant par un traitement moderne et breveté permettant d'améliorer les performances environnementales tout en économisant les ressources (75 00 m³ d'eau par an économisés).
- Caractéristiques : l'installation, qui a une capacité de traitement de 70 000 tonnes de déchets par an a été construite au début des années 1970. Elle est équipée de trois lignes avec récupération d'énergie permettant d'alimenter un industriel et chauffer des serres municipales.
- Mise en service du nouveau traitement de fumées sec (travaux fin 2013) permettant d'abattre le seuil des Nox à 80 mg/Nm³ (anciennement 200) et d'atteindre le seuil d'efficacité énergétique R1.
- En 2014, CNIM a obtenu un marché pour la construction et l'exploitation d'une unité de production électrique qui vient compléter la valorisation existante de l'UVE sous forme de chaleur (travaux en 2014).

TURIN, ITALIE

- Client : TRM SpA.
- L'exploitation programmée initialement pour une durée d'un an a pris fin en octobre 2014.
- Caractéristiques : traitement de 421 000 tonnes de déchets ménagers par an avec trois lignes de 22,5 t/h pour une production d'électricité de 350 000 MWhel/an. Traitement sec des fumées au bicarbonate avec une déNOx SCR catalytique.

THIVERVAL, YVELINES, FRANCE

- Client : SIDOMPE.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1973 ; CNIM exploite également le centre de tri depuis le 1^{er} juillet 2008 (dès le démarrage).
- Caractéristiques :
 - le centre de valorisation des déchets a été construit au début des années 1970, au départ il y avait deux lignes d'incinération sur lesquelles ont été ajoutées des chaudières en 1986 (alimentation d'un chauffage urbain – environ 5 000 ménages). En 1991-1994, construction d'une troisième unité avec turbo-alternateur pour production d'électricité et modernisation des lignes existantes. La capacité de traitement est de 200 000 tonnes par an.
 - Le centre de tri a été mis en service en 2008, sa capacité de traitement est de 30 000 tonnes par an.

PLUZUNET, COTES D'ARMOR, FRANCE

- Client : SMITRED.
- CNIM exploite le centre de valorisation des déchets depuis 2007.

- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets, qui traite 57 000 tonnes de déchets par an, a été mis en service en 1997. Cette installation est équipée d'une chaudière et d'un turbo-alternateur permettant de produire environ 17 GWh d'électricité par an ainsi que de l'énergie thermique permettant de chauffer des serres horticoles et légumières.

LANTIC, COTES D'ARMOR, FRANCE

- Client : KERVAL.
- CNIM exploite le centre de valorisation des déchets depuis 2009. CNIM a modernisé ce site en 2009 et a construit une unité de traitement des algues vertes d'une capacité de 20 000 tonnes par an en 2010.
- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets, qui reçoit environ 35 000 tonnes de déchets par an, a été mis en service en 1999. Cette installation est équipée de deux unités de traitement micro biologique et d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Le compost produit (environ 10 000 tonnes par an) est labellisé pour utilisation en agriculture biologique.

STOKE-ON-TRENT, MIDLANDS, ROYAUME-UNI

- Client : Hanford Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 210 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 12 t/h pour une production d'électricité de 98 000 MWh/an.

WOLVERHAMPTON, MIDLANDS, ROYAUME-UNI

- Client : Wolverhampton Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 110 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 7 t/h pour une production d'électricité de 45 000 MWh/an.

DUDLEY, MIDLANDS, ROYAUME-UNI

- Client : Dudley Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 90 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 6 t/h pour une production d'électricité de 36 000 MWh/an.

B. Traitement des fumées – LAB

a) Marché en 2014

En 2014, LAB a poursuivi et accéléré son processus de transformation pour passer de la position de leader européen du traitement des fumées à celle d'acteur de dimension internationale actif sur les secteurs de l'ingénierie, de la construction et des services, capable de proposer à ses clients, entreprises de valorisation des déchets, producteurs d'énergie et industriels, des solutions intégrées visant à réduire leurs émissions dans l'air, l'eau et les sols.

Sur la ligne d'activité « Construction d'usines », LAB a maintenu avec succès sa position de prestataire parmi les plus innovants et compétitifs du traitement des fumées. Signe de sa capacité d'adaptation aux tendances du marché les plus pointues, les commandes enregistrées auprès de clients du secteur énergétique ont été pour la première fois supérieures à celles du secteur du traitement des déchets. A noter également en 2014, des contacts commerciaux très avancés pour la fourniture de *scrubbers* marins et d'usines de traitement des cendres d'incinération, ouvrant ainsi des perspectives de développement sur ces nouveaux marchés.

La ligne d'activité « Services environnementaux » a également enregistré un volume de commandes historique. C'est le résultat à la fois de l'activité très soutenue de sa Division LAB Service et aussi des premières commandes de son additif breveté Tracelock® : utilisé par de nombreux clients pour la stabilisation des cendres et des poussières issues du traitement des fumées, Tracelock® permet de faire passer ces déchets classés comme dangereux dans la catégorie des déchets non dangereux.

La ligne d'activité « Exploitation », qui recouvre les activités de construction et d'exploitation de centres de traitement des mâchefers suite à l'acquisition de Geodur en 2013, a poursuivi en 2014 une forte activité de développement. Celle-ci s'est concrétisée par la signature des premiers contrats et les usines réalisées par LAB suivant ce business model devraient démarrer leur activité en 2015.

En combinant présence forte, solutions à la pointe de la technologie, compétitivité et expertise, LAB est particulièrement bien positionné sur ses nouveaux segments de marchés.

b) Principales commandes et réalisations

- ***Principales commandes et poursuite des contrats en cours en 2014 avec la maison mère CNIM dans le cadre de la conception et de la réalisation clés en main de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses***

Traitement des déchets

- Turin, Italie : Traitement des fumées SecoLAB au bicarbonate SCR catalytique.

Au Royaume-Uni :

- Lincolnshire, North Hykeham : traitement des fumées SecoLAB® et SNCR DeNOx.
- Oxfordshire, Ardley : traitement des fumées SecoLAB® et SNCR DeNOxflue.
- Wales, Cardiff, Trident Park : traitement des fumées VapoLAB® et SNCR DeNOx.
- Shropshire, Shrewsbury : traitement des fumées VapoLAB® SNCR DeNOx.
- Staffordshire, Four Ashes : traitement des fumées SecoLAB® et SNCR DeNOx.
- Suffolk, Ipswich, Great Blakenham : traitement des fumées SecoLAB® et SNCR.
- Leeds : traitement des fumées SecoLAB® et SNCR DeNOx.
- Wilton, Middlesbrough : traitement des fumées VapoLAB® et SNCR DeNOx.
- Ridham Dock, Kent : traitement des fumées VapoLAB® et SNCR DeNOx.

Traitement des biomasses

- Kogeban, France : traitement des fumées SecoLAB®.
- Estrées-Mons, France : traitement des fumées SecoLAB®.

- **Principales commandes et poursuite des contrats en cours en 2014 avec la maison mère CNIM dans le cadre de l'activité d'exploitation de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses**

Traitement des déchets

- Plouharnel, Morbihan, France : mise en place d'un cycle permettant d'obtenir le seuil d'efficacité énergétique (R1) en tout électrique.

- **Principales commandes et travaux en cours contractés directement par LAB en 2014**

Traitement des déchets

- Nordforbraending - Hoersholm, Danemark : traitement de fumées SecoLAB® avec condensateur, traitement de l'eau et pompes à chaleur.
- Kara Noveren - Roskilde, Danemark : traitement des fumées SecoLAB®, GraniLAB® avec condensateur et traitement de l'eau.
- Vantaan Energia - Helsinki, Finlande : traitement des fumées SecoLAB®.
- ARC - Amagerforbraending, Danemark : traitement des fumées GraniLAB® avec condensateur, traitement de l'eau et pompes à chaleur.
- Novergie - Lyon-Nord, France : traitement des fumées GraniLAB®.
- MVV - Plymouth, Royaume-Uni : traitement des fumées BicarLAB®.

Production d'énergie

- Solvay - Dombasle, France : traitement des fumées SecoLAB®.
- Vattenfall - Odense, Danemark : traitement des fumées CataLAB®.
- Localstyrelsen - Longyearbyen, Norvège : traitement des fumées GraniLAB® avec eau de mer .
- CEH - Paroseni, Roumanie : process de désulfuration des fumées par laveur humide utilisant le lait de calcaire (Limestone FGD).
- Dalkia - Trebovice, République Tchèque : traitement des fumées SecoLAB®.
- Solvay - Tavaux, France : traitement des fumées SecoLAB®.
- BWE - Aarhus, Danemark : traitement des fumées BicarLAB® avec condensateur.

Stabilisation / Solidification des cendres d'incinération et des poussières issues du traitement des fumées

- Posco - Krakow, Pologne : traitement des Refiom StabiLAB®.
- Fujjimen - Fukushima, Japon : traitement des Refiom Tracelock®.
- MPWIK - Warsaw, Pologne : traitement des Refiom Tracelock®.

I.4.2.2 Secteur Innovation & Systèmes

A. Division Systèmes Industriels

a) Marché en 2014

Confronté à la baisse durable des budgets de défense en France et au report des investissements sur les centrales nucléaires en Europe, CNIM se positionne dans l'immédiat :

- sur les opportunités liées au programme ITER ;
- à l'international, avec son offre dans les systèmes de projection terrestre et maritime ;
- sur le développement d'une nouvelle ligne d'activité dans les systèmes énergétiques (pompes à chaleur) pour l'industrie Oil & Gas.

b) Faits marquants et principales réalisations

• Acquisition

Acquisition de l'activité de groupes de refroidissements et pompes à chaleur de la société INVEN

CNIM a élargi son offre d'équipements et de services dédiée à l'efficacité énergétique avec le rachat en 2014 de l'activité de groupes de refroidissement et de pompes à chaleur à absorption de la société allemande INVEN.

Convertir en énergie utile les rejets à basse température permet de diminuer le recours aux énergies fossiles et d'optimiser le fonctionnement des équipements. Cette acquisition permet à CNIM d'accroître sa présence sur le marché de l'efficacité énergétique dans les industries de l'Oil & Gas, de la pétrochimie, de la chimie, de la production d'énergie ainsi que dans la construction navale. La technologie des machines à absorption développées par INVEN permet de produire du froid ou du chaud en utilisant les rejets à basse température pour les convertir en énergie utile. Au travers de cette nouvelle offre, CNIM propose à ses clients des solutions pour limiter leurs besoins en énergie fossile et favoriser la transition énergétique en marche.

• Défense

Dissuasion

Programme de remplacement du missile M45 par le missile M51

Après avoir équipé *Le Terrible* et *Le Vigilant* de 32 systèmes M51, CNIM assure, jusqu'à mi-2015, le montage à Brest des tubes lance-missiles sur *Le Triomphant*.

Le programme M51 s'inscrit dans le cadre du positionnement historique de CNIM en tant qu'unique fournisseur de tubes lance-missiles pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ce positionnement, ininterrompu depuis le lancement de la dissuasion française dans les années 1960, résulte de la préoccupation permanente de CNIM de concevoir des systèmes très performants associée à des contraintes budgétaires de plus en plus serrées.

Portes de bassin pour la Marine nationale

CNIM a été retenu pour la conception, la fabrication et l'installation de deux portes de bassin pour une base opérationnelle de la marine nationale, en remplacement d'anciennes portes posées il y a quarante ans. Ces portes escamotables permettent la mise en cale sèche de bâtiments pour leur maintenance ou leur réparation et présentent d'excellentes caractéristiques de sûreté et de résistance aux agressions. Elles mesurent vingt mètres de haut par vingt mètres de large, leur épaisseur varie de 2,7 à 5 mètres et leur poids dépasse les 400 tonnes. La première d'entre elles a été installée et mise en service fin 2014.

Projection maritime

Après un premier succès commercial avec la Marine nationale, CNIM a en charge jusqu'en 2016 la maintenance des quatre L-CAT®, aussi appelés EDA-R (Engin de Débarquement Amphibie Rapide) dans sa version française, qui ont été mis en service entre 2011 et 2012.

Le L-CAT® est un concept de navire de débarquement développé par CNIM qui repose sur l'intégration d'une plateforme mobile au milieu des deux coques d'un catamaran. Lorsque la plateforme est en position basse, le L-CAT® est un navire à fond plat, à faible tirant d'eau, permettant le débarquement de matériels, de troupes et de secours sur tout type de plage et ce en l'absence d'infrastructure portuaire. Les rampes mobiles situées à l'avant et à l'arrière permettent également de s'adapter à tout type de quai. Lorsque la plateforme est en position haute, le navire est un catamaran rapide et assure le transit du chargement à haute vitesse.

Projection terrestre et véhicules spéciaux

MTM (Moyen de Transport de Munitions chimiques anciennes)

CNIM réalise depuis juillet 2011 le contrat MTM (Moyen de transport de munitions chimiques anciennes) pour le compte de la DGA. Il comprend un VTM (Véhicule de transport de munitions) et un système MCV (Moyen de chargement/déchargement du véhicule).

Après les études, réalisées en 2011 et 2012, puis la fabrication d'un prototype et d'un premier de série en 2012 et 2013, les essais de qualification ont été menés en 2013 et 2014. Le système MTM a été qualifié par la DGA en juillet 2014 .

Cette étape importante, franchie avec succès, a donné lieu à la commande de nouvelles prestations par la DGA et l'utilisateur final, la Sécurité Civile (DGSCGC), telles que des formations utilisateurs et maintenanciers assurées par CNIM en septembre 2014.

La commande série de trois VTM a quant à elle été passée à CNIM en juillet 2014 pour une livraison à Suippes prévue entre décembre 2015 et février 2016.

• Systèmes maritimes

Les multiples compétences du Groupe CNIM permettent de proposer une offre adaptée au marché du maritime :

- des navires spéciaux qui opèrent dans des conditions difficiles : L-CAT®, WindKeeper ;
- des équipements embarqués propres et économes : laveurs de fumées (scrubbers), chillers à absorption, chaudières ;
- des systèmes de transfert sécurisés pour les passagers ;
- de la sous-traitance industrielle de grandes dimensions pour la construction navale et les Energies Marines Renouvelables ;
- des services haut de gamme associés : ergonomie, conseil & modélisation, SLI (Soutien logistique intégré), études de marché, etc.

Navires de soutien et de maintenance des éoliennes en mer

WindKeeper est un navire de soutien et de maintenance des éoliennes en mer conçu et réalisé par CNIM. Capable d'intervenir sur une mer formée (jusqu'à une houle d'une hauteur de vagues significative de trois mètres) grâce à une carène SWATH lui conférant une très grande stabilité et des équipements adaptés, WindKeeper est opérationnel 300 jours par an contre la moitié pour les petits navires qui assurent aujourd'hui la maintenance des champs éoliens. Ce navire est également équipé d'un système actif de transfert de personnel capable de compenser les mouvements de la houle et du navire, assurant un transfert sécurisé des techniciens sur l'éolienne. WindKeeper permet ainsi d'optimiser le taux de production des éoliennes, grâce à une forte disponibilité à la mer et des équipements adaptés à des coûts maîtrisés.

- **Nucléaire et grands instruments scientifiques**

CNIM intervient en études, réalisation et installation de systèmes mécaniques pour l'ensemble de la filière nucléaire. L'accident de Fukushima a eu pour conséquence de retarder les grands programmes nucléaires en France et à l'étranger.

Cependant, CNIM met à profit cette phase de transition pour préparer l'avenir en continuant d'investir sur son outil industriel et les compétences techniques de ses équipes, de façon à se positionner sur les futurs appels d'offre concernant l'amont du cycle du combustible, la production électronucléaire, le démantèlement et le stockage des déchets.

Réacteur expérimental ITER (Fusion par plasma)

ITER est une expérience scientifique internationale qui doit démontrer la faisabilité technologique de l'énergie de fusion et ouvrir la voie à son exploitation industrielle et commerciale. Les contrats remportés depuis 2009 par CNIM concrétisent le choix stratégique du Groupe de se positionner comme un fournisseur de long terme de ce programme.

Fabrication des plaques radiales du réacteur ITER

Les plaques radiales sont des structures mécaniques réalisées en acier inox qui pèsent 5,5 tonnes ou 9,8 tonnes selon les modèles. Elles constituent le squelette des dix-huit bobines de champ toroïdal nécessaires au confinement du plasma dans l'enceinte à vide ITER. L'agence domestique européenne Fusion For Energy (F4E), en charge de la contribution des pays européens au projet ITER, a notifié en 2012 au consortium franco-italien SIMIC - CNIM, le contrat de fabrication de 70 plaques radiales.

Afin de pouvoir démarrer la fabrication des plaques, CNIM s'est attaché à finaliser en 2014 la préparation de son outil industriel. Après avoir été installé et qualifié, celui-ci est désormais opérationnel. Les plaques sont conformes aux exigences du client en termes de tolérance et leur production a atteint la cadence nominale d'une par mois. Le 15 décembre, CNIM a ainsi livré sa quatrième plaque, portant à sept le nombre de plaques déjà fournies par le consortium SIMIC-CNIM et permettant la construction d'une bobine toroïdale complète.

En 2014, CNIM est intervenu lors de conférences organisées par l'ITER Business Forum à Séoul et par le World Nuclear Exhibition à Paris sur le thème de l'innovation technologique dans le domaine de la fabrication de pièces industrielles de grande précision et de grande dimension.

Projet RJH – Réacteur Jules Horowitz (RJH)

En 2014, Areva TA a confié à CNIM la réalisation des gros composants du bloc pile constituant le cœur du réacteur Jules Horowitz (RJH). Il s'agit d'un contrat de fabrication pour lequel seront mises en œuvre les compétences et la maîtrise de CNIM dans les domaines du soudage par faisceau d'électrons (FE) et de l'usinage de pièces de grandes dimensions alliés à des exigences de précision élevées.

Le réacteur expérimental RJH est un Grand Instrument Scientifique. Il est destiné à la recherche sur les comportements des combustibles et des matériaux pour les centrales électronucléaires afin de contribuer à la sécurité et à l'optimisation des réacteurs nucléaires existants comme au développement des futurs réacteurs. Il produira également des radioéléments pour la médecine nucléaire (imagerie médicale). Ce projet européen de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire inclut des accords avec le Japon et l'Inde.

Programme Laser Mégajoule – LMJ

Impliqué depuis 1999 dans le programme préparatoire au Laser Mégajoule (LMJ), le CEA/DAM a confié en 2003 au groupement CNIM (CNIM mandataire, Bertin Technologies sous-traitant) le marché Équipements de chambre et intégration (ECI) et en 2009 le marché Système de conversion de fréquence et de focalisation des faisceaux laser (SCF).

Le LMJ est une installation majeure du programme Simulation. Il sert à étudier, à toute petite échelle, le comportement des matériaux dans des conditions extrêmes similaires à celles atteintes lors du fonctionnement nucléaire des armes.

En 2014, la totalité des équipements ECI conçus et réalisés par le groupement a été livrée et réceptionnée sur site du LMJ, au Barp près de Bordeaux. Les principaux équipements fournis par CNIM et Bertin Technologies sont des systèmes opto-mécaniques uniques et complexes ainsi que des ensembles robotisés de manutention. Au cours de l'année 2014, ces matériels ont démontré leurs performances, dont certaines ont dépassé les attentes du CEA/DAM. Ceci a permis au CEA de franchir une étape Majeure et déterminante initialement attendue en décembre 2014. La performance des systèmes a été telle qu'elle a permis d'atteindre cet objectif en avance de phase sur la date prévue.

Le deuxième SCF a été intégré et réceptionné. Le CEA/DAM a également validé la revue de lancement en série des prochains SCF permettant ainsi à CNIM de se préparer pour la réalisation des futurs équipements.

L'événement majeur de l'année a été l'inauguration du LMJ le 23 octobre par le Premier Ministre en présence des délégations de tous les industriels ayant pris part au programme et la réussite du premier tir expérimental, déclenché par M. Valls.

CNIM est désormais bien positionné pour l'accompagnement du CEA/DAM pour la fourniture des composants des futures chaînes laser mais aussi comme un acteur majeur des marchés de Maintien en conditions opérationnelles (MCO) ainsi que de l'aide à l'exploitation.

Réacteur d'Essais au Sol (RES)

Le CEA a confié à CNIM Systèmes Industriels les études, les calculs, la réalisation usine, les tests (maquettes) et le montage sur site des systèmes relatifs à l'étanchéité du circuit de noyage ultime et du sas d'entrée à la zone réacteur pour le projet RES à Cadarache.

• *Production électro-nucléaire*

Marché des EPR au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le marché de la construction de centrales nucléaires présente de nombreuses opportunités liées à la politique de renouvellement du parc existant mise en place par les autorités. Au total, la reconstruction d'une dizaine de centrales doit être confiée aux consortiums EDF Energy, GDF Suez associé à Westinghouse, et Hitachi. L'expertise reconnue de CNIM dans le domaine du nucléaire civil, associée aux savoir-faire locaux dont CNIM dispose à travers ses filiales au Royaume-Uni, lui permettent de se positionner sur le marché des EPR britanniques et de proposer une offre élargie de gamme de produits dans le cadre des appels d'offre en cours.

Systèmes de manutention sécurisée pour EPR

CTE, filiale chinoise de CNIM, en synergie avec les équipes de CNIM à La Seyne-sur-Mer et celles de Bertin Technologies, a poursuivi sa diversification avec la réalisation en sous-traitance d'ensembles mécano-soudés à très haut niveau de précision. CTE a en particulier achevé le montage et les tests usine du système de manutention sécurisée ou Spent Fuel Cask Transfer Facility (SFCTF) de l'EPR de Taishan. Cet équipement assure le transfert des assemblages de combustibles usés depuis la piscine de stockage jusqu'à un conteneur puis le transporte à l'extérieur de la centrale en toute sécurité.

Tchernobyl : membranes souples pour le nouveau sarcophage de la centrale nucléaire

NOVARKA (joint-venture Vinci Construction Grands projets - Bouygues) a confié à CNIM le contrat de fourniture des membranes souples pour le nouveau sarcophage (arche métallique) en cours de construction sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Ces membranes assureront l'étanchéité entre l'arche et le sarcophage existant, qui enveloppe le réacteur n°4 à l'origine de la catastrophe nucléaire de 1986. Sur la base d'un design développé et breveté par les équipes de NOVARKA, CNIM réalise la définition et la qualification du process de fabrication, la qualification et la

fournitures des membranes et assurera, sur site, l'assistance technique aux équipes de montage de NOVARKA.

- **Industrie**

Spatial

CNIM, qui fabrique les structures des tuyères des boosters latéraux du lanceur Ariane V depuis près de vingt ans, a remporté le contrat de fabrication des structures de tuyères du premier étage du lanceur Vega qui permet la mise en orbite de petits satellites à un tarif attractif. Par ce contrat pluriannuel, Safran-Herakles renouvelle sa confiance en CNIM et dans sa capacité d'usinage de pièces hors-normes. En 2014, CNIM a réalisé et livré les premières tuyères du premier étage du moteur P80 du lanceur européen Vega.

Oil & gas

Petrofac, une société d'ingénierie, de technologies et de réalisation de projets dans les domaines du pétrole, du gaz et de la pétrochimie, a confié à CNIM fin 2014 la conception, la fabrication et la mise en service d'un système de production de froid à haute efficacité énergétique. Constitué de deux groupes froids à absorption réalisés sur-mesure, ce système particulièrement respectueux de l'environnement sera installé à bord du JSD6000, le nouveau navire de pose en mer profonde de Petrofac qui sera opérationnel en 2017. En récupérant les rejets de chaleur des moteurs, les groupes à absorption de CNIM produisent de l'énergie froide, ceci sans émissions de gaz à effet de serre ni augmentation de la consommation de fuel, ce qui représente un réel avantage par rapport aux groupes froids traditionnels à compression très énergivores. En outre, les groupes froids à absorption de CNIM ne nécessitent ni réfrigérants toxiques ni CFC.

Prestations de sous-traitance industrielle

Chine : CTE, filiale chinoise de CNIM, a développé une offre de sous-traitance d'ingénierie pour le compte du Groupe et de sa filiale Bertin Technologies et mis en place un partenariat avec ATS, société d'ingénierie française spécialisée dans la conception de ligne de produit ou postes de travail. CTE assure des prestations de sous-traitance d'études et est associée à ATS pour la réalisation, sur le site de CTE, assemblage et pré-montages et dans l'usine utilisatrice, de lignes de produits conçues par ATS et installées en Chine.

Alors que CTE entre dans sa dixième année d'existence, elle continue par ailleurs de produire des escaliers mécaniques et des pièces détachées dans le cadre du contrat de fourniture d'équipements pour le métro de Singapour.

Maroc : le site industriel de CNIM à Casablanca au Maroc a réalisé les économiseurs des centres de valorisation énergétique des déchets de Leeds et de Wilton au Royaume-Uni. Le site est également intervenu auprès de clients locaux tel que l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) pour lequel le retubage de deux chaudières à tubes d'eau a été réalisé.

B. Bertin Technologies

a) Marché en 2014

Le monde actuel connaît des bouleversements économiques, sociétaux et géopolitiques profonds. Pour les entreprises, les personnes et les États, cela signifie davantage de compétitivité et de sécurité. C'est en ce sens qu'en 2014, l'offre de Bertin s'est étoffée, en étroite synergie avec sa maison mère CNIM :

- d'importants travaux de recherche et développement ont été menés dans le domaine de l'efficacité énergétique autour des pompes à chaleur à absorption. Ces travaux ont permis à CNIM d'acquérir et de proposer une nouvelle offre d'équipements et de services dans ce domaine, avec de nouveaux contrats à la clé ;
- sur un marché des technologies de l'information en pleine mutation, Bertin a développé des solutions spécifiques de cybersécurité et de traitement du Big Data multimédia qui sont adoptées partout dans le monde ;
- fort de ses succès dans le domaine des équipements de laboratoire et de la détection nucléaire, biologique et chimique, Bertin a franchi un cap avec l'acquisition de la société Saphymo, leader français des moyens de détection et mesure des rayonnements ionisants. Bertin devient ainsi un acteur de référence dans le domaine de l'instrumentation scientifique pour la défense, le nucléaire, l'environnement et les sciences du vivant ;
- enfin, en intégrant le site de Johnson & Johnson Santé Beauté France près de Bordeaux, la filiale de R&D Bertin Pharma s'est résolument positionnée sur le marché en croissance des produits d'automédication.

b) Principales réalisations

• *Systemes et instrumentation*

Bertin Technologies acquiert Saphymo pour mieux «détecter l'imperceptible»

Mieux détecter les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), voilà l'une des missions à laquelle répondra la nouvelle entité Bertin Systèmes et Instrumentation formée avec Saphymo au sein de Bertin Technologies. Acteur clé de solutions d'instrumentation pour la détection et la mesure de rayonnements ionisants, Saphymo intervient comme Bertin dans l'industrie nucléaire, l'environnement, la défense et la sécurité.

Lancement de Precellys® Evolution

Après les succès commerciaux du Precellys® 24 et du Precellys® Dual, le Precellys® Evolution a été lancé en septembre 2014. Le nouvel homogénéisateur d'échantillons biologiques de Bertin garantit efficacité de broyage et qualité d'homogénéisation quel que soit le type d'échantillon : tissus (animaux ou humains), micro-organismes, cellules, plantes, etc. L'ergonomie et le design, qui sont la signature de la gamme Precellys®, ont fait l'objet d'un soin particulier. Ses domaines d'application sont nombreux, notamment là où les exigences d'efficacité, de rendement, de non contamination et de standardisation sont importants : R&D pharmaceutique, génotypage, cancérologie, agronomie, médecine légale, etc.

• *Technologies de l'information*

Centres de contact : LiveSpeech® se déploie aux Emirats Arabes Unis

Vecsys a signé un contrat avec un grand opérateur de l'énergie émirati pour le déploiement de son nouveau produit dédié au speech analytics. LiveSpeech® permet aux centres de contact de détecter des expressions clés dans les conversations avec les appelants et de diffuser des alertes en temps

réel. A partir des informations affichées sur son écran, le téléconseiller peut adapter son discours pour une meilleure prise en charge des demandes.

- **Pharma et biotechs**

Le site R&D aquitain de Johnson & Johnson Santé Beauté France repris par Bertin Pharma

Situé à Martillac près de Bordeaux, ce site de 1 500 m² est spécialisé dans la recherche et l'innovation pour les médicaments sans prescription. Cette opération de croissance externe permet de diversifier l'offre de Bertin Pharma. Déjà présent sur les segments des produits éthiques, biotechnologiques et génériques, Bertin Pharma accède ainsi au marché très dynamique de la recherche et de l'innovation pour les produits d'automédication. Bertin Pharma continue de travailler avec Johnson & Johnson Santé Beauté France qui demeure le client du site de Martillac. Par ailleurs, les investissements en R&D réalisés ces dernières années, ont permis à Bertin Pharma de déployer une offre désormais mature dans le support analytique du développement de produits issues des biotechnologies (vaccins, protéines, anticorps thérapeutiques).

- **Conseil & ingénierie**

Réalisation du démonstrateur IONOPAC

Dans le cadre du programme ADEME/TOTAL en Efficacité Energétique Industrielle, Bertin réalise le démonstrateur IONOPAC sur le site de Tarnos. Ce banc d'essai de pompe à chaleur à absorption a pour but de qualifier de nouveaux fluides thermodynamiques pour produire du froid ou du chaud à partir de chaleur dite « fatale » avec des écarts de température et donc des performances bien supérieures à ce que l'on peut obtenir avec le bromure de lithium. Ce savoir-faire contribuera au développement de nouvelles applications industrielles et ouvrira ainsi de nouveaux marchés pour le Groupe CNIM.

Design du Brash Ice Management System pour le port de Sabetta en Russie

Le consortium Yamal LNG (Novatek, Total, Sinopec), maître d'ouvrage du terminal gazier de Sabetta en Sibérie, a confié à l'équipe Bertin Conseil & Modélisation la démonstration de faisabilité et le dimensionnement du système de contrôle de la glace dans le port. Ce système garantit la navigabilité des tankers LNG en limitant l'épaisseur de la glace, depuis l'entrée du port jusqu'aux quais de chargement durant tout l'hiver arctique. Il consiste à injecter des bulles d'air et de l'eau chaude à proximité des quais et des voies de passage. Il a été entièrement conçu avec les modèles numériques avancés de Bertin Technologies.

Réalisation du dossier réglementaire préalable à la modernisation d'un site industriel

La société DRT a confié à l'équipe Maîtrise des Risques Industriels de Bertin Technologies la réalisation du dossier réglementaire présentant les impacts et les risques induits par la modernisation d'une station de son site de Vielle Saint-Girons dans les Landes. La réalisation de ce dossier est rendue obligatoire par la réglementation en vigueur relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Pour ce groupe chimique français, client de longue date de Bertin Technologies, spécialisé dans la valorisation de la colophane et de l'essence de térébenthine extraites de la résine du pin, ce projet est stratégique du point de vue du développement et de la pérennisation de son activité Résines.

I.4.2.3 Secteur Énergie

A. CNIM Babcock Services

a) Marché en 2014

Le parc de chaudières de puissance sur lequel CNIM Babcock Services intervient diminue ou se modifie avec la fermeture de sites majeurs ou le passage au gaz des grandes installations de combustion. Toutefois, la diversification et la spécialisation des offres de services entreprises par CNIM Babcock Services depuis plusieurs années lui permettent de compenser la baisse de son activité traditionnelle.

Les ventes 2014 sont supérieures à celles de l'année 2013 de 7 %, portant le carnet de commande à un bon niveau.

• *Faits marquants*

- CNIM Babcock Services confirme sa montée en puissance dans le domaine des “contrats sur fuites” chaudière auprès des opérateurs de centrales thermiques ;
- après avoir obtenu le certificat CEFRI, CNIM Babcock Services s'est vu attribuer la certification UTO, incontournable pour travailler chez EDF en CNPE (Centrale Nucléaire de Production d'Electricité). Cela lui permettra de développer ses métiers chez tous les grands comptes du nucléaire et d'accroître sa part de marché dans cette activité d'avenir.

b) Principales commandes et réalisations 2014

• *Nucléaire*

- CNIM Babcock Services a finalisé les opérations de montage sous contraintes de propreté et de délai du Laser MegaJoule (LMJ) et a démarré les premières prestations de maintenance sur le LMJ.

• *Chauffage urbain*

- CNIM Babcock Services, avec la participation de LAB Service, en groupement avec Actemium, a obtenu de CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) la commande pour le passage au gaz et diester de quatre chaudières. Ce contrat est l'un des plus importants projets de mise aux normes environnementales et de transition énergétique de ces dernières années. Il concerne les quatre chaudières de la chaufferie de CPCU Bercy (Gare de Lyon). La puissance totale de la chaufferie est de 495 MW. Deux seront transformées du fuel lourd au gaz naturel et deux autres du fuel lourd au diester de colza. Le savoir-faire de LAB Service a fait la différence et a permis à CNIM Babcock Services de remporter ce contrat.

• *Centrales thermiques*

- Reconstitution par EDF Centrale de Cordemais du contrat de prestations chaudronnerie tuyauteries jusqu'à fin 2016.
- Reconstitution du contrat fuites sur le site EDF de Porcheville pour la maintenance corrective et préventive des quatre générateurs de vapeur et des deux chaudières auxiliaires jusqu'à fin 2015.
- CNIM Babcock Services est intervenu sur le site EON de Gardanne au titre du contrat de maintenance pluriannuel et a réalisé à cet effet les principaux travaux suivants : travaux PSP

(parties sous pression), dépannage RBT (Réchauffeur Basse Température) et remplacement des désurchauffeurs. Dans le cadre de son intervention, EON a demandé à CNIM Babcock Services des prestations importantes sur la chaudière à lit fluidisé circulant (Tranche 4) en cours de modification en chaudière biomasse (125 MWe). Ces travaux importants ont principalement porté sur la réparation des cyclones, le changement des consoles, la reprise des piètements et la dépose de 1 700 buses.

- Renouvellement des grands contrats pour intervention sur fuite pour la centrale de Vitry.

- **Centrales nucléaires**

- Cattenom : CNIM Babcock Services a débuté les travaux sur un condenseur de la centrale nucléaire située en Moselle en sous-traitance avec Munch-Eiffage. Pour devenir un partenaire actif sur ce marché, CNIM Babcock Services a notamment obtenu la certification CEFRI (Système de Management de la radioprotection) permettant d'intervenir en zone contrôlée.

- **Centre de valorisation énergétique des déchets et de la biomasse**

- Le Grand Lyon a attribué à CNIM Babcock Services le contrat «Assistance Technique et remplacement d'éléments tubulaires de chaudières» pour le centre de valorisation énergétique des déchets du Grand Lyon, apportant un volume d'activité pour une durée de quatre ans.
- Estrées-Mons : montage de l'instrumentation en collaboration avec CNIM Environnement sur une chaudière biomasse.
- Kogeban : travaux de maintenance du premier arrêt annuel.

- **Pétrochimie**

- **France**

- Transformation réussie d'une chaudière à forte puissance alimentant un vapocraqueur sur le site LyondellBasell.

- **International**

- Galp Energia site de Sines au Portugal : le chantier concernant la fourniture et la mise en place de deux surchauffeurs sur une chaudière de récupération derrière FCC s'est achevé avec succès, dans le respect des délais impartis et des règles de sécurité de la raffinerie.

- **Papeterie**

- Pour Blue Paper-Strasbourg, remplacement d'un surchauffeur secondaire et travaux sur une chaudière.

B. Babcock Wanson

a) Marché en 2014

L'année 2014 est marquée par une conjoncture économique toujours difficile et un investissement industriel en panne dans la plupart des pays où Babcock Wanson est implanté. L'activité de Babcock Wanson est sensible à la conjoncture économique et à l'investissement industriel, bien que sa politique de services permette de minimiser les effets conjoncturels sur son chiffre d'affaires et son résultat. Même si la France, comme l'Italie, ont été confrontées à un défaut généralisé de l'investissement industriel associé à un nombre élevé de défaillances de petites et moyennes entreprises, les ventes sur ces marchés ont atteint un niveau très important. De même, en Espagne,

en Pologne, au Royaume-Uni et au Portugal, les ventes de Babcock Wanson ont connu une belle progression sur leurs marchés domestiques.

- **Faits marquants, principales commandes et réalisations**

Une année marquée par :

- des ventes importantes de chaudières à tubes de fumées à forte puissance auprès des industriels de la chimie ou de la papeterie. Ceux-ci investissent sur le long terme en remplaçant leurs anciennes chaudières à tubes d'eau aujourd'hui économiquement inadaptées ;
- une bonne reprise de la vente des petites chaudières suite au re-engineering du produit et de ses nouvelles performances ;
- la confirmation des très bonnes performances des petits oxydateurs thermiques installés en aval des moteurs à biogaz par Babcock Wanson Italiana ;
- la bonne tenue de l'activité traitement de l'eau est portée en 2014 par des réalisations de chaufferies clés en main de forte puissance incluant la fourniture de ce type d'équipement ;
- après une année difficile en 2013, les ventes de chaudières à fluide thermique et à vaporisation rapide s'annoncent beaucoup plus dynamiques ;
- une très bonne progression des activités de services en 2014 grâce, d'une part, à la stratégie de services innovants et, d'autre part, au rachat et à l'intégration d'une société de services située dans le sud de la France, Technic Fluides.

b) Détail par sociétés

Babcock Wanson France

- Pour le papetier Wepa : une chaudière de 21 t/h haut rendement (98%) bas Nox avec réchauffage de l'air de combustion et recirculation des fumées.
- Pour International Paper à Saillat-sur-Vienne : deux chaudières à tubes de fumée BWR 270 de 30 t/h, haut rendement avec BW 7j et traitement de l'eau. Un contrat remporté face à des constructeurs allemands et italiens grâce à la qualité de la solution technique proposée et l'engagement de services de proximité.
- Pour Total Petrochemicals à Carling : une chaufferie clés en main avec un partenaire installateur, comprenant deux BWR 270 de 8 t/h à haut rendement (102%) avec économiseur et condenseur. Par le même client, commande d'une chaufferie complète outdoor composée d'une chaudière à vaporisation rapide 3,5 t/h 36 bar utilisant un combustible de process.
- Pour Croda, fabricant de produits chimiques : fourniture d'une chaufferie complète avec un partenaire installateur comprenant deux chaudières à vaporisation rapide ESM 10 000 (10 t/h unitaire), les plus grosses puissances pour ce type de chaudières.

Babcock Wanson UK

Australie

- Fourniture pour AutoBake Pty de six systèmes à fluide thermique pour cette société qui fournit des équipements de cuisson automatique dans le monde entier.

Royaume-Uni

- Pour Total Oil UK, fourniture de deux chaudières à fluide thermique pour le réchauffage de réservoirs de stockage de bitume sur le site de Preston.
- Pour le National Grid, dans le cadre de la réserve stratégique de gaz du pays, fourniture de deux générateurs de vapeur permettant de fournir de la chaleur à partir de l'évaporation de gaz naturel liquéfié.

- Fourniture d'un générateur de vapeur ESM et de deux chaudières à fluide thermique pour la rénovation d'une usine de Deltech Europe, fabricant de produits de revêtement et résines, située dans l'est du Royaume-Uni.

Babcock Wanson Italiana

- Pour l'équipementier automobile SRG Global, réalisation d'un incinérateur de 210 000 Nm³/h à très haute performance environnementale pour le traitement des composés organiques volatils (COV).
- Commande de deux chaudières à eau chaude de 5 MW par Renco à Pesaro pour un terminal pétrolier au Congo.
- Babcock Wanson Italiana et son partenaire néerlandais Reputabel ont remporté un contrat pour la fourniture de deux chaudières Europac EPC H 12500 à fluide thermique multitubulaires d'une puissance de 17,5 MW chacune.

Babcock Wanson España

Espagne

- Réhabilitation d'une chaudière FM à tubes d'eau chez Michelin.
- Commande d'une chaudière BWR au gaz naturel par Pronat, entreprise du secteur agroalimentaire.

Babcock Wanson Caldeiras LDA

Portugal

- Deux chaudières de 20 t/h pour un fabricant de jus de tomate.
- Une chaudière à fluide thermique pour SISAV, entreprise de traitement des déchets industriels.

CNIM Babcock Central Europe Pologne

- Contrat avec Nestlé/ Purina, secteur de l'alimentation animale, pour une chaudière à vapeur clés en main de 12 t/h dont les spécifications techniques sont très exigeantes.
- Fourniture d'un réchauffeur d'air process : HTV 650 pour GEA.

I.4.3 PRINCIPALES EVOLUTIONS DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Néant.

I.5 Résultats du Groupe

I.5.1 ACTIVITE 2014

Nota : à compter du 01.01.2014, la société Babcock Wanson Maroc est rattachée au Secteur Innovation & Systèmes ; les données 2013 ont été retraitées pour que le comparatif tienne compte de ce rattachement.

I.5.1.1 Commandes enregistrées

(en millions d'euros)

	2014	2013	2012	2011
Environnement	107,0	481,2	496,9	614,8
Innovation & Systèmes	131,1	136,4	168,7	194,3
Energie	124,7	109,2	112,6	123,5
Total Groupe	362,8	726,8	778,2	932,6

Au sein de chaque Secteur, la ventilation des commandes enregistrées par lignes de produit pour les exercices 2012/2013/2014 est la suivante :

Environnement

(en millions d'euros)

	2014	2013	2012
Usines clés en main	1,7	377,5	300,9
Traitements de fumées	35,7	39,9	143,6
Exploitation	69,6	63,8	52,4
Total Environnement	107,0	481,2	496,9

Innovation & Systèmes

(en millions d'euros)

	2014	2013	2012
Division Systèmes Industriels	80,4	83,3	123,7
Filiales Bertin	50,7	53,1	45,0
Total Innovation & Systèmes	131,1	136,4	168,7

Énergie

(en millions d'euros)

	2014	2013	2012
CNIM Babcock Services	36,1	34,1	29,0
Filiales Babcock Wanson	88,6	75,1	83,6
Total Energie	124,7	109,2	112,6

Les commandes enregistrées en 2014 se sont élevées à 362,8 millions d'euros. La décomposition par activité des prises de commandes 2014 est la suivante :

a) Environnement

• Usines neuves clés en main : 1,7 millions d'euros

Les commandes de contrats «clés en mains», enregistrées à la notification de l'ordre d'exécution et non à la signature des contrats présentent par nature un caractère non linéaire.

Concernant l'affaire de South London, relatif à la fourniture d'une usine clés en mains de valorisation de déchets ménagers, et représentant donc une commande significative pour le Groupe, le contrat a été signé, mais l'ordre d'exécution, lié à l'obtention par le client du permis de construire, initialement prévu en 2014, a été reporté suite à un retard dans la procédure d'obtention de ce permis. Il est prévu de purger les recours contre le permis de construire, à l'origine de ce retard, en 2015. A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'ordre d'exécution n'a pas été reçu.

Le Groupe avait reçu en 2013 les ordres d'exécution relatifs à la fourniture clés en main de deux unités de valorisation de déchets au Royaume-Uni ("Leeds" et "Wilton"), et d'une chaudière biomasse ("Ridham Dock"), également au Royaume-Uni.

• Équipements de traitement de fumées (LAB) : 35,7 millions d'euros

Les contrats d'équipement suivants ont été conclus en 2014 : Tavaux Solvay (France), Aarhus (Danemark), Trebovice (République Tchèque).

La part « services » de l'activité Traitement de Fumées est en forte progression.

• Exploitation et travaux de rénovation d'usines : 69,6 millions d'euros

Les commandes enregistrées dans cette activité progressent de 9,1 % par rapport à 2013, après une augmentation 2013/2012 de 21,8 %.

Les unités de valorisation de déchets ménagers ou biomasse exploitées par le Groupe au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- France : Thiverval (78), Pluzunet et Lantic (22), Saint-Pantaléon de Larche (19), Plouharnel (56), Nesle et Estrées-Mons (80) ;
- Royaume-Uni : Stoke-on-Trent, Wolverhampton, Dudley ;
- Azerbaïdjan : Bakou.

b) Innovation & Systèmes

• Division Systèmes Industriels : 80,4 millions d'euros

Les principaux contrats obtenus dans cette activité concernent :

- Etudes et équipements relatifs au réacteur expérimental Jules Horowitz ;
- Intégration d'équipements, dans le domaine de la Dissuasion ;
- Membrane d'étanchéité bâtiment pour le site de Tchernobyl.

Les autres commandes de CNIM Systèmes Industriels concernent principalement des avenants sur des contrats déjà obtenus (Dissuasion, programme Laser Mégajoule).

• Sous-groupe Bertin : 50,7 millions d'euros

Ce montant se répartit comme suit par activité : Bertin Systèmes 39 %, Pharma 28 %, Conseil 25 %, Technologies de l'information 8 %.

c) Énergie

- **CNIM Babcock Services : 36,1 millions d'euros**

Les enregistrements de commandes 2014 de CNIM Babcock Services sont en progression de 5,9 % par rapport à l'année 2013, après une progression 2013/2012 de 17,9 %. Une commande significative a notamment été obtenue en septembre 2014 sur le passage au gaz naturel et au biocarburant de la chaufferie CPCU Bercy.

- **Sociétés Babcock Wanson : 88,6 millions d'euros**

Soit un montant supérieur de 18% à celui de 2013. Cette progression 2014/2013 provient essentiellement des commandes sur les marchés français, italien et espagnol.

Les enregistrements de commandes de l'ensemble du Secteur Energie progressent ainsi de 14,2 % en 2014.

I.5.1.2 Carnet de commandes

L'évolution du carnet de commandes, pour chacun des Secteurs du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)

	Carnet au 01-01-2014	2014		Carnet au 31-12-2014	Commandes /CA	Carnet en nombre mois CA
		Commandes	C.A			
Environnement	793,8	107,0	514,7	386,1	0,21	9,0
Innovation & Systèmes	285,8	131,1	162,9	254,0	0,80	18,7
Energie	29,8	124,7	113,2	41,3	1,10	4,4
Total Groupe	1 109,4	362,8	790,8	681,4	0,46	10,3

Nota : Le carnet de commandes au 01-01-2014 est retraité par le rattachement au Secteur Innovation & Systèmes de la société Babcock Wanson Maroc, précédemment intégrée au Secteur Energie.

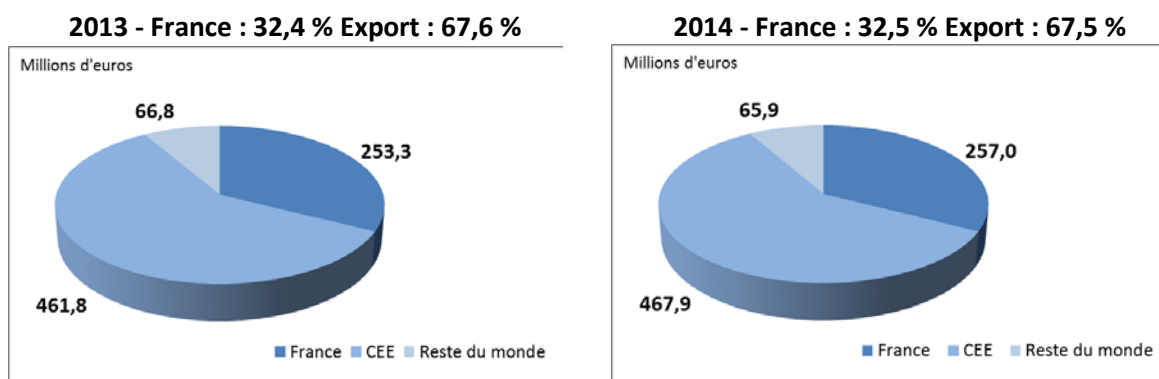
I.5.2 RESULTATS CONSOLIDES

Le compte de résultat du Groupe pour les exercices 2013 et 2014 est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Chiffre d'affaires	790,8	781,9
EBITDA	62,7	53,4
Résultat Opérationnel	46,9	42,1
Sociétés mises en équivalence	3,7	4,7
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	50,6	46,8
Résultat financier total	0,9	0,1
Résultat avant impôts	51,5	46,9
Charge d'impôt	(19,5)	(17,0)
Résultat net de la période	32,0	29,9
Dont intérêts minoritaires	(0,4)	(0,2)
Résultat net (part du Groupe)	32,4	30,1

I.5.2.1 Chiffre d'affaires par zone géographique



La part de l'exportation reste extrêmement significative pour le Groupe, avec une part "hors France" – principalement en Europe – représentant 67,5 % du total.

I.5.2.2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

(en millions d'euros)

	2014					2013				
	CA	EBITDA	EBITDA /CA	RO	RO/CA	CA	EBITDA	EBITDA /CA	RO	RO/CA
Environnement	514,7	52,3	10,2%	49,8	9,7%	528,1	42,1	8,0%	40,3	7,6%
Innovation & Systèmes	162,9	5,8	3,6%	(5,2)	-3,2%	142,4	6,1	4,3%	(0,8)	-0,5%
Energie	113,2	4,6	4,1%	2,3	2,0%	111,4	5,2	4,6%	2,6	2,3%
Total Groupe	790,8	62,7	7,9%	46,9	5,9%	781,9	53,4	6,8%	42,1	5,4%

Le chiffre d'affaires global du Groupe est en progression de 1,1% par rapport à 2014 :

- -2,5 % pour le Secteur Environnement ;
- +14,4 % pour le Secteur Innovation & Systèmes ;
- +1,6 % pour le Secteur Énergie.

La rentabilité opérationnelle du Groupe est de 5,9 % du chiffre d'affaires en 2014, en nette progression par rapport à 2013, avec un EBITDA en augmentation de 9,3 millions d'euros et un résultat opérationnel en augmentation de 4,8 millions d'euros.

a) Secteur Environnement

Le Secteur Environnement a eu une forte activité en 2014, avec un chiffre d'affaires de 514,7 millions d'euros, représentant 65 % du chiffre d'affaires consolidé.

Ce Secteur, ne requérant pas d'investissement corporel, a un EBITDA proche de son résultat opérationnel.

La rentabilité opérationnelle du Secteur s'améliore nettement par rapport à 2013, à 9,7 % du chiffre d'affaires, et progresse fortement en valeur absolue, avec notamment de bons résultats dans l'activité Exploitation.

b) Secteur Innovation & Systèmes

Le chiffre d'affaires du Secteur Innovation & Systèmes progresse par rapport à 2013, avec notamment un avancement nominal du contrat « Iter Radial Plates » (CNIM Systèmes Industriels) et une progression de l'activité des sociétés Bertin.

Ce Secteur se caractérise par une forte capacité d'innovation, avec historiquement des programmes de développement majeurs, et une base industrielle forte permettant d'associer à cette capacité d'innovation une capacité de réalisation industrielle.

Il est donc plus consommateur d'investissements, avec une part significative d'amortissements dans le compte de résultats.

L'EBITDA du Secteur, à 5,8 millions d'euros, se situe à 3,6 % du chiffre d'affaires, contre 6,1 millions d'euros en 2013.

Le résultat opérationnel du Secteur Innovation & Systèmes est à (5,2) millions d'euros en 2014, contre (0,8) million d'euros en 2013, après reclassement des résultats Babcock Wanson Maroc en 2013. L'évolution 2013/2014 des résultats du Secteur résulte des éléments suivants :

- Le résultat opérationnel au premier semestre 2013 du Secteur Innovation & Systèmes intégrait une plus-value sur cession d'actifs de la société Babcock Wanson Maroc, plus-value retraitée au niveau de l'Ebitda. Le résultat de cette société, hors plus-value de cession d'actifs en 2013, est nettement amélioré en 2014.
- Le résultat de CNIM Systèmes Industriels a été pénalisé en 2014 par une provision spécifique relative à un contrat de fourniture d'équipements à un client français, titulaire du contrat principal d'exportation de ces équipements. L'exportation est soumise à autorisation des pouvoirs publics. Les incertitudes sur le déroulement de ce contrat – le contrat principal n'ayant pas bénéficié d'autorisation d'exportation pour des équipements livrables en octobre 2014 - sont fortes à la date d'arrêt des comptes 2014. L'évolution de la situation pourrait conduire à une variabilité du résultat sur ce contrat en 2015.

c) Secteur Énergie

Le chiffre d'affaires du Secteur Énergie est en légère augmentation, par rapport à 2013.

Le résultat opérationnel 2014 du Secteur Énergie est un peu en baisse par rapport à 2013, avec :

- une amélioration des résultats de CNIM Babcock Services et Babcock Wanson ;
- des dépenses de développement plus importantes pour l'activité Solaire comme détaillé en note 1.2.2.3.

Les activités des trois Secteurs sont très différentes :

- réalisations « clés en mains » - dans le domaine de la thermique, pour l'Environnement ;
- développement et réalisation de produits de moyenne série - dans le domaine de la mécanique, pour Innovation & Systèmes ;
- contrats de faible montant unitaire avec une grande part de services - dans le domaine de la thermique, pour Energie.

Ces différences de nature entre les activités exercées au sein de chacun des Secteurs ne permettent pas d'établir une analyse comparative pertinente de leurs résultats.

I.5.2.3 Résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	2014	2013
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	3,7	4,7

Le résultat 2014 des sociétés mises en équivalence s'élève à 3,7 millions d'euros, essentiellement au titre de filiales opérant dans le Secteur Environnement.

I.5.2.4 Résultat financier

(en millions d'euros)

	2014	2013
Produits/frais financiers sur trésorerie	0,6	0,8
Ecart de change	0,3	(0,7)
Résultat Financier	0,9	0,1

Le résultat financier 2013 se décomposait en :

- (0,7) million d'euros d'écarts de change, principalement dus à l'évolution du cours de l'euro contre :
 - le dollar canadien, le Groupe ayant un solde de créances dans cette devise dans le cadre de l'activité Transport ;
 - le manat azeri (part locale du contrat de Bakou) ;
- 0,8 million d'euros de résultat financier hors change

Le résultat financier 2014 se décompose en :

- 0,3 million d'euros d'écarts de change, principalement dus à l'évolution du cours de l'euro contre la livre britannique et le dirham marocain ;
- 0,6 million d'euros de résultat financier hors change.

I.5.2.5 Impôt

(en millions d'euros)

	2014	2013
Charge d'impôt	(19,5)	(17,0)

La charge d'impôt, incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, représente 40,7 % du résultat avant impôts, hors résultat des sociétés mises en équivalence.

La charge d'impôt 2014 intègre notamment la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés à hauteur de 3% des montants distribués – pour un montant significatif compte tenu de la distribution d'un dividende exceptionnel de 30 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2014.

I.5.2.6 Résultat net

L'évolution du résultat net consolidé "Part du Groupe", hors intérêts minoritaires qui concernent principalement la société Vecsys, filiale de Bertin Technologies, est la suivante :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Résultat net (part du Groupe)	32,4	30,1

I.5.3 DEFINITIONS

"Commandes enregistrées" :

- les contrats de fourniture d'installation "clés en mains" sont enregistrés en commande à leur mise en vigueur effective ;
- les contrats de prestations récurrentes, du type exploitation d'usines de valorisation de déchets, sont enregistrés en commande, pour la part relative à l'exercice, en début d'exercice ou à leur date de signature.

"Carnet de commandes" :

- le carnet de commandes à une date donnée correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser sur les commandes enregistrées soit le prix de vente à terminaison moins le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé à l'avancement.

"EBITDA" : L'EBITDA est défini par :

- résultat opérationnel ;
- hors dotation aux amortissements de l'exercice ;
- hors dépréciation d'actifs non courants ;
- hors impact des cessions d'actifs non courants.

"Free Cash Flow" : le "Free Cash Flow", ou "Cash Flow Libre" est défini par :

- EBITDA ;
- plus variation de besoin en fonds de roulement ;
- moins investissements (nets des désinvestissements) ;
- moins impôts.

"Trésorerie Brute" : correspond au montant « trésorerie » à l'actif du bilan :

- équivalents de trésorerie ;
- trésorerie (disponibilités).

"Trésorerie nette de tout endettement" : la trésorerie nette de tout endettement, dont le calcul est détaillé en I.7.5, correspond à la position nette des postes suivants :

- trésorerie brute ;
- emprunts et dettes financières ;
- passif financier courant (cf. Note 21.C de l'annexe aux comptes consolidés).

I.6 Investissements, immobilisations corporelles importantes

I.6.1 LES PRINCIPALES IMMOBILISATIONS DU GROUPE

L'évolution des immobilisations par Secteur d'activité est la suivante :

(en millions d'euros)

	Environnement		Innovation & Systèmes		Energie		Total Groupe	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations Incorporelles	3,1	3,3	9,6	6,4	3,4	3,8	16,2	13,5
Goodwill	31,2	31,2	12,7	11,4	3,0	3,0	46,9	45,6
Immobilisations corporelles	7,0	6,2	41,9	44,9	21,6	20,5	70,6	71,6
Immobilisations financières	7,8	7,3	1,2	1,4	1,4	1,4	10,5	10,1

Après reclassement de Babcock Wanson Maroc en Innovation & Systèmes en 2013

Nota : les quotes-parts de situation nette de sociétés mises en équivalence ne sont pas incluses dans les immobilisations financières indiquées ci-dessus ; elles concernent principalement le Secteur Environnement, et sont détaillées en Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

I.6.1.1 Secteur Environnement

Ce Secteur se caractérise par de faibles montants d'immobilisations corporelles, en liaison avec une activité principale d'ensemblier pour la fourniture clés en mains d'usines de valorisation de déchets ménagers.

Les principaux investissements de ce Secteur sont de nature financière.

La majeure partie des immobilisations financières du Groupe a été réalisée en quote-part de capital et prêts subordonnés dans des sociétés de projet ayant acquis auprès du Groupe des usines de valorisation de déchets ménagers et en ayant confié l'exploitation au Groupe.

Les quotes-parts du Groupe dans ces sociétés de projet sont consolidées par la méthode de mise en équivalence (voir chapitre V. "États financiers", Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

I.6.1.2 Secteur Innovation & Systèmes

Ce Secteur se caractérise par :

- une forte capacité d'innovation, avec historiquement des programmes de développement majeurs tel que le Landing Catamaran ;
- une base industrielle forte (établissement de La Seyne-sur-Mer, usine en Chine) permettant d'associer à cette capacité d'innovation une capacité de réalisation industrielle. À ce titre, le Secteur Innovation & Systèmes porte les principales immobilisations corporelles du Groupe (sociétés CNIM, CNIM Transport Equipment et Babcock Wanson Maroc).

Le Groupe dispose sur ses sites de La Seyne-sur-Mer de moyens et d'équipes de production permettant l'usinage de grande dimension et de grande précision, l'usinage grande vitesse, le soudage conventionnel et spécial (faisceau d'électrons notamment), la chaudronnerie et le travail sur les matériaux de synthèse (composite et polyuréthane).

I.6.1.3 Secteur Énergie

Le réseau des filiales Babcock Wanson, intégrées au Secteur Énergie, comporte trois bases industrielles, spécialisées par ligne de produit : Nérac (société Babcock Wanson France), Milan (société Babcock Wanson Italie), Casablanca (société Babcock Wanson Maroc), les autres sociétés du sous-groupe ayant une vocation de distribution/installation/maintenance des équipements, avec l'ingénierie associée.

Ces trois bases industrielles représentent des immobilisations corporelles significatives.

Les goodwill sont détaillés en Note 12 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice 2014.

Concernant les immobilisations corporelles, la part des terrains et constructions se détaille comme suit :

	TERRAINS			CONSTRUCTIONS	
	Lieu		Surface (m ²)	Bâtiments industriels (m ²)	Bureaux (m ²)
	Pays	Ville			
Babcock Services	Maroc	Casablanca	132 248		
Babcock Wanson France	France	Nérac (47)	47 000	12 200	1 000
	France	Chevilly-Larue (94)	3 600		2 200
Babcock Wanson Italiana	Italie	Cavengo Brianza	24 000	15 000	
	Italie	Agrate Brianza	11 700		
Babcock Wanson Uk	Royaume-Uni	Borehamwood	6 700	3 223	1 184
Bertin Technologies	France	Tarnos (40)	9 362		956
	France	Aix (13)	4 693		3 086
Bertin Pharma	France	Martillac (33)	6 800	930	570
CTE	Chine	Gaoming		19 515	
SCI Bassano	France	Paris 8 ^e			1 155
CNIM	France	Brégaillon (83)	81 000	15 950	9 195
		Lagoubran (83)	197 000	27 030	770
		Mouissèques (83)	40 000	17 000	1 000
		La Seyne-sur-Mer (83)	318 000	59 980	10 965

La société CNIM Transport Equipment – CTE (Chine, Gaoming) bénéficie d'un bail d'une durée de cinquante ans pour un terrain de 39 315 m². Le droit au bail est enregistré en immobilisations incorporelles, pour un montant net au 31 décembre 2014 de 7 877 349 CNY/1 045 324 euros.

L'affectation des sociétés à chaque Secteur est détaillée en Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

I.6.2 LES INVESTISSEMENTS DU GROUPE

(en millions d'euros)

	Environnement			Innovation & Systèmes			Energie			Total		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Immobilisations Incorporelles	0,8	2,2	1,0	2,8	2,0	2,1	3,0	1,7	1,2	6,6	5,9	4,2
Immobilisations corporelles	1,8	1,5	1,0	5,2	12,9	7,1	2,7	2,9	3,0	9,8	17,3	11,1
Actifs financiers	0,5	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,5	0,5	0,6
Total	3,1	3,8	2,6	8,0	14,9	9,2	5,7	5,0	4,2	16,9	23,7	15,9

Le maintien du niveau des investissements en immobilisations incorporelles matérialise les efforts de développement du Groupe.

La réalisation d'un nouveau hall de production sur le site industriel de La Seyne-sur-Mer a principalement impacté les investissements 2013 en immobilisations corporelles.

I.6.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Le Groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2014 de programme d'investissement, autre que :

- les investissements annuels de maintien requis pour chacune de ses bases industrielles ;
- la rénovation de son siège social – 35 rue de Bassano 75008 Paris – visant à augmenter la surface utile et à en optimiser l'utilisation, pour un montant global de l'ordre de 5 millions d'euros.

I.7 Financement du Groupe – Trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe pour les exercices 2013 et 2014 sont résumés comme suit :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Résultat net total	32,0	29,9
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	66,7	28,2
Marge brute d'autofinancement	98,7	58,1
Impôts et variation du BFR	(90,8)	(43,9)
Flux généré par l'activité	7,9	14,2
Flux net des investissements	(11,9)	(14,6)
Dividendes versés (cf. note 1.7.4)	(103,2)	(10,0)
Emissions / Remboursement d'emprunts	23,8	(4,2)
Actions propres	(5,4)	0,0
Flux liés aux financements	(84,7)	(14,2)
Intérêts financiers versés	0,3	0,8
Variation taux de change	(0,8)	(0,5)
Variation de trésorerie	(89,2)	(14,3)
Trésorerie de fin d'exercice	106,6	195,8
Trésorerie de début d'exercice	195,8	210,1
Variation de trésorerie	(89,2)	(14,3)

I.7.1 MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

La marge brute d'autofinancement progresse fortement : 98,7 millions d'euros en 2014, contre 58,1 millions d'euros en 2013. Cette évolution résulte :

- d'une amélioration de la rentabilité opérationnelle, le ratio "résultat opérationnel / chiffre d'affaires" progressant de 5,4 % (2013) à 5,9 % (2014) ;
- d'une part plus importante des provisions pour charges et garanties, compte tenu de l'avancement du carnet.

I.7.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Les besoins en fonds de roulement du Groupe (BFR) sont négatifs, à l'ouverture et à la clôture de chacun des trois derniers exercices et constituent donc une ressource.

Les postes de BFR sont détaillés ci-dessous, au 31 décembre des années 2013 et 2014.

(en millions d'euros)

	2014	2013	Variation BFR (postes de bilan)	Variation BFR (TFT)*
Actif				
Stocks et encours	38,6	26,0	12,6	11,7
Avances et acomptes versés s/commandes	12,2	12,7	(0,5)	(1,1)
Clients & comptes rattachés (inclus FAE)	223,7	204,5	19,1	17,3
Produits à recevoir sur affaires en cours	84,5	73,8	10,7	6,9
Charges constatées d'avance	9,3	8,0	1,2	1,6
Autres créances (sociales, fiscales...)	55,2	65,1	(9,9)	(9,3)
S/T ACTIF	423,5	390,2	33,3	27,1
Passif				
Avances et acomptes reçus s/commandes	(8,8)	(14,9)	6,2	6,2
Fournisseurs	(149,4)	(155,6)	6,2	7,6
Produits constatés d'avance	(178,6)	(222,6)	44,0	44,7
Dettes sociales et fiscales	(86,4)	(67,0)	(19,4)	(19,0)
Autres dettes	(7,4)	(12,5)	5,1	5,7
S/T PASSIF	(430,5)	(472,6)	42,1	45,2
Besoin en Fonds de Roulement	(7,0)	(82,4)	75,3	72,4

*Les variations du BFR au tableau de flux de trésorerie intègrent les écarts de change et les variations de périmètre.

L'évolution des besoins en fonds de roulement en 2014 résulte principalement des variations des postes « Produits à recevoir sur affaires en cours » et « Produits constatés d'avance », liés à un avancement moyen plus élevé des contrats.

Ces postes, dont l'importance est caractéristique de la part « Contrats long terme » des activités du Groupe, sont détaillés en Note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu de son activité, fortement marquée par les contrats long terme, le Groupe peut connaître des variations significatives de son besoin en fonds de roulement, liées aux positionnements respectifs dans le temps des échéanciers de paiement clients et du programme de réalisation.

I.7.3 INVESTISSEMENTS

Les investissements du Groupe sont détaillés dans la partie I.6 du document de référence.

I.7.4 DIVIDENDES

En juillet 2014, SOLUNI a pris le contrôle de CNIM par l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH. A l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014.

Un dividende exceptionnel de 30 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2014, a été mis en paiement le 16 septembre 2014, soit un montant, net des actions en autodétention, de 88 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs procédé en 2014 à la distribution d'un dividende de 5 euros par action, selon la résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2014 ; ce dividende a été mis en paiement le 2 juillet 2014, soit un montant net des actions en autodétention, de 15 millions d'euros.

Ces deux distributions ont eu un impact, net des actions en autodétention, de (103) millions d'euros sur la trésorerie du Groupe en 2014.

I.7.5 TRESORERIE DU GROUPE

L'évolution de la trésorerie du Groupe, nette de tout endettement, est la suivante :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Equivalents de trésorerie	79,8	112,9
Trésorerie	29,5	88,9
Trésorerie Brute	109,3	201,8
Emprunts et dettes financières	(5,6)	(6,7)
Autres passifs financiers courants (*)	(28,8)	(3,1)
Sous-total	(34,4)	(9,8)
Concours bancaires courants, comptes courants (*)	(2,7)	(6,0)
Trésorerie Nette de tout endettement	72,2	186,0

(*) Sous total passif financier courant (cf.Note 21.C de l'annexe aux comptes consolidés) (31,5) (9,1)

Il n'existe pas de restriction à la mobilisation de la trésorerie disponible.

I.7.6 ENDETTEMENT

(en millions d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban	1,2	1,8
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Estrées-Mons	2,6	3,0
Crédit de financement dans l'acquisition de la société Vecsys (sous-groupe Bertin)	0,6	1,1
Retraitements crédit baux, autres	1,2	0,8
Sous-total Emprunts	5,6	6,7
Cessions de créances	13,2	-
Financement court terme CNIM Singapour	11,2	-
Avances remboursables	4,4	3,0
Autres	0,0	0,1
Sous-total Autres passifs financiers courants	28,8	3,1
Total	34,4	9,8

N.B : Endettement hors concours bancaires courants, comptes courants.

L'augmentation de la dette du Groupe en 2014 provient :

- d'un tirage sur la ligne de financement mise en place au titre d'un contrat réalisé à Singapour ;
- de la mobilisation de créances fiscales (Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et commerciales.

Le Groupe a renouvelé, le 3 décembre 2014, la ligne moyen terme, à taux variable, dont il bénéficie, pour un montant maintenu à 120 millions d'euros, et une durée portée à 6 ans (100 % *in fine*), contre 5 ans pour la ligne 2010-2014. Cette ligne ne fait pas l'objet de tirage au 31 décembre 2014, et est utilisée à hauteur de 20 millions d'euros à la date d'enregistrement du présent document de référence.

La maturité du passif financier non courant, ainsi que la ventilation du remboursement annuel des prêts moyen terme, sont communiquées en Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Covenants :

- Les crédits de financement des investissements de la société CNIM relatifs aux sociétés Kogeban et Estrées-Mons sont soumis à deux covenants semestriels liés aux comptes consolidés qui sont respectés à la clôture de l'exercice 2014, la trésorerie nette du Groupe étant positive : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à deux ;
- le crédit de financement de la société Bertin Technologies relatif à l'acquisition de la société Vecsys est soumis à un covenant annuel lié aux comptes du sous-groupe des filiales Bertin qui est respecté à la clôture de l'exercice 2014 : dette nette consolidée sur EBITDA inférieur à 2 ;
- le crédit moyen terme 2014 est soumis à un covenant semestriel lié aux comptes consolidés : endettement net sur EBITDA inférieur à 2,5.

Les sociétés mises en équivalence portant un endettement, détaillé en Note 15.C de l'annexe aux comptes consolidés, sont des sociétés constituées dans le cadre de construction/exploitation d'usines de valorisation de déchets ménagers réalisées en financement de projet, avec un financement sans recours, notamment vis-à-vis du Groupe CNIM.

Liquidités disponibles

(en millions d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Trésorerie brute	109,3	201,8
Ligne crédit moyen terme	120,0	120,0
Tirage sur ligne moyen terme	-	-
S/T Liquidités	229,3	321,8

Maturité ligne moyen terme

2020

2014-2015

I.7.7 CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Au 1er janvier	204,3	184,9
Résultat de l'exercice	32,4	30,1
Distribution de dividendes	(103,2)	(10,0)
Autres : écarts de conversion, variation de périmètre	(5,9)	(0,7)
Au 31 décembre	127,6	204,3

L'évolution du poste « Autres » en 2014 résulte principalement des actions propres acquises dans l'exercice.

I.7.8 AUTRES ELEMENTS

Les cautions bancaires de marché détaillées en Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés correspondent à des garanties bancaires émises dans le cadre de réalisation de contrats, les principaux types de garanties émises étant les suivants :

- restitution d'acompte, couvrant le risque pour le client que CNIM ne réalise pas le contrat malgré le versement de l'acompte ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par les reprises d'acompte définies dans l'échéancier contractuel de facturation / paiement ;
- performance, couvrant le risque pour le client que CNIM ne tienne pas ses engagements de délai de réalisation ou de performance ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par la durée de réalisation contractuelle (de l'ordre de trois ans dans le cas de contrats de fourniture clés en mains d'usines de valorisation de déchets ménagers, pour le Secteur Environnement) ;
- engagements de garantie post réception couvrant le risque pour le client que CNIM ne tienne pas ses engagements d'intervention au titre de la garantie sur l'équipement livré ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par la durée de la garantie contractuelle.

I.8 Comptes sociaux de CNIM SA

I.8.1 RESULTATS

Les principaux éléments du compte de résultat 2013/2014 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Chiffre d'affaires	541,5	551,9
Résultat d'exploitation	16,8	22,6
Résultat financier	7,8	14,8
Résultat exceptionnel	1,5	1,5
Résultat avant impôts et participation	26,1	38,9
Participation	(0,3)	(0,4)
Charge/produit d'impôt	(2,2)	(3,1)
Résultat net social	23,6	35,4
Résultat net / chiffre d'affaires	4,4%	6,4%

Le chiffre d'affaires de la Société est en légère baisse de -1,9% par rapport à 2013, après une augmentation de +17,5 % l'année précédente.

Le résultat d'exploitation 2014 s'établit à + 16,8 millions d'euros (3,1 % du chiffre d'affaires).

Les activités suivantes, au sein de chacun des Secteurs, sont opérées par la société CNIM, maison-mère du Groupe :

- Environnement / Réalisation (usines clés en mains de valorisation de déchets ménagers) ;
- CNIM Systèmes Industriels ;
- CNIM Babcock Services.

Le résultat financier, de + 7,8 millions d'euros intègre 10,9 millions d'euros de produits financiers de participations (cf. Note 19 de l'annexe aux comptes sociaux).

Le résultat net, à + 23,6 millions d'euros, représente 4,4 % du chiffre d'affaires.

I.8.2 TRESORERIE

Les flux de trésorerie de la Société sont résumés ainsi :

(en millions d'euros)

	2014	2013
Résultat net total	23,6	35,4
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	29,8	9,4
Marge brute d'autofinancement	53,4	44,8
Variation du BFR	(31,5)	7,3
Flux liés à l'activité	21,9	52,1
Flux liés aux investissements	(7,0)	(25,8)
Dividendes versés	(103,9)	(10,0)
Emissions / Remboursement d'emprunts	6,9	3,3
Autres	(5,4)	1,6
Flux liés aux financements	(102,4)	(5,1)
Variation de trésorerie	(87,4)	21,2
Trésorerie de fin d'exercice	20,4	107,9
Trésorerie de début d'exercice	107,9	86,7
Variation de trésorerie	(87,5)	21,2

La trésorerie de la Société est fortement impactée par la distribution de dividendes en 2014, les autres éléments clé étant :

- une marge brute d'autofinancement à 53,4 millions d'euros en 2014, en progression par rapport à 2013 ;
- une évolution négative du besoin en fonds de roulement, avec un niveau moyen d'avancement du carnet de commandes plus élevé

Ces deux facteurs cumulés donnent un flux positif de 21,9 millions d'euros lié à l'activité.

I.8.3 AUTRES ELEMENTS

I.8.3.1 Conditions de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 - 30 jours	30 - 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	43 226 100%	20 523 47%	22 703 53%	12 334 29%	5 374 12%	4 995 12%
Dont commandes antérieures 01/01/2009						
Dont fournisseurs France Groupe	6 720	2 831	3 889	1 802	1 782	305
Dont litiges	989		989			989
Solde	35 517	17 692	17 825	10 532	3 592	3 701
Fournisseurs étrangers	61 153 100%	29 474 48%	31 679 52%	12 340 20%	8 594 14%	10 745 18%
Dont fournisseurs étrangers Groupe	20 620	9 373	11 247	5 079	821	5 347
Total	104 379 100%	49 997 48%	54 382 52%	24 674 24%	13 968 13%	15 740 15%
Dont fournisseurs Groupe	27 340	12 204	15 136	6 881	2 603	5 652

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 - 30 jours	30 - 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	34 587 100%	21 731 63%	12 857 37%	6 683 19%	2 188 6%	3 986 12%
Dont commandes antérieures 01/01/2009	44		44			44
Dont fournisseurs France Groupe	3 356	1 690	1 666	1 060	0	606
Dont litiges	1 354		1 354			1 354
Solde	29 834	20 041	9 793	5 623	2 188	1 982
Fournisseurs étrangers	50 864 100%	30 889 61%	19 975 39%	11 305 22%	2 853 6%	5 817 11%
Dont fournisseurs étrangers Groupe	15 268	8 166	7 102	5 115	551	1 436
Total	85 452 100%	52 620 62%	32 832 38%	17 988 21%	5 041 6%	9 803 11%
Dont fournisseurs Groupe	18 623	9 855	8 768	6 175	551	2 042

II. ACTIONNARIAT, TITRE EN BOURSE

II.1 Actionnariat

II.1.1 CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

II.1.1.1 Montant du capital souscrit

Le capital social de CNIM, d'un montant de 6 056 220 euros, est divisé en 3 028 110 actions, d'une valeur nominale de deux euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital de CNIM est réparti tel qu'indiqué au II.1.1.7 ci-dessous et à la Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, pour la part en autocontrôle, pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 et à la Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, pour la part en autocontrôle, pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

II.1.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

II.1.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mai 2014 (onzième résolution), le Directoire a été autorisé à acheter les actions de la Société dans la limite d'une détention globale de 10 % du capital de la Société, et ce, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

Le prix unitaire est de 200 euros par action au maximum à l'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne peut en conséquence être supérieur à 60 562 200 euros.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- de permettre l'annulation de ces titres par voie de réduction de capital ;
- de les conserver ou de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'animer le marché du titre CNIM ;
- de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

Pour ces deux derniers objectifs, le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable et en fixer les modalités.

Les achats sont réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre.

Les opérations de rachat ainsi autorisées doivent être réalisées dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement

européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, s'agissant :

- du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours ;
- du montant du prix d'acquisition ;
- et des périodes d'abstention.

En particulier, elles ne doivent pas représenter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché, apprécié sur la base du volume quotidien moyen au cours des vingt jours de négociation précédant le cours de l'achat, ni être réalisées à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante.

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mai 2014 (douzième résolution), le Directoire a également été autorisé à réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société.

Le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

L'Assemblée générale a également délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la douzième résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

II.1.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

II.1.1.5 Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mai 2014 est synthétisé au sein du rapport de gestion du Directoire de la Société.

II.1.1.6 Historique du capital social

Le montant du capital social de la Société visé au II.1.1.1 ci-dessus est inchangé sur les trois derniers exercices.

II.1.1.7 Répartition du capital social et des droits de vote

La société Soluni, premier actionnaire de la Société, a acquis le 17 juillet 2014 des sociétés Compagnie Nationale de Navigation (« CNN ») et Martin GmbH für Umwelt - und Energietechnik (« Martin GmbH ») l'intégralité de leurs participations représentant respectivement 566 010 Actions (soit 18,69 % du capital de la Société) et 310 518 Actions (soit 10,25 % du capital de la Société), représentant au total 28,94 % du capital de la Société au prix de 105 euros par action.

Après acquisition des blocs précités, Soluni détenait 1 706 297 actions de la Société représentant 56,35 % du capital et 56,17 % des droits de vote de la Société.

Ayant franchi les seuils de 30 % et de 50 % du capital et des droits de vote de la Société suite à l'acquisition des blocs, conformément aux articles 233-1-2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Soluni a déposé auprès de l'AMF le 1er août 2014 un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions non détenues par elle, à l'exception des 59 889 actions autodétenues par la Société et des 20 087 actions d'autocontrôle détenues par la société Babcock Holdings SAS, soit un maximum de 1 239 501 actions de la Société, représentant 40,93 % du capital de la Société, au prix de :

- 105 euros par action de la Société avant détachement du coupon relatif à la distribution exceptionnelle et
- 75 euros par action de la Société après détachement du coupon relatif à la distribution exceptionnelle.

Le dépôt de l'offre publique d'achat a fait l'objet de la décision AMF 214C1602 du 1er août 2014.

Pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société, soit du 4 au 17 septembre 2014 inclus, la société Soluni n'a acquis aucune action de la Société.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, Soluni détenait, à titre individuel, 1 708 633 actions de la Société représentant 2 393 402 droits de vote, soit 56,43% du capital et 56,23% des droits de vote de la Société. Les résultats de l'offre ont fait l'objet de la décision AMF 214C1918 du 18 septembre 2014. Le détail de la répartition du capital au 31 décembre 2014 figure ci-après.

(i) Il ressort de la liste des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2014, qu'à cette même date, le plus important actionnaire de la Société était :

Situation au 31.12.2014	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	% théorique	% exerçable
Soluni SA	1 708 633	56,43 %	2 538 402	57,81 %	59,88 %
Total	1 708 633	56,43 %	2 538 402	57,81 %	59,88 %

À la même date du 31 décembre 2014, l'ensemble constitué par Soluni SA, Mme Christiane Dmitrieff et les autres membres de la famille Dmitrieff (dont M. Nicolas Dmitrieff) détenait 1 712 732 actions représentant 56,56 % du capital et 60,08 % des droits de vote exerçables (57,99 % des droits de vote théoriques).

Compte tenu des informations dont dispose la Société, la répartition du capital social et des droits de vote aux 31 décembre 2013 et 2014 était la suivante :

Actionnariat de CNIM au 31 Décembre 2013						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables ⁽²⁾
Soluni S.A.	829 769	1 514 538	1 514 538	27,40%	28,98%	29,44%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,05%	0,05%
Groupe familial Dmitrieff ⁽³⁾	831 064	1 517 128	1 517 128	27,44%	29,03%	29,49%
Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik	310 518	621 036	621 036	10,25%	11,88%	12,07%
Franeli S.A.	302 921	605 842	605 842	10,00%	11,59%	11,77%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,07%	0,07%
M. François Herlicq	8 015	15 993	15 993	0,26%	0,31%	0,31%
Groupe familial Herlicq ⁽⁴⁾	312 636	625 235	625 235	10,32%	11,97%	12,15%
Compagnie Nationale de Navigation	658 510	1 295 950	1 295 950	21,75%	24,80%	25,19%
Autocontrôle	20 087	20 087	-	0,66%	0,38%	-
Autodétention	54 081	54 081	-	1,79%	1,03%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	6 042	6 042	-	0,20%	0,12%	-
Sous-total	80 210	80 210	0	2,65%	1,53%	0,00%
CNIM Participation (actionnariat salariés)	77 746	155 492	155 492	2,57%	2,98%	3,02%
Public	757 426	930 360	930 360	25,01%	17,80%	18,08%
TOTAL	3 028 110	5 225 411	5 145 201	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

(3) La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M.Nicolas Dmitrieff.

(4) Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

Actionnariat de CNIM au 31 Décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables ⁽²⁾
Soluni S.A.	1 708 633	2 538 402	2 538 402	56,43%		59,88%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,06%	0,06%
Autres membres famille Dmitrieff	2 804	5 608	5 608	0,09%	0,13%	0,13%
Groupe familial Dmitrieff⁽³⁾	1 712 732	2 546 600	2 546 600	56,56%	57,99%	60,08%
Franeli S.A.	452 650	755 571	755 571	14,95%	17,21%	17,82%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,08%	0,08%
M. François Herlicq	11 315	19 293	19 293	0,37%	0,44%	0,46%
Groupe familial Herlicq⁽⁴⁾	465 665	778 264	778 264	15,38%	17,72%	18,36%
Autocontrôle	20 087	20 087	-	0,66%	0,46%	-
Autodétention	125 531	125 531	-	4,15%	2,86%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	6 538	6 628	-	0,22%	0,15%	-
Sous-total	152 246	152 246	-	5,03%	3,47%	-
CNIM Participation (actionnariat salarié)	98 171	167 642	167 642	3,24%	3,82%	3,95%
Public	599 296	746 393	746 393	19,79%	17,00%	17,61%
TOTAL	3 028 110	4 391 145	4 238 899	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

(3) La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

(4) Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

(ii) Salariés

Dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise, le personnel détenait au 31 décembre 2014, via le FCPE CNIM Participation, 98 171 actions de la Société, soit 3,24 % du capital.

Actionnariat de CNIM au 28 février 2015						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables ⁽²⁾
Soluni S.A.	1 708 633	2 538 402	2 538 402	56,43%	57,81%	59,89%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,06%	0,06%
Autres membres famille Dmitrieff	2 804	5 608	5 608	0,09%	0,13%	0,13%
Groupe familial Dmitrieff⁽³⁾	1 712 732	2 546 600	2 546 600	56,56%	57,99%	60,08%
Franeli S.A.	452 650	755 571	755 571	14,95%	17,21%	17,83%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,08%	0,08%
M. François Herlicq	11 315	19 293	19 293	0,37%	0,44%	0,46%
Groupe familial Herlicq⁽⁴⁾	465 665	778 264	778 264	15,38%	17,72%	18,36%
Autocontrôle	20 087	20 087	-	0,66%	0,46%	-
Autodétention	125 531	125 531	-	4,15%	2,86%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	7 187	7 187	-	0,24%	0,16%	-
Sous-total	152 805	152 805	-	5,05%	3,48%	-
CNIM Participation (actionnariat salariés)	96 280	165 751	165 751	3,18%	3,77%	3,91%
Public	600 628	747 725	747 725	19,84%	17,03%	17,64%
TOTAL	3 028 110	4 391 145	4 238 340	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

(3) La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

(4) Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

II.1.1.8 Franchissements de seuils intervenus pendant l'exercice (Art. L. 233-13 du Code de commerce)

La société par actions simplifiée Compagnie Nationale de Navigation a déclaré le 8 avril 2014 avoir franchi en baisse le seuil légal et statutaire de 20% du capital de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 8 avril 2014 sous le numéro 214C0532.

La société par actions simplifiée Compagnie Nationale de Navigation a déclaré le 17 juillet 2014 avoir franchi en baisse les seuils légaux et statutaires de 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 18 juillet 2014 sous le numéro 214C1449.

La société Soluni a déclaré le 21 juillet 2014 avoir franchi en hausse les seuils légaux et statutaires de 27,5 %, 30 %, 32,5 %, 33,33% et 50 % du capital social de la Société et 30 %, 32,5 %, 33,33 % et 50 %

des droits de vote de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 22 juillet 2014 sous le numéro 214C1485.

La société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik a déclaré le 21 juillet 2014 avoir franchi en baisse les seuils légaux et statutaires de 10% et 5% du capital social et des droits de vote de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 22 juillet 2014 sous le numéro 214C1476.

La société par actions simplifiée Eximium a déclaré le 20 octobre 2014 avoir franchi en baisse le seuil légal et statutaire de 5% du capital social de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 20 octobre 2014 sous le numéro 214C2183.

M. François Herlicq a déclaré le 24 novembre 2014, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme Franeli qu'il contrôle, le seuil légal et statutaire de 15% des droits de vote de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 27 novembre 2014 sous le numéro [214C2461](#).

II.1.2 DROITS DE VOTE

Les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Par ailleurs, aucune restriction statutaire n'est applicable à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Les statuts de la Société prévoient cependant qu'en cas de franchissement du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, est tenue de déclarer à la Société, conformément auxdits statuts, dans les quinze jours de ce franchissement de seuil, le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation de droits de vote des actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, et ce, pendant un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la situation par une déclaration régulière. Cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Enfin, aucune convention en vigueur n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

II.1.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

Jusqu'au 16 juillet 2014, aucun des actionnaires présenté au chapitre II.1.1.7 du présent document de référence ne contrôlait la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Depuis le 17 juillet 2014, la société Soluni contrôle la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Cette prise de contrôle fait suite à l'acquisition, le 17 juillet 2014, par Soluni auprès des sociétés Compagnie Nationale de Navigation et Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik, de la totalité de leurs participations dans la société CNIM, soit au total 876 528 actions CNIM, représentant 28,94% du capital de la Société. Cette acquisition a donné lieu au dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée (voir paragraphe II.1.1.7).

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a déclaré d'action de concert.

La Société n'a pas adopté de mesure spécifique - autre que la nomination d'administrateurs indépendants - destinée à éviter un exercice du contrôle de manière abusive.

Le rapport sur le contrôle interne, intégré au présent document de référence, décrit les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance.

II.1.4 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant.

II.1.5 PACTES D'ACTIONNAIRES

Néant.

II.2 Titre en bourse

II.2.1 COTATION

L'action CNIM est cotée au sein d'un marché réglementé unique : Euronext Paris.

L'action CNIM est le seul titre coté émis par la Société.

Le titre CNIM fait partie des indices CAC All Shares.

II.2.2 ÉVOLUTION DU TITRE

Cours :

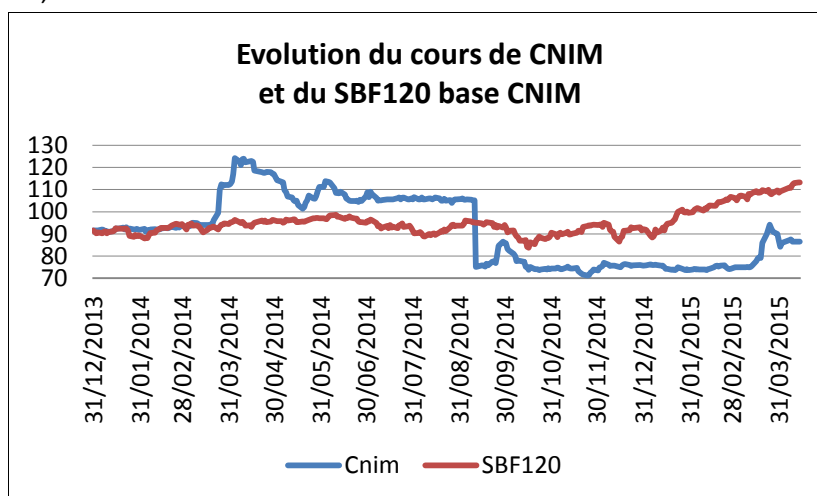
- au 31.12.2013 : 91,55 euros
- au 31.12.2014 : 75,65 euros

Extrêmes annuels en 2014 :

- Plus haut : 126,80 euros le 10/04/2014
- Plus bas : 71,00 euros le 25/11/2014

Variation du 31.12.2013 au 31.12.2014 :

- CNIM : -17,37% ;
- SBF 120 : +0,69% ;
- CAC 40 : -0,54%.



Nota : un dividende exceptionnel de 30 euros par action a été mis en paiement le 16 septembre 2014 (voir paragraphe I.7.4).

II.3 Dividendes : politique et historique de versement

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 21 mai 2014 a décidé le paiement aux actionnaires d'un dividende d'un montant de 5 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 représentant une distribution globale de 15 140 550 euros en numéraire.

L'Assemblée générale des actionnaires du 8 septembre 2014 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 30 euros par action représentant une distribution globale de 90 843 300 euros en numéraire, la totalité de cette distribution étant imputée sur le poste «Réserves».

Au titre des trois derniers exercices, le montant des dividendes et le montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 %, ont été les suivants :

(En euros)	2013	2012	2011
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	35,00 ⁽¹⁾	3,40	3,40

(1) Ce montant de 35 euros représente, en cumulé, le dividende de 5 euros décidé par l'Assemblée générale annuelle du 21 mai 2014 et la distribution exceptionnelle de 30 euros décidée par l'Assemblée générale du 8 septembre 2014.

Compte tenu des résultats de la Société, il a été décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 3 juin 2015 le versement d'un dividende de 5,35 euros par action pour l'exercice 2015. Ce dividende sera mis en paiement en numéraire le 2 juillet 2015.

III. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Introduction

Depuis 2012, le Groupe CNIM fournit, en complément de ses rapports de gestion, un compte rendu annuel des impacts sociaux et environnementaux de ses activités, appelé rapport de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Une part importante des activités de CNIM et de son développement futur reposent sur sa capacité d'innovation en matière environnementale : production d'énergie à partir de déchets ou de biomasse, amélioration de l'efficacité énergétique des installations industrielles, diminution des rejets polluants dans l'air, énergies renouvelables. Pour ces activités, les succès commerciaux actuels et futurs du Groupe sont donc directement liés aux enjeux de développement durable et de RSE.

Fortement engagé en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement, le Groupe mobilise et responsabilise l'ensemble de ses collaborateurs à ces enjeux majeurs, faisant de la responsabilité sociale de l'entreprise une opportunité supplémentaire de dynamique de progrès.

En mettant en place une démarche RSE volontariste, CNIM entend poursuivre son développement économique, veillant à entretenir des relations équilibrées et durables avec l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes.

III.1 Les hommes et les femmes de CNIM

III.1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

III.1.1.1 Effectif total et répartition des salariés

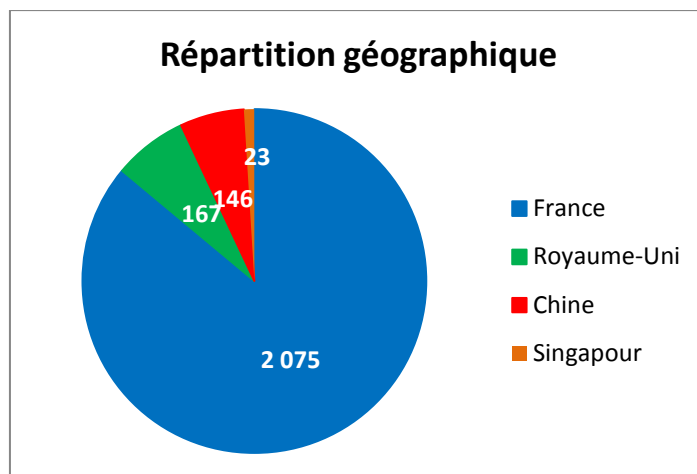
Effectif total* et répartition des salariés par société, par sexe et par zone géographique

	Hommes	Femmes	Total	
CNIM SA	81%	19%	1108	46%
Babcock Wanson France	83%	17%	335	14%
Babcock Wanson UK	85%	15%	55	2%
Bertin Technologies	67%	33%	359	15%
Vecsys	78%	22%	26	1%
Bertin Pharma ⁽¹⁾	40%	60%	34	1%
LAB SA	82%	18%	92	4%
CNIM Thiverval-Grignon	78%	22%	21	1%
CNIM Insertion	66%	34%	26	1%
CNIM Ouest Armor	97%	3%	30	1%
CNIM Centre France	100%	0%	23	1%
CNIM Energie Biomasse	98%	2%	21	1%
MES Environmental Ltd	91%	9%	112	5%
CNIM Transport Equipment	89%	11%	146	6%
CNIM Singapour	82%	18%	23	1%
Total général	80%	20%	2411	100%

⁽¹⁾ Pour 2014, seul le site de Montigny-le-Bretonneux est pris en compte.

* Effectif total moyen.

Les effectifs à périmètre constant par rapport à 2013 sont en progression de 2,4%. On notera la progression de la proportion de femmes (+5,3%) par rapport à 2013. Plus des 4/5ème des effectifs du Groupe sont désormais couverts par le rapport RSE. Plus de 85% des collaborateurs du périmètre de consolidation sont situés en France, le solde étant réparti équitablement entre le Royaume-Uni et l'Asie. 20% des collaborateurs du Groupe sont des femmes, mais il est à noter que cette moyenne est abaissée du fait des filiales qui exploitent les sites de valorisation de déchets. Rappelons que ces sites fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui peut constituer une difficulté pour les femmes qui ont des enfants à charge.



Proportion de cadres, employés et ouvriers dans l'effectif total moyen

	Ingénieurs et cadres (Managers)	Employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)	Ouvriers (Blue collars)
CNIM SA	54%	26%	20%
Babcock Wanson France	47%	39%	14%
Babcock Wanson UK	11%	53%	36%
Bertin Technologies	83%	17%	0%
Vecsys	56%	44%	0%
Bertin Pharma	62%	38%	0%
LAB SA	85%	15%	0%
CNIM Thiverval-Grignon	15%	53%	33%
CNIM Insertion	0%	4%	96%
CNIM Ouest Armor	20%	40%	40%
CNIM Centre France	11%	45%	44%
CNIM Energie Biomasse	7%	25%	67%
MES Environmental Ltd	13%	10%	77%
CNIM Transport Equipment	24%	23%	53%
CNIM Singapour	22%	29%	49%
Total général	51%	26%	22%

Le Groupe CNIM est composé en majorité d'ingénieurs et cadres avec toutefois des réalités très diverses : certaines entités telles que LAB et Bertin sont composées à plus de 80% d'ingénieurs et cadre tandis que d'autres, filiales de l'exploitation en particulier, ont un taux plus faible eu égard à la nature de leur activité. 1 collaborateur sur 5 est un ouvrier, ce qui démontre l'attachement du Groupe à son outil industriel de pointe.

Proportion de salariés employés avec des contrats à durée déterminée / indéterminée*

	A durée déterminée	A durée indéterminée
CNIM SA	4%	96%
Babcock Wanson France	3%	97%
Babcock Wanson UK	0%	100%
Bertin Technologies	4%	96%
Vecsys	12%	88%
Bertin Pharma	3%	97%
LAB SA	2%	98%
CNIM Thiverval-Grignon	0%	100%
CNIM Insertion	96%	4%
CNIM Ouest Armor	10%	90%
CNIM Centre France	4%	96%
CNIM Energie Biomasse	4%	96%
MES Environmental Ltd	1%	99%
CNIM Transport Equipment	50%	50%
CNIM Singapour	0%	100%
Total général	7%	93%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Moins d'une personne sur 15 est embauchée en contrat à durée déterminée au sein du Groupe CNIM. Il est à noter que ce taux est principalement imputable à CTE mais aussi CNIM Insertion qui propose des CDD d'insertion à la quasi-intégralité de son effectif. En excluant ces filiales au fonctionnement tout à fait particulier, le taux d'emploi en CDD tombe à 6,14%. A titre de comparaison, le taux d'emploi en CDD/intérim en France (source INSEE : T3 2014) est de 6,9%.

III.1.1.2 Turnover

A. Embauches

	Hommes	Femmes	Total	
< 25 ans	17%	3%	87	20%
25-29 ans	16%	8%	104	24%
30-34 ans	12%	5%	72	17%
35-39 ans	7%	2%	39	9%
40-44 ans	9%	4%	56	13%
45-49 ans	6%	0%	25	6%
50-54 ans	3%	1%	16	4%
55-59 ans	4%	1%	19	4%
≥ 60 ans	3%	0	11	3%
TOTAL	76%	24%	429	100%

Près de 6 recrutements sur 10 concernent des collaborateurs de moins de 35 ans, et 1 recrutement sur 4 est féminin.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe est attentif aux compétences et ne pratique pas de discrimination par rapport à l'âge : 11% des collaborateurs recrutés en 2014 avaient cinquante ans ou plus.

B. Départs

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
< 25 ans	13%	3%	63	16%	2%
25-29 ans	12%	6%	70	18%	3%
30-34 ans	10%	5%	60	15%	2%
35-39 ans	5%	2%	30	8%	1%
40-44 ans	6%	3%	35	9%	1%
45-49 ans	6%	1%	27	7%	1%
50-54 ans	3%	1%	15	4%	1%
55-59 ans	8%	2%	40	10%	2%
≥ 60 ans	13%	2%	59	15%	2%
Total	76%	24%	399	100%	16%

Les tranches d'âge où le taux de départ est le plus important sont celles aux extrémités de la pyramide des âges. Ces catégories représentent plus de la moitié des départs. Les facteurs explicatifs sont de deux ordres : pour les plus jeunes, ils sont les principaux concernés par des contrats à durée déterminée. A l'autre extrémité, le départ à la retraite est la cause la plus fréquente.

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
Départs involontaires	10%	6%	63	16%	2%
Départs volontaires	32%	5%	144	36%	6%
Retraite	21%	11%	128	32%	5%
Fin de contrat	13%	3%	60	15%	2%
Total	76%	24%	395	100%	15%

Moins d'un départ sur six est lié à une cessation de contrat à l'initiative de l'employeur. Par ailleurs, cinq personnes ont fait l'objet d'une mobilité intra-Groupe en 2014.

III.1.1.3 Rémunération et évolution

La masse salariale annuelle 2014, comprenant les salaires et charges sociales, extraite du bilan comptable des 15 sociétés est de 158,9 millions d'euros.

À périmètre constant, la masse salariale annuelle évolue de + 2,8 % entre 2013 et 2014, et ce dans un contexte mondial 2014 avec une inflation globalement faible. La masse salariale moyenne par employé 2014 baisse sur l'ensemble du périmètre, en raison de l'intégration dans la consolidation des deux filiales asiatiques. A périmètre constant par rapport à 2013, la masse salariale annuelle moyenne par salarié est de 71 000 euros en 2014, en très légère augmentation.

Ainsi, l'augmentation de la masse salariale s'explique en grande partie par la croissance de l'effectif de +2,4%.

III.1.2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

III.1.2.1 Le temps de travail

En conformité avec l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes signé en 2012, une « Charte relative à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée » a été élaborée fin 2013 au sein d'un groupe de travail réunissant la Direction et les organisations syndicales représentatives de CNIM SA.

L'objectif de cette charte est de favoriser l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des collaborateurs, tout en prenant en compte les impératifs de l'entreprise.

En termes d'organisation du temps de travail, les managers sont encouragés à porter attention aux points suivants :

- pour les réunions, favoriser des horaires qui ne soient pas tardifs, et les déplacements pendant les horaires de travail ;
- respecter les délais de prévenance concernant les modifications du temps de travail, en dehors des situations exceptionnelles ou urgentes ;
- veiller au respect de plages horaires pendant lesquelles les moyens de communication professionnels nomades ne doivent pas être utilisés, sauf circonstances exceptionnelles le justifiant ;
- mettre en place un système de délégation pendant les congés, afin d'organiser au mieux l'absence des collaborateurs.

Le déploiement de cette charte a été réalisé début 2014 auprès de l'ensemble des collaborateurs via différents médias internes. La communication sur cette charte se poursuit par ailleurs de manière régulière afin de favoriser sa bonne mise en oeuvre, notamment par les managers.

III.1.2.2 Répartition des contrats : temps plein, temps partiel

	Temps plein	Temps partiel
CNIM SA	96%	4%
Babcock Wanson France	97%	3%
Babcock Wanson UK	96%	4%
Bertin Technologies	93%	7%
Vecsys	72%	28%
Bertin Pharma	80%	20%
LAB SA	96%	4%
CNIM Thiverval-Grignon	100%	0%
CNIM Insertion	100%	0%
CNIM Ouest Armor	93%	7%
CNIM Centre France	100%	0%
CNIM Energie Biomasse	100%	0%
MES Environmental Ltd	94%	6%
CNIM Transport Equipment	100%	0%
CNIM Singapour	100%	0%
Total général	96%	4%

4% des collaborateurs du Groupe sont engagés à temps partiel. Cette donnée est très inférieure à la moyenne nationale (source INSEE, 2012) qui s'élève à 18%. La grande majorité de ces contrats à temps partiel sont des contrats choisis par les collaborateurs et non imposés par le Groupe ; le recrutement de collaborateurs sur des contrats à temps complet est la norme.

III.1.2.3 Absentéisme

Le taux d'absentéisme du Groupe CNIM sur le périmètre de consolidation retenu s'élève à 4,9%, en légère hausse par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par deux facteurs :

- l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés avec des populations d'ouvriers et/ou itinérantes, qui ont structurellement des taux d'absentéisme plus élevés ;
- une dégradation des taux sur certaines entités du Groupe. A titre d'exemple, le Comité d'Intégration du Facteur Humain (CIFH) de l'établissement de La Seyne-sur-Mer suit le taux d'absentéisme afin de travailler sur le sujet.

III.2 La santé et la sécurité des collaborateurs

III.2.1 UNE PRIORITE DU DIRECTOIRE

Le Groupe CNIM est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Président du Directoire sont mises en application ;
- chaque établissement est doté d'un responsable hygiène et sécurité et la mise en place des procédures se fait en coopération avec les représentants du personnel ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées pour réduire encore plus les risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

Cet engagement du Directoire se traduit par une implication forte de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à tous les niveaux hiérarchiques, et une reconnaissance par le biais de nombreuses certifications, que ce soit en termes de qualité, santé et sécurité, ou relatives à la préservation de l'environnement.

	SOCIETE	SITES / ACTIVITES	CERTIFICAT				
			QUALITE	SANTE & SECURITE			ENVIRONNEMENT
			ISO 9001	OHSAS 18001	MASE	Autres	ISO 14001
SECTEUR ENVIRONNEMENT	CNIM SA	CNIM Paris					x
	LAB SA	LAB SA Lyon et La Seyne sur mer	x	x			x
	CNIM THIVERVAL GRIGNON	Centre de valorisation des déchets de Thiverval Grignon		x			x
		Centre de tri de Thiverval Grignon		x			x
	CNIM OUEST ARMOR	Centre de valorisation des déchets de Pluzunet		x			x
		Centre de compostage des déchets et de traitement des algues vertes de Lantic		x			x
	CNIM CENTRE France	Centre de valorisation des déchets de Saint Pantaléon de Larche					x
MES ENVIRONMENTAL LTD	Centre de valorisation des déchets de Dudley	x	x		RoSPA	x	
	Centre de valorisation des déchets de Stoke on Trent	x	x			x	
	Centre de valorisation des déchets de Wolverhampton	x	x			x	
SECTEUR INNOVATION ET SYSTEMES	CNIM SA	CNIM La Seyne sur mer	x	x			
	CNIM Transport Equipment	CTE Foshan (Chine)	x				
	CNIM Singapour	CNIM Singapour	x	x			x
	BERTIN TECHNOLOGIES	Bertin Technologies - Montigny le Bretonneux, Aix en Provence, Tarnos	x				
		Bertin Energie Process Environnement - Tarnos				x	
BERTIN PHARMA	Montigny le Bretonneux	x					
SECTEUR ENERGIE	CNIM SA - activité Babcock Services	La Plaine Saint Denis	x			CEFRI	
		Saint Herblain	x		x		
		Le Barp	x		x		
		Gardanne	x		x		
		Chassieu	x		x		
		Illzach	x		x		
		Villepinte	x		x		
		Wattrelos	x		x		
	BABCOCK WANSON FRANCE	Nérac	x		x		
		Chevilly Larue	x		x		
		Heillecourt	x		x		
		Chassieu	x		x		
	BABCOCK WANSON UK	Vern sur Seiche	x				
			x				

Nota : le fond jaune permet de visualiser l'acquisition de nouvelles certifications en 2014

En 2014, compte tenu du périmètre de consolidation retenu, 84 % des collaborateurs du Groupe sont représentés dans des Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail.

III.2.2 SANTE, SECURITE : L'AFFAIRE DE TOUS

À titre d'exemple, voici pour 2014 quelques unes des actions mises en œuvre au niveau opérationnel pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, et de l'implication de l'ensemble du personnel à l'amélioration des conditions de santé et sécurité.

- CNIM a fêté, courant octobre 2014, la millionième heure de travail sans accident sur le chantier de construction de l'usine de valorisation énergétique des déchets de Trident Park à Cardiff (Pays de Galles, Royaume-Uni). Cet événement a réuni les 250 collaborateurs de CNIM et de ses partenaires sur ce chantier : l'entreprise de génie civil Lagan, l'ingénieur conseil Fichtner et notre client Viridor ;
- MES Environmental Ltd, la filiale de CNIM chargée de l'exploitation des centres de valorisation énergétique des déchets de Dudley, Stoke-on-Trent et Wolverhampton au Royaume-Uni, a reçu la médaille d'or de la Royal Society for the Prevention of Accidents (RoSPA). Cette distinction, rarement attribuée à une entreprise du secteur de la valorisation énergétique des déchets, vient couronner la politique mise en place par MES Environmental Ltd en matière d'amélioration continue des conditions de travail et plus particulièrement dans les domaines de la santé et de la sécurité.

En 2013, l'établissement CNIM de La Seyne-sur-Mer a mis en place un plan d'action renforcé, qui a permis de diminuer d'un tiers le nombre d'accidents ayant engendré un arrêt de travail grâce à :

- la mise à jour des analyses de risques des installations ;
- l'identification, l'analyse et une réactivité accrue en cas d'incident ;
- la mise en place accélérée des actions de management de la santé et sécurité ;
- l'amélioration du taux de présence des collaborateurs aux formations sécurité nécessaires à leur poste ;
- la bonne utilisation des moyens de protection collectifs et individuels par les collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques ;
- l'implication de tous les collaborateurs qui peuvent émettre des anomalies de sécurité.

En 2014, les efforts de prévention des risques ont été poursuivis afin de diminuer le nombre d'accidents et d'en limiter les conséquences au travers de plusieurs actions, et notamment :

- le déploiement en interne d'une formation « zéro accident » ;
- la mise en place d'audits comportementaux ;
- la mise en place d'audits flash atelier ;
- la création d'un poste aménagé.

L'établissement de La Seyne a également renforcé la détection de situations dangereuses :

- en formalisant les situations dangereuses identifiées ;
- en les traitant de manière systématique : gestion des actions du programme de management sous forme de priorité par rapport aux conséquences réelles ou potentielles, et suivi bimensuel de l'avancement des actions.

L'ensemble de ces actions a permis de conserver les bons résultats obtenus en 2013 ; six ateliers ont travaillé durant 365 jours sans accident.

III.2.3 LES DEPENSES DE SANTE ET SECURITE

CNIM investit pour la sécurité de ses collaborateurs. Ces investissements sont de trois ordres :

- assurer aux collaborateurs la fiabilité et la sécurité des équipements et outils de fabrication utilisés ;
- leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires ;
- leur dispenser les formations professionnelles nécessaires à leur sécurité.

Cet investissement se fait en concertation avec les Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité.

À ce titre, la somme des dépenses de sécurité engagées est de 1,36 millions d'euros pour 2014, soit 567 euros par collaborateur. Ce montant, qui reste très élevé, illustre l'importance donnée par l'entreprise à la sécurité de ses collaborateurs.

III.2.4 ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- **Taux de fréquence = 17,06**

(nombre d'accidents avec arrêt de travail x un million / nombre d'heures travaillées)

En illustration de la priorité donnée par le Directoire à la santé et la sécurité des collaborateurs, le taux de fréquence des accidents du travail est très inférieur à la moyenne nationale constatée en France (22,7 en 2013 – source : Assurance Maladie). Ce résultat est le fruit d'un investissement quotidien de l'ensemble des acteurs depuis de nombreuses années en matière de prévention des accidents.

- **Taux de gravité = 0,48**

(nombre de journées perdues x 1 000 / nombre d'heures travaillées)

Le taux de gravité des accidents du travail est de 0,44 pour l'année 2014, alors que la moyenne nationale en France s'élève à 1,4 en 2013 (source : Assurance Maladie). Ce taux trois fois inférieur à la moyenne nationale est à souligner, d'autant plus du fait de la proportion significative de collaborateurs travaillant en usine, ou de manière itinérante sur chantiers, ou en intervention chez des clients.

- **Maladies professionnelles reconnues en 2014 : 3**

(déclarations de maladies professionnelles en 2014 pour des salariés présents à l'effectif sur la période)

III.3 Le développement des compétences

III.3.1 POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

La politique de formation du Groupe CNIM est en ligne directe avec la stratégie de développement de l'entreprise et sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle repose sur quatre axes :

- les formations techniques ou métiers, afin d'accompagner le développement et le maintien du fort capital technique des collaborateurs du Groupe, dans le cadre de la gestion de projets complexes à haute valeur technologique. Des actions de formation spécifiques accompagnent ainsi le développement des activités nucléaires de CNIM Systèmes Industriels ou celui de CNIM Babcock Services qui met son expérience du compagnonnage au service de sa diversification sur le marché du nucléaire ;
- les formations à la sécurité afin de poursuivre, au-delà des formations obligatoires, les actions de sensibilisation auprès des collaborateurs sur ce sujet prioritaire ;
- les formations au management avec la continuité des formations en "e-learning", afin de sensibiliser les managers à la conduite de l'entretien annuel d'évaluation et d'évolution de carrière de leurs collaborateurs. Comme l'année précédente, ces formations ont été complétées en 2014 par la mise en place de formations "présentielles" pour guider les responsables dans la mise en œuvre de cet exercice.

En 2014, le Groupe CNIM a par ailleurs poursuivi la dynamique engagée en matière de formation interne. Le processus de sélection et d'accompagnement des formateurs internes du Groupe a été formalisé et communiqué aux collaborateurs. De nouveaux modules de formation interne ont été créés et mis en place dans les domaines de l'ingénierie, des systèmes d'information et des achats, en s'appuyant notamment sur des référents techniques expérimentés. Par ailleurs, 80 collaborateurs ont été formés en interne à la préparation des supports pédagogiques et à l'animation des sessions de formation.

Le développement de formations mutualisées entre filiales ou entités constituait un autre axe de développement important en 2014. Ainsi plusieurs sessions de formation « Piloter les projets » ont permis de regrouper des collaborateurs de CNIM Systèmes Industriels et de Bertin Technologies autour de la gestion de projet. Une ampleur supérieure va être donnée en 2015 à cette dynamique avec la mise en place de parcours de formation sur trois ans en management, mais aussi en vente et gestion de projet pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Près de 100 managers seront notamment formés en 2015, soit environ un tiers des personnes en situation de management dans le Groupe.

Le collège d'experts de Bertin Technologies

Créé en 2012 à l'initiative de la Direction Générale de Bertin Technologies, le collège d'experts a pour objectif majeur d'apporter son soutien à la recherche, au développement et à l'innovation dans les produits et services technologiques du Secteur Innovation & Systèmes et au-delà à l'ensemble du Groupe CNIM.

Les actions du collège d'experts sont résolument orientées vers l'externe, en attestent les diverses coopérations menées avec le monde de la recherche académique et industrielle. Le collège vise en effet à positionner le Groupe de manière proactive sur des programmes cadres de recherche et de développement nationaux et européens.

Le collège d'experts inscrit également son action dans la définition de la stratégie du Groupe et le montage d'offres multi-partenaires et pluri-disciplinaires.

Enfin, il assure la capitalisation d'expériences et le coaching des équipes techniques. Il favorise le partage des bonnes pratiques scientifiques et technologiques, la mise en œuvre de collaborations en recherche et développement avec des filiales du Groupe. Il apporte son aide à la résolution de «points durs» en interne.

III.3.2 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

En 2014, plus de 50 000 heures de formation ont été dispensées, soit en moyenne 21 heures par salarié. L'ensemble des dispositifs de formation disponible est utilisé afin de développer les compétences des collaborateurs. L'accent est par ailleurs de plus en plus mis sur les formations sur le poste de travail (formations tutorales et compagnonages), ainsi que sur les formations internes.

III.3.3 ENTRETIENS D'ÉVALUATION ET D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

En 2014, 88 % des collaborateurs considérés dans le périmètre de consolidation ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière. Il est à noter que ce type d'entretien est peu répandu de manière générale dans les pays anglo-saxons.

III.4 La gestion de la diversité

III.4.1 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Composition des organes de direction en 2014 :

- le Directoire de la Société se compose de quatre membres, dont une femme ;
- le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de treize membres dont dix hommes et trois femmes.

Le Groupe CNIM entend conformer la gouvernance de l'entreprise à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à l'égalité professionnelle, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2017.

III.4.1.1 Proportion de femmes dans le Groupe CNIM*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	86%	14%
25-29 ans	71%	29%
30-34 ans	77%	23%
35-39 ans	75%	25%
40-44 ans	78%	22%
45-49 ans	82%	18%
50-54 ans	87%	13%
55-59 ans	87%	13%
≥ 60 ans	85%	15%
Total	80%	20%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Le taux de féminisation dans l'industrie métallurgique française était de 21 % en 2009 (données observatoire de la métallurgie, juin 2012) : le taux de féminisation du Groupe CNIM est très proche de cette moyenne. Cependant, la dynamique actuelle marque une montée du niveau de femmes dans l'effectif : sur les tranches d'âge les plus jeunes, la proportion de femmes est plus élevée que la moyenne.

III.4.1.2 Proportion de femmes dans l'effectif des ingénieurs et cadres (managers)*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	76%	24%
25-29 ans	66%	34%
30-34 ans	75%	25%
35-39 ans	73%	27%
40-44 ans	75%	25%
45-49 ans	85%	15%
50-54 ans	92%	8%
55-59 ans	89%	11%
≥ 60 ans	94%	6%
Total	80%	20%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Le taux de féminisation parmi les ingénieurs et cadres décroît régulièrement avec l'âge. Cependant, là encore la tendance constatée sur les tranches d'âge les plus jeunes est positive : le Groupe monte à un tiers d'ingénieurs et cadres féminins pour les moins de trente ans.

III.4.1.3 Proportion de femmes dans l'effectif des employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	77%	23%
25-29 ans	59%	41%
30-34 ans	65%	35%
35-39 ans	60%	40%
40-44 ans	65%	35%
45-49 ans	60%	40%
50-54 ans	69%	31%
55-59 ans	70%	30%
≥ 60 ans	62%	38%
Total	65%	35%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Au contraire des ingénieurs et cadres, le niveau de femmes dans l'effectif des employés, techniciens et agents de maîtrise ne varie pas significativement en fonction de l'âge.

III.4.1.4 Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes, par groupe d'âge et par catégorie

	INGENIEURS ET CADRES		AGENTS DE MAITRISE		OUVRIER	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 25 ans	215	202	143	100	127	122
25-29 ans	222	209	166	162	129	120
30-34 ans	267	250	177	164	135	120
35-39 ans	304	296	195	185	143	120
40-44 ans	348	313	200	173	150	120
45-49 ans	356	338	195	186	162	-
50-54 ans	380	341	219	173	178	120
55-59 ans	400	282	212	177	183	-
60 ans et plus	438	510	209	175	187	-
TOTAL	318	274	186	170	151	120

La valeur 100 est la plus faible des médianes par catégorie et par sexe.

L'écart de rémunération moyen entre les Hommes et les Femmes s'élève à 9,96%. Ce taux est à comparer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes qui est de 19,1 % en France (données 2010, source INSEE).

Le Groupe est attentif à toutes les questions d'équité et notamment en matière de rémunération effective, qui fait l'objet d'un plan d'action particulier prévu dans l'accord sur l'égalité professionnelle sur les hommes et les femmes signé avec les partenaires sociaux en France.

Afin de prévenir la discrimination entre les hommes et les femmes, le Groupe participe chaque année à des enquêtes de rémunération. Elles permettent de positionner les rémunérations du Groupe par rapport au marché, afin de s'assurer de leur équité pour un même niveau de responsabilité, sans aucune distinction de sexe. Un plan d'action sur ce sujet est également inséré dans les accords sur l'égalité professionnelle sur les Hommes et les Femmes signés avec les partenaires sociaux en France.

III.4.2 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Groupe CNIM compte quarante six collaborateurs handicapés, soit 1,9 % de l'effectif, et deux personnes handicapées ont été recrutées en 2014.

Attaché à la non-discrimination et à l'égalité des chances des salariés en situation de handicap, le Groupe a réaffirmé sa volonté d'agir continuellement en faveur de l'emploi, du maintien, du développement et de la formation des personnes handicapées. À ce titre, un plan d'action spécifique au handicap a été engagé depuis 2013 qui vise à :

- encourager les salariés du Groupe qui auraient un handicap à se déclarer ;
- engager une démarche dynamique pour le recrutement de personnes handicapées ;
- achats responsables : engager une démarche volontariste pour recourir aux entreprises de travail adapté (entreprises dont plus de 80 % du personnel sont des personnes handicapées).

L'ensemble des collaborateurs des filiales françaises du Groupe, ainsi que les institutions représentatives du personnel et la médecine du travail ont été informés et associés à cet engagement.

Fin 2014, un premier bilan positif a pu être dressé, attestant de la volonté de CNIM de recruter et d'accompagner durablement les salariés en situation de handicap. Le déploiement se poursuit à un rythme adapté selon les organisations.

Les actions entreprises ont porté sur quatre axes :

1. Favoriser les embauches de personnes en situation de handicap, par la signature d'une convention entre l'Établissement de CNIM à La Seyne-sur-Mer et l'association Cap Emploi pour la diffusion des offres auprès des candidats en situation de handicap.
2. Inciter les salariés à déclarer leur handicap par la prise en charge de trois jours d'absence pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du statut de travailleur handicapé ou à son renouvellement, et l'accompagnement de ces salariés dans ces démarches par la Direction des Ressources Humaines.
3. Maintenir dans l'emploi les personnes handicapées par l'aménagement des locaux, des postes et des équipements ; la mise en place de formations de reconversion pour les salariés éprouvant des difficultés à poursuivre leur métier suite à l'altération de leurs capacités physiques ou mentales, ou à des difficultés d'adaptation à l'évolution de leur poste de travail.
4. Développer les achats auprès des Entreprises Adaptées ; des contrats ont ainsi été signés pour :
 - des prestations d'accueil sur site ;
 - l'édition des bulletins de salaire (toutes sociétés du Groupe en France) ;
 - les plateaux repas et des prestations traiteur à La Seyne-sur-Mer ;
 - l'édition de supports de communication et du journal interne du site de La Seyne-sur-Mer ;
 - le reconditionnement et le recyclage du matériel informatique (Groupe) ;
 - la collecte et le recyclage des déchets tertiaires (site de La Seyne-sur-Mer, en cours de déploiement sur d'autres sites).

Signature d'un accord d'établissement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Un accord d'établissement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux du site de La Seyne-sur-Mer le 17 septembre 2014.

La finalité de l'accord et des actions mises en place est de créer des conditions d'insertion durable des personnes handicapées dans l'établissement, de faire progresser l'emploi de ces travailleurs et cela en cohérence avec la culture, la responsabilité sociale et environnementale et les valeurs de CNIM.

L'application d'un tel accord permet non seulement de remplir l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mais également d'avoir une véritable politique d'emploi et de formation des travailleurs handicapés adaptée aux besoins spécifiques de l'établissement.

La direction de l'établissement de La Seyne-sur-Mer souhaite reconduire cet engagement pour les trois années à venir (2015 à 2017) en signant un nouvel accord avec les partenaires sociaux dès le début de l'année 2015.

III.4.3 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le contrat de génération permet au Groupe CNIM de préparer l'avenir en recrutant et en formant dès aujourd'hui la génération appelée à prendre en charge les projets du futur, tout en favorisant la transmission des savoirs et compétences acquis par nos collaborateurs les plus expérimentés.

C'est ainsi que CNIM, Babcock Wanson France, Bertin Technologies et LAB ont pris dans leurs accords d'entreprise des engagements chiffrés portant sur :

- le nombre de stagiaires accueillis chaque année ;

- la proportion de jeunes de moins de trente ans parmi les nouveaux embauchés ;
- le niveau de salariés de plus de cinquante ans dans les effectifs ;
- le recrutement de salariés de plus de cinquante ans ;
- l'écoute de toute demande spécifique relative à la santé et à l'aménagement du temps de travail.

III.5 La promotion du dialogue social

III.5.1 RESPECT DE LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE

CNIM, soucieux d'associer les salariés aux réflexions menées sur le développement du Groupe, invite au Conseil de Surveillance de CNIM SA quatre représentants de la délégation du Comité central d'entreprise.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires (via les fonds communs de placement de l'épargne salariale).

Enfin, le Comité de Groupe réunit dix représentants du personnel titulaires, représentant les quatre confédérations syndicales présentes au sein du Groupe. Sans droit de vote, les représentants syndicaux ont ainsi la possibilité de faire entendre les opinions de leurs confédérations.

Avec ce dispositif, le Groupe CNIM va au-delà de ses obligations légales.

III.5.2 ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le Groupe est attaché à la qualité du dialogue social au sein des différentes sociétés qui le composent. C'est par une définition de principes communs, puis des négociations dans les instances appropriées que sont abordés les différents sujets avec les partenaires sociaux, afin de tenir compte des particularités et de la diversité du Groupe. La sécurité des salariés est une priorité absolue, de ce fait, le sujet de la santé et la sécurité au travail reste un axe d'efforts permanents, avec des objectifs ambitieux et le dialogue social y joue un rôle important. Tous les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des différents établissements sont mobilisés sur ce sujet.

Dans un groupe multi-activités tel que CNIM, les relations sociales sont organisées à tous les niveaux juridiques de l'entreprise : groupe, entreprise et établissement. Le Comité de Groupe est l'outil essentiel pour définir les cadres communs.

Siègent à ce comité, le Président du Directoire, le Directeur des Ressources Humaines Groupe, des salariés élus parmi les membres des Comités d'entreprise ou d'établissements des sociétés du Groupe. Le Comité de Groupe est informé de l'activité, de la situation financière et des prévisions de l'entreprise.

Plus de 90 % des salariés sont couverts par une des conventions collectives suivantes :

- la convention collective de la métallurgie (à la fois nationale et régionale) ;
- la convention collective des métiers du déchet ;
- la convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation ;
- la convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques ;
- la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs/conseils, sociétés de conseils ;
- la convention collective de la marine marchande.

Enquête de satisfaction interne auprès des collaborateurs de CNIM SA*

La Direction des Ressources Humaines a lancé au mois de juin 2014 une enquête dans le but de mesurer la satisfaction des collaborateurs de CNIM, de recueillir leur opinion et leurs suggestions,

afin de proposer par la suite des actions d'amélioration qui répondent aux enjeux identifiés dans l'enquête.

L'enquête portait sur les thèmes suivants :

- le poste de travail ;
- le management ;
- les conditions de travail ;
- la rémunération et les avantages ;
- la communication interne.

73% des collaborateurs ont participé à cette enquête.

Après analyse des résultats, des pistes de réflexion ont été déterminées par le Directoire et la Direction des Ressources Humaines Groupe, et des groupes de travail ont été mis en place pour traduire les sujets prioritaires en actions. Concernant les conditions de travail et les risques psychosociaux, c'est le Comité d'Intégration du Facteur Humain qui est chargé de proposer un plan d'actions.

**Les collaborateurs de CNIM SA représentent 46% du périmètre de consolidation du rapport RSE 2014.*

III.5.3 BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS EN 2014

Le Groupe CNIM entretient un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Cette richesse a permis en 2014 la signature d'accords dans trois grands domaines : la rémunération des collaborateurs (négociations annuelles obligatoires, intéressement, participation, épargne salariale, prime de partage des profits), l'amélioration des conditions de travail (accord sur le contrat de génération et sur la gestion prévisionnelle des compétences), et enfin les accords relatifs à l'organisation du travail (accord sur la prise des congés).

Liste des accords signés au niveau professionnel et dans l'entreprise en 2014, qui concernent :

- les négociations annuelles obligatoires : chez CNIM SA, Bertin Technologies, Babcock Wanson France et LAB SA ;
- l'intéressement : chez CNIM SA, Bertin Technologies, Bertin Pharma, Babcock Wanson France et LAB SA ;
- la participation : chez CNIM SA ;
- la prime de partage des profits : chez Babcock Wanson France et LAB SA ;
- les garanties collectives de frais de santé et prévoyance chez Bertin Technologies et Bertin Pharma ;
- le contrat de génération chez Bertin Pharma ;
- l'aménagement du temps de travail pour l'établissement de Babcock Wanson France établissement de Nérac ;
- le droit d'expression chez Bertin Technologies ;
- les travailleurs handicapés pour l'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer.

A noter qu'il y a eu un procès verbal de désaccord concernant la prime de partage des profits au titre de l'exercice 2013 chez Bertin Technologies, Bertin Pharma et Babcock Wanson France.

MES Environmental dispose d'un accord pluri-annuel relatif à la révision des salaires.

Il n'y a pas eu au sein du Groupe de nouvel accord signé en 2014 portant spécifiquement sur la santé et la sécurité au travail. Toutefois, le contrat de génération signé par CNIM SA, Babcock Wanson France, Bertin Technologies et LAB SA prévoit une prise en compte de la pénibilité pour les collaborateurs de plus de cinquante-cinq ans : ils peuvent demander un point santé avec le médecin

du travail une fois par an, et avoir accès à une formation annuelle portant sur les gestes et postures à leur demande.

III.6 Notre engagement en matière d'environnement

III.6.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET POLITIQUE QSE

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa responsabilité environnementale, le Groupe a adopté, comme pour l'ensemble des risques qu'il doit traiter, une approche préventive de l'impact environnemental de ses activités.

Le management environnemental est fortement relié aux mesures de prévention engagées en matière de santé et sécurité au travail.

La veille réglementaire et technologique, la formation, l'information et la communication avec les collaborateurs et les interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations) constituent le socle de la politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement du Groupe.

Plusieurs filiales ou sites du Groupe ont engagé depuis de nombreuses années des efforts de réduction de l'empreinte écologique de leurs activités, que ce soient des sites de production, de recherche ou d'ingénierie.

Chaque établissement dispose d'un responsable Hygiène, Sécurité, Environnement, qui est le garant du suivi de la législation et de la mise en œuvre des mesures de prévention relatives aux :

- nuisances sonores ;
- traitement des déchets ;
- pollution des sols ;
- pollution de l'air ;
- contrôle des produits dangereux.

Toutes les dispositions prises sont suivies, documentées, et leur conformité à la législation et à la réglementation peut être démontrée à tout moment.

Tous ces points sont également abordés lors des réunions des Comités d'hygiène et de sécurité des différents établissements.

En 2014, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune amende ou de sanction non pécuniaire pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.

Le savoir-faire du Groupe, dans toutes ses activités et en particulier dans les Directions Environnement et Énergie est mis au service de l'amélioration du rendement énergétique des installations conçues, réalisées, maintenues ou exploitées par le Groupe. Celui-ci s'attache à améliorer la fiabilité et les performances de ses produits et prestations en termes d'efficacité énergétique et de diminution des rejets, afin de permettre à ses clients d'atteindre leurs propres objectifs.

Les dispositions ainsi prises ont permis au Groupe de n'avoir à verser aucune indemnité au cours de l'exercice en vertu de décisions judiciaires en matière d'environnement, et de n'avoir à provisionner aucun risque en ce domaine.

La Direction du Secteur Environnement de CNIM considère le développement durable comme l'enjeu primordial des décennies à venir.

Pour contribuer à cet objectif global, le Secteur Environnement met en œuvre une démarche de progrès volontaire qui structure et formalise ses actions pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'objectif de la Direction du Secteur Environnement est d'éliminer, autant qu'il est raisonnablement possible, tous les risques pour la santé ou la sécurité ainsi que les nuisances pouvant être causés par ses activités ou équipements au personnel du site ou à des tiers.

Elle s'applique à promouvoir dans ses offres les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la réduction des résidus. Les process développés sont optimisés dès leur conception pour limiter la consommation de ressources (énergie, eau, réactifs...), minimiser les résidus (refiom, catalyseurs usagés...), et valoriser les sous-produits générés (ferrailles, mâchefers, eau process...), tout en gardant un haut niveau de performance.

Lors des activités de construction, l'effort est porté sur la gestion des déchets de chantier et la limitation des impacts environnementaux conformément à la législation locale en vigueur et aux bonnes pratiques issues des réglementations européennes.

III.6.2 FORMATION ET INFORMATION DES SALARIES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique de certification ISO 14001, l'équipe Qualité et Environnement de CNIM Division Environnement a organisé des sessions de sensibilisation auprès de 104 collaborateurs en 2014.

III.6.3 MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La veille réglementaire et les évaluations de conformité sont menées dans les différents Secteurs et filiales du Groupe de manière à minimiser le risque. En conséquence, en l'absence de risque avéré, il n'y a pas de provision pour risques en matière d'environnement inscrite en comptabilité.

En termes de garanties pour risques en matière d'environnement, le Groupe CNIM bénéficie d'une police d'assurance "atteintes à l'environnement et dommages environnementaux", qui couvre les préjudices subis par les tiers et les dommages à l'environnement. Le montant des garanties varie selon la nature des couvertures d'assurances prévues à ce contrat.

III.7 Limiter notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients

III.7.1 GESTION DES DECHETS ET MESURES PRISES EN VUE DE LES REDUIRE

III.7.1.1 Gestion des déchets

Les efforts en matière de tri et de recyclabilité des déchets se sont poursuivis en 2014, en particulier sur les chantiers de CNIM Division Environnement, et sur les sites tertiaires grâce à la mise en place du recyclage et du reconditionnement du matériel informatique.

TONNAGES ENTRANTS		CENTRES DE TRI	TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)		TYPE	(T)
Multiples	16 924		Cartons et imprimés	3 908
Emballages	1 592		Tetra	210
JRM (journaux, revues, magazines)	1 216		Gros de magasin	1 581
Verre	10 559		PET foncé	313
			PET clair	912
			PEHD	468
			Acier	440
			Aluminium	30
			JRM (journaux, revues, magazines)	5 756

TONNAGES ENTRANTS		UCOM et ISDND	TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)		TYPE	(T)
Déchets réceptionnés en fosse	13 844		Compost	8 333
Algues vertes	6 169		Verre	2 466
Déchets de bois et de végétaux	10 967		Métaux ferreux	313
Déchets encombrants et DIB	5 588			
Verre	2 463			
Amiante	39			

TONNAGES ENTRANTS		UVED	TONNAGES SORTANTS	
TYPE	(T)		TYPE	(T)
OM	590 574		Mâchefers et cendres	126 099
Bois	110 316		Refiom et sels	19 184
DIB	54 813		Métaux ferreux	9 349
Autres	23 950		Autres	916

Réutilisation des déchets : les 126 099 tonnes de mâchefers issus de l'activité d'incinération de déchets ont été intégralement réutilisés dans les procédés de techniques routières.

En 2014, 87 % des déchets du Groupe⁴ ont été orientés vers des filières :

- d'utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie ;
- de recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques ;
- de recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques permettant ainsi leur revalorisation.

TONNAGES SORTANTS		
SITES INDUSTRIELS	TYPE	(T)
		D.I.B
	Inox	156,3
	OXYCOUPAGE	122,4
	Bois	99,9
	FERRAILLES MELEES	76,3
	Aluminium et tournures aluminium	46,2
	HUILE DE COUPE	30,8
	DND	15,3
	SABLE DE GRENAILLAGE	32,8
	EMBALLAGES SOUILLES NON LAVABLES	12,7
	Papier et carton	20,3
	PEINTURES RESINES MASTIC COLLE	12,1
	Divers métaux	8,7
	TOURNURE FER	3,6
	HUILE NOIRE	3,5
	SOLVANTS NON HALOGENES	2,4
	EAUX DE RESSUAGE	2,1
	Pâteux non chlorés dépotables	1,9
	Eaux souillées	1,8
	CHIFFONS SOUILLES ABSORBANTS	1,7
	MATERIEL INFORMATIQUE (DEEE HORS ECRAN)	1,6
	EMBALLAGES METALLIQUES OU PLASTIQUES	1,6
	PRODUITS DE LABORATOIRE	1,0
	Autres	4,1

* Chantiers pris en compte : Cardiff, Leeds, Wilton, Ridham Dock, Estrées-Mons.

TONNAGES SORTANTS		
Chantiers de CNIM Division Environnement*	TYPE	(T)
		Mâchefers
	DIB	523
	Bois	439
	Métaux	115
	Cartons	3
	DIS	2

Grâce à l'accord mis en place à partir de juillet 2014 en vue du recyclage et du reconditionnement du matériel informatique, la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques de CNIM et ses filiales en France a été réduite de 80%.

TONNAGES SORTANTS		
SITES TERTIAIRES	TYPE	(T)
		Papiers / cartons
	Déchets d'équipements électriques et électroniques	0,7
	Ferraille	0,8
	Déchets organiques dangereux	1,2

⁴ Nota : les tonnages déchets de certains sites tertiaires et de l'usine de Foshan (Chine) ne sont pas connus.

III.7.1.2 Mesures prises en vue d'améliorer la recyclabilité et la réutilisation des déchets

Depuis juillet 2014, le Groupe CNIM et ses filiales en France ont signé un accord de partenariat avec une Entreprise Adaptée dans le but de recycler ou reconditionner le matériel informatique et les écrans usagés.

Par cet accord, le Groupe CNIM contribue à l'économie circulaire en :

- réduisant l'impact environnemental de l'entreprise par la réduction des déchets et des émissions de CO₂ associées ;
- transformant nos déchets en ressources, limitant ainsi la consommation de matières premières ;
- favorisant le réemploi.

Cette opération a permis :

- la vente de matériels reconditionnés à 142 collaborateurs du Groupe à des prix deux à trois fois inférieurs aux prix du marché ;
- le traitement de 2,5 tonnes de matériels dont 50% ont été recyclés et 50% reconditionnés ;
- sur le plan environnemental :
 - 41 728 kg de combustible,
 - 90 884 Kg éq. CO₂,
 - 81 000 litres d'eau,
 - et 51 906 kWhont pu être préservés.

III.7.2 GAZ A EFFET DE SERRE, ET MESURES VISANT LA REDUCTION ET LA REPARATION DES REJETS DANS L'AIR

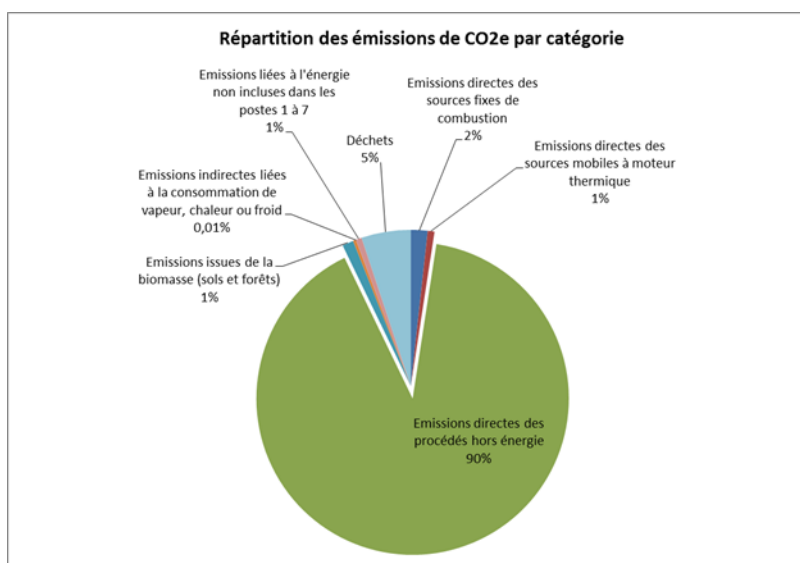
III.7.2.1 Rejets de gaz à effet de serre

Sur 2014, les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 250 965 teCO₂, avec une incertitude de 38 %. À périmètre de consolidation équivalent à 2013, les émissions sont en hausse de 4,5 %, conséquence du niveau d'activité des sites industriels et des sites de valorisation des déchets du Groupe.

En dehors des gaz à effet de serre directement liés aux consommations d'énergie, le principal facteur d'émission provient des gaz du procédé d'incinération de déchets.

Bilan GES										
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES (t CO2e)
			Emissions de GES						Incertitude (t CO2e)	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	4 557	0	0	0	4 610	122 462	198	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 859	0	0	0	1 877	88	163	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	219 653	0	26	328	240 562	309 631	94 865	148 874
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	77	3 084	0	925	0
		Sous total	226 068	0	26	405	250 133	432 181	96 152	148 874
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	815	0	76	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	17	0	5	0
		Sous total	0	0	0	0	832	0	81	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	1 059	8	0	0	1 622	-122 551	78	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	13 144	17	0	0	13 570	0	4 476	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	14 203	25	0	0	15 192	-122 551	4 554	0

Nota CO₂b : CO₂ d'origine organique (biomasse, déchets organiques), bien qu'il soit chimiquement identique au CO₂ d'origine fossile, il est compté différemment dans le bilan. Ce gaz s'inscrit dans un cycle court, contrairement au CO₂ d'origine fossile.



- Le poste « Emissions directes des procédés hors énergie » représente 90% des émissions de CO₂e du Groupe CNIM. Elles sont liées à l'activité de valorisation énergétique. En revanche, cette activité essentielle du Groupe CNIM contribue aux émissions évitées présentées au chapitre suivant.
- Le poste « Déchets » responsable de 5% des émissions de CO₂e du groupe est également dû à l'activité de tri et valorisation des déchets.
- Les autres postes d'émissions de GES, dont le total est de l'ordre de 5% sont dues aux consommations énergétiques (gaz, électricité, diesel...) des bâtiments et véhicules des entités du Groupe CNIM.

Nota : le poste « Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) » ne prend pas en compte le CO₂ b organique émis par le site de CNIM Energie Biomasse.

Mesures mises en place en 2014 visant à réduire les émissions de GES :

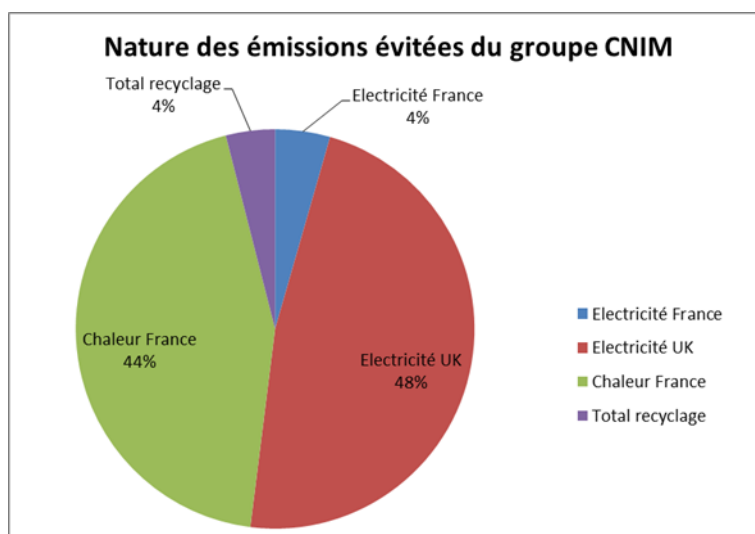
- Le remplacement du système de traitement des fumées de CCF a permis de diminuer les rejets de NOx du centre de valorisation de déchets. Ce système a permis de passer de 51 à 19 tonnes de rejets de NOx, soit une diminution de 63%.
- Le SF6 anciennement employé par le groupe Bertin est en grande partie substitué par du N2O dont l'impact environnemental est largement moindre (pouvoir de réchauffement Global 80 fois inférieur).

La méthode Bilan Carbone permet d'estimer les émissions évitées par une activité. Dans le cas de CNIM, deux postes sont sources d'émissions évitées : la valorisation de déchets et les centres de tri.

Du fait de la valorisation énergétique et de la valorisation matière des sites de Thiverval-Grignon, Pluzunet, Launay Lantic, Saint-Pantaléon de Larche, Nesle (France), et de Wolverhampton, Stoke-on-Trent et Dudley (Royaume-Uni), le Groupe CNIM a permis 148 874 teCO₂ évitées en 2014.

Nota émissions évitées : émissions qui auraient été générées pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première, selon les modes de production « classiques » (mix énergétique national).

Matière	Facteur d'émissions		Sociétés					Total
			CTG	COA	CCF	CEB	MES Env.	
Electricité France	72	kg CO2e/MWh	2 044	657		3 923		6 624
Electricité UK	505	kg CO2e/MWh				-	70 776	70 776
Chaleur	279	kg CO2e/MWh	12 791	6 561	8 685	37 505		65 541
Compost	36	kg CO2/T		187		-		187
PET	3061	kg CO2/T	3 750			-		3 750
PEHD	1705	kg CO2/T	798			-		798
Acier	2090	kg CO2/T	920			-		920
Aluminium	9314	kg CO2/T	279			-		279
Verre	422	kg CO2/T				-		-
							Emissions évitées (teCO2)	148 874



La mise en service en 2014 du site CNIM Energie Biomasse qui produit de l'énergie (chaleur et électricité) à partir de biomasse a permis de porter les émissions évitées à 148 874 tCO₂e, soit une augmentation de 28% par rapport à 2013.

Approche méthodologique :

- le bilan Gaz à effet de serre (GES) porte sur l'activité consolidée de CNIM en 2014 ;
- l'outil utilisé est le tableur V7.2 de l'association "Bilan carbone" ;
- les consommations de tous les véhicules opérés par le Groupe ont été prises en compte;
- l'acétylène est un gaz utilisé dans plusieurs entités ou filiales du Groupe. Non référencé dans la base carbone, il a été ajouté dans le bilan avec les caractéristiques suivantes : masse volumique 1.1 kg/m³, facteur d'émission 3.38 kg.CO₂/kg (basé sur les rapports stoechiométriques de la réaction).

Méthode de calcul de l'incertitude : la majeure partie des émissions étant due à l'incinération d'ordures ménagères (OM), chacune de ces émissions dépend directement du facteur d'émission de l'incinération d'OM. Les valeurs n'étant pas indépendantes, comme les années précédentes les incertitudes ont été sommées.

III.7.2.2 Mesures prises visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air

CNIM Centre France

En 2013 et 2014, CNIM Centre France en collaboration avec LAB Service a engagé un vaste programme de modernisation des installations en vue d'en améliorer l'impact environnemental

À ce titre, 3,4 millions d'euros ont été investis pour :

- remplacer le traitement des fumées humides par un traitement sec ;
- mettre en place des échangeurs sur le circuit fumées en sortie de l'électrofiltre ;
- modifier le laveur afin de limiter les nuisances liées aux odeurs ;
- mettre en place un système de prélèvement en semi continu pour mesure des dioxines et furanes ;
- installer un traitement catalytique des oxydes d'azote ;
- réduire les émissions d'oxyde de soufre par injection de dolomie dans le foyer.

L'ensemble de ces travaux achevé mi-2014, va permettre de :

- réduire la pollution de l'air² : baisser de 60 % les émissions de NO_x, de 50 % les émissions de NH₃ et de 20 % les émissions de HCl ;
- réduire de près de 80 % la consommation d'eau nécessaire au process ;
- réduire de 92 % et de 21 % les consommations de vapeur et d'électricité utilisées par le process.

Fin 2014, CNIM Centre France a terminé l'installation d'une turbine qui permettra d'améliorer encore la performance énergétique de l'installation en transformant en électricité la production de vapeur actuellement non utilisée. La mise en service de la turbine est prévue au premier trimestre 2015.

Babcock Wanson France

Par ailleurs, Babcock Wanson a remporté en synergie avec Bertin Technologies l'un des appels à projets "Connaissances, réduction à la source et traitement des émissions dans l'air" (CORTEA) de

² Valeurs attendues en moyenne par 24 heures.

l'ADEME, qui a pour objectif de faire émerger des projets de Recherche & Développement orientés vers l'amélioration de la qualité de l'air. CORTEA doit contribuer à l'atteinte des objectifs du deuxième Plan national santé environnement (PNSE2), qui vise à favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement.

Ainsi le projet DEMOXYA (Développement et démonstration de brûleurs à très faibles émissions d'oxydes d'azote) a vu le jour. DEMOXYA est un programme de recherche d'une durée de trente mois piloté par Babcock Wanson, en partenariat avec Bertin Technologies et l'institut Prime (unité de recherche du CNRS). Il a pour but de travailler sur différents sujets ayant en commun la performance des brûleurs tant au gaz qu'au FOD. Les deux objectifs principaux sont :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique grâce à l'augmentation du taux de modulation des brûleurs ;
- la réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx) sur les installations de combustion qui consomment des énergies fossiles.

Babcock Wanson propose déjà des brûleurs au niveau des Meilleures Techniques Disponibles, avec des rejets en NOx inférieurs à 75 mg/Nm³ au gaz naturel, soit 25 % de mieux que ce qu'exige la réglementation. Ce projet va permettre d'aller encore plus loin et de viser ainsi des solutions toujours moins énergivores et toujours plus respectueuses de l'environnement. LAB est également très actif dans le domaine de la réduction des émissions de SOx et de NOx pour la mise en conformité des centrales thermiques fonctionnant au charbon. Il s'agit de compléter les installations existantes par la mise en place d'un système de traitement des fumées complémentaire afin de se conformer à la nouvelle directive IED.

CNIM Mouv

Favoriser les modes de transports alternatifs pour réduire les coûts de déplacements, les émissions de CO₂ et le stress des trajets quotidiens : tel est l'objectif de CNIM Mouv, le plan de déplacements Entreprise lancé par CNIM en 2014 sur son site de La Seyne-sur-Mer.

Développé en partenariat avec l'ADEME, l'Association de Développement des Entreprises de Toulon Ouest, la Maison de la Sécurité Routière du Var, la Police nationale, la SNCF, Varlib, le réseau Mistral, Verzelli Cycles et la ville de La Seyne-sur-Mer, CNIM Mouv a pour objectif d'inciter les collaborateurs à utiliser les deux-roues, les transports en commun et le covoiturage. La sensibilisation à la sécurité routière et au partage de la route pour l'ensemble des usagers est un axe transversal de CNIM Mouv.

Ce plan, auquel ont adhéré de nombreux collaborateurs du site, s'inscrit pleinement dans la mise oeuvre de la politique RSE du Groupe et dans sa volonté d'apporter des conditions favorables aux collaborateurs pour une nouvelle approche du trajet domicile-travail.

III.7.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

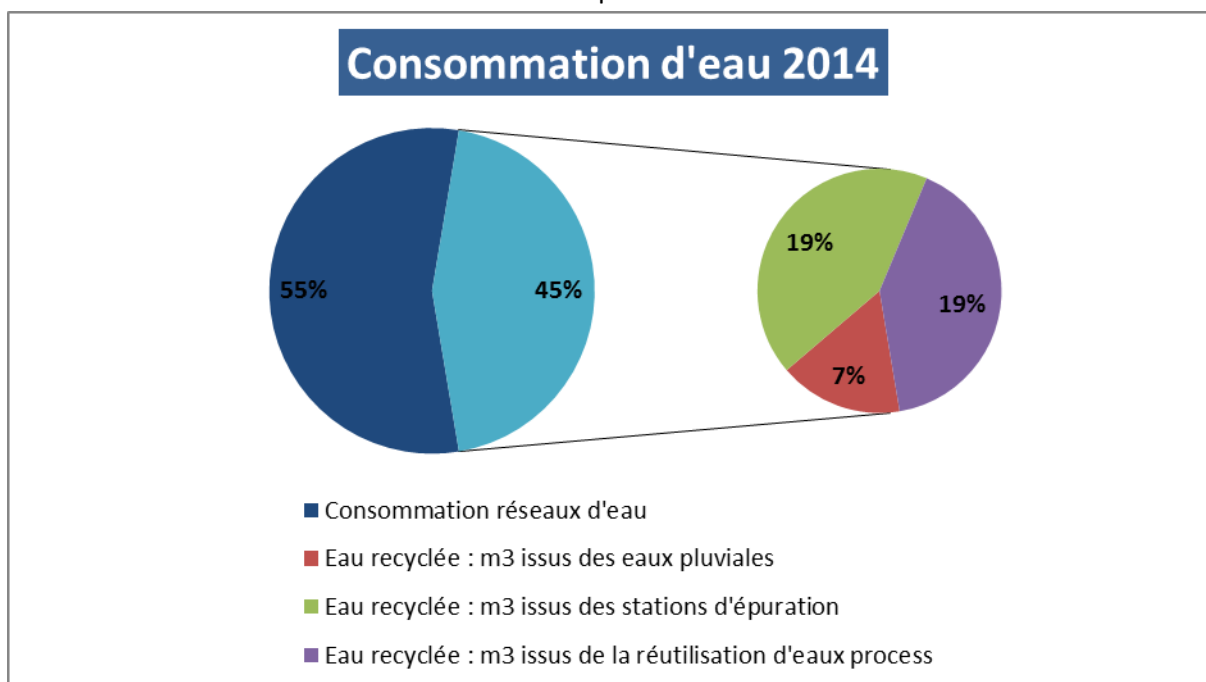
III.7.3.1 Consommation d'eau et mesures prises en vue de la réduire

Sur le périmètre de consolidation 2014, la consommation totale d'eau du Groupe CNIM est de 454 348 m³, dont 101 970 m³ recyclés (soit 22,5 %). Des travaux sont budgétés en 2015 visant à augmenter la réutilisation des eaux du process industriel.

L'eau recyclée est :

- soit d'origine pluviale ;
- soit pompée directement depuis une station d'épuration pour être réutilisée dans le process de valorisation de déchets (avec autorisation administrative) ;

- soit issue de la réutilisation d'eau dans le process industriel.



Nota : sur certains sites, le volume d'eau recyclée issu de la réutilisation d'eaux process a été estimé.

À Thiverval-Grignon, après plusieurs années d'amélioration continue de la gestion de l'eau, le centre de valorisation énergétique des déchets est actuellement en "rejet 0" : toutes les eaux (industrielles et pluviales) sont intégralement réutilisées dans le process.

Par ailleurs, des travaux seront engagés en 2015 sur le site de CNIM Centre France en vue de supprimer tout rejet aqueux, par la réutilisation des eaux du process.

III.7.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les achats du Groupe CNIM portent essentiellement sur des pièces semi-finies, des fonctions complètes, des prestations intellectuelles et des prestations réalisées sur chantier. En conséquence, la part d'achat de matières premières est faible, et du fait du cœur de métier historique du Groupe la chaudronnerie, il s'agit principalement de matières premières métalliques (tubes, tôles...).

Pour l'activité de construction d'usines de valorisation des déchets, l'optimisation de la consommation de matières premières est un enjeu important, ce type d'installation représentant en moyenne 1 000 tonnes pour la charpente, 1 500 tonnes pour la chaudière ou 250 tonnes pour la tuyauterie. La démarche d'optimisation de la consommation de matière est systématiquement menée pour l'achat des tubes, des ballons, de la fumisterie, de la tuyauterie ou du calorifugeage, et s'effectue en trois phases :

- le choix du matériau optimum : qui doit permettre de trouver le meilleur compromis entre les caractéristiques de dimensionnement (le débit, la pression et la température), les conditions d'utilisation et le prix ;
- l'optimisation des épaisseurs installées, conformément au code de construction de la Directive équipements sous pression (DESP) et aux classes de lignes ;
- le découpage de la chaudière qui doit tenir compte des gabarits de transport ;

- le délai d’approvisionnement, qui selon le cas va permettre ou non de faire une expression de besoin aux aciéristes en longueurs finies, plutôt qu’un approvisionnement en longueurs standards qui impliquera plus de rebut.

III.7.3.3 Consommation d’énergie

Donnée	Unité	Quantité
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	13 354 683
Fuel Ordinaire Domestique (FOD)	L	648 142
Carburant diesel sources mobiles (VL/PL)	L	748 068
Gazole non routier (GNR)	L	122 321
Carburant essence sources mobiles	L	2 578
Gaz chariots élévateurs (GPL)	kg	8 282
Gaz procédés (Acétylène)	m3	1 969
Electricité	kWh	21 619 290
Réseau de chaleur	kWh	67 660

En dehors des activités de valorisation des déchets et de l’énergie directement liée au volume d’heures productives sur les sites industriels, 2014 marque une baisse de la consommation d’énergie sur l’ensemble des sites, due pour partie à un climat favorable.

III.7.3.4 Développement de services contribuant à améliorer l’efficacité énergétique de nos clients

L’efficacité énergétique, axe stratégique de Babcock Wanson

Pour aider ses clients à maîtriser le coût de l’énergie et leur impact environnemental, Babcock Wanson a intégré la problématique de l’efficacité énergétique dans le développement de ses produits et services. Cette stratégie s’articule autour de trois axes : la rationalisation des consommations, l’optimisation de l’existant et l’utilisation de technologies innovantes.

Cette stratégie ne se décline pas seulement à travers l’amélioration des produits, mais également en facilitant l’exploitation des chaufferies : Babcock Wanson propose ainsi des solutions d’optimisation de la production de la vapeur, mais aussi des taux élevés de disponibilité des installations. Le rendement de la chaufferie est d’abord lié aux équipements qui la constituent. L’amélioration des produits permet à Babcock Wanson de proposer une solution globale composée de sous-ensembles à haute performance énergétique :

- adéquation des brûleurs avec les corps de chaudières pour maximiser le rendement de combustion ;
- traitement d’eau permettant de réduire significativement le taux de purge (gaspillage d’énergie par le rejet d’eau chaude) ;
- micro-modulation permettant d’adapter au plus juste la consommation d’énergie aux besoins transitoires de vapeur.

En dehors du process, les charges liées aux consommables et à l’exploitation peuvent également représenter une part importante du coût de la tonne de vapeur. C’est la raison pour laquelle Babcock Wanson a développé des systèmes d’exploitation innovants pour réduire ces coûts : la BW Box facilite la conduite de l’installation en permettant un suivi à distance de celle-ci, ainsi qu’une maintenance intelligente de la production de vapeur. Toutes ces recommandations s’intègrent dans un mécanisme de maîtrise de l’énergie, qui permet aux clients de maîtriser leurs coûts et leur impact environnemental.

Bertin Technologies conseille les entreprises souhaitant être certifiées ISO 50001

Bertin Technologies a mis en place une équipe dédiée à l'accompagnement des entreprises de plus de 250 collaborateurs ayant à se conformer aux objectifs réglementaires imposés par la politique européenne en matière de transition énergétique. En effet, dès lors que leur chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros ou que leur résultat net est supérieur à 43 millions d'euros, celles-ci sont dans l'obligation de réaliser un audit énergétique tous les quatre ans, ou de mettre en place le processus de qualité ISO 50001.

Fort de ses compétences en génie des procédés et en énergétique développées de longue date, Bertin Technologies propose plusieurs types de prestations :

- réalisation d'un audit énergie avec ou sans campagne de mesures ;
- assistance à la certification ISO 50001 par la mise à disposition d'un ingénieur au sein de l'équipe du client pour l'aider, tout au long du processus de certification, à sensibiliser ses équipes ;
- définir la politique énergétique ;
- choisir des indicateurs et des objectifs, identifier les sources de progrès.

A titre d'exemple, Bertin Technologies a accompagné la société Abengoa France sur le site de Lacq qui a passé avec succès son audit de certification ISO 50001. Aucune non-conformité n'a été relevée.

III.7.3.5 Utilisation du traitement des fumées pour la récupération de chaleur

En 2014, LAB a continué de développer des systèmes de traitement de fumées qui permettent également de récupérer de la chaleur par condensation des fumées :

- le traitement des fumées pour la ville de Copenhague (usine d'Amagerforbraending, Danemark), dont la mise en service est prévue en 2016, qui permettra de générer de la chaleur directement pour le réseau de chauffage urbain mais aussi via des pompes à chaleur ;
- le traitement des fumées pour l'usine de Nordforbraending (Danemark), pour lequel il s'agit d'ajouter une ligne à une installation existante, permettant également la génération de chaleur par condensation et par l'ajout de pompes à chaleur.

Le traitement des fumées pour une installation de biomasse (de la paille est utilisée comme combustible) où une unité de condensation permet de transmettre la chaleur récupérée au réseau de chauffage urbain de la ville d'Aarhus (Danemark).

III.7.4 CONTRIBUER A DEVELOPPER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

III.7.4.1 La biomasse

CNIM réalise et va exploiter pendant vingt ans deux installations de cogénération biomasse. Toutes deux traitent de la biomasse propre, issue de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie et de broyats de bois.

- L'unité de cogénération biomasse de Nesle pour la société de projet Kogeban mise en service en 2014 permettra de traiter 240 000 tonnes de biomasse issue de bois chaque année. Avec une efficacité énergétique globale de plus de 75%, l'unité de cogénération fournira 16 MW d'électricité verte au réseau, soit la consommation d'une ville de 50 000 habitants et la moitié des besoins de chaleur d'une usine agroalimentaire voisine. Cette unité de cogénération substituera de l'énergie verte à 340 millions de kWh de gaz par an,

économisant ainsi 3 millions de tonnes de CO₂ sur 20 ans, et réduisant le prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques de plus de 2 millions de m³.

- L'unité de cogénération biomasse d'Estrées-Mons produira 13 MW et alimentera en vapeur une entreprise agroalimentaire.

CNIM traite également la biomasse contaminée, comme pour le projet de Ridham Dock dans le Kent (UK) pour le compte de MVV Environnement, filiale anglaise du groupe allemand MVV Umwelt. Pour l'usine de compostage de Launay-Lantic, CNIM a développé et mis en place un processus de traitement des algues vertes basé sur la déshydratation par ventilation d'air chaud (produit par un générateur à bois). Ce procédé évite les odeurs et supprime la production de gaz toxique (hydrogène sulfuré). L'installation a une capacité de séchage de près de 25 000 tonnes d'algues vertes.

La valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés mise en œuvre par CNIM depuis un demi-siècle permet la récupération d'une énergie dite fatale puisque disponible et peu ou pas utilisée, ou dans le cas de mise en décharge, perdue. L'utilisation de cette énergie en lieu et place des énergies traditionnelles économise les réserves de celles-ci.

La Directive européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables définit la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux comme étant de la biomasse, et la biomasse comme l'une des sources d'énergie renouvelable d'origine non fossile. Plus de la moitié du carbone contenu dans les déchets municipaux étant d'origine non fossile, la moitié de l'énergie provenant de leur combustion est donc considérée comme une énergie renouvelable.

En 2014, les sites exploités par le Groupe CNIM ont ainsi produit et revendu 236 150 MWh d'électricité, 234 913 MWh de chaleur et 261 MWh d'électricité issue de panneaux photovoltaïques.

III.7.4.2 Développement d'une activité de pompes à chaleur

La nouvelle ligne de pompes à chaleur CNIM permet à ses clients de répondre à des objectifs environnementaux

La nouvelle offre de machines à absorption de grande puissance de CNIM permet à ses clients de répondre à des objectifs environnementaux, limiter leurs besoins en énergie fossile et favoriser la transition énergétique en marche.

En rachetant en 2014 l'activité de groupes de refroidissement et de pompes à chaleur à absorption de la société allemande INVEN, CNIM a renforcé sa présence sur le marché de l'efficacité énergétique et des technologies propres pour la réduction de l'impact environnemental dans une multitude de secteurs tels que la production d'énergie, les réseaux de chaleur, l'Oil & Gas, la pétrochimie, la chimie ainsi que dans la construction navale. La technologie des machines à absorption de CNIM permet de répondre aux objectifs de réduction de la consommation d'énergie fossile et de ses émissions de gaz à effet de serre, de la valorisation des énergies renouvelables, de l'amélioration de la performance énergétique et du rendement des procédés industriels. Grâce à la valorisation des rejets industriels à basse température, de la chaleur issue de l'incinération de déchets, de la combustion de la biomasse ou de la géothermie, dans des systèmes de co- et tri-génération, les machines à absorption de CNIM permettent de produire du froid ou de la chaleur à moindre impact environnemental et coût.

Cette nouvelle offre clés en main de machines à absorption, inclut leur conception et intégration dans les procédés industriels du client, la fabrication et les essais dans les usines CNIM, l'installation, la mise en service, le suivi garantie et la maintenance sur le site.

III.7.5 MESURES PRISES EN VUE DE REDUIRE LES NUISANCES

En 2014, sur l'ensemble des neuf sites industriels faisant partie du périmètre de consolidation, 100 % des relevés de décibels se sont révélés conformes à la réglementation.

Par ailleurs, quatorze plaintes de riverains ont été déposées, qui ont toutes fait l'objet d'une prise en compte et d'une réponse.

Les usines de valorisation des déchets conçues et construites par CNIM sont conformes aux exigences réglementaires les plus strictes en termes de niveau sonore et d'émission d'odeurs. Les halls de déchargement sont maintenus à une pression plus basse que le reste du bâtiment, de sorte que les particules odorantes sont aspirées par le ventilateur alimentant le foyer en air comburant. Elles sont alors détruites par combustion.

Sur le site de Lantic, tout est fait pour que la fermentation du compost dégage aussi peu de nuisances olfactives que possible. Une partie des déchets verts est broyée et criblée pour produire un compost végétal, qui sera ensuite mélangé au compost brut issu des ordures ménagères pour être mûré dans des box. Le compost fermente dans des box spécifiques, chacun étant équipé de son propre système de soufflage et d'extraction d'air. Les box sont également constitués de dalles aérauliques, qui sont alimentées en air extérieur par un ventilateur et un réseau d'air indépendant. L'air vicié aspiré dans les box est canalisé vers un biofiltre qui assure le traitement des odeurs.

Pour le traitement des algues vertes, le process consiste à traiter ces algues essentiellement constituées d'eau par un procédé de séchage dans des box ventilés. Une fois structurées par du refus de criblage de déchets verts, elles sont confinées dans des box dans lesquels est insufflé un débit d'air élevé. En maintenant une teneur en oxygène suffisante, le risque de fermentation est écarté : la teneur en H₂S devient négligeable. L'air vicié est là encore aspiré vers un biofiltre.

III.7.6 MESURES PRISES EN VUE DE PRESERVER LA BIODIVERSITE

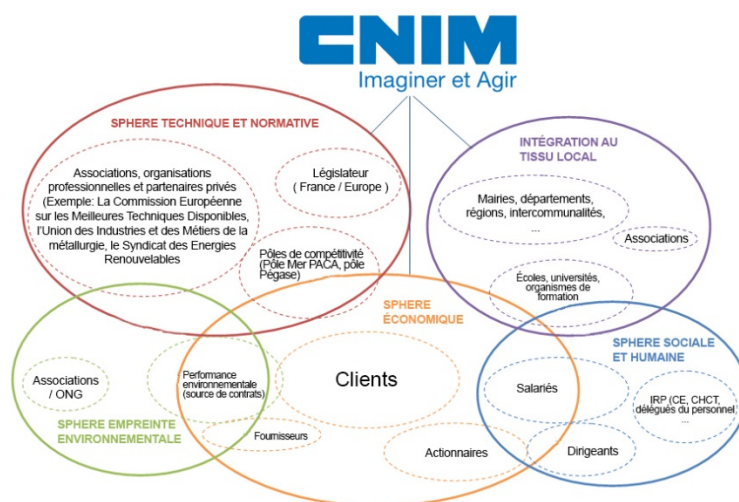
Tous les projets de construction ou d'extension de sites industriels de valorisation de déchets ou de production d'énergie font l'objet d'études d'impact préalables, afin d'identifier les mesures préventives à engager en vue de réduire l'impact environnemental du nouveau site. L'analyse et la préservation de la biodiversité sont systématiquement abordées dans ces études.

III.8 CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile

III.8.1 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

À partir de ses enjeux stratégiques, le Groupe CNIM s'est engagé en 2013 dans une démarche d'identification et de hiérarchisation³ de ses parties prenantes.

Cette cartographie, complétée par l'identification des modalités de dialogue, du niveau d'influence et des attentes réciproques de l'ensemble des parties prenantes, doit permettre au Groupe de mieux prioriser ses efforts d'écoute et de communication vis-à-vis de celles qui représentent les impacts les plus importants.



III.8.2 IMPACT ECONOMIQUE TERRITORIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Du fait de son positionnement sur des marchés industriels de haute technologie et d'innovation, le Groupe CNIM achète peu de produits sur catalogue ou standards. De ce fait, le nombre de fournisseurs pouvant répondre à l'ensemble de nos exigences techniques et qualité est restreint : ce sont des fournisseurs qui interviennent à l'échelle nationale voire internationale.

Par ailleurs, la forte activité de chantiers, que ce soit pour l'installation sur site des systèmes complexes pour le Secteur Systèmes Industriels, la construction de centres de valorisation de déchets ou d'installations de traitement de fumées pour le Secteur Environnement, ou les activités de service de CNIM Babcock Services et de Babcock Wanson France, implique d'avoir également des sous-traitants de proximité.

Pour ces raisons, il a été décidé de mesurer l'impact territorial, économique et social de CNIM à l'échelle nationale.

Compte tenu du périmètre de consolidation retenu pour le rapport RSE 2014, l'impact territorial, économique et social du Groupe CNIM pour ce qui concerne les salaires, impôts et taxes, est de 375,6 millions d'euros en France, de 65 millions d'euros en Royaume-Uni, près de 8 millions d'euros en Chine et de 2,6 millions d'euros à Singapour.

³ La taille des bulles est le reflet du travail de hiérarchisation.

France		375 753
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	147 666
	Impôts et taxes	23 509
	Achats	204 577
Grande-Bretagne		65 155
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	8 802
	Impôts et taxes	868
	Achats	55 486
Chine		7 921
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	1 706
	Impôts et taxes	743
	Achats	5 473
Singapour		2 635
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	731
	Impôts et taxes	49
	Achats	1 856

Chiffres en K€

De la recherche aux emplois industriels en Aquitaine

CNIM a organisé en octobre 2014 sur le site de Bertin Pharma à Martillac (33) une journée d'échanges sur le thème « De la recherche aux emplois industriels en Aquitaine » et placée sous le haut patronage de Jean-François Dehecq, Vice-Président du Conseil national de l'industrie, Co-Fondateur et Président d'honneur de Sanofi. Aux allocutions de personnalités telles qu'Alain Rousset, Président de la Région Aquitaine, Vice-Président du Conseil national de l'industrie, Co-Fondateur et Président d'honneur de Sanofi, ont succédé des témoignages de clients comme le CEA-DAM, le groupe Valade et la société Pierre Fabre. A l'issue des débats, les participants ont été invités à découvrir lors d'une exposition quelques-uns des projets innovants développés par CNIM et ses filiales en Aquitaine.

CNIM s'est engagé depuis de nombreuses années dans un développement très dynamique de ses activités dans cette Région. Avec 300 emplois qualifiés, plusieurs sites de R&D, de production et de services dans des activités aussi diversifiées que le nucléaire, l'énergie, l'environnement et la santé, CNIM contribue à la vitalité économique au plan local et à la création de valeur sur ce territoire.

III.8.3 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Compte tenu du périmètre de consolidation, la part achats du Groupe est de 461,4 millions d'euros en 2014.

Du fait des raisons évoquées ci-dessus, le Groupe CNIM a choisi de mettre en œuvre une politique d'achat par filiale et/ou Secteur d'activité, selon une approche sectorielle. Cette approche micro-économique a été préférée à une approche globale au niveau Groupe, qui, de par la consolidation d'activités et de filiales de tailles trop différentes, aurait perdu en pertinence.

Chaque Secteur et/ou filiale définit son processus de qualification des fournisseurs compte tenu de la nature de son activité :

- le questionnaire de pré-qualification des fournisseurs de CNIM SA et Babcock Wanson France comporte des questions portant sur la certification qualité, sécurité et environnementale de l'entreprise, et lorsqu'il s'agit de prestataire de services, sur l'habilitation du personnel ou la vérification de matériels pouvant présenter un risque en termes de sécurité ;
- LAB a pour sa part mis en place une évaluation de ses principaux fournisseurs en fin de chantier, qui tient compte depuis 2013 de critères Hygiène, Sécurité, Environnement, et de leur certification ISO 14001 et OHSAS 18001.

L'ensemble de ces critères est pris en compte lors de la sélection du fournisseur, processus qui est adapté à la diversité des activités du Groupe et à la taille des structures qui doivent le mettre en oeuvre.

III.8.4 CONTRIBUTION A L'ACTIVITE DES POLES DE COMPETITIVITE

Le Groupe CNIM et ses filiales s'impliquent pleinement dans les pôles de compétitivité, qui visent à structurer des activités de R&D dans un territoire autour de thématiques définies. Le Groupe est représenté dans un certain nombre de pôles, notamment :

- le pôle Mer Méditerranée, référence internationale dans le domaine maritime et littoral ;
- le pôle Optitec, en pointe sur les domaines de l'optique, de la photonique et du traitement d'image ;
- le pôle Cap Énergies, qui a pour vocation la maîtrise de la consommation et l'évolution vers des énergies non génératrices de gaz à effet de serre ;
- le pôle EMC2, qui travaille sur la thématique des technologies avancées de production.

Dans le cadre de ses activités navales, le Groupe CNIM est également représenté :

- au Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN) ;
- au Comité ETI/PME, qui a lancé le plan Océans 21 : il s'agit d'un programme de structuration de la filière navale française.

III.8.5 IMPLICATION DANS LES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

CNIM est très impliqué dans de nombreuses associations et syndicats professionnels et environnementaux. Le Groupe CNIM est représenté et contribue activement aux travaux des organismes suivants :

- SNIDE (Syndicat national des concepteurs et constructeurs des Industries du déchet) ;
- ESWET (European Suppliers of Waste to Energy Technology) ;
- SVDU (Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés) ;
- FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) ;
- FEAD (Fédération européenne des activités de la dépollution et de l'environnement) ;
- CEWEP (Confederation of European Waste to Energy Plants) ;

- AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur ;
- SER (Syndicat des énergies renouvelables) ;
- ASTEE, Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, et du club ADEME International (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Par ailleurs, CNIM UK et MES Environmental sont membres de l'ESA (Environmental Services Association).

Horizon 2020

Horizon 2020 est le nouveau programme cadre européen pour la recherche et l'innovation. Il vise à financer des projets scientifiques et industriels et repose sur trois piliers : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Doté d'un budget de 79 milliards d'euros, Horizon 2020 a été lancé le 1er janvier 2014 pour une durée de sept ans.

Le Groupe CNIM et ses filiales ambitionnent de se positionner en priorité sur les deux derniers piliers et plus particulièrement au travers de projets couvrant les domaines :

- de l'énergie ;
- de la santé ;
- de la sécurité des citoyens ;
- des technologies de l'information ;
- de la fabrication et des usines du futur ;
- de l'espace.

III.8.6 L'INTEGRATION A LA VIE LOCALE

Journée portes ouvertes à La Seyne-sur-Mer

Les collaborateurs du site de La Seyne-sur-Mer ont eu l'opportunité de faire découvrir à leurs proches les métiers, les savoir-faire et les moyens industriels du Groupe lors d'une journée portes ouvertes organisée le 20 septembre 2014. Certains collaborateurs ont pu présenter leur activité et leurs projets et les participants ont pu assister à cette occasion à une démonstration du Sprat, le pont d'assaut modulaire entièrement développé par CNIM et destiné à accompagner les unités blindées lourdes de premier échelon.

III.8.6.1 Actions en faveur de l'insertion

CNIM Insertion

Depuis 2009 et la création du centre de tri de Thiverval-Grignon (Yvelines, France), dont le contrat d'exploitation a été confié à CNIM, CNIM Insertion propose à des personnes en grande difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle en vue de faciliter leur insertion. Il s'agit d'une entreprise d'insertion par activité économique dont le statut a été validé par un agrément d'État. Ces personnes sont embauchées pour 24 mois maximum, formées au métier d'opérateur de tri, et aidées dans leurs problématiques sociales mais surtout dans la recherche d'emploi. Car cette activité ne doit être qu'une étape de leur parcours et permettre d'être un tremplin vers l'emploi durable. La mission de CNIM Insertion est assortie d'objectifs de sortie dynamique : le parcours de réinsertion n'est réussi que lorsque la personne a pu retrouver un emploi ou suivre une formation en lien avec ses aspirations et compétences. Les personnes accompagnées peuvent être bénéficiaires du RSA, de l'ASS, avoir le statut de travailleur handicapé, être sans emploi sur une période longue, avoir plus de 50 ans ou moins de 26 ans et sans qualification, connaître des difficultés de logement ou être

en situation de surendettement. Depuis sa création en 2009, CNIM Insertion a accompagné 130 personnes.

Après avoir obtenu l'agrément de l'État en 2009, CNIM Insertion a été certifiée AFAQ EI/ETI en 2013 : il s'agit de la première entreprise d'insertion d'Ile-de-France à obtenir cette certification AFNOR dont l'objectif est de valider les pratiques sociales des entreprises d'insertion.

En 2014, soixante personnes ont bénéficié d'un contrat avec CNIM Insertion, et sur trente trois personnes ayant quitté la structure, le taux de « sortie positive » a atteint 70% : quatorze d'entre elles ont réussi leur insertion professionnelle par l'obtention d'un Contrat à durée déterminée, d'un Contrat à durée indéterminée ou d'une formation qualifiante. Ce résultat est très positif, et permet d'atteindre l'objectif ambitieux que s'est fixé l'équipe de CNIM Insertion avec la DIRECCTE (Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), à savoir un taux de « sortie positive » de 60%.

Coopération avec Face Var

CNIM Etablissement de La Seyne-sur-Mer est parrain du Réseau « 1001 Entreprises pour l'égalité dans le Var » en partenariat avec FACE Var, Fondation Agir Contre l'Exclusion et intervient au sein de la Commission Passerelle Ecole – Entreprise. Un collaborateur de CNIM a en particulier animé une séance de simulations d'entretiens d'embauche auprès d'une classe de BTS, et deux visites d'atelier ont été proposées aux collégiens d'établissements scolaires partenaires.

III.8.6.2 Collaboration avec les établissements d'enseignement

Conçu et mis en œuvre par le ministère de l'Éducation Nationale depuis 2010, le programme « Ma caméra chez les pros » permet à des élèves de Collège de niveau troisième d'envisager leur orientation, leur formation et leur avenir professionnel au vu, notamment, des secteurs d'activités et métiers d'avenir dans leur région. Depuis 2013, CNIM fait partie des trois institutions et entreprises sélectionnées par l'Académie de Nice.

L'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer a par ailleurs signé un partenariat avec l'Institut de Soudure et ses établissements d'enseignement, qui forment les futurs cadres de l'industrie au soudage : l'ESSA, École supérieure du soudage et de ses applications pour les ingénieurs, et l'EAPS, École d'adaptation aux professions du soudage pour les techniciens. À ce titre, CNIM a participé au forum de l'école à Yutz, et informe régulièrement les écoles des offres de stages et d'emplois proposés par l'établissement. Grâce à ce partenariat, deux élèves de l'école ont effectué leur stage en entreprise chez CNIM.

Nombre de stagiaires, de personnes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage recrutés en 2014 :

	Consolidation
Stagiaires recrutés	7
Contrats de pro recrutés au cours de l'exercice	3
Apprentis recrutés au cours de l'exercice	7

III.8.6.3 Actions de partenariat

Partenariat « Passeport Avenir »

En 2014, CNIM s'est engagé aux côtés de l'association Passeport Avenir dont l'ambition est d'aider les jeunes issus de milieux modestes à accéder aux filières de l'enseignement supérieur et à l'emploi dans les meilleures conditions. Concrètement, l'association apporte aux jeunes un soutien et un tutorat issu du monde de l'entreprise.

Deux collaborateurs du site de La Seyne-sur-Mer ont ainsi souhaité devenir tuteurs professionnels de deux élèves du Lycée Rouvière de Toulon. Leur mission consiste à les aider à lever leurs réflexes d'autocensure, à franchir des obstacles et à prendre confiance en eux. Ils leur apprennent les codes sociaux de l'entreprise, les aident à monter leur projet professionnel et les conseillent dans leur organisation (travail et vie étudiante).

Les tuteurs s'engagent également à animer des ateliers accessibles à toute la promotion des tutorés afin de ne pas créer de discrimination vis-à-vis des élèves non éligibles au programme.

Depuis sa création en 2005, Passeport Avenir a permis à plus de 18 000 jeunes de bénéficier d'un accompagnement par 1 200 bénévoles cadres d'entreprise et a noué des partenariats avec près de 150 établissements (universités, écoles de management et d'ingénieurs, classes préparatoires...).

III.9 Ethique et loyauté des pratiques

III.9.1 ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION

III.9.1.1 La charte éthique du Groupe

Le Directoire a décidé de mettre en place au niveau du Groupe une charte éthique afin de formaliser les valeurs que chaque collaborateur du Groupe doit observer dans le cadre de son travail. Elle a pour objet de couvrir les sujets suivants : le respect de la personne et de son travail ;

- le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement ;
- le respect des lois et des réglementations ;
- la loyauté et l'intégrité ;
- les opérations sur titres CNIM ;
- l'utilisation des biens de la Société.

III.9.1.2 Le code de déontologie des achats du Groupe

En 2013, le code de déontologie des achats du Groupe CNIM a été diffusé à plus de 700 collaborateurs, après avoir été préalablement présenté à l'ensemble des instances représentatives du personnel du Groupe en France.

Ce code de déontologie :

- concerne les acheteurs ainsi que tous les collaborateurs du Groupe susceptibles d'influencer l'acte d'achat ;
- définit les règles de comportement et les standards d'éthique à respecter dans le cadre d'une activité d'achat ;
- attire l'attention des collaborateurs sur l'impact que peuvent avoir leurs relations avec les fournisseurs et partenaires sur l'image du Groupe ;
- clarifie la notion de conflit d'intérêt.

III.9.1.3 Sensibilisation du personnel au risque de fraude

En 2013, une première session de sensibilisation au risque de fraude a été organisée à destination des managers : vingt-neuf personnes avaient été formées. En 2014, le déploiement s'est poursuivi par une sensibilisation des acheteurs et donneurs d'ordre sites : 146 collaborateurs du Groupe ont participé à une session de formation sur les Fondamentaux du métier achat, qui intègre les recommandations à mettre en œuvre en termes d'éthique, et contribue ainsi à limiter le risque de

fraude. Par ailleurs, chez Babcock Wanson UK, 54 collaborateurs ont été formés à la politique et aux procédures anti-corruption.

III.9.1.4 La gestion des agents et consultants

Enfin le Groupe CNIM s'est également doté d'une procédure de sélection et de suivi des agents et/ou consultants, qui couvre les aspects suivants :

- les critères de sélection ;
- la recherche de candidats, qui s'appuie entre autres sur un questionnaire d'information à remplir par l'agent ;
- l'approbation du choix de l'agent ;
- la rédaction du contrat d'agent ;
- le suivi et l'archivage du dossier.

III.10 Respect des droits de l'homme

III.10.1 NOS VALEURS

Les valeurs de la Société sont l'Excellence, la Créativité, l'Engagement et la Confiance. Elles s'appuient sur le respect de la personne, du droit et des règles internes en vigueur au sein de la Société.

Excellence :

- de notre expertise métier et de nos savoir-faire ;
- de notre outil industriel ;
- de nos prestations et de nos réalisations collectives.

Créativité :

- de nos solutions pour anticiper et répondre aux attentes de nos clients ;
- de nos équipes pour proposer des solutions performantes et compétitives.

Engagement :

- des actionnaires du Groupe dans la durée ;
- auprès de nos clients en leur offrant qualité, adaptabilité et performance ;
- auprès de nos partenaires, en développant une relation équilibrée et durable ;
- auprès de nos collaborateurs, en favorisant la réalisation de leurs ambitions.

Confiance :

- comme ciment de nos relations sociales ;
- comme base de nos relations avec nos clients ;
- au cœur de notre action pour bâtir avec responsabilité et enthousiasme de nouveaux succès.

III.10.2 AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

En dehors des domaines d'action portant sur :

- les conditions de santé et sécurité au travail ;
- le respect du dialogue social ;
- la lutte contre les discriminations ;
- le droit à l'enseignement et la formation ;

▪ et le devoir de vigilance qu'exerce le Groupe en matière d'acquittement des cotisations sociales de ses fournisseurs et sous-traitants, décrits précédemment dans le rapport, il n'y a pas eu d'autres actions engagées par le Groupe CNIM en faveur des droits de l'homme en 2014.

III.11 Eléments méthodologiques sur le rapport de responsabilité sociale et environnementale du Groupe CNIM en 2014 et avis externe sur la sincérité des données

Afin d'assurer la transparence et la fiabilité des données communiquées, le Groupe CNIM s'est engagé dans une démarche de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales par la société DNV BL GA.

Le périmètre est figé au 31 décembre de l'année de l'exercice ; il marque une évolution significative en termes de nombre et d'importance des entités juridiques prises en compte.

Évolution du périmètre de consolidation pour les informations sociales, environnementales et sociétales :

Informations :	2012			2013			2014		
	Sociales	Environnementales	Sociétales	Sociales	Environnementales	Sociétales	Sociales	Environnementales	Sociétales
CNIM SA	o	o	o	o	o	o	o	o	o
BABCOCK WANSON France	o		o	o	o	o	o	o	o
BABCOCK WANSON UK							o	o	o
BERTIN TECHNOLOGIES	o		o	o	o	o	o	o	o
VECSYS							o	o	o
BERTIN PHARMA*							o	o	o
LAB SA	o		o	o	o	o	o	o	o
CNIM Thiverval Grignon		o	o	o	o	o	o	o	o
CNIM Insertion							o	o	o
CNIM Ouest Armor		o	o	o	o	o	o	o	o
CNIM Centre France				o	o	o	o	o	o
CNIM Energie Biomasse				o	o	o	o	o	o
MES Environmental Ltd				o	o	o	o	o	o
CNIM Transport Equipment							o	o	o
CNIM Singapour							o	o	o

*Pour 2014, seul le site de Montigny est pris en compte.

Nota : le fond blanc permet d'identifier chaque année l'extension du périmètre de consolidation.

Les entités juridiques incluses dans le périmètre du rapport 2014 sont :

- CNIM SA
- Babcock Wanson France**
- Babcock Wanson UK
- LAB SA
- Bertin Technologies
- Vecsys
- Bertin Pharma (site de Montigny)
- CNIM Thiverval-Grignon*
- CNIM Insertion
- CNIM Ouest Armor*
- CNIM Centre France*

- CNIM Energie Biomasse*
- MES Environmental Ltd*
- CNIM Singapour
- CNIM Transport Equipment

* Les entités sélectionnées pour le reporting consolident les performances et les impacts des installations industrielles dont elles détiennent le contrôle technique opérationnel, y compris les installations opérées pour compte de tiers.

**Babcock Wanson France : acquisition de la société Technic Fluide consolidée à compter du mois de février 2014

Ces sociétés représentent plus de 92 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et couvrent 83 % des effectifs répartis sur 32 sites. Les entités comprises dans le périmètre de consolidation sont reprises d'une année sur l'autre, en vue de permettre à terme la consolidation exhaustive de l'ensemble des filiales.

Sur le plan environnemental, le périmètre couvre l'intégralité de l'activité d'exploitation de centres de tri, de traitement et de valorisation des ordures ménagères en France et au Royaume-Uni.

La liste des entités entrant dans le périmètre du rapport RSE Groupe est proposée par le Responsable RSE Groupe, et validée par le Directoire et les directions générales des filiales concernées.

Le responsable RSE Groupe, rattaché au Secrétariat Général, est en charge de la collecte des données, de leur consolidation, de la rédaction du rapport et de l'animation des plans d'action mis en œuvre dans chaque Secteur ou filiale.

Sur les données publiées dans le présent rapport, il convient de préciser les éléments suivants :

- pour l'exercice 2014, pour assurer la livraison de l'ensemble des données attendues dans les délais impartis, des méthodes d'estimation ont été définies pour les données qui n'étaient pas disponibles. Les consommations d'eau non connues de certaines agences de CNIM Babcock Services et Babcock Wanson France ont ainsi été estimées à partir des consommations d'autres agences de taille similaire. Ces estimations représentent moins de 1% du total ;
- soucieux du devenir des déchets générés par ses activités, le Groupe CNIM dispose d'indicateurs sur la valorisation de ses déchets. Il s'appuie pour cela sur les définitions de déchets et de valorisation établis par les réglementations locales ;
- les émissions de CO₂ ont été calculées sur la base du tableur V7.2 de l'association Bilan carbone, avec des facteurs d'émissions provenant de la base carbone, à l'exception de celui publié pour le réseau de chaleur de Vélizy-Villacoublay. Les facteurs d'émissions utilisés sont de 326 kg eq. CO₂/tonne pour l'incinération des ordures ménagères, et de 128 kg eq. CO₂/tonne pour l'enfouissement des déchets ;
- l'acétylène est un gaz utilisé dans plusieurs entités ou filiales du Groupe. Non référencé dans la base carbone, il a été ajouté dans le bilan avec les caractéristiques suivantes : masse volumique 1,1 kg/m³, facteur d'émission 3,38 kg.CO₂/kg (basé sur les rapports stoechiométriques de la réaction) ;
- Méthode de calcul de l'incertitude totale : méthode « standard » de calcul de l'incertitude d'une somme revient à faire une somme quadratique de l'ensemble des erreurs. En utilisant cette méthode on trouve une incertitude totale d'environ 17%. Cette méthode prend en compte le fait que des incertitudes peuvent se compenser. Cependant, elle fonctionne à une condition : que les valeurs sommées soient indépendantes. Dans le cas présent, la majeure partie des émissions est due à l'incinération d'OM (90% du total), chacune de ces émissions dépend directement du facteur d'émission de l'incinération d'OM, les valeurs ne sont donc pas indépendantes. Pour calculer l'incertitude totale, les incertitudes ont donc été sommées, comme cela a été fait les années précédentes ;

- le Groupe CNIM inclut dans ses émissions de GES directes, le CO₂ des véhicules possédés, en *leasing* ou loués par le Groupe et utilisés dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales.

La table de correspondance en pages suivantes permet de faire le lien entre les quarante deux questions prévues au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, et le rapport RSE du Groupe CNIM pour 2014.

Thème		Type d'information fourni par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI / EFFAS	Voir au chapitre :
A. Emploi					
	1. Effectif total et répartition des salariés par sexe et par zone géographique	Indicateur	Effectif total moyen et répartition géographique, par sexe et catégorie professionnelle	LA1 / S03-01	Voir III.1.1.1
	2. Embauches et licenciements	Indicateur	Turnover avec répartition par âge, par sexe et motif de départ	LA2 / S01-01	Voir III.1.1.2
	3. Rémunérations et leur évolution	Indicateur			Voir III.1.1.3
B. Organisation du travail					
	1. Organisation du temps de travail	Texte			Voir III.1.2
	2. Absentéisme	Indicateur		LA7	Voir III.1.2.3
C. Relations sociales					
	1. Organisation du dialogue social	Texte et indicateur	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	LA4	Voir III.5
	2. Bilan des accords collectifs	Texte			
D. Santé et sécurité					
	1. Conditions de santé et sécurité au travail	Texte			Voir III.2
		Indicateur	Pourcentage de l'effectif représenté dans un comité hygiène et sécurité	LA6 / S09-02	Voir III.2.1
		Indicateur	Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise	LA6 / S09-02	Voir III.2.3
	2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Texte			Voir III.5.3
	3. Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Indicateur		LA7 / S04-02 / S04-04	Voir III.2.4
E. Formation					
	1. Politiques mises en œuvre en matière de formation	Texte			Voir III.3.1
	2. Nombre total d'heures de formation	Indicateur		LA10 / LA12 / S02-02	Voir III.3.2
F. Egalité de traitement					
	1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Texte et indicateur	Proportion de femmes dans l'effectif	LA13 / S10-01 / S10-02	Voir III.4.1
		Indicateur	Rapport du salaire médian des hommes et des femmes	LA14	
	2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Texte et indicateur	Proportion de salariés handicapés et nombre de salariés handicapés embauchés dans l'année		Voir III.4.2
	3. Politique de lutte contre les discriminations	Texte			Voir III.4.3
G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'O.I.T. relatives :					
	1. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Texte			Voir III.5.1
	2. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Texte			Voir III.4.3
	3. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Texte			Voir III.10
	4. à l'abolition effective du travail des enfants				

Thème		Type d'information fourni par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI / EFFAS	Voir au chapitre :
A. Politique générale en matière environnementale					
	1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Texte			Voir III.6.1
		Indicateur	Nombre de sites certifiés ISO 14000		Voir III.2.1
		Indicateur	Montant des amendes significatives pour non-respect des législations en matière d'environnement	EN28	Voir III.6.1
		Indicateur	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations en matière d'environnement	EN28	Voir III.6.1
	2. Actions de formation et d'information des salariés menée en matière de protection de l'environnement	Texte			Voir III.6.2
	3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Texte			Voir III.7
		Indicateur	Investissements réalisés en vue de réduire la pollution	EN30	
	4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserves que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Texte			Voir III.6.3
B. Pollution et gestion de déchets					
	1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol	Texte			Voir III.7
	2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Texte et indicateur	Masses totales de déchets entrants et sortants	EN22 / E104-01	Voir III.7.1
	3. Prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Texte et indicateur	Proportion de relevés de décibels conformes à la réglementation; nombre de plaintes de riverains		Voir III.7.5
C. Utilisation durable des ressources					
	1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Indicateur	Volumes d'eau consommés, dont eau recyclée	EN8 / EN10 / E28-02	Voir III.7.3.1
	2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	Texte			Voir III.7.3.2
	3. Consommation d'énergie	Indicateur	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	EN3 / EN4 / EN5 / EN6 / EN7 / E01-01	Voir III.7.3.3
	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	Texte			Voir III.7.3.4
	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	Texte			Voir III.7.4
	4. Utilisation des sols	Non applicable	Pas d'éléments significatifs pour le Groupe		
D. Changement climatique					
	1. Rejets de gaz à effet de serre	Indicateur	Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)	EN16 / EN17 / E02-01	Voir III.7.2.1
	2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Texte	Initiatives pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et réductions obtenues		Voir III.7.2.2
E. Protection de la biodiversité					
	1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Texte			Voir III.7.6

Thème	Type d'information fourni par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI / EFFAS	Voir au chapitre :
A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société				
1.	en matière d'emploi et de développement régional	Texte		Voir III.8.2
		Indicateur	Impact économique territorial de l'activité de la société	
2.	sur les populations riveraines ou locales	Texte		Voir III.8.6
B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement...				
1.	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Texte		Voir III.8.6.2
2.	Actions de partenariat ou de mécénat	Texte		Voir III.8.6.3
C. Sous-traitance et fournisseurs				
1.	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Texte		Voir III.8.3
2.	Importance de la sous-traitance et prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale	Indicateur	Part achat du Groupe	
D. Loyauté des pratiques				
1.	Actions engagées pour prévenir la corruption	Texte		Voir III.9
2.	Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	Texte	Voir chapitre relatif aux actions engagées visant à réduire les rejets dans l'air	Voir III.7.2
3.	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Texte		Voir III.10

III.12 Évolution de l'effectif total du Groupe

	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
Effectif Groupe	2 660	2 772	2 831	2 914

III.13 Données détaillées concernant la société CNIM SA

Aux termes du décret 2012-557 du 24 avril 2012, la société CNIM SA hors sociétés filiales consolidées étant également redevable d'un rapport de Responsabilité Sociale, l'option retenue est de faire apparaître au présent chapitre l'ensemble des indicateurs et données chiffrées détaillés pour la seule société CNIM SA.

III.13.1 LES HOMMES ET LES FEMMES DE CNIM

Embauches

	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 25 ans	15%	3%	26	18%
25 - 29 ans	10%	7%	24	17%
30 - 34 ans	13%	6%	28	19%
35 - 39 ans	10%	3%	20	14%
40 - 44 ans	8%	3%	17	12%
45 - 49 ans	6%		9	6%
50 - 54 ans	3%		4	3%
55 - 59 ans	8%	2%	14	10%
60 ans et +	1%		2	1%
Total général	75%	25%	144	100%

Départs

	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 25 ans	8%	5%	19	12%
25 - 29 ans	12%	6%	27	17%
30 - 34 ans	7%	6%	20	13%
35 - 39 ans	8%	2%	16	10%
40 - 44 ans	4%	1%	7	5%
45 - 49 ans	8%	1%	14	9%
50 - 54 ans	3%	0%	5	3%
55 - 59 ans	12%	3%	24	15%
60 ans et plus	12%	3%	23	15%
Total général	75%	25%	155	100%

	Hommes	Femmes	Total	
Départs involontaires	21	5	26	2%
Départs volontaires	31	7	38	3%
Fin contrat	40	23	63	6%
Retraite	22	4	26	2%
Total général	114	39	153	14%

Rémunération et évolution

La masse salariale annuelle 2014, comprenant les salaires et charges sociales, extraite du bilan comptable de CNIM SA est de 86,1 millions d'euros.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme du Groupe CNIM sur le périmètre de consolidation retenu s'élève à 5,8%, en légère hausse par rapport à 2013.

La santé et la sécurité des collaborateurs

En 2014, 100 % des collaborateurs de CNIM SA sont représentés dans des Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail.

Les dépenses de santé et sécurité

La somme des dépenses de sécurité engagées par CNIM SA est de 702,5 milliers d'euros pour 2014, soit 634 euros par collaborateur.

Accidents du travail et maladies professionnelles

- Taux de fréquence : 17,14

(nombre d'accidents avec arrêt de travail x un million / nombre d'heures travaillées)

- Taux de gravité : 0,50

(nombre de journées perdues x 1 000 / nombre d'heures travaillées)

- Maladie professionnelle reconnue en 2014 : 1

(déclarations de maladies professionnelles en 2014 pour des salariés présents à l'effectif sur la période)

Nombre d'heures de formation

En 2014, de 26 829 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs de CNIM SA, soit en moyenne 24 heures par salarié.

Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière

En 2014, 85 % des collaborateurs de CNIM SA ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière.

Proportions de femmes dans la Société CNIM SA*

	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	14%	86%
25 - 29 ans	30%	70%
30 - 34 ans	23%	77%
35 - 39 ans	20%	80%
40 - 44 ans	20%	80%
45 - 49 ans	18%	82%
50 - 54 ans	11%	89%
55 - 59 ans	13%	87%
60 ans et +	21%	79%
Total général	19%	81%

**Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.*

Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes, par groupe d'âge et par catégorie

	INGENIEURS ET CADRES		AGENTS DE MAITRISE		OUVRIERS		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL H	TOTAL F
Moins de 25 ans	221	NS	142	NS	130	NS	142	130
25-29 ans	238	229	173	174	146	-	201	190
30-34 ans	279	252	178	183	151	-	227	244
35-39 ans	309	295	206	205	156	-	260	279
40-44 ans	351	362	228	194	156	-	289	277
45-49 ans	368	358	237	199	163	-	310	249
50-54 ans	411	356	239	195	170	-	292	213
55-59 ans	438	324	245	191	166	-	304	262
60 ans et plus	483	510	244	171	NS	-	447	215
TOTAL	346	285	206	183	NS	NS	260	237

La valeur 100 est la plus faible des médianes par catégorie et par sexe.

L'écart de rémunération moyen entre les Hommes et les Femmes de CNIM SA s'élève à 9,75%.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

CNIM SA compte vingt cinq collaborateurs handicapés, soit 2,3 % de l'effectif, et une personne handicapée a été recrutée en 2014.

Organisation du dialogue social

100 % des salariés de CNIM SA sont couverts par une convention collective.

III.13.2 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Dans le cadre de la politique de certification ISO 14001, 104 collaborateurs de CNIM SA ont participé à des sessions de sensibilisation en matière d'environnement en 2014.

Gestion des déchets

TONNAGES SORTANTS		
SITES INDUSTRIELS	TYPE	(T)
		Ferrailles et Tournures acier
	D.I.B	162,0
	Inox	156,3
	Bois	86,1
	Aluminium et tournures aluminium	46,2
	Sable de grenailage	32,8
	Huile de coupe	30,8
	Papier et carton	12,9
	Emballages souillés non lavables	12,7
	Peintures - résines - mastics - colles	12,1
	Huile noire	3,5
	Solvants non halogènes	2,4
	Eaux de ressuage	2,1
	Chiffons souillés absorbants	1,7
	Matériel informatique (DEEE hors écrans)	1,6
	Emballages métalliques ou plastiques	1,6
	Produits de laboratoire	1,0
	Autres	2,2

TONNAGES SORTANTS		
Chantiers de CNIM Division Environnement*	TYPE	(T)
		Mâchefers
	DIB	523
	Bois	439
	Métaux	115
	Cartons	3
	DIS	2

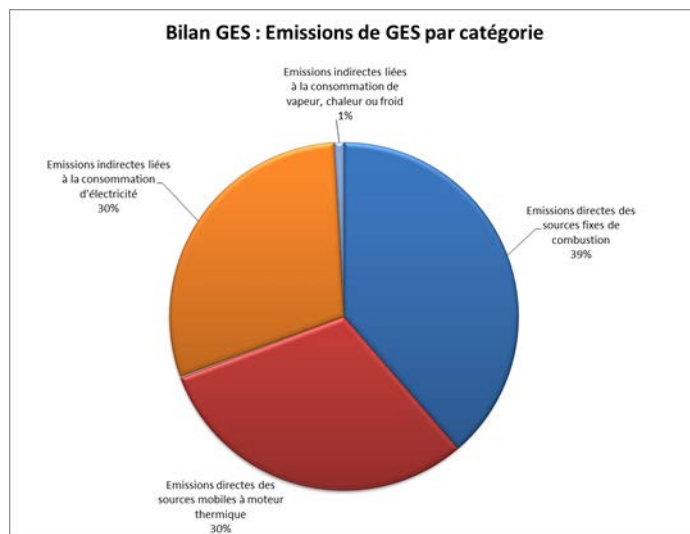
*chantiers pris en compte : Cardiff, Leeds, Wilton, Ridham Dock, Estrées- Mons.

Rejets de gaz à effet de serre

Sur 2014, les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 de la société CNIM SA sont de 1 859 tCO₂, avec une incertitude de 6 %.

Bilan GES											
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES (t CO2e)	
			Emissions de GES						Incertitude (t CO2e)		Total (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	708	0	0	0	719	0	31	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	563	0	0	0	569	31	52	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	1	2	0	1	0	
	4	Emissions directes fuitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	1 272	0	0	1	1 290	31	60	0	
Emissions indirectes associées à	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	582	0	51	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	17	0	5	0	
		Sous total	0	0	0	0	569	0	52	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	224	2	0	0	437	-31	21	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandises amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandises aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Sous total	224	2	0	0	437	-31	21	0

Répartition des émissions de CO₂e par catégorie :



Consommation d'eau

La consommation totale d'eau de CNIM SA en 2014 est de 27 789 m³.

Consommation d'énergie

Donnée	Unité	Quantité
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	3 281 892
Fuel Ordinaire Domestique (FOD)	L	1 501
Carburant diesel sources mobiles (VL/PL)	L	205 562
Gazole non routier (GNR)	L	41 495
Carburant essence sources mobiles	L	2 578
Gaz chariots élévateurs (GPL)	kg	8 282
Gaz procédés (Acétylène)	m ³	599
Electricité	kWh	9 125 648
Réseau de chaleur	kWh	67 660

Mesures prises en vue de réduire les nuisances

En 2014, 100 % des relevés de décibels effectués sur les sites de CNIM SA se sont révélés conformes à la réglementation. Par ailleurs, une plainte de riverains a été déposée, qui a fait l'objet d'une prise en compte et d'une réponse.

III.13.3 CNIM, UNE ENTREPRISE IMPLIQUEE DANS LA SOCIETE CIVILE

Impact économique territorial de l'activité de la société

L'impact territorial, économique et social de la société CNIM SA pour ce qui concerne les salaires, impôts et taxes, est de 246,3 millions d'euros en France.

France		-	246 339
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	86 145
	Impôts et taxes	-	17 269
	Achats	-	142 925

Chiffres en milliers d'euros

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs

La part achat de CNIM SA est de 346 millions d'euros en 2014.

Nombre de stagiaires, de personnes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage recrutés en 2014

	Consolidation
Stagiaires recrutés	7
Contrats de pro recrutés au cours de l'exercice	0
Apprentis recrutés au cours de l'exercice	4

Sensibilisation du personnel au risque de fraude

En 2014, 72 collaborateurs de CNIM SA ont participé à une session de formation sur les fondamentaux du métier achat, qui intègre les recommandations à mettre en œuvre en termes d'éthique, et contribue ainsi à limiter le risque de fraude.

III.14 Avis sur la sincérité des données

Avis externe de DNV GL – Business Assurance France.
Exercice clos le 31 décembre 2014.



DNV·GL

AVIS SUR LA SINCÉRITÉ DES DONNÉES

Avis externe DNV GL - Business Assurance France
Exercice clos le 31 Décembre 2014

Introduction

DNV GL – Business Assurance France a été mandaté par la Société CNIM (Constructions Industrielles de Méditerranée) pour mener des travaux de vérification¹ des informations présentées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise inclus au Document de Référence 2014 (ci-après nommé « le rapport »), et exprimer un avis sur la sincérité des données dans le cadre de l'application des dispositions du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Loi Grenelle II du 12 juillet 2010).

La Société CNIM est responsable de la collecte, de l'analyse, de la consolidation et de la présentation des informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans le rapport concerné. Notre responsabilité dans la conduite de notre mission de vérification est uniquement engagée auprès de la Direction de la Société CNIM, et en accord avec les termes de références acceptés avec celle-ci.

Il nous appartient d'émettre des conclusions sur ces informations, en attestant que les informations sont présentes dans le rapport ou en signalant celles omises et non assorties d'explications ainsi qu'en produisant un avis sur la sincérité des informations présentées.

Périmètre de la vérification

Le périmètre de nos travaux de vérification convenu avec la Société CNIM inclut les aspects suivant :

- Procéder à l'analyse du contexte et des orientations en matière de développement durable et des conséquences sociales, environnementales et sociétales associées ;
- Vérifier la conformité des informations communiquées au regard des exigences législatives et réglementaires, notamment

induites par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 le décret 557 d'application du 24 avril 2012, l'arrêté du 13 mai 2013, et en particulier :

- Attester de la présence, dans le rapport des informations prévues par l'article R 225-105-1 ou, pour les informations omises, d'une explication prévue au troisième alinéa de l'article R225-105.
- Exprimer un avis sur la sincérité des informations notamment en examinant le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations.

Méthodologie de la vérification

Les informations qualitatives et données quantitatives contenues dans le rapport ont fait l'objet d'une vérification à blanc conformément à l'esprit des exigences du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 et de l'arrêté du 13 mai 2013.

Dans le cadre de la vérification conduite dans les locaux de l'Entreprise pendant 6 jours consécutifs du 20 au 27 Février 2015 et complétée par une relecture documentaire hors site les 12 Janvier, 02 et 03 Mars 2015, des fiches indicateurs ainsi que de la version finale du rapport, nous avons étudié les différents éléments constitutifs du reporting et conduit les travaux suivants :

- Analyse de la fiabilité, du niveau de déploiement et d'appropriation du protocole de reporting des données quantitatives, des flux d'informations et des dispositions de contrôle et de gestion des risques ;
- Etude de la sincérité des données et des sources relatives aux déclarations, constituant les informations contenues dans le rapport ;
- Examen et revue des documents, fichiers et toutes informations transmises et mises à dispositions par l'Entreprise ;
 - Conduite de 15 interviews individuelles ou en groupe avec une vingtaine de représentants de l'entreprise à différents

niveaux hiérarchiques, notamment auprès de personnes en charge du reporting au niveau des entités suivantes :

- CNIM SA La Seyne sur mer & Vélizy;
 - COA (CNIM Ouest Armor – Pluzunet & Launay-lantic);
 - Babcock Wanson (Nerac) ;
- Réalisation suivant nos procédures pour l'ensemble des informations :
- de tests par échantillonnage, de contrôles de cohérence et de vérification des informations à partir de preuves documentaires pour les données quantitatives portant sur environ 20% des données;
 - de vérifications à partir de preuves documentaires et d'entretiens auprès de leurs auteurs pour les informations qualitatives.

Conclusions

Attestation de présence

Nous attestons de la présence dans le rapport du Groupe CNIM de toutes les informations prévues dans la liste établie sous la responsabilité de la Direction de la Société CNIM, sur la base du décret 557 du 24 avril 2012 et pour le périmètre de vérification qui nous a été confié. Concernant les données pour lesquelles aucun indicateur n'est fourni, les justifications présentées au sein du rapport apparaissent recevables au regard de l'activité de l'entreprise et de ses impacts.

Avis sur la sincérité des informations communiquées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale inclut au Document de Référence pour l'année 2014 :

- Pour les informations quantitatives, les tests réalisés n'ont pas révélé un nombre d'erreurs significatif ou de nature à remettre en cause la sincérité des informations ;
- Pour les informations qualitatives, les interviews que nous avons pu mener n'ont pas permis d'identifier d'écarts ou d'allégations injustifiées

dans la version finale du rapport qui nous a été présentée ;

- Les éventuelles erreurs mineures relevées au cours de la mission ont fait l'objet d'un traitement immédiat avant la publication du rapport final- les nouvelles données ayant été vérifiées par DNVGL.

Recommandations

Notre rapport de mission contient les observations ainsi que les recommandations restituées au Management de l'entreprise. Toutefois, celles-ci n'affectent pas nos conclusions sur le rapport soumis à vérification.

Compétences et indépendance de DNV GL – Business Assurance France

DNV GL est un leader mondial dans les services relatifs à la contribution au Développement Durable, y compris les prestations de Vérification des rapports.

DNV GL – Business Assurance France n'a pas été impliqué dans la préparation des informations ou des données contenues dans le rapport, sauf celles concernant cet Avis. DNV GL – Business Assurance France assure une totale impartialité concernant les travaux que nous avons menés et une indépendance complète envers les parties interrogées au cours du processus de vérification.

Pour DNV GL,



Marc-Antoine Horenfeld
Responsable du Contrôle
de la Vérification



Jean-Christophe Carrau
Responsable de
Vérification

Lyon, le 04 Mars 2015

¹ DNV GL – Business Assurance France entend par vérification le processus décrit par l'article L.225-102-1 du code de commerce (Loi Grenelle II du 12 juillet 2010), aboutissant à l'émission d'un avis au sens dudit texte.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IV.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont les actions sont cotées en France à Euronext Paris. Elle est soumise à la réglementation française.

Jusqu'au 31 décembre 2012, la Société se référait au code AFEP-MEDEF en matière de gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de son statut de valeur moyenne et de l'intérêt qu'il y aurait pour la Société, cette dernière a étudié les dispositions du code MiddleNext et a considéré celui-ci comme plus adapté. C'est dans ces conditions que, lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de se référer désormais, en matière de gouvernance, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites dans son intégralité (recommandations R1 à R15), toutes les recommandations contenues dans ledit code étant suivies. Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques est désormais établi sur la base de ce Code.

Le Conseil de Surveillance s'est également doté d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et s'est donc référé, pour l'élaboration de ce règlement intérieur, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

Les tableaux ci-après font apparaître le nom des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la date de dépôt du présent document de référence, leur âge, les dates de première nomination et d'expiration des mandats occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'elles exercent en dehors de la Société, ainsi que les mandats occupés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années.

Les mandats exercés par les personnes listées ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2014 sur la base des informations actualisées ou connues au jour du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

IV.1.1 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire peuvent être contactés au siège social de la société CNIM, 35 rue de Bassano 75008 Paris. Depuis le 17 février 2014, ils peuvent être contactés à l'adresse temporaire de la société : 63, avenue des Champs-Élysées-75008 Paris.

A la suite de la démission de Madame Catherine Delcroix de son mandat de membre du Directoire le 31 décembre 2014, le Directoire de la Société se compose actuellement de trois membres, dont son Président. La durée des mandats des membres du Directoire est de quatre ans.

M. Nicolas Dmitrieff

Né le 8 avril 1970

Nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 27 juillet 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

- **Autres mandats en cours**

France

Président CTH SAS
CTF SAS

Gérant, représentant CNIM SCI du 35 rue de Bassano

Administrateur Babcock Wanson France
LAB SA
Bertin Technologies SAS
Bertin Pharma

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd
CNIM Transport Equipment
CNIM Singapour
CNIM Engineers FZC
CNIM Bahrain Co. WLL

Gérant Arnina (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM CNIM Saudi

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Président du Directoire Anteriority SA (Hors Groupe et jusqu'au 10 juin 2010)

Administrateur Biotec Centre (jusqu'au 24 mai 2010)
Ellipse Pharmaceuticals (jusqu'au 24 mai 2010)
Pantech (jusqu'au 26 décembre 2011)

Étranger

Président Cnimex (jusqu'au 19 mars 2010)

Administrateur CNIM Canada (jusqu'au 5 juillet 2010)
CNIM Technology FZC (jusqu'au 14 août 2012)

M. Stefano Costa

Né le 19 août 1946

Nationalité italienne

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

- **Autres mandats en cours**

France

Président du Conseil d'Administration

LAB SA

Administrateur

CCUAT

Étranger

Administrateur, co-gérant

LAB GmbH

Administrateur

MESE Ltd
MES Selchp Ltd
DWS Ltd, HWS Ltd, WWS Ltd – HWS Holdings Ltd
CNIM Development
CNIM ECS Ltd
CNIM UK Ltd
SELCHP Ltd
CNIM Azerbaijan Ltd
CNIM Bahrain Co. WLL

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Néant

Étranger

Administrateur

Energonut SPA (jusqu'au 14 décembre 2011)
CNIM Clugston (Lincolnshire) Ltd (jusqu'au 20 septembre 2011)
CNIM Clugston (Staffordshire) Ltd (jusqu'au 20 septembre 2011)
CNIM Lagan (Suffolk) Ltd (jusqu'au 15 décembre 2011)
CNIM Clugston (Oxfordshire) Ltd (jusqu'au 8 mars 2012)
CNIM Lagan (Cardiff) Ltd (jusqu'au 12 avril 2012)
CNIM Clugston (Shropshire) Ltd (jusqu'au 31 juillet 2012)
CNIM Clugston (Ridham) Ltd (jusqu'au 15 mars 2013)
CNIM Clugston (Leeds) Ltd (jusqu'au 1er octobre 2013)
CNIM Clugston (Wilton) Ltd (jusqu'au 4 mars 2014)
CNIM Lagan (South London) Ltd (jusqu'au 5 février 2013)

Mme Catherine Delcroix

Née le 19 septembre 1951

Nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Madame Catherine Delcroix a démissionné de son mandat de membre du Directoire le 31 décembre 2014.

- **Autres mandats en cours**

France

Président, administrateur Babcock Wanson Holding
Babcock Wanson France
ELLO

Étranger

Président, administrateur Babcock Wanson UK Ltd
Babcock Wanson Caldeiras Lda
Babcock Wanson Italiana
Babcock Wanson Espana SA
Babcock Wanson USA Llc
CBCE sp zoo (Pologne) ex-CNIM Babcock Polska
CNIM CZ S.R.O

Administrateur Babcock Wanson Maroc

Gérant Babcock Services (Maroc)

Madame Catherine Delcroix a démissionné de l'ensemble de ses mandats en cours le 31 décembre 2014, exception faite de son mandat dans la société Babcock Wanson Italiana dont elle a démissionné le 9 janvier 2015.

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Néant

Étranger

Président Babcock Wanson AG (jusqu'au 31 décembre 2010)
Babcock Wanson Maroc (jusqu'au 13 novembre 2013)

M. Philippe Demigné

Né le 30 avril 1961

Nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

- **Autres mandats en cours**

France

Directeur général CNIM Transport France SAS

Président, administrateur Bertin Technologies SAS
Bertin Pharma SAS
Verbalys SA
Vecsys SA

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Sitia SA (Hors Groupe)

Étranger

Président, administrateur Babcock Wanson Maroc
CNIM Canada Inc.

CNIM Transport Equipment
9215-7775 Québec Inc.
Bertin Corp.

Administrateur CNIM Hong Kong
CNIM Singapour

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Président, administrateur Biotec Centre (jusqu'au 24 mai 2010)
Ellipse Pharmaceuticals (jusqu'au 24 mai 2010)
SPI Bio (jusqu'au 24 mai 2010)

Co-gérant non statutaire non associé IDPS SARL (jusqu'au 24 mai 2010)

Étranger

Président-Directeur Général Pantech SA (jusqu'au 26 décembre 2011)

Gérant non statutaire non associé Bertin Services Aerospace SNC (jusqu'au 14 novembre 2011)

Les sociétés hors Groupe dans lesquelles les membres du Directoire détiennent des mandats ne sont pas cotées.

IV.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de treize membres dont dix hommes et trois femmes. Sur ces treize membres, six membres personnes physiques ou morales représentent les familles Dmitrieff et Herlicq et trois membres du Conseil de Surveillance ont été considérés comme indépendants au regard des critères édictés par le code MiddleNext. La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est de six ans. Les informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance sont insérées au IV.3 du présent document de référence.

Il est à noter que, lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a adhéré au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites dans son intégralité (recommandations R 1 à R 15). Lors de cette même réunion, le Conseil de Surveillance a décidé de se doter d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et de se référer, pour l'élaboration de ce règlement, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de la Société (www.cnim.com).

M. Vsevolod Dmitrieff

Né le 16 août 1922

Nationalité française

Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

- **Autres mandats en cours**

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM

au Conseil d'Administration LAB SA

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd

Représentant permanent de CNIM

au Conseil de Surveillance Société monégasque d'assainissement (SMA) (hors Groupe)

Administrateur délégué SCI Socilas (hors Groupe)

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Membre du Conseil de Surveillance

Anterority SA (jusqu'au 10 juin 2010)

Étranger

Administrateur CNIM Canada (jusqu'au 5 juillet 2010)

CNIM España

M. François Canellas

Né le 20 avril 1936

Nationalité française

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 juin 2006

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018

- **Autres mandats en cours**

(la totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM)

France

Administrateur Babcock Wanson France

LAB SA

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Néant

Étranger

Administrateur Babcock International (jusqu'au 26 mai 2010)

CNIM España

SELCHP

M. Richard Armand

Né le 23 janvier 1938

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant (en application des critères du code MiddleNext)

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

- **Autres mandats en cours**

France Néant

Étranger Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France Membre du Comité de surveillance de Solving International

Étranger Néant

Mme Christiane Dmitrieff

Née le 26 janvier 1935

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

- **Autres mandats en cours**

France

Président-Directeur Général Soluni SA (hors Groupe)

Étranger

Administrateur délégué SCI Socilas (hors Groupe)
SCI Sonathan (hors Groupe)
SCI Les Granges (hors Groupe)

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France Néant

Étranger Néant

Mlle Lucile Dmitrieff

Née le 6 janvier 1967

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

- **Autres mandats en cours**

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Étranger Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

<i>France</i>	Néant
<i>Étranger</i>	Néant

FREL SA représentée par

Mlle Agnès Herlicq

Née le 9 juin 1963

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018

- **Autres mandats en cours de Mlle Herlicq à titre personnel**

France

Directeur Général	FREL SA (hors Groupe)
Administrateur	FRANELI SA (hors Groupe)
<i>Étranger</i>	Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Gérant SARL	HerBP (hors Groupe) (jusqu'au 29 décembre 2014) Au Service du Client (hors Groupe) (jusqu'au 13 février 2014)
--------------------	--

<i>Étranger</i>	Néant
-----------------	-------

M. André Herlicq

Né le 30 avril 1961

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

- **Autres mandats en cours**

<i>France</i>	Néant
<i>Étranger</i>	Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

<i>France</i>	Néant
<i>Étranger</i>	Néant

M. Stéphane Herlicq

Né le 12 mai 1962

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

- **Autres mandats en cours de M. Herlicq à titre personnel**

France

Président Sanitval SAS
Pliq-One SAS

Gérant Nelo SARL

Étranger Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Gérant Pliq-One SARL (jusqu'au 17 décembre 2014)

Étranger Néant

JOHES SAS *représentée par*

M. Jean-François Vaury

Né le 22 novembre 1949

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant (en application des critères du code MiddleNext)

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

- **Autres mandats en cours de M. Jean-François Vaury à titre personnel**

France

Président JOHES SAS (hors Groupe)

Président du Comité de suivi H&A (hors Groupe)

Robodrill Holding SAS (hors Groupe)

Membre du Comité de suivi Sikinos (Arelec) SAS (hors Groupe)

Membre du Comité stratégique Teeo (hors Groupe)

Membre du Conseil d'administration Automatic Sea Vision (hors Groupe)

Vice-Président GS Group

Représentant permanent de GS Group

au Conseil d'administration de Greensolver

Étranger

Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Président Ciclad Participations SAS (hors Groupe) (jusqu'en juillet 2011)

Directeur Général Ciclad Gestion SAS (hors Groupe) (jusqu'en juillet 2011)

Valens SAS (jusqu'en juillet 2011)

Administrateur Siraga SA (hors Groupe) (jusqu'à fin 2012)

GPL Industrie (hors Groupe) (jusqu'à fin 2013)

Président du Comité de surveillance

Axicorp SAS (jusqu'à fin 2012)

Membre du Comité de surveillance

Cari Finance SAS (jusqu'en janvier 2010)

DP Logiciels SAS (hors Groupe) (jusqu'à fin 2013)

Administrateur, membre du Comité stratégique, membre du Comité des nominations et rémunérations, membre du Comité de sécurité

Entrepose Contracting SA (hors Groupe) (jusqu'en mars 2013)
Représentant permanent de JOHES (SAS)
au Conseil de surveillance de Superba (hors Groupe) (jusqu'en septembre 2014)

Étranger Néant

M. Jean-Pierre Lefoulon

Né le 19 octobre 1932

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant (en application des critères du code MiddleNext)

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

- **Autres mandats en cours**

France

Administrateur Advicenne (hors Groupe)

Membre du Conseil d'orientation et de surveillance

Crédit municipal de Lille (hors Groupe)

Étranger Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Président Value Invest (hors Groupe)

Administrateur Matis

Membre du Conseil d'orientation et de surveillance

Crédit municipal de Paris (hors Groupe)

Étranger Néant

M. Johannes Martin

Né le 26 septembre 1954

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 octobre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats en cours

France Néant

Étranger

Président, gérant Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Directeur Général Josef Martin Feuerungsbau GmbH (hors Groupe)

Ituma GmbH (hors Groupe)

Martin Vermögensverwaltungs GbR (hors Groupe)

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France

Représentant permanent de la société Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik au

Conseil de Surveillance de CNIM SA (jusqu'au 22 octobre 2009)

Étranger

Directeur Général Martin Familien GmbH & Co.KG (hors Groupe)

Martin Vermögenswertungs GmbH & Co.KG (hors Groupe)
(jusqu'au 1er avril 2014)

Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik représentée par

M. Ludwig von Mutius

Né le 16 juin 1949

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 29 janvier 2004

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours de M. Ludwig von Mutius à titre personnel

France Néant

Étranger

Président du Conseil d'Administration

Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Directeur Général, gérant Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France Néant

Étranger Néant

M. Fabrice Finelle

Représentant les salariés actionnaires de la Société

Né le 27 juillet 1964

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 24 mai 2012

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

M. François Herlicq

Membre d'honneur du Conseil de Surveillance

- **Autres mandats en cours**

France

Président du Conseil d'Administration

FREL SA (hors Groupe)

Président-Directeur Général FRANELI SA (hors Groupe)

Étranger Néant

- **Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**

France Néant

Étranger Néant

IV.1.3 BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Directoire

Dmitrieff Nicolas

Après ses études à l'université Paris IV-Sorbonne, Nicolas Dmitrieff a fondé Alpaga SA (1995-1999) (associé) puis a été Directeur Associé de B2L (groupe BBDO) (1999-2000).

Fondateur d'Anteriority SA (2000-2004), membre du Conseil de Surveillance, chargé de mission, Président du Comité stratégique et membre du Comité d'audit (2004-2009) de CNIM SA. Il a été nommé Président du Directoire en 2009.

Costa Stefano

Stefano Costa a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur nucléaire dans un centre de recherche et a travaillé pendant quelques années sur les réacteurs à eau bouillante, il est parti ensuite au Canada pour rejoindre Énergie atomique du Canada Ltd. Il deviendra plus tard Directeur Général de la Division Nucléaire du groupe danois "Ansaldo Volund", appartenant à l'époque au groupe italien "Finmeccanica".

Il rejoint le Groupe CNIM en 2001 dans lequel il est membre du Directoire et Directeur Général de la Direction Environnement.

Delcroix Catherine

Diplômée de l'Ensta Paritech, Catherine Delcroix a débuté sa carrière en 1973 dans l'ingénierie offshore et pétrolière. En 1983, elle intègre la société Jacob Serete et y effectuera un parcours de responsable puis Directeur de Projet, Directeur Général de filiales, puis Directeur Technique du Groupe. Entre 1998 et 2001, elle est Présidente du Directoire de Sécométal SA, une filiale du groupe Man. En 2002, elle rejoint CNIM pour prendre en charge le Secteur Énergie. Nommée en 2009 membre du Directoire de CNIM, elle est également secrétaire générale de la Société depuis 2010. Catherine Delcroix a démissionné de son mandat de membre du Directoire et de l'ensemble des mandats qu'elle détenait au sein des sociétés du Groupe CNIM le 31 décembre 2014, exception faite de son mandat dans la société Babcock Wanson Italiana dont elle a démissionné le 9 janvier 2015.

Demigné Philippe

Diplômé de l'école Polytechnique (promotion 1982) et d'un MBA de l'INSEAD (1992), Philippe Demigné occupe depuis 1999 le poste de Président de la société Bertin Technologies.

Suite au rachat de Bertin Technologies par le Groupe CNIM en 2009, Philippe Demigné prend la tête de la Direction de la "Division Systèmes Avancés" du Groupe, aujourd'hui rebaptisée "CNIM Systèmes Industriels". Il est également membre du Directoire de CNIM.

Conseil de Surveillance

Dmitrieff Vsevolod

Ingénieur à la société languedocienne de recherches et d'exploitations minières (1946-1953), ingénieur au bureau minier de la France d'outre-mer (1953-1957), chef des services techniques (1957) puis Directeur Technique (1961-1966) de la compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba, Directeur (1966), Directeur attaché au Président (1969), administrateur (1970), Directeur Général Adjoint (1972), Vice-Président (depuis 1978), Vice-Président-Directeur Général (1980-1981), Président-Directeur Général (1981-2002) puis Président du Conseil de Surveillance de CNIM.

Canellas François

Ingénieur civil du génie maritime, François Canellas est également titulaire d'une maîtrise en sciences économiques. En 1964, il débute sa carrière chez CNIM et occupe successivement divers postes de

gestion et de direction. Sous sa direction, CNIM est devenu au fil des ans l'un des principaux acteurs dans le domaine du traitement des déchets. François Canellas a également lancé de nouvelles activités industrielles dans le domaine de la mécanique et de la thermique, accélérant dans le même temps, la réorganisation, le développement et par conséquent l'autonomie du Groupe. Directeur Général Adjoint de 1983 à 1997, année où il devient Directeur Général, il est nommé par la suite Président du Directoire en 2002. En 2006, il a été nommé vice-Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Armand Richard

Ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur du corps des Mines et special student de l'université de Harvard, Richard Armand commence sa carrière au service des Mines de Metz en 1964. De 1967 à 1974 il est successivement adjoint du Directeur Général, Directeur des Carrières et Directeur Général Adjoint de la Division Conseil en Management de la Société d'économie et de mathématiques appliquées (SEMA). De 1974 à 1978, il occupe les fonctions de Sous-Directeur, puis de Directeur Adjoint de la Société générale, en charge de la promotion des affaires auprès des grands groupes. De 1978 à 1998, il exerce plusieurs fonctions chez Pechiney : Directeur des Ressources Humaines et de la Communication, Directeur de la branche Métaux et Matériaux nouveaux, Président de Produits chimiques Ugine-Kuhlmann (PCUK), Président de la Compagnie européenne du zirconium (Cezus). De 1987 à 1998, il est membre du Comité exécutif de Pechiney. Il prend sa retraite en 1998 et devient jusqu'en 2005 délégué général de l'association des Entreprises pour l'environnement (EPE).

Dmitrieff Christiane

Fille du créateur de CNIM André Herlicq, Mme Christiane Dmitrieff a été membre du Conseil d'Administration de CNIM de 1996 à 2002. Elle est membre du Conseil de Surveillance depuis 2002.

Dmitrieff Lucile

Diplômée de l'ENSBA (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris). Lucile Dmitrieff exerce la profession de thérapeute.

Herlicq André

M. André Herlicq est membre du Conseil de Surveillance de CNIM depuis 2002.

Herlicq Stéphane

Diplômé de l'école centrale de Paris en 1985, option Bâtiment, Stéphane Herlicq démarre sa carrière chez Olivetti. Après huit années chez le constructeur, il rentre en 1996 dans le service chez Steria où il développe les premières activités de CRM pour les banques et les Telecom. En 2000, il est nommé Directeur Technique Europe du Sud / Moyen-Orient dans une start-up américaine. De 2002 à 2006, il part à Copenhague comme CEO de Steria Danemark, puis est nommé Directeur de Steria Nice. En 2009, il rachète Sanitval, PME locale de génie climatique dont il assure depuis la présidence.

Lefoulon Jean-Pierre

Diplômé de l'école polytechnique, de l'école supérieure des télécommunications et du conservatoire national des Arts et Métiers, Jean-Pierre Lefoulon a débuté sa carrière à la Direction des Télécommunications de Paris (1958-1961), puis a exercé successivement les fonctions d'ingénieur conseil à la BNCI spécialisé dans le financement des grands ensembles industriels à l'exportation, puis a poursuivi sa carrière à la BNP en tant que secrétaire général de la Division Internationale, secrétaire général de la Banexi (banque d'affaires de la banque) et enfin Directeur des Affaires Monétaires et Financières, exerçant en parallèle des fonctions d'administrateur de plusieurs filiales de BNP.

Martin Johannes

Diplômé de l'université technique de Berlin d'ingénieur en sciences de l'environnement en 1983, Johannes J. E. Martin a commencé sa carrière chez Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik à Munich, Allemagne. Il a débuté comme ingénieur de projet, responsable pour les activités de la société en Suisse. En 1986, Johannes Martin a pris la responsabilité pour les activités de R&D et ajoutant un nouveau département dans les structures de l'entreprise. En 1987, il prend la responsabilité du département de technologie, y compris la construction, la mise en route, le service après-vente et la R&D. Depuis 1991, Johannes Martin occupe la position de Directeur Général Gérant de l'entreprise.

Finelle Fabrice

Diplômé d'Arts et Métiers Paris tech, Fabrice Finelle a débuté sa carrière chez Assystem en 1989, où il occupera divers postes opérationnels avant d'être nommé adjoint au Directeur de l'agence de Marseille. Il a rejoint le Groupe CNIM en 2001 comme chef de projet, avant de prendre la responsabilité de l'activité réacteurs nucléaires en 2009. Depuis 2011, il a rejoint la Direction de la Stratégie et du Commerce de CNIM Systèmes Industriels.

Vaury Jean-François

Ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de mathématiques, Jean-François Vaury a commencé sa vie professionnelle au sein du groupe Schlumberger, comme ingénieur en prospection pétrolière au Moyen-Orient, puis dans le département relations humaines du Groupe aux États-Unis. Rentré en France en 1980, il a rejoint le Boston Consulting Group comme conseiller en stratégie, puis le groupe de capital investissement IDI, et a créé en 1988 la société Ciclad, spécialisée dans l'organisation et le financement de transmission de PME, et la gestion de fonds d'investissement associés. En 2011, il a cédé le contrôle de Ciclad à un groupe de collaborateurs. Il accompagne les repreneurs de Ciclad, tout en se redéployant dans le secteur des énergies renouvelables.

IV.1.4 CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTERETS ET AUTRES INFORMATIONS

Sur la base des déclarations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la Société, il n'existe, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude prononcée contre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société, (ii) aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été associé à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), et (iv) aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune situation pouvant donner lieu à un conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dispose que tout membre du Conseil de Surveillance a l'obligation de faire part au Conseil de Surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil de Surveillance pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts.

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat n'existe entre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires.

Par ailleurs, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société.

Enfin, la composition du Conseil de Surveillance reflétant de manière appropriée la présence de l'actionnaire de référence constitué par le groupe familial Dmitrieff dans le capital de la Société, il existe des liens familiaux entre certains des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

- M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire, est le fils de Mme Christiane Dmitrieff et de M. Vsevolod Dmitrieff, respectivement membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance ;
- Mlle Lucile Dmitrieff, membre du Conseil de Surveillance, est la sœur de M. Nicolas Dmitrieff ;
- Mlle Agnès Herlicq, représentant permanent de la société FREL SA, membre du Conseil de Surveillance, est la sœur de MM. André et Stéphane Herlicq, tous deux membres du Conseil de Surveillance. Agnès Herlicq, André Herlicq et Stéphane Herlicq sont cousins de Lucile et Nicolas Dmitrieff.

Il n'existe aucun lien familial entre les autres membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

IV.1.5 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITES QUI LE COMPOSENT

Renvoi au chapitre IV.3.2.

IV.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société figurant dans la présente section du document de référence sont conformes à la position-recommandation de l'AMF 2014-14 du 02 décembre 2014 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes, et en particulier, de son Annexe 2. Les membres du Directoire, exception faite de son président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Chacun des trois membres du Directoire, Mme Catherine Delcroix, MM. Stefano Costa et Philippe Demigné, étant en charge d'un Secteur d'activité, la part variable de leur rémunération respective est fixée par le Conseil de Surveillance en fonction du résultat du Secteur dont ils ont respectivement la charge. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Les membres du Directoire, en leur qualité de mandataire social, bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "hors classe", tel que ce terme est défini par la convention collective nationale de la métallurgie, du régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et du régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autre avantage en nature, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun la somme de 8 000 euros au titre du paiement annuel des jetons de présence.

Les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération annuelle fixe d'un montant de 20 000 euros au titre de leur participation à ces comités.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle de 250 008 euros et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoit quant à lui une rémunération annuelle de 150 000 euros.

IV.2.1 MONTANT DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

IV.2.1.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire et sont donc rémunérés à ce titre et non au titre de leur mandat.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013	Exercice 2014
Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	810 053 €	1 003 616 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	810 053 €	1 003 616 €
Costa Stefano (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	688 672 €	777 162 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	688 672 €	777 162 €
Delcroix Catherine (Membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	302 419 €	374 315 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	302 419 €	374 315 €
Demigné Philippe (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	404 202 €	422 264 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	404 202 €	422 264 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		373 095€		379 782 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		403 120 €		601 540 €
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle		néant		néant
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾		33 838 €		22 294 €
Total		810 053 €		1 003 616 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, fixée par décision du Conseil de Surveillance du 7 avril 2011, égale à 2 % du résultat net consolidé du Groupe.

(3) Cotisations assurance mandataire social et retraite, article 83.

Costa Stefano (membre du Directoire)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		255 502 €		260 231€
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		400 000 €		500 000 €
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾		9 470 € ⁽³⁾		4 916 € ⁽³⁾
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽⁴⁾		23 700 €		12 015 €
Total		688 672 €		777 612 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Environnement (telles que évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Versement de congés payés sur le PERCO.

(4) Cotisations retraite, article 83.

Delcroix Catherine (membre du Directoire)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		229 957 €		208 101€
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		50 000 €		50 000 €
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾		néant		104 199 ⁽³⁾
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽⁴⁾		22 462 €		12 015 €
Total		302 419 €		374 315 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Énergie (telles que évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Indemnités de départ à la retraite et de congés payés.

(4) Cotisations retraite, article 83.

Demigné Philippe (membre du Directoire)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		255 502 €		260 231€
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		125 000 €		150 000 €
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾		néant		néant
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾		23 700 €		12 015 €
Total		404 202 €		422 246 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Innovation & Systèmes (telles que évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Cotisations retraite, article 83.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dmitrieff Nicolas Président du Directoire Date début mandat : 27.07.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15		X	X			X		X
Costa Stefano Membre du Directoire Date début mandat : 09.06.05 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15	X		X			X		X
Delcroix Catherine Membre du Directoire Date début mandat : 01.09.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15	X		X			X		X
Demigné Philippe Membre du Directoire Date début mandat : 01.09.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15	X		X			X		X

(1) Le Président du Directoire n'a pas de contrat de travail avec la Société. Les autres membres du Directoire ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail antérieur à leur nomination.

(2) Il s'agit d'un régime de retraite par capitalisation. La Société verse (sur une base trimestrielle) des cotisations à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute – elle-même limitée à 8 plafonds de la sécurité sociale (soit 24 031 euros pour 2014) – qui alimentent un compte individuel ouvert chez Generali. Le bénéficiaire choisit le profil de gestion de ce compte (dynamique, équilibré, fonds euros, valeurs Europe, obligations internationales, etc.). Les sommes placées lui sont acquises, même s'il quitte l'entreprise entre temps. La sortie se fait sous forme de rente réversible à 60 % ou à 100 %.

(3) Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue spécifiquement aux contrats de travail des membres du Directoire qui ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail, ni au profit du Président du Directoire lequel n'a pas de contrat de travail avec la Société. Les seules indemnités de départ qui seraient dues au titre d'un contrat de travail sont celles prévues dans la convention collective de la métallurgie applicable à la Société.

IV.2.1.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2014
Dmitrieff Vsevolod		
Jetons de présence	24 000 € ⁽¹⁾	8 000 €
Autres rémunérations	250 008 €	270 008 € ⁽²⁾
Canellas François		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	190 000 €	190 000 €
Armand Richard		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Dmitrieff Christiane		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Dmitrieff Lucile		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Herlicq André		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Herlicq Stéphane		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Lefoulon Jean-Pierre		
Jetons de présence	8 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
FREL SA		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
JOHES SA		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Martin Johannes		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	néant	néant
Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	néant	néant
Finelle Fabrice		
Jetons de présence	néant	néant
Autres rémunérations	⁽³⁾	⁽³⁾
Total	672 008 €	674 008 €

(1) 8 000 euros correspondent aux jetons de présence versés en 2013 au titre de l'exercice 2012 et 16 000 euros (8 000 euros x 2) correspondent aux jetons de présence non versés au titre des exercices 2010 et 2011 respectivement.

(2) Ce chiffre inclut la rémunération annuelle fixe d'un montant de 20 000 euros versée, es qualité de membre du comité stratégique, au titre de la participation à ce comité.

(3) Le salaire versé au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, et qui a un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales, n'est pas communiqué.

IV.2.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013	Exercice 2014
Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	810 053 €	1 003 616 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	810 053 €	1 003 616 €
Costa Stefano (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	688 672 €	777 162 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	688 672 €	777 162 €
Delcroix Catherine (Membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	302 419 €	374 315 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	302 419 €	374 315 €
Demigné Philippe (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	404 202 €	422 264 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	404 202 €	422 264 €

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe. Il n'y a donc pas eu d'option de souscription ou d'achat d'action levée durant l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Dmitrieff Nicolas	N° : Date :	néant	
Costa Stefano	N° : Date :	néant	
Delcroix Catherine	N° : Date :	néant	
Demigné Philippe	N° : Date :	néant	
Total		néant	

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions - Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Etc.
Date du Directoire				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	néant			
Dmitrieff Nicolas	néant			
Costa Stefano	néant			
Delcroix Catherine	néant			
Demigné Philippe	néant			
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)	néant			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	néant			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	néant			

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés non mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	néant			

IV.2.1.4 Attribution gratuite d'actions

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Dmitrieff Nicolas	N° : Date :	néant				
Costa Stefano	N° : Date :	néant				
Delcroix Catherine	N° : Date :	néant				
Demigné Philippe	N° : Date :	néant				
Total		néant				

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Dmitrieff Nicolas	N°. Date :	néant	
Costa Stefano	N° : Date :	néant	
Delcroix Catherine	N°. Date :	néant	
Demigné Philippe	N°. Date :	néant	
Total		néant	

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Historique des attributions gratuites d'actions

Information sur les actions attribuées gratuitement

Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Etc.
Date du Directoire				
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	néant			
Dmitrieff Nicolas	néant			
Costa Stefano	néant			
Delcroix Catherine	néant			
Demigné Philippe	néant			
Date d'acquisition des actions	néant			
Date de fin de période de conservation	néant			
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)	néant			
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	néant			
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	néant			

IV.2.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE CONCLUS AU BENEFICE DES MANTAIRES SOCIAUX

La Société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés "hors classe", tels que définis par la convention collective nationale de la métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

Ce régime de retraite à prestations définies a été modifié notamment en déplaçant la rémunération de référence et en permettant de choisir, au moment du départ en retraite, le pourcentage de réversion au profit du conjoint survivant.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à huit plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel "hors classe" ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres "hors classe" et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

Ces régimes de retraite ont continué de produire leurs effets en 2014.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à prestations définies ont été de 525 209 euros en 2014.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à cotisations définies ont été de 72 090 euros en 2014.

IV.3 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques⁴ (RFA)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte de la composition du Conseil de Surveillance de la société CNIM (la "Société") et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

IV.3.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de treize membres :

M. Vsevolod Dmitrieff, Président du conseil ;

M. François Canellas, Vice-Président du conseil ;

M. Richard Armand ;

Mme Christiane Dmitrieff ;

Mlle Lucile Dmitrieff ;

FREL SA, dont le représentant permanent est **Mlle Agnès Herlicq** ;

M. André Herlicq ;

M. Stéphane Herlicq ;

M. Jean-Pierre Lefoulon ;

Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik, dont le représentant permanent est **M. Ludwig von Mutius** ;

JOHES SAS, dont le représentant permanent est **M. Jean-François Vaury** ;

M. Johannes Martin ;

M. Fabrice Finelle.

Vous trouverez en annexe au présent rapport la liste des fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance dans la Société, les dates de prise d'effet et d'expiration de leur mandat, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

Les membres du Conseil de Surveillance indépendants sont au nombre de trois :

M. Richard Armand ;

M. Jean-Pierre Lefoulon ;

la société JOHES représentée par **M. Jean-François Vaury**.

⁴ Jusqu'au 31 décembre 2012, la société se référait au code AFEP-MEDEF en matière de gouvernement d'entreprise. Depuis le 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de se référer, en matière de gouvernance, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

Il est rappelé que l'indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Aux termes des dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société, sont pris en compte, pour apprécier l'indépendance des membres du conseil, les critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Étant précisé que le conseil peut, sous réserve de justifier sa position, considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ou, qu'à l'inverse, un de ses membres remplissant les critères n'est pas indépendant.

En ce qui concerne le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, la question de la nomination de femmes à compétences égales sera posée à l'occasion de chaque nomination d'administrateur, étant précisé que la proportion des femmes au sein du Conseil de Surveillance de la Société s'élève à ce jour à 25 %.

IV.3.2 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

IV.3.2.1 Conditions de préparation des travaux du conseil

Le Président et le Vice-Président du conseil sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats.

Le conseil a mis en place en son sein deux comités, dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques.

Chaque comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du conseil relevant de sa compétence et d'étude sur les sujets ou projets que le conseil ou son président soumet à son examen. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il émet dans son domaine de compétence des recommandations, des propositions ou des avis, selon le cas. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du conseil, dont il est une émanation.

Les dénominations et attributions actuelles de ces comités sont exposées ci-après, étant précisé que chacun de ces comités examine par ailleurs toute question entrant dans le champ de ses compétences qui lui est soumise.

IV.3.2.2 Comité d'audit

Ce comité assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Plus particulièrement, le Comité d'audit a pour mission :

1 – En ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés contrôlées ne seraient pas consolidées ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

Étant précisé que son rôle à cet égard ne consiste pas tant à entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

2 – En ce qui concerne l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- de prendre connaissance des résultats de travaux de l'audit interne et/ou de l'audit externe réalisés sur ce sujet afin de s'assurer, le cas échéant, que des plans d'actions appropriés ont été mis en place.

3 – En ce qui concerne le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux Comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux Comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit est actuellement composé de quatre membres : M. François Canellas, qui en est Président, M. Vsevolod Dmitrieff, la société FREL SA, dont le représentant permanent est Mlle Agnès Herlicq, et M. Jean-Pierre Lefoulon. Tous les quatre sont membres du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2014, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois. Ont été portés à l'ordre du jour de ces réunions les sujets suivants :

- la revue des comptes semestriels et annuels ;
 - présentation des comptes par la Direction Financière ;
 - restitution par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux ;
- la restitution par les Commissaires aux Comptes de leurs missions d'évaluation du contrôle interne ;
- la présentation du plan d'audit interne annuel approuvé en Directoire et des principales conclusions relatives aux missions effectuées dans le cadre de ce plan d'audit annuel ;
- l'analyse de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

La Société se conforme aux recommandations de l'AMF, dans son "rapport final sur le Comité d'audit" du 22 juillet 2010, sur les points suivants :

- nomination et composition du Comité d'audit ;
- définition par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance des principes de fonctionnement du Comité d'audit ;

- communication au Comité d’audit dans les délais et présentation détaillée, en présence des Commissaires aux Comptes, des éléments clés de la communication financière, après validation par le Directoire ;
- communication par la Direction Générale des plans d’audit annuels validés par le Directoire, et restitution, en présence des Commissaires aux Comptes, des missions d’audit interne menées dans le cadre de ces plans annuels ;
- revue par le Comité d’audit du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

IV.3.2.3 Comité Stratégique

Ce comité a pour mission principale d’assister le Conseil de Surveillance dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, tant en termes de métiers que d’implantations géographiques. Le Comité stratégique analyse notamment les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements et de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme.

Il est actuellement composé de M. Vsevolod Dmitrieff, qui en est Président, de MM. Richard Armand, Stéphane Herlicq, André Herlicq, François Canellas et de la société JOHES, dont le représentant permanent est M. Jean-François Vauiry.

Au cours de l’exercice 2014, le Comité stratégique s’est réuni deux fois.

IV.3.2.4 Conditions d’organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions d’un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre. Il entend à cette occasion le rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de l’exercice 2014, il s’est réuni six fois, respectivement les 20 mars, 21 mai, 2 juillet, 18 juillet, 31 juillet et 27 novembre. À ces réunions, étaient présents, respectivement, 100%, 100%, 78,6%, 64,3%, 64,3% et 100% des membres du Conseil de Surveillance. Au cours de ces réunions, outre l’audition du rapport du Directoire sur le fonctionnement de la Société, les points suivants ont notamment été évoqués :

- autorisations globales annuelles données au Directoire dans le cadre des limites statutaires ;
- examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
- rapport du Conseil de Surveillance à l’Assemblée générale ;
- examen des comptes du premier semestre ;
- examen des conventions réglementées ;
- compte-rendu par le Directoire des opérations d’investissements et financières réalisées au cours de l’exercice et préalablement autorisées ;
- autorisations d’émissions de garanties pour le compte des filiales ;
- constitution d’un comité *ad hoc* en vue de la désignation et de la supervision d’un expert indépendant (en application de l’article 261-1 I du règlement général de l’AMF) pour les besoins de l’offre publique d’achat simplifiée de Soluni sur les titres de la Société ;
- analyse des travaux de l’expert indépendant et de la conclusion des travaux du comité *ad hoc* ;
- adoption d’un avis motivé au regard du projet d’offre publique d’achat simplifiée de Soluni sur les titres de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont, en particulier, convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels et semestriels.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs sujets déterminés.

Outre les attributions qui lui sont conférées par la loi et les statuts de la Société, le Conseil de Surveillance examine les opérations suivantes, lesquelles ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier la structure financière de son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opération de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, crédits ou avances.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, font également l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce.

Le montant annuel des jetons de présence fixé, le cas échéant, par l'Assemblée générale des actionnaires est réparti par le conseil entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de l'assiduité des membres du conseil et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 21 mai 2014 a fixé à 104 000 euros le montant des jetons de présence à répartir au titre de l'exercice 2014.

En application des dispositions de son règlement intérieur, le Conseil de Surveillance a, lors de sa réunion en date du 19 mars 2015, décidé de verser des jetons de présence au titre de l'exercice 2014, à hauteur de 8 000 euros pour chacun des membres du conseil, étant précisé que M. Fabrice Finelle a fait savoir au Conseil qu'il avait décidé d'y renoncer.

IV.3.3 CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La gestion des risques vise à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de la Société et de l'ensemble de ses filiales destinés à permettre aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable.

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Et qui, d'une manière générale, contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à une utilisation efficiente de ses ressources.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent ainsi de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la Société.

Toutefois, les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

IV.3.3.1 Processus d'évaluation et de gestion des risques

A. Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été effectuée, menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

B. Gestion des risques

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en cinq grandes familles :

- les risques industriels et environnementaux ;
- les risques généraux liés à l'activité ;
- les risques juridiques ;
- les risques financiers ;
- les risques numériques et patrimoniaux.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés. L'ensemble des facteurs de risques est détaillé dans le chapitre I.3.1.3 du rapport du Directoire.

IV.3.3.2 Procédures de contrôle interne

A. Acteurs du contrôle interne

a) Directoire

Le Directoire veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance. Ce dispositif vise à produire une information comptable et financière fiable et à donner en temps utile une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. À cette fin, le Directoire s'assure que le dispositif aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilités des fonctions comptable et financière afin que le Groupe soit doté de dispositifs d'identification des risques et de contrôle propres à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée par la société-mère ;
- la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures (manuels des normes et de procédures) ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ;

- l'existence de mesures visant à assurer la conservation et la sécurité des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers (plans de continuité, en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.) ;
- l'examen régulier de l'adéquation aux besoins des dispositifs évoqués ci-dessus et des moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel, en outils par exemple informatiques, etc.).

Le Directoire s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société.

En particulier, il s'assure que les normes et procédures diffusées au sein de la Société tiennent compte de l'évolution des besoins du Groupe et de son environnement (notamment réglementaire).

Il veille à la définition et s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée, à savoir :

- il s'assure que le système d'information non comptable éventuellement utilisé à des fins de pilotage des activités fait l'objet de rapprochement avec le système d'information comptable ;
- il s'assure également de la qualité des prévisions publiées ou utilisées dans le cadre des appréciations de valeur d'actifs et de dettes ou pour toute autre information comptable et financière publiée.

Ceci suppose que le dispositif de contrôle de gestion soit organisé de façon à permettre l'adéquation à ces besoins et la qualité de ces informations et prévisions.

Le Directoire veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.

Il veille à la mise en place de procédures d'arrêtés de certains comptes jugés sensibles (traitement de la comptabilisation des produits, analyse de la valeur des actifs-clés).

Le Directoire établit les comptes (y compris l'annexe) en vue de leur arrêté. À cet effet, il :

- précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part ;
- met en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil de Surveillance ;
- s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, disponibles, couverture) ; identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats ;
- établit les états financiers sociaux et consolidés en vue de leur arrêté, en les accompagnant des commentaires et analyses de la Direction Financière ;
- définit la stratégie de communication financière (indicateurs, modalités, etc.) et propose ou arrête les termes des communiqués financiers.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux Comptes :

- il s'assure que les Commissaires aux Comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- il prend connaissance auprès des Commissaires aux Comptes du périmètre et des modalités de leur intervention. Il s'informe également des conclusions de leurs travaux d'audit sur les comptes et de revue du contrôle interne dans la limite des processus opérationnels et informatiques contribuant à la production de l'information comptable et financière ;

- il s'assure, le cas échéant, que les Commissaires aux Comptes sont informés des faiblesses majeures de contrôle interne identifiées au cours de l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière publiée.

b) Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il vérifie notamment auprès du Directoire que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

Pour pouvoir effectuer ce contrôle :

- un travail préparatoire est effectué par le Comité d'audit ;
- il est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de pilotage de la Société et du Groupe et notamment des dispositifs de suivi des risques, de contrôle de gestion et de suivi du financement et de la trésorerie ;
- le cas échéant, il est informé des changements de méthodes comptables et des options comptables retenues par la Société qui ont un impact significatif sur les états financiers ;
- il veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux Comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci ;
- il est informé des événements significatifs intervenus dans l'activité et de la situation de trésorerie ;
- de plus, il est informé des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement ;
- le Conseil de Surveillance reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;
- il est informé des modalités d'intervention des Commissaires aux Comptes ainsi que des conclusions de leurs travaux ;
- il reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

B. Processus de pilotage de l'information comptable et financière

Ce pilotage est assuré par la Direction Financière et par le Directoire.

a) Principes

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau de ce processus, la Société veille à ce que :

- la séparation des fonctions soit conçue de façon à permettre un contrôle indépendant. Cette séparation des fonctions s'efforce de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable ;
- les noms des personnes pouvant engager la Société et les différents niveaux d'approbation requis selon le type d'engagement soient définis et mis à la disposition des personnes chargées de l'enregistrement comptable afin de leur permettre de s'assurer que les opérations ont été correctement approuvées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, la Société vérifie qu'il existe un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

- une documentation permette de fixer et de faire connaître, au sein de la Société, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux ;
- les circuits d'information permettent :

- l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont ;
- une centralisation régulière des données vers la comptabilité ;
- une homogénéisation des données comptables ;
- les contrôles portent sur la mise en œuvre de ces circuits d'informations ;
- un calendrier d'élaboration des informations comptables et financières soit diffusé au sein du Groupe pour les besoins des comptes publiés de la société-mère ;
- chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ait accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne ;
- la Direction Financière dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable ;
- les procédures permettent de vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués ;
- un manuel de procédures comptables précise les règles et principes comptables utilisés au sein du Groupe ;
- une veille réglementaire permette d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société ;
- des contrôles spécifiques soient effectués sur les points qui seraient identifiés comme sensibles concernant des aspects comptables.

b) Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les processus suivants mettent sous contrôle des composantes de l'outil de production de l'information comptable :

- la tenue de la comptabilité est faite au moyen de systèmes informatisés avec une organisation claire et formalisée et avec une sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques ;
- l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérifications des enregistrements ;
- des procédures et des contrôles permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion ;
- il existe des contrôles clés dans le système d'information (blocage des doubles saisies, existence de seuils à la saisie, accès limités pour certaines transactions) ;
- la Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale :
 - la conservation des données traitées est assurée par des applications informatiques qui concourent à la constitution d'enregistrements comptables ou à la justification d'un événement transcrit dans les documents contrôlés par l'administration fiscale ;
 - en termes de documentation : il existe une description des règles de gestion des données et des fichiers, mise en œuvre dans les programmes informatiques et ayant des incidences sur la formation des résultats comptables et fiscaux et sur les déclarations fiscales.

c) Organisation de la fonction comptable et de gestion

L'organisation de la fonction comptable et de gestion est basée sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information disponible pour tous les acteurs de l'entreprise. Ceci repose notamment sur l'enregistrement simultané des données dans les comptabilités générale et analytique (i.e. de gestion) : les dépenses externes, les recettes, mais aussi la ventilation de la paie du personnel en fonction des affectations du temps passé sur les différents contrats.

- **Reporting comptable et de gestion**

Périodicité et organisation des arrêtés

Le Groupe et donc sa maison-mère sont organisés pour publier des comptes semestriels au 30 juin et au 31 décembre. La pertinence des informations comptables et la tenue des dates de publication des comptes sont principalement assurées par la diffusion des procédures d'arrêtés de fin de période, l'analyse critique périodique des éléments constitutifs du résultat et des litiges/contentieux en cours.

Cycle de prévisions de résultats et analyses de gestion

Le Groupe procède quatre fois par an à la révision des principaux éléments constitutifs de ses résultats. Ces révisions concernent à la fois les prévisions commerciales, l'évaluation des résultats à terminaison des contrats, les frais de fonctionnement et donc, les prévisions de résultat de la maison-mère et des filiales. À cette occasion, chaque contrat significatif fait l'objet d'une revue devant le Président du Directoire.

Normalisation comptable Groupe

La maison-mère diffuse des instructions de clôture auprès des sociétés consolidées précisant notamment le calendrier d'arrêté des comptes et le planning de remontée des liasses de consolidation et autres informations nécessaires à la consolidation des comptes. Chaque société du Groupe, maison-mère ou filiale, décline sa propre note d'instruction.

Les comptes 2013 ont été réalisés conformément aux normes IAS/IFRS en vigueur.

- **Planification/formalisation des procédures d'arrêtés**

Procédures de contrôle pré-arrêtés et traitement des corrections

Avant tous les arrêtés, les services comptables s'assurent de l'exhaustivité des informations enregistrées et de tous les travaux préalables à ces arrêtés tels que : rapprochements bancaires, inventaires physiques des stocks, existence d'une vision à terminaison de tous les contrats et analyse critique de tous les litiges et contentieux en cours.

La préparation des arrêtés consiste aussi en l'analyse détaillée de tous les comptes de tiers (fournisseurs, clients, personnel de l'entreprise ou tiers extérieurs).

La maison-mère s'assure par ailleurs que toutes les entités à comptabilité décentralisée ainsi que les filiales ont bien les moyens humains et matériels de fournir en qualité et en temps voulu leurs propres comptes auprès de leurs auditeurs et auprès de leur maison-mère.

Pour préparer l'établissement des comptes consolidés à l'intérieur du Groupe, chaque société circularise toutes les autres sociétés de façon à éliminer toutes les prestations internes.

Documentation des estimations ou options comptables

La Société travaille sur des contrats long terme, dont le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés à l'avancement. La prévision à terminaison est essentielle dans la détermination du résultat de la période. Il est donc préparé, en vue des arrêtés et à la suite des prévisions périodiques mentionnées ci-dessus, un document de résultat prévisionnel à terminaison pour chaque contrat

concerné. Un document similaire est fourni pour tous les litiges et contentieux en cours avec l'avis de la Direction Juridique ou de l'avocat en charge du dossier.

Audit externe

Une visite intermédiaire des auditeurs externes est réalisée avant l'arrêté annuel des comptes afin de vérifier les procédures de contrôle interne et d'analyser les résultats prévisionnels à terminaison des contrats à long terme, qui resteront en cours à la fin de l'exercice.

Les auditeurs externes remettent les conclusions de leurs travaux d'audit des comptes et de revue du contrôle interne à l'occasion de réunions de synthèse organisées en premier lieu au niveau des filiales puis au niveau du Groupe, auprès de la Direction Financière Groupe, du Comité d'audit et du Directoire.

Les diligences qui ont sous-tendu l'analyse présentée par ce rapport impliquent le contrôle :

- du respect des règles de gestion du Groupe ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de la prévention et de la détection des fraudes et des erreurs ;
- de l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- de l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Compte tenu de toutes les procédures décrites, le Président du Conseil de Surveillance considère qu'il a une assurance raisonnable sur la qualité du contrôle interne du Groupe.

C. Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La Direction Juridique du Groupe assiste et conseille certaines entités du Groupe au cas par cas et assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

D. Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaires

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;
- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société toute réclamation émanant de tiers susceptible de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

La Direction Juridique du Groupe s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient par ailleurs plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et

contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'une attention particulière.

La Direction Juridique a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations en termes de Secrétariat Général.

E. Information et communication

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel du Groupe. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Il ne saurait, en effet, se réduire à un dispositif purement formel en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique, aux principes de contrôle interne et aux valeurs du Groupe.

IV.3.4 PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Chacun des trois membres du Directoire, Mme Catherine Delcroix, MM. Stefano Costa et Philippe Demigné, étant en charge d'un Secteur d'activité, la part variable de leur rémunération respective est fixée par le Conseil de Surveillance en fonction du résultat du Secteur dont ils ont respectivement la charge. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Les membres du Directoire bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "Hors Classe", tel que ce terme est défini par la convention collective nationale de la métallurgie, d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autres avantages en nature, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance dans la limite du montant alloué à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération exceptionnelle dont le montant est arrêté par le Conseil de Surveillance dans le respect des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Enfin, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoivent chacun une rémunération fixe dont le montant est arrêté par le Conseil de Surveillance.

IV.3.5 MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Par ailleurs, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom d'un même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

IV.3.6 AUTRES ELEMENTS

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère aux dispositions du code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, étant précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des points de vigilance qui y sont stipulés. Ce code peut être consulté sur le site internet de la Société.

Les éléments énumérés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le rapport de gestion intégrant la gestion du Groupe.

Le Président du Conseil de Surveillance

IV.4 Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

IV.5 Rapports des Commissaires aux Comptes

IV.5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE CNIM

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Edouard Demarcq

Deloitte & Associés
Stéphane Menard

IV.5.2 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 3 967 550 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Edouard DEMARCQ

IV.6 Programme de rachat d'actions

Renvoi au II.1.1 3 du présent document de référence.

V. ÉTATS FINANCIERS

Les comptes sont présentés en milliers d'euros.

V.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2014^(RFA)

V.1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

V.1.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

	NOTE	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles	11	16 164	13 516
Goodwill	12	46 872	45 572
Immobilisations corporelles :			
Terrains		13 555	13 146
Constructions		22 130	17 501
Instal. techniques. mat. & outil. industriels		24 363	21 749
Autres		7 520	7 449
Immobilisations corporelles en cours		2 995	11 651
Avances et acomptes		0	118
S/Total Immobilisations corporelles	13	70 563	71 614
Immobilisations financières :			
Actifs financiers	14	10 462	10 123
Participations dans les entreprises associées	15	52 280	50 591
S/Total Immobilisations financières		62 742	60 714
Impôts différés actifs	9	14 776	15 212
TOTAL ACTIF NON COURANT		211 117	206 629
ACTIF COURANT			
Stocks et en-cours	16	38 604	26 048
Avances et acomptes versés sur commandes		12 175	12 706
Clients & comptes rattachés	17	223 660	204 529
Produits à recevoir sur affaires en cours	17	84 522	73 803
Autres créances	17	55 292	65 306
Trésorerie	19	109 270	201 776
Charges constatées d'avance	17	9 280	8 030
TOTAL ACTIF COURANT		532 803	592 198
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDES		743 920	798 827

V.1.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)

	NOTE	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserves		81 903	160 896
Résultat Net		32 420	30 077
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	20	127 616	204 266
Intérêts ne donnant pas de contrôle		(759)	(422)
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et Dettes financières	21	5 585	6 743
Dérivés non courants	21	(0)	560
S/T Passif financier non courant		5 585	7 303
Provisions pour engagements retraite et avantages assimilés	23	34 731	26 601
Provisions non courantes	22	39 509	32 600
Impôts différés Passif	9	1 048	2 893
PASSIF NON COURANT		80 872	69 396
PASSIF COURANT			
Avances et acomptes reçus sur commandes		8 751	14 910
Fournisseurs	19	150 909	155 599
Dettes Fiscales et Sociales (hors impôt exigible)		86 677	67 370
Passif d'impôts exigibles		7 317	6 988
Passif financier courant	21.C	31 545	9 105
Provisions courantes	22	65 017	36 514
Autres dettes		7 367	12 514
Produits constatés d'avance	18	178 607	222 587
PASSIF COURANT		536 190	525 586
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS CONSOLIDÉS		743 920	798 827

V.1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	NOTE	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	5	790 781	781 877
Production stockée		10 036	4 395
Subventions d'Exploitation		13 045	13 389
Autres produits courants		8 729	7 206
Achats et variation de stocks		(414 179)	(451 225)
Autres achats externes		(104 753)	(99 857)
Impôts, taxes et assimilés		(8 551)	(7 545)
Salaires et traitements		(130 994)	(128 051)
Charges sociales		(53 371)	(52 424)
Participation		(733)	(927)
Sous-total charges de personnel		(185 098)	(181 401)
Dotation aux Amortissements		(15 202)	(13 256)
Variation des Provisions		(30 073)	(5 734)
Autres charges courantes		(17 320)	(8 133)
Sous-total résultat opérationnel courant		47 415	39 716
Autres produits (charges) non courants	7	(501)	2 337
RESULTAT OPERATIONNEL	5	46 914	42 053
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	3 669	4 722
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		50 583	46 775
Produits financiers		1 176	1 519
Coûts financiers		(820)	(771)
Coût de l'endettement financier net	8	356	748
Ecart de change	8	266	(775)
Autres produits (charges) financiers	8	299	104
RESULTAT FINANCIER TOTAL		921	77
RESULTAT AVANT IMPOT		51 504	46 852
Charge d'impôt sur le résultat	9	(19 490)	(17 010)
RESULTAT NET		32 014	29 843
Dont résultat attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(406)	(234)
Dont résultat attribuable aux actionnaires		32 420	30 077
Résultat net par action attribuable aux actionnaires		11,1	10,2
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires		11,1	10,2
Résultat net		11,1	10,2

V.1.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat de l'exercice	32 014	29 843
<u>Eléments du résultat global non recyclables (Brut d'impôt)</u>		
- réévaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies	(7 525)	324
<u>Impôt sur les éléments du résultat global non recyclables</u>	2 344	(81)
<u>Eléments du résultat global recyclables (Brut d'impôt)</u>		
- pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	4 966	601
- pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	217
- partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(615)	(447)
<u>Impôt sur les éléments du résultat global recyclables</u>		
- des pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	(12)
- de la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	223	(519)
<u>Quote-part des entreprises mises en équivalence dans les éléments recyclables du résultat global</u>	162	(795)
Résultat global total	31 568	29 131
Dont résultat attribuable aux actionnaires ne donnant pas de contrôle	(425)	(223)
Dont résultat attribuable aux actionnaires	31 994	29 354

V.1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres part du Groupe									Intérêts ne donnant pas de contrôle	TOTAL
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation AFS	Réserve couverture	Réserve engagement retraite	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total		
Au 01/01/13	6 056	7 237	(47)	1 717	(4 395)	153 131	1 043	20 156	184 898	(179)	184 719
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	-	20 156	-	(20 156)	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(10 020)	-	-	(10 020)	0	(10 020)
Résultat 2013	-	-	-	-	-	-	-	30 077	30 077	(234)	29 843
Autres éléments du résultat global	-	-	205	(1 726)	204	-	594	-	(723)	11	(712)
S/T Résultat global 2013	0	0	205	(1 726)	204	0	594	30 077	29 354	(223)	29 131
Variation du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	0	(19)	(19)
Annulation opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	34	-	-	34	-	34
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Au 31.12.2013	6 056	7 237	158	(9)	(4 191)	163 301	1 637	30 077	204 266	(422)	203 844
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	30 077	-	(30 077)	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(103 180)	-	-	(103 180)	(0)	(103 180)
Résultat 2014	-	-	-	-	-	-	-	32 420	32 420	(406)	32 014
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(230)	(5 177)	-	4 981	-	(426)	(19)	(445)
S/T Résultat global 2014	0	0	0	(230)	(5 177)	0	4 981	32 420	31 994	(425)	31 568
Variation du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(82)	-	-	(82)	88	6
Annulation opérations sur actions propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(5 380)	-	-	(5 380)	-	(5 380)
Au 31.12.2014	6 056	7 237	158	(239)	(9 369)	84 736	6 618	32 420	127 616	(759)	126 858

(1) Ce montant comprend 5 353 milliers d'euros d'achat d'actions propres et 27 milliers d'euros d'élimination de moins value de cession d'actions propres.

V.1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net total des activités poursuivies		32 014	29 843
Résultat net total des activités abandonnées			
Résultat net total		32 014	29 843
Elimination du badwill		(933)	-
Elimination de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	15.A	(3 669)	(4 722)
Elimination des amortissements et provisions		51 758	19 539
Elimination des plus ou moins values de cession		408	(2 779)
Elimination des produits de dividendes		0	(29)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		79 579	41 852
Elimination de la charge d'impôt		19 490	17 010
Elimination du coût de l'endettement financier net		(356)	(794)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		98 713	58 067
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées au personnel)			
Stocks		(11 710)	(5 297)
Avances et acomptes versés		14 174	(2 731)
Variation des clients et autres créances		(29 608)	29 480
Avances et acomptes reçus		(6 202)	(7 110)
Variation des fournisseurs et autres dettes		(39 030)	(45 468)
Total		(72 377)	(31 127)
Impôts payés (incluant la C.V.A.E)		(18 409)	(12 699)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)		7 926	14 242
Acquisition d'intérêts donnant le contrôle /cession d'intérêts conduisant à la perte de contrôle		-	180
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	11-13	(15 025)	(23 253)
Regroupement d'entreprise	12	(800)	-
Acquisition d'actifs financiers		(496)	-
Variation des avances et prêts consentis		1 123	736
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		57	4 752
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		3 217	3 028
Flux net provenant des (affecté aux investissements) (B)		(11 924)	(14 556)
Dividendes versés par la société mère		(103 180)	(10 020)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(5 353)	(73)
Emissions d'emprunts		13 120	4 823
Remboursements d'emprunts		(2 506)	(9 006)
Intérêts financiers versés		286	838
Autres opérations de financement ⁽¹⁾		13 210	-
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)		(84 423)	(13 438)
Incidence de la variation des taux de change (D)		(829)	(620)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C+D		(89 250)	(14 373)
Equivalent de trésorerie		79 789	112 920
Trésorerie		29 482	88 885
Trésorerie brute		109 271	201 805
Concours bancaires courants		(2 694)	(5 979)
Trésorerie de clôture		106 577	195 826
VARIATION DE TRESORERIE		(89 250)	(14 373)

(1) Dettes financières relatives à la cession de créances.

V.1.6 ANNEXE

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

NOTE 1 - Bases de préparation des états financiers consolidés, principes et méthodes comptables

A. Normes applicables

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées au 31 décembre 2014 et 2013.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 de CNIM, sont établis conformément au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Ils ont été arrêtés par le Directoire le 16 mars 2015.

CNIM est une société anonyme, dont le siège social est domicilié au 35 rue de Bassano, à Paris.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du Comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2014.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations IFRIC et SIC telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014. Les normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

a) Normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2014

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRS 10, États financiers consolidés ;
- IFRS 11, Partenariats ;
- IFRS 12, Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres sociétés ;
- IAS 28 révisée, Participations dans des entreprises associées ;
- amendement à IAS 32 relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers ;
- amendement à IAS 36 relatif aux informations à fournir relatives à la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- amendement à IAS 39 relatif à la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture.

Dans le cadre de l'adoption des normes IFRS 10 et IFRS 11 portant sur la définition du contrôle et sur la méthode de consolidation applicables aux partenariats contrôlés conjointement, le Groupe a effectué une analyse exhaustive des sociétés détenues conjointement au sein de son périmètre de consolidation.

En particulier, le Groupe a apprécié les situations relatives :

- à la co-entreprise CNIM Development et aux sociétés de projet anglaises HWS, DWS et WWS dont elle est actionnaire,
- aux partenariats constitués avec des génies-civilistes (Lagan ou Clugston) dans le cadre de la construction d'usines de production d'énergie à base d'ordures ménagères ou de biomasse.

L'application de ces nouvelles normes n'a conduit à aucun retraitement significatif dans les comptes consolidés du Groupe.

Il est à noter toutefois que les partenariats constitués avec les génies-civilistes ont été qualifiés d'activités conjointes et non de co-entreprises. Les investissements dans ces partenariats ont donc été déconsolidés, sans incidence significative toutefois, la valeur d'équivalence de ces investissements étant quasi-nulle au 31 décembre 2013 (l'actif net de ces partenariats est nul par construction car ils sous-traitent la totalité de leurs activités aux partenaires et leur transfèrent par ce biais tous les risques associés).

b) Nouveaux textes IFRS pouvant être appliqués par anticipation en 2014

La Société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes IFRS ou modifications de normes qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore effectives. La Direction considère qu'aucune des nouvelles normes, amendements ou interprétations de normes existantes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2015 ne pourra significativement affecter les états financiers consolidés :

- amendement à IAS 16/IAS 38 qui apporte des clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- amendement à IAS 19 relatif aux régimes à prestations définies : Contributions des membres du personnel ;
- améliorations IFRS, cycle 2010-2012 ;
- améliorations IFRS, cycle 2011-2013 ;
- IFRIC 21, Taxes.

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés.

c) Nouveaux textes IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et amendements non encore adoptés par l'Union européenne, à savoir :

- IFRS 9, Instruments financiers ;
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

a) Règles de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'accord particulier ou de droits accordés à une autre partie et affectant de manière significative le pouvoir de décision du Groupe sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité.

Les sociétés contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le contrôle conjoint implique l'existence d'un accord requérant le consentement unanime des partenaires sur les décisions stratégiques.

Les sociétés dans lesquelles CNIM, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

L'entrée (la sortie) d'une entité dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise (perte) de contrôle.

À partir du 1^{er} janvier 2010 et conformément à IAS 27R, les acquisitions complémentaires d'intérêts réalisées après le regroupement d'entreprises et ne conférant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Il en est de même des cessions d'intérêts sans perte de contrôle. Avant l'application de ce texte et en l'absence de précision du référentiel IFRS, le Groupe comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition (pour les acquisitions) ou la contrepartie reçue (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis/cédés, en goodwill (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

- **Dates de clôture**

Toutes les sociétés consolidées le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3, d'application obligatoire et prospective aux exercices ouverts depuis le 1^{er} juillet 2009.

À la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'entreprise acquise est obtenu :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition (montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur) ;
- le coût du regroupement correspond à la juste valeur des contreparties transférées par l'acquéreur, augmenté, en cas d'acquisition partielle, du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise (option disponible au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises) et de la juste valeur de participations antérieurement détenues ;
- les frais directement attribuables à l'acquisition (frais de transaction) sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus et les services reçus ;
- les ajustements de prix éventuels sont valorisés à leur juste valeur même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressource soit nécessaire à l'extinction de l'obligation (et sont réévalués ultérieurement en contrepartie du compte de résultat) ;
- le goodwill est déterminé comme la différence entre le coût du regroupement d'une part et le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur d'autre part.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part détenue antérieurement à la prise de contrôle dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur, à la date de prise de contrôle, et le produit ou la perte correspondante est enregistrée en résultat.

Les goodwill peuvent faire l'objet d'un ajustement rétrospectif dans un délai d'un an consécutif à la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Au-delà de ce délai, tout changement ultérieur de juste valeur est comptabilisé directement en résultat.

- **Regroupement d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010**

Ceux-ci étaient comptabilisés de façon identique à IFRS 3R à l'exception des points suivants :

- les frais d'acquisition directs faisaient partie du coût d'acquisition ;

- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût du regroupement si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et les modifications du montant qui venaient en correction du coût affectaient par conséquent le montant du goodwill ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) sous IFRS 3R ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis ;
- en cas d'acquisition par étapes, le principe du coût s'appliquait, ie le coût d'acquisition total correspondait à la somme des coûts de chaque tranche acquise, et la réévaluation de la quote-part d'actif net antérieurement détenue était comptabilisée en capitaux propres.

c) Méthodes de conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les états financiers du Groupe sont établis en euro, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société-mère.

Les comptes des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ("cours de change de clôture") ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de change de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change de clôture de l'exercice en cours sont comptabilisés en écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés.

d) Conversion des transactions libellées en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

Des modalités de comptabilisation spécifiques s'appliquent en cas d'opérations de couvertures (y compris couvertures naturelles) éligibles à une comptabilité de couverture, dont les principes sont décrits en paragraphe q) ci-après.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti correspondant au coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 17, les biens financés par un contrat de location qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire sont considérés comme des biens acquis par emprunt ("contrats de location/financement"). Dès le début de la période de location, ces biens sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles en contrepartie d'un passif classé en dettes financières. L'actif est comptabilisé pour un montant correspondant au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge

financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, sur le mode linéaire, sous déduction d'une valeur résiduelle de 10 % s'agissant des actifs constitutifs de la catégorie "bâtiments Génie civil".

Dans le cadre de contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée
Bâtiments Génie civil	30 ans
Aménagements d'installations	10 ans
Voiries	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 8 ans
Petit matériel	8 ans
Outillage	5 ans
Appareils de contrôle	8 ans
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Petit matériel de manutention	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de sécurité	4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Le montant comptabilisé à l'origine est ensuite diminué des cumuls des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

• Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement :

- non dissociables des contrats ne sont pas immobilisés et sont inclus dans les coûts des contrats ;
- dans le cas contraire, sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux six critères d'activation prévus par IAS 38, paragraphe 21, dont celui relatif à la rentabilité future de chaque projet concerné.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leurs durées d'utilité respectives

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- concessions, brevets et licences : de cinq à dix ans ;

- logiciels informatiques : trois à cinq ans ;
- frais de développement : cinq ans.

S'agissant des concessions, brevets et licences, les durées d'utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir des facteurs juridiques.

g) Tests de perte de valeur des goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les goodwill sont alloués aux Unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

La définition des UGT constitue un jugement de la direction reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, de critères d'homogénéité en terme de réalisation et de niveau de pouvoir opérationnel.

L'affectation des UGT par Secteur est la suivante :

- le Secteur Environnement comporte une seule UGT : "Environnement" ;
- le Secteur Innovation & Systèmes comporte deux UGT : "CNIM Systèmes Industriels" et "Bertin" ;
- le Secteur Énergie comporte deux UGT : "CNIM Babcock Services" et "Babcock Wanson".

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque Unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill est affecté à sa valeur nette comptable. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe estime en premier lieu la valeur d'utilité de chaque UGT selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sa juste valeur. Selon cette méthode :

- les flux de trésorerie d'exploitation attendus correspondent à des flux prévisionnels sur l'année en cours et les deux années suivantes, et à la projection de flux normatifs la quatrième et la cinquième année ; ils sont calculés après prise en compte d'un impôt normatif sur le résultat d'exploitation ;
- le taux d'actualisation appliqué reflète le coût moyen pondéré du capital par UGT, prenant en compte un taux sans risque, une prime de risque "marché", et une prime liée à la taille du Groupe et à la faible liquidité de ses titres ;
- ce taux d'actualisation est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt, ce qui conduit à un résultat identique à celui qui serait obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie d'exploitation avant impôt ;
- la valeur recouvrable est l'addition de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exploitation et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu en contrepartie d'une réduction de la valeur du goodwill, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Toute dépréciation de goodwill comptabilisée est définitive.

h) Actifs financiers non courants

Les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers sont définis par IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", par IAS 32 "Instruments financiers : présentation" et par IFRS 7 "Instruments financiers, informations à fournir".

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers à la juste valeur par résultat et les prêts et créances. Les instruments dérivés actifs sont classés dans la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat, les dépôts de garantie afférents aux instruments dérivés sont enregistrés au coût amorti et relèvent de la catégorie prêts et créances.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués par des titres de participations non consolidées. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, et dans la mesure où aucun risque de dépréciation n'est identifié, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de dépréciation conduit à reconnaître une baisse significative ou prolongée de la valeur de l'actif financier, auquel cas cette perte de valeur irréversible est constatée par résultat.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'entreprise ou la valeur des capitaux propres détenus est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Prêts et créances**

Ils comprennent les créances rattachées à des participations non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

i) Stocks et encours de production

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers.

Le coût de revient des encours de production et stocks de produits finis est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant les effets potentiels d'une sous activité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé diminué des coûts à encourir jusqu'à la réalisation de la vente.

j) Contrats de construction

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend le prix de vente initial majoré des avenants, réclamations et autres modifications dans la mesure où ils sont contractuellement acquis.

En cours de réalisation du contrat, le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus à l'avancement des coûts du contrat.

La marge n'est reconnue que lorsque les estimations des coûts et chiffre d'affaires à terminaison sont fiables.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Dès qu'elle est identifiée, toute perte probable à terminaison est provisionnée pour sa totalité, sous déduction, le cas échéant, de la perte déjà comptabilisée, en passifs non courants.

A l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision inscrite en passifs courants.

Conformément à IAS 11, les contrats de construction sont présentés comme suit au bilan :

- les paiements partiels reçus du client avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés sont comptabilisés en "avances et acomptes reçus sur commandes" ;
- pour chaque contrat de construction, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement (minoré, le cas échéant, des provisions pour pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires émises est porté :
- à l'actif du bilan, en "produits à recevoir sur affaires en cours" si le solde de ces éléments est positif ;
- au passif du bilan, en "produits constatés d'avance", si le solde de ces éléments est négatif.

k) Subventions publiques

Le Groupe bénéficie d'aides au financement de ses efforts de recherche et de développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est comptabilisé en subvention d'exploitation. La reconnaissance en produit du crédit d'impôt recherche reçu sur la période peut être partiellement différée sur les périodes ultérieures dans le cas de dépenses de développement immobilisées éligibles au crédit d'impôt recherche.

l) Autres créances courantes et autres dettes courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances et dettes (hors actifs et passifs financiers) sont évaluées à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif, puis au coût amorti. La juste valeur correspond à la valeur nominale, lorsque l'effet d'actualisation est non significatif.

En conformité avec la norme IAS 39, 58 et 59, à chaque clôture il convient d'apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Si une indication de dépréciation existe, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Une dépréciation est alors enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

m) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie :

- les disponibilités bancaires (comptes bancaires, fonds de caisse...) ;
- les placements de maturité inférieure à trois mois lors de l'acquisition détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et qui sont soumis à un risque de variation de valeur négligeable, comprenant notamment les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia capitalisé.

n) Provisions

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable ;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les provisions comprennent principalement :

- les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de la meilleure estimation du risque de sortie de ressource encouru ;
- les provisions pour garanties données aux clients évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature ;
- les provisions pour pertes à terminaison ;
- les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées ;
- les provisions au titre des régimes à prestations définies.

Les provisions pour charges sur affaires en cours d'exécution sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

o) Impôts courants et différés

La ligne "charge d'impôt sur le résultat" comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés résultent pour chaque entité :

- des différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs ;
- des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables éventuellement activés.

Les différences temporelles déductibles, déficits fiscaux et crédits d'impôt reportables ne donnent lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Pour apprécier cette probabilité, il est tenu compte des éléments suivants :

- historique des résultats fiscaux ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées.

Pour le calcul des impôts différés et en application de la méthode du report variable, le taux d'impôt retenu est celui applicable lors de la date réalisation connue ou estimée de la différence temporelle concernée compte tenu de la catégorie fiscale de cette dernière.

Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale.

Le Groupe considère que la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) répond à la définition donnée par IAS 12 d'un impôt sur les résultats. En conséquence, la charge de CVAE est présentée sur la ligne "impôts sur les résultats" depuis le 1^{er} janvier 2010, y compris l'incidence des impôts différés actifs et passifs y afférents.

p) Avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne "provisions pour engagements retraites et avantage assimilés de l'état de la situation financière".

La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("*projected unit credit method*"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.

Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global" non recyclables, au sein des "réserves" des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme révisée d'IAS 19.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste "provisions pour engagements retraites et avantage assimilés" de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

q) Instruments dérivés et traitement de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions futures hautement probables par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux, dès lors que l'exposition de la Société au risque de variation de taux est considérée significative.

Dans les deux cas, il s'agit de couvertures de flux futurs permettant de se prémunir contre les variations de flux de trésorerie qui pourraient affecter le résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures en contrepartie du résultat.

Dès lors que les instruments financiers dérivés contractés sont éligibles à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en capitaux propres recyclables pour la partie efficace, la partie inefficace étant comptabilisée en résultat financier. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

Pour un contrat, une couverture économique contre le risque de change peut dans certains cas être obtenue par compensation des flux d'encaissements et de décaissements libellés dans une même devise étrangère (couverture dite naturelle). Dans ce cas, la trésorerie et les autres actifs monétaires nets dédiés au contrat, libellés dans une devise étrangère donnée et utilisés à des fins de

financement de dépenses futures libellés dans cette même devise peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie en devises. Ainsi, les écarts de conversion résultant de la revalorisation de ces actifs monétaires des cours de transaction au cours de change en vigueur à la clôture sont comptabilisés en capitaux propres recyclables et repris en résultat lorsque les transactions couvertes affectent le résultat.

r) Actions propres

Les acquisitions d'actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

s) Résultat par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des actions potentielles dilutives.

t) Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, les Secteurs opérationnels sont les suivants :

• *Environnement*

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- construction de centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique ;
- installation d'équipements de traitement de fumées ;
- exploitation et travaux de rénovation de centres de traitement de déchets.

• *Énergie*

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes, au travers de CNIM Babcock Services (CBS) ;
- production de chaudières industrielles, systèmes de traitement de l'air et du traitement de l'eau et services associés, au travers des filiales du pôle Babcock Wanson ;
- conception et réalisation de centrales solaires thermodynamiques.

• *Innovation & Systèmes*

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- prestations d'études technologiques et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau) ;
- prestations de services dédiées à la recherche pharmaceutique ainsi que de développement et distribution de produits de biotechnologie ;
- prestations de services en mécanique et électronique embarquée ;

- systèmes avancés : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, l'Industrie spatiale et la recherche scientifique ;
- transport : conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

Chacun de ces Secteurs est engagé dans la réalisation et la fourniture de produits et de service présentant des synergies techniques industrielles et commerciales, et est composé de l'agrégation des UGT définies au paragraphe 1.2.7.

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe. Celui-ci est le Président du Directoire dont les trois autres membres sont chacun Directeur Général d'un des Secteurs opérationnels présentés.

u) Passifs éventuels

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

v) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs lignes d'activité ou région géographique principale et distincte et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat.

w) Concessions de services publics

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions de services publics, porte sur les accords de concessions de services publics dans lesquels :

- le concédant contrôle ou réglemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif et ;
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.
- En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :
 - soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie ;
 - soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

L'application d'IFRIC 12 au niveau du Groupe concerne les sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS qui ont réalisé des usines d'incinération d'ordures ménagères et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Dans la mesure où les contrats présentent des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel est reconnu comme un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum comme un actif incorporel.

- dans le cas de retraitement en actif financier, une part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance ;
- dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

NOTE 2 - Principales estimations

Le Groupe CNIM peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent les opérations liées aux contrats long-terme (marges à terminaison), l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur recouvrable des goodwill et l'évaluation des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables.

En matière d'estimation sur les contrats long terme, chaque contrat fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison et le résultat à l'avancement est calculé en fonction de ce résultat à terminaison.

En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, les provisions nécessaires.

Quant aux goodwill, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique selon la méthodologie décrite au paragraphe 1.2.7 et en présence d'indicateurs de perte de valeur.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

A. Variations de périmètre

Au cours de l'exercice, le Groupe a augmenté sa participation dans la société Babcock Wanson Maroc, le pourcentage de détention passant de 98,10 % à 99,86 %.

Les investissements dans les partenariats constitués avec les génies-civilistes (Lagan ou Clugston) ont été déconsolidés suite à leur qualification d'activités conjointes et non de « co-entreprises », sans incidence significative toutefois, la valeur d'équivalence de ces investissements étant quasi-nulle au 31 décembre 2013 (l'actif net de ces partenariats est nul par construction car ils sous-traitent la totalité de leurs activités aux partenaires et leur transfèrent par ce biais tous les risques associés).

B. Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2014

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement		
Babcock International	Belgique	100 %
CNIM Azerbaijan	Azerbaïdjan	100 %
CNIM CZ Sro	République Tchèque	100 %
CNIM ECS	Royaume-Uni	100 %
CNIM Engineers	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM Insertion	France	100 %
CNIM Netherlands BV	Pays-Bas	100 %
CNIM Netherlands Industrie	Pays-Bas	100 %
CNIM Ouest Armor	France	100 %
CNIM Centre France	France	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM Saoudi	Arabie Saoudite	98 %
CNIM Thiverval-Grignon	France	100 %
CNIM Terre Atlantique ⁽¹⁾	France	100 %
EKOMZ	Russie	70 %
LAB	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %
LAB Geodur UK ⁽¹⁾⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
LAB USA Holding ⁽¹⁾⁽²⁾	États-Unis	100 %
LAB Washington ⁽¹⁾⁽²⁾	États-Unis	100 %
MES Environmental	Royaume-Uni	100 %
CNIM La Collette	Royaume-Uni	100 %
CNIM UK	Royaume-Uni	100 %
CEB-Kogeban	France	100 %
CNIM Bahrain	Bahreïn	100 %
Secteur Innovation & Systèmes		
Babcock Wanson Maroc	Maroc	98,10 %
Bertin Corp	États-Unis	100 %
Bertin Pharma	France	100 %
Bertin Technologies	France	100 %
CNIM Canada	Canada	100 %
CNIM KFT	Hongrie	100 %
CNIM Hong Kong	Hong Kong	99,99 %
CNIM Singapore	Singapour	100 %
CNIM Transport Equipment	Chine	100 %
CNIM Transport Holding	France	100 %
CNIM Transport France	France	100 %
Verbalys	France	83,7 %
Vecsys	France	86,16 %
Vecsys Dataproduct	France	83,7 %

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Énergie		
Babcock Services	Maroc	100 %
Babcock Wanson	France	100 %
Babcock Wanson Caldeiras	Portugal	100 %
Babcock Wanson Espana	Espagne	100 %
Babcock Wanson Italiana	Italie	100 %
Babcock Wanson Holding	France	100 %
Babcock Wanson Tunisie	Tunisie	100 %
Babcock Wanson UK	Royaume-Uni	100 %
Babcock Wanson USA	États-Unis	100 %
CNIM Babcock Services	Algérie	100 %
CNIM Babcock Polska	Pologne	100 %
ELLO	France	100 %
Autres		
CNIM Industrie	France	100 %
9215-7775 Quebec	Canada	100 %
SCI du 35 rue de Bassano	France	100 %

C. Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2014

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement		
CCUAT	France	49,88 %
CSBC	Jersey	50 %
Dudley Waste Services Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
Hanford Waste Services Holding Ltd	Royaume-Uni	34,75 %
MES SELCHP	Royaume-Uni	50 %
SELCHP	Royaume-Uni	24,38 %
Wolverhampton Waste Services Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
CNIM Development	Luxembourg	50 %
Secteur Innovation & Systèmes		
Technoplus Industries	France	34,79 %

(1) Création au cours de l'exercice 2014

(2) Sociétés créées suite à l'acquisition du fonds de commerce et des projets en cours de la société suisse Géodur Recycling AG par LAB GmbH.

Toutes les sociétés mises en équivalence sont en contrôle conjoint à l'exception de Technoplus Industries, qui est en influence notable.

NOTE 4 - Évènements importants de la période

En juillet 2014, SOLUNI a pris le contrôle de CNIM par l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH. A l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014.

Dans le contexte de cette opération, un dividende exceptionnel de 30 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2014, a été mis en paiement le 16 septembre 2014.

NOTE 5 - Informations sectorielles (*)

Les informations sectorielles IFRS, revues par le principal décideur opérationnel, sont présentées ci-dessous.

(en milliers d'euros)

	Environnement		Innovation & Systèmes		Energie		Total	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	514 660	528 134	162 860	142 368	113 261	111 376	790 781	781 877
Résultat opérationnel	49 862	40 293	(5 242)	(767)	2 294	2 527	46 914	42 053
Résultat des entreprises mises en équivalence	3 554	4 671	115	51			3 669	4 722
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53 417	44 964	(5 127)	(716)	2 294	2 527	50 584	46 775

	Environnement		Innovation & Systèmes		Energie		Total	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations incorporelles	3 085	3 287	9 636	6 446	3 442	3 784	16 163	13 517
Goodwill	31 171	31 171	12 739	11 439	2 962	2 962	46 872	45 572
Immobilisations corporelles	6 998	6 175	41 948	44 857	21 617	20 582	70 563	71 614
Immobilisations financières	7 801	7 351	1 246	1 399	1 415	1 373	10 462	10 123

	31.12.2014				31.12.2013			
	France	Royaume-Uni	Reste du monde	Total	France	Royaume-Uni	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	256 982	377 090	156 709	790 781	253 257	353 267	175 354	781 878
Immobilisations incorporelles	14 020	25	2 118	16 163	11 174	19	2 324	13 517
Immobilisations corporelles	49 413	3 200	17 950	70 563	50 062	2 924	18 628	71 614
Immobilisations financières	9 174	348	940	10 462	8 384	452	1 287	10 123

(1) La répartition géographique du chiffre d'affaires est effectuée en fonction du lieu de réalisation des contrats.

(*) Les données comparatives sont présentées après reclassement de Babcock Wanson Maroc du Secteur Energie vers le Secteur Innovation & Systèmes.

NOTE 6 - Recherche & Développement

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Frais de R & D inscrits en charges ⁽¹⁾	8 630	5 978
Frais de R & D inscrits en immobilisations ⁽²⁾	3 804	4 901

(1) Incluant les amortissements sur les programmes de développements immobilisés.

(2) Cf. Note 11.

NOTE 7 – Autres produits (charges) non courants

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Badwill ⁽¹⁾	933	-
Résultat de cession du terrain de Babcock Wanson Maroc	-	2 705
Autres ⁽²⁾	(1 434)	(368)
Total résultat non courant	(501)	2 337

(1) Acquisition du fonds de commerce Johnson & Johnson Santé Beauté France (site de Martillac).

Suite à la comptabilisation des actifs à leur juste valeur, cette acquisition effectuée pour 1 euro symbolique a généré un badwill qui se décompose de la façon suivante :

Prix d'acquisition	<u>0</u>
Terrain	200
Construction	500
Matériels et outillage	724
Impôts différés	<u>(491)</u>
	933

Ce badwill s'explique par la volonté du Groupe Johnson & Johnson d'externaliser l'activité du site Martillac.

La valorisation des actifs, provisoire au 30 juin 2014 a été finalisée en fin d'année.

(2) Dont dépréciation de l'UGT Bertin de 1 million d'euros.

NOTE 8 – Résultat financier

A. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Produits financiers sur équivalents de trésorerie	329	442
Autres intérêts et produits assimilés	846	1 077
Total produits financiers	1 176	1 519
Intérêts et charges financiers	(820)	(592)
Autres	0	(179)
Total coût de la dette	(820)	(771)
Total coût de l'endettement financier net	356	748

B. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Gains de change	6 226	2 171
Pertes de change	(5 960)	(2 946)
Solde	266	(775)
Autres ⁽¹⁾	299	104
Total autres produits et charges financiers	565	(671)

(1) Produits de participation et dotations ou reprises de provision pour dépréciation d'actifs financiers.

NOTE 9 – Impôts

A. Ventilation impôts exigibles / différés

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts exigibles	(17 625)	(17 440)
Impôts différés	(1 866)	430
Total impôts	(19 490)	(17 010)

En 2014, le montant de l'impôt exigible comprend la taxe sur les dividendes pour le montant de 3 098 milliers d'euros et la CVAE pour 3 889 milliers d'euros.

B. Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge théorique

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat opérationnel	46 914	42 053
Résultat financier	921	77
Resultat avant impôt des sociétés consolidées	47 835	42 130
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France 34,43%	(16 470)	(14 505)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	1 152	(1 876)
Incidence des reports déficitaires	(1 075)	(57)
Impôt sans base ⁽¹⁾	(2 626)	(3 830)
Crédits d'impôt ⁽²⁾	4 005	3 508
Taxes non déductibles ⁽³⁾	(3 254)	(303)
Autres différences permanentes	(1 231)	(244)
Autres	9	297
Charge d'impôt effective	(19 490)	(17 010)
Taux effectif d'impôt	40,74%	40,37%

(1) Principalement CVAE.

(2) Effets des crédits d'impôts comptabilisés en résultat opérationnel et non taxés.

(3) Principalement taxe de 3% sur les dividendes.

C. Ventilation de l'impôt différé

a) Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)

	31.12.2014			31.12.2013
	-1an	+1an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	8 666	0	8 666	12 164
Provisions retraites	1 067	9 353	10 420	7 158
Activation des déficits	2 365		2 365	1 310
Autres	74	504	578	0
CVAE		925	925	935
TOTAL	12 172	10 782	22 954	21 567
Effet des compensations actifs/passifs par société	-	-	(8 178)	(6 355)
TOTAL Bilan	-	-	14 776	15 212

Le poste « Autres » inclut notamment les impôts différés actifs liés aux contrats de location - financement et aux retraitements d'homogénéité.

Pertes fiscales reportables : Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Le montant des économies potentielles d'impôt liées à des déficits non activés représente 11,9 millions d'euros.

b) Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)

	31.12.2014			31.12.2013
	-1an	+1an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	(233)	0	(233)	(33)
Décalage avancement-achèvement	(1 637)	-	(1 637)	(1 152)
Elimination marge interne	0	(4 406)	(4 406)	(5 014)
Provisions réglementées	0	(1 833)	(1 833)	(2 053)
Autres	(510)	(607)	(1 117)	(996)
TOTAL	(2 380)	(6 846)	(9 226)	(9 248)
Effet des compensations actifs/passifs par société	-	-	8 178	6 355
TOTAL Bilan	-	-	(1 048)	(2 893)

NOTE 10 - Résultat par action

Résultat de base par action

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	32 420	30 077
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 931 500	2 949 222
Résultat par action	11,1	10,2

Résultat dilué par action

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	32 420	30 077
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 931 500	2 949 222
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	2 931 500	2 949 222
Résultat dilué par action	11,1	10,2

(1) Nombre d'actions hors actions auto détenues (cf. Note 20.E).

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres dilutifs.

NOTE 11 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	Frais de développement	Concessions, brevets et licences	Autres immos. Incorporelles	Immobilisations incorporelles en-cours	2014	2013
Valeurs brutes au 01.01.2014	11 347	16 210	12 108	2 338	42 003	39 698
Acquisitions et augmentations	1 172	109	2 125	3 205	6 610	5 943
Cessions et diminutions		(55)	(23)		(78)	(3 609)
Transfert de postes	(49)	(6 675)	6 872	(219)	(72)	0
Ecart de conversion	0	145	66		210	(28)
Valeurs brutes au 31.12.2014	12 470	9 733	21 147	5 324	48 674	42 003
Amortissements au 01.01.2014	6 446	13 361	8 680	0	28 487	28 335
Dotations	2 221	194	1 526	0	3 941	3 649
Reprises	0	(55)	(23)	0	(78)	(3 472)
Transfert de postes	0	(4 897)	4 897	0	0	0
Ecart de conversion	0	110	51	0	161	(24)
Amortissements au 31.12.2014	8 666	8 712	15 131	0	32 510	28 487
Valeur comptable nette au 01.01.2014	4 901	2 849	3 428	2 338	13 516	11 363
Valeur comptable nette au 31.12.2014	3 804	1 020	6 016	5 324	16 164	13 516
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0
Dont reprise des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0

L'augmentation des immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement pour un montant de 3,2 millions d'euros (projets WindKeeper et Solaire).

NOTE 12 - Goodwill

A. Évolution de la valeur comptable

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Au 1er janvier (valeur nette)	45 572	45 572
Augmentation ⁽¹⁾	2 300	0
Dépréciation du goodwill ⁽²⁾	(1 000)	0
A la clôture (valeur nette)	46 872	45 572

(1) L'augmentation du goodwill concerne la Division CNIM Systèmes Industriels.

Le prix d'acquisition de l'activité « groupes de refroidissement et pompes à chaleur à absorption de la société INVEN » en date du 2 juin 2014, s'élève à 2 300 milliers d'euros (dont 800 milliers d'euros payés à date) et inclut la valorisation d'une clause d'earn-out liée à des objectifs de chiffre d'affaires pour 1 200 milliers d'euros.

Le goodwill constitue le seul actif identifié à ce jour au sens de la norme IFRS3. Il correspond à la capacité de répondre à des contrats clés en mains intégrant les équipements concernés.

(2) Le goodwill de l'UGT Bertin a été déprécié de 1 000 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Ventilation par UGT

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UGT Environnement	31 171	0	31 171
Secteur Environnement	31 171	0	31 171
UGT Bertin	11 439	1 000	10 439
UGT CNIM Systèmes Industriels (CSI)	2 300	0	2 300
Secteur Innovation & Systèmes	13 739	1 000	12 739
UGT Babcock Wanson	3 962	1 000	2 962
UGT CNIM Babcock Services (CBS)	0	0	0
Secteur Energie	3 962	1 000	2 962
TOTAL	48 872	2 000	46 872

B. Test de perte de valeur

Les méthodes d'établissement des tests de perte de valeur et de détermination des hypothèses sont décrites en Note 1.B. g.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité de chacune des UGT sont les suivantes :

- coût moyen pondéré du capital de 10 % ;
- taux de croissance à l'infini de 2 %.

Pour les UGT des Secteurs Environnement et de Babcock Wanson, aucune dépréciation de goodwill ne serait à constater dans le cas d'un calcul de valeur d'utilité réalisé en utilisant soit :

- un taux d'actualisation augmenté de 1 bp ;
- un taux de croissance à l'infini de 0 ;
- un résultat prévisionnel normatif en année 5 baissé de 15 %.

Les tests de perte de valeur ont conduit à une dépréciation de 1 million d'euros du goodwill de l'UGT Bertin.

Un taux d'actualisation augmenté de 0,25% ou un taux de croissance baissé de 0,25% génèrerait une dépréciation complémentaire de respectivement 1,3 million d'euros ou 1,7 million d'euros.

NOTE 13 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Mat outillage	Autres immos corporelles	Immos.corp.en cours et avances et acomptes	2014	2013
Valeurs brutes au 01.01.2014	13 523	61 530	78 960	27 809	11 770	193 593	187 373
Acquisitions et augmentations	200	1 705	3 987	1 844	2 102	9 839	17 309
Cessions et diminutions	0	(686)	(1 098)	(437)	(1)	(2 223)	(10 731)
Transfert de postes	0	4 745	5 503	727	(10 903)	72	0
Ecart de conversion	212	606	765	101	27	1 711	(359)
Valeurs brutes au 31.12.2014	13 935	67 900	88 117	30 044	2 995	202 991	193 593
Amortissements au 01.01.2014	377	44 029	57 211	20 360	1	121 979	121 225
Reclassement en activité poursuivie	0	0	0	0	0	0	0
Dotations	3	2 087	6 757	2 401	0	11 248	9 552
Reprises	0	(445)	(905)	(332)	(1)	(1 683)	(8 639)
Transfert de postes	0	(146)	123	24	0	0	0
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	0	0
Ecart de conversion	0	245	568	71	(0)	884	(160)
Amortissements au 31.12.2014	380	45 770	63 754	22 524	(0)	132 428	121 979
Valeur comptable nette au 01.01.2014	13 146	17 501	21 749	7 449	11 770	71 614	66 148
Valeur comptable nette au 31.12.2014	13 555	22 130	24 363	7 520	2 995	70 563	71 614
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0
Reprises des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0

Les investissements de 2014 comprennent les immobilisations liées au rachat des activités de Johnson & Johnson Santé Beauté France du site de Martillac pour 1 424 milliers d'euros, sans effet de trésorerie (cf. Note 7).

NOTE 14 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Valeurs brutes	35 750	38 965
Dépréciations	(25 287)	(28 841)
Valeur comptable nette	10 462	10 123

(en milliers d'euros)

	31.12.2014				31.12.2013
	Titres	% direct ou indirect	Comptes courants d'actionnaires sans échéance définie	Total	Total
S.M.A	63	3%	-	63	63
Vecsys Research	804	20,00%	-	804	804
Foster Wheeler Fakop	890	8,41%	-	890	890
CEB-Kogeban	1 867	10,87%	1 473	3 339	3 334
Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons	613	7%	2 447	3 060	3 060
Autres ⁽¹⁾	645	-	-	645	7
Total actifs financiers disponibles à la vente	4 879	-	3 920	8 799	8 157
Prêts	30	-	-	30	32
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)	1 633	-	-	1 633	1 934
Total	6 542	-	3 920	10 462	10 123

(1) Dont placement à + d'un an de MESE 0,5 million d'euros.

NOTE 15 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

A. Évolution

(en milliers d'euros)

	2014	2013
Au 01.01.2014	50 591	51 820
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3 669	4 722
Différence de conversion	1 831	(417)
Distribution	(3 217)	(2 998)
Variation de périmètre	7	(196)
Dépréciation des participations ⁽¹⁾	-	(500)
Réserve recyclable	162	(795)
Autres ⁽²⁾	(762)	(1 045)
Au 31.12.2014	52 280	50 591

(1) Dépréciation des titres Technoplus Industries.

(2) Dont variation du prêt participatif assimilé à des titres de CNIM Development chez CNIM Netherlands.

B. Chiffre d'affaires – Résultat

(en milliers d'euros)

Détail des participations dans les entreprises mises en équivalence	31.12.2014					31.12.2013				
	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote part	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote part
CNIM Développement ⁽¹⁾	29 769	0	3 583	50,00%	1 792	29 638	3 019	3 084	50,00%	1 542
CCUAT	61	(30)	(62)	49,88%	(31)	92	238	(194)	49,88%	(97)
CSBC	9	0	(9)	50,00%	(5)	13	65	56	50,00%	28
DWS	3 013	11 134	(122)	33,33%	(41)	2 854	10 384	233	33,33%	78
HWS Holding Ltd	6 993	19 483	(99)	34,75%	(34)	6 350	17 645	2 023	34,75%	703
MES SELCHP	3 763	0	(7)	50,00%	(4)	603	0	(4)	50,00%	(2)
SELCHP	899	47 111	7 780	24,38%	1 896	3 564	44 161	8 725	24,38%	2 127
Technoplus Industrie	4 796	14 693	329	34,79%	115	4 681	16 723	145	34,79%	50
WWS Ltd	2 977	11 442	(59)	33,33%	(20)	2 801	11 624	891	33,33%	297
Autres ⁽²⁾	-	-	-	-	-	(6)	442 816	(9)	50,00%	(4)
Total	52 280	-	-	-	3 669	50 591	-	-	-	4 722

(1) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

(2) CNIM Lagan Cardiff, CNIM Lagan Suffolk, CNIM Staffordshire, CNIM Oxfordshire, CNIM Lincolnshire, CNIM Clugston Leeds, CNIM Clugston Shropshire, CNIM Clugston Ridham, CNIM Lagan South London : joint-ventures constituées pour réaliser des contrats d'usines de valorisation des déchets, en partenariat avec un génie-civiliste, sociétés déconsolidées en 2014 (cf. Note 1.A).

C. Bilan – Endettement

(en milliers d'euros)

Détail des participations dans les entreprises mises en équivalence	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Total bilan 100%	Dettes financières 100%	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Total bilan 100%	Dettes financières 100%
CNIM Développement ⁽¹⁾	29 769	67 020	46 365	29 638	63 969	40 946
CCUAT	61	1 196	0	92	1 402	0
CSBC	9	1 906	26	13	4 125	24
Dudley Waste Services Ltd	3 013	14 859	14 511	2 854	16 396	15 414
Handford Waste Services Holding Ltd	6 993	41 683	31 283	6 350	49 258	35 978
MES SELCHP	3 763	7 781	0	603	1 374	0
SELCHP	899	69 960	42 945	3 564	75 401	43 086
Technoplus Industrie	4 796	26 048	3	4 681	26 168	0
Wolverhampton Waste Services Ltd	2 977	15 473	15 422	2 801	17 034	16 739
Autres	0	0	0	(6)	32 121	0
Total	52 280	-	-	50 591	-	-

(1) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

NOTE 16 - Stocks

(en milliers d'euros)

	Matières premières	Marchandises	Produits finis	En-cours de production	Total
Valeurs brutes au 31.12.2013	22 188	1 507	5 198	6 642	35 536
Dépréciations au 31.12.2013	8 260	202	533	493	9 488
Valeur comptable nette au 31.12.2013	13 928	1 305	4 665	6 149	26 048
Valeurs brutes au 31.12.2014	22 039	1 926	4 578	17 388	45 931
Dépréciations au 31.12.2014	6 242	347	344	394	7 327
Valeur comptable nette au 31.12.2014	15 797	1 579	4 233	16 995	38 604

NOTE 17 - Clients et autres débiteurs

Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients non échues	129 963	103 784
Créances clients échues :	-	-
à - d'un mois	14 093	26 311
de 1 à 3 mois	13 987	23 294
de 3 à 6 mois	5 519	5 061
de 6 à 12 mois	1 702	5 595
de + d'1 an	24 798	20 368
Créances clients brutes	190 062	184 412
Dépréciation	(7 062)	(9 235)
Créances clients nettes	183 000	175 177
Factures à établir	40 660	29 352
Clients et comptes rattachés	223 660	204 529
Produits à recevoir sur affaires en cours	84 522	73 803
S/TOTAL	308 182	278 332

Les créances échues depuis plus de six mois et non provisionnées correspondent principalement à des soldes de contrat dont le paiement est lié à la réalisation de travaux supplémentaires pris en compte dans les provisions pour charges sur affaires.

Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)

Autres créances d'exploitation	31.12.2014	31.12.2013
Personnel et comptes rattachés	537	643
État et autres collectivités publiques ⁽¹⁾	51 128	60 398
Débiteurs divers	3 295	22 700
Dérivés	789	952
Dépréciation autres créances ⁽¹⁾	(457)	(19 388)
S/TOTAL	55 292	65 306
Charges constatées d'avance	9 280	8 030
TOTAL DES CREANCES	372 754	351 668

(1) Les comptes courants des sociétés Curtis Canada et Curtis US pour 16 674 milliers d'euros, classés en débiteurs divers et dépréciés ont été repris suite à la liquidation des sociétés.

NOTE 18 - Contrats de construction

(en milliers d'euros)

Au 31.12.2014	Contrats de construction	Autres	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	594 520	196 261	790 781
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽²⁾	6 114	2 637	8 751
Retenues de garantie ⁽³⁾	17 346	-	17 346
Produits à recevoir ⁽⁴⁾	60 178	24 344	84 522
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	151 906	26 701	178 607
Provisions pour pertes à terminaison	8 167	-	8 167

Au 31.12.2013	Contrats de construction	Autres	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	626 733	155 144	781 877
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽²⁾	12 276	2 634	14 910
Retenues de garantie ⁽³⁾	29 444	-	29 444
Produits à recevoir ⁽⁴⁾	58 007	15 796	73 803
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	196 287	26 300	222 587
Provisions pour pertes à terminaison	9 649	-	9 649

(1) Pour les contrats non réceptionnés, le chiffre d'affaires est dégagé à l'avancement.

(2) Acomptes Clients.

(3) Facturations intermédiaires, payables sous réserve de réalisation de conditions contractuelles.

(4) Chiffre d'affaires cumulé dégagé à l'avancement sur les affaires non livrées, moins les facturations intermédiaires : montant actif lorsqu'il est positif, passif lorsqu'il est négatif, uniquement sur les contrats de construction.

NOTE 19 - Instruments financiers

Actifs financiers

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.2014	31.12.2013
Actifs disponibles à la vente	14	8 799	8 157
Prêts et créances au coût amorti			
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, prêts)	14	1 662	1 966
Clients et comptes rattachés		223 660	204 529
Produits à recevoir sur affaires en cours	18	84 522	73 803
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Trésorerie		29 482	88 856
Equivalents de trésorerie		79 789	112 920
Dérivés (ventes à terme)		789	952
Total actifs financiers		428 702	491 183

Equivalents de trésorerie

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte et en prenant un risque de contrepartie minimal.

La société-mère CNIM centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

La meilleure estimation disponible de la juste valeur des actifs financiers correspond à la valeur comptable.

Passifs financiers

	Note	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts et dettes financières	21	5 585	6 743
Dérivés non courants (ventes à terme)		(0)	560
Dérivés courants (ventes à terme)		957	-
Fournisseurs		150 909	155 599
Autres passifs financiers courants	21	31 545	9 105
Total passifs financiers		188 996	172 006

Le Groupe ne détient aucun instrument financier significatif de catégorie 3.

NOTE 20 - Capitaux propres

A. Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

B. Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

C. Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

Au 31 décembre 2014, il y avait 1 363 035 titres inscrits au nominatif avec droit de vote double.

D. Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5 % en capital et en droit de vote.

E. Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 21 mai 2014, la Société a reconduit un contrat d'animation de cours auprès d'Exane. L'autocontrôle a évolué comme suit en 2014 :

	CNIM	BWH	Exane	Total
Nombre d'actions au 01.01.2014	54 081	20 087	5 934	80 102
Nombre d'actions achetées en 2014	71 451	-	14 332	85 783
Cours moyen des achats	75,1	-	95,88	78,57
Nombre d'actions vendues en 2014	-	-	13 728	13 728
Cours moyen des ventes	-	-	97,63	97,63
Nombre d'actions auto-détenues au 31.12.2014	125 532	20 087	6 538	152 157
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	-	-	-	96 610
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	-	-	-	2 931 500
Nombre total d'actions	-	-	-	3 028 110

F. Dividendes proposés

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2015 est de 5,35 euros par action.

Le Groupe a procédé en 2014 aux distributions suivantes :

- dividende de 5 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2014 et mis en paiement le 2 juillet 2014 ;
- dividende exceptionnel de 30 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2014, et mis en paiement le 16 septembre 2014.

NOTE 21 - Emprunts et dettes financières

A. Ventilation par nature, échéance, devise

(en milliers d'euros)

	31.12.2014				31.12.2013
	- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emprunt et dettes/établissements de crédit	2 617	2 417	-	5 034	6 192
Autres dettes financières	551	-	-	551	551
Dérivés instruments financiers	-	-	-	0	560
Passif financier non courant	3 168	2 417	0	5 585	7 303
Concours bancaires courants	2 694	-	-	2 694	5 979
Autres emprunts et dettes financières	28 851	-	-	28 851	3 126
Passif financier courant	31 545	0	0	31 545	9 105
TOTAL	34 713	2 417	0	37 130	16 407

Emprunts et dettes financières	31.12.2014	Euros	Devises	31.12.2013
Moins d'un an	34 713	34 176	537	10 887
De un à cinq ans	2 417	2 417	-	5 320
Plus de cinq ans	0	0	-	200
TOTAL	37 130	36 593	537	16 407

Détail des montants en devises

Devises	Contre-valeur en milliers d'euros	
Dirhams marocains	MAD	537

B. Passif financier non courant

(en milliers d'euros)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant des lignes	Montant initial du crédit	Date de début	Durée	Devise	Taux	Montant au 31.12.2014	
<u>CNIM</u>	Crédit moyen terme 2014							
	(multi-devises)	120 000	-	12-2014	6 ans	Euros	-	0
	Autre crédit moyen terme	-	3 200	10-2011	5 ans	Euros	Taux fixe	1 175
		-	3 000	04-2013	5 ans	Euros	Taux variable sur Euribor	2 600
<u>Bertin Technologies</u>		-	2 500	03-2011	5 ans	Euros		625
<u>Bertin Pharma</u>		-	215	09-2010	5 ans	Euros	Taux fixe	46
	Retraitement des crédits-baux	-	-	-	-	-	-	588
Emprunts auprès des établissements de crédits								5 034
Autres dettes financières								551
Passif financier non courant								5 585

Le crédit moyen terme 2014 est soumis à un covenant lié aux comptes consolidés qui est respecté à la clôture de l'exercice : endettement net rapporté à l'EBITDA inférieur ou égal à 2,5.

C. Passif financier courant

(en milliers d'euros)

Emprunts auprès des établissements de crédit < 1 an (*)	11 271
Dépôts et cautionnements	15
Avances remboursables	4 354
Dettes sur créances cédées	13 211
Concours bancaires courants	2 694
Passif financier courant	31 545

(*) CNIM Singapour.

NOTE 22 - Provisions (hors engagements de retraites et avantages assimilés)

(en milliers d'euros)

	Prov. au 31.12.2013	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Ecart de conversion	Transfert de poste	Prov. au 31.12.2014
Provisions pour litiges	14 915	1 747	(7 295)	(380)	3	30	9 019
Provisions pour perte à terminaison	9 649	1 479	(2 998)	(37)	74	(0)	8 166
Autres provisions pour risques	7 666	16 563	(2 032)	(810)	152	515	22 055
Autres provisions pour charges	371	61	(125)	(8)	(1)	(29)	269
Total provisions non courantes	32 600	19 850	(12 450)	(1 235)	229	516	39 509
Provisions pour garantie	17 440	20 642	(1 842)	(3 171)	110	(114)	33 065
Charges sur affaires livrées	19 074	24 455	(6 050)	(5 603)	238	(162)	31 953
Total provisions courantes	36 514	45 097	(7 891)	(8 774)	349	(276)	65 017
Total provisions	69 114	64 947	(20 341)	(10 009)	577	240	104 526

- **Provisions pour perte à terminaison**

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en "provisions pour perte à terminaison".

- **Autres provisions pour risques**

Les « autres provisions pour risques » incluent essentiellement les provisions pour pénalités et claims clients.

Le résultat de CNIM Systèmes Industriels a été pénalisé en 2014 par une provision spécifique relative à un contrat de fourniture d'équipements à un client français, titulaire du contrat principal d'exportation de ces équipements. L'exportation est soumise à autorisation des pouvoirs publics. Les incertitudes sur le déroulement de ce contrat – le contrat principal n'ayant pas bénéficié d'autorisation d'exportation pour des équipements livrables en Octobre 2014 - sont fortes à la date d'arrêté des comptes 2014. L'évolution de la situation pourrait conduire à une variabilité du résultat sur ce contrat en 2015.

- **Provisions pour garantie**

Les provisions pour garantie sont constituées soit par une analyse des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

- **Provisions pour charges sur affaires livrées**

Lorsqu'un contrat est livré et réceptionné par le client, les dépenses afférentes restant à encourir sont comptabilisées en provision pour charges sur affaires livrées.

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont consommées les douze mois qui suivent la livraison.

NOTE 23 - Engagements de retraite et avantages assimilés

(en milliers d'euros)

	Provision au 31.12.2013	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Recyclage en réserves	Ecart de conversion	Provision au 31.12.2014
Provisions pour médailles du travail	470	111	0			581
Provisions pour engagements de retraites						
Régimes sans contrat de gestion d'actifs	16 682	1 383	(874)	4 108		21 299
Régimes avec contrat de gestion d'actifs	9 448	168	(386)	3 417	203	12 850
Total	26 600	1 662	(1 260)	7 525	203	34 730

A. Engagements de retraite

a) Description des régimes de retraites en vigueur dans le Groupe

Les régimes en vigueur sont les suivants :

- **En France**

- un régime d'indemnités de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction du nombre d'années de service et du salaire au moment du départ en retraite ;
- un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, pour les dirigeants en position cadre hors classe. Les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement pour le Groupe et aucune provision n'est constituée ;
- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après soixante ans. L'engagement est provisionné.

- **En Italie**

- un régime d'indemnité de départ prévoyant le versement d'un capital calculé en fonction du salaire et de l'ancienneté. À la suite des modifications de législation en 2007, ce régime a été transformé en régimes à cotisations définies. La provision qui demeure dans les comptes est relative aux droits générés avant la modification du régime.

- **Au Royaume-Uni**

Les salariés bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies.

(en milliers d'euros)

	31/12/2014		31/12/2013	
	Régimes sans contrat de gestion d'actifs	Régimes avec contrat de gestion d'actifs	Régimes sans contrat de gestion d'actifs	Régimes avec contrat de gestion d'actifs
Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante				
Valeur de l'engagement	21 299	27 876	16 682	23 153
Juste valeur des actifs	0	(15 025)		(13 705)
Passif comptabilisé en fin de période	21 299	12 851	16 682	9 448
Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci- après :				
Valeur de l'engagement au début de l'exercice	16 682	23 153	16 222	20 944
Ecart de conversion	0	1 216	0	(293)
Droits de l'année	1 644	766	1 545	630
Actualisation	505	960	501	794
Cotisations salariés	0	65	0	58
Prestations versées	(1 641)	(1 998)	(1 439)	(506)
Pertes et gains actuariels	4 108	3 714	(148)	1 528
Valeur de l'engagement à la fin de l'exercice	21 299	27 876	16 682	23 153
Le tableau ci-joint indique les variations des actifs du régime au cours de l'exercice				
Valeur des actifs au début de l'exercice	0	13 705	0	11 805
Ecart de conversion	0	958	0	(218)
Rendement attendu des actifs de couverture	0	615	0	463
Cotisations employeurs	0	1 214	0	846
Cotisations salariés	0	65	0	58
Liquidation de régime-prestations versées	0	(1 705)	0	(506)
Frais administratifs		(58)	0	(72)
Pertes et gains actuariels	0	232	0	1 330
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	0	15 025	0	13 705
Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants				
Droits de l'année	1 644	766	1 545	630
Actualisation	505	960	501	794
Rendement des actifs	0	(615)	0	(461)
Frais administratifs	0	58	0	72
Effet liquidation	0	0	0	0
Charge de l'exercice	2 149	1 170	2 047	1 034

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant des provisions, au titre des régimes de retraite du Groupe sont les suivantes :

	31/12/2014		31/12/2013	
	En France	Au Royaume-Uni	En France	Au Royaume-Uni
Taux d'actualisation	2,0%	3,4%	3,0%	4,4%
Augmentation future des salaires hors inflation	1,0%	0,0%	1,0%	0,0%
Taux d'inflation	2,0%	2,2%	2,0%	2,8%
Table de mortalité	Table INSEE TGH05- TGF05	S1PMA/S1PFA, CMI 2012 ⁽¹⁾	Table INSEE TH-TF00-02 (décès)	PCMA00/PCFA00

⁽¹⁾ Avec des taux à long terme d'amélioration de l'espérance de vie de 1,5% pour les hommes et 1% pour les femmes.

c) Ventilation des actifs de régimes

Les principales catégories d'actif et leur taux de rendement attendu sont les suivants :

	Ventilation	
	31/12/2014	31/12/2013
Actions	64%	64%
Obligations	14%	16%
Emprunts d'États	17%	15%
Autres	5%	5%
Total	100%	100%

B. Engagements médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2014 s'élève à 581 milliers d'euros.

Le calcul de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2014 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TGH-TGF 2005), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 2%.

C. Droits Individuels de Formation

Les Droits Individuels de Formation non pris par les salariés des sociétés françaises du Groupe représentent, au 31 décembre 2014, 172 714 heures.

NOTE 24 – Contrats de location

A. Contrats de location financement

Les immobilisations prises en contrat de crédit-bail ou contrat de location financement s'apparentant à un achat assorti d'un crédit sont capitalisées comme des acquisitions.

Les montants concernés par ces retraitements sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations brutes	9 102	9 102
Amortissements	(7 403)	(7 026)
Immobilisations nettes	1 700	2 076
Redevances	175	308
Frais financiers	(29)	(32)
Dotations aux amortissements	(376)	(494)
Impact net	(230)	(218)

31.12.2014	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Matériel et outillage	57	-	-	-	-
Matériel informatique	118	588	102	486	-
TOTAL	175	588	102	486	0

31.12.2013	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Matériel et outillage	152	145	101	44	0
Matériel informatique	156	690	102	588	0
TOTAL	308	835	203	632	0

B. Contrats de location simple

(en milliers d'euros)

31.12.2014	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	2 741	7 625	2 607	5 018	0
Matériel et outillage	0	0	0	0	0
Matériel Informatique	18	79	18	61	0
Matériel de transport	1 283	1 799	865	935	0
Matériel et mobilier de bureaux	196	563	212	351	0
TOTAL	4 374	10 547	3 837	6 710	0

31.12.2013	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	2 003	6 898	2 350	4 548	0
Matériel et outillage	0	0	0	0	0
Matériel Informatique	24	31	15	15	0
Matériel de transport	922	1 669	783	885	0
Matériel et mobilier de bureaux	145	344	112	232	0
TOTAL	3 095	8 941	3 261	5 680	0

NOTE 25 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Engagements donnés :		
Cautions bancaires de marchés	445 303	404 920
Autres avals, cautions et garanties donnés à des établissements financiers	0	0
Engagements reçus :		
Cautions reçues des fournisseurs	129 404	194 682

NOTE 26 – Passifs éventuels

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2014.

NOTE 27 – Parties liées

(en milliers d'euros)

1) Ventes de biens et de services	31.12.2014	31.12.2013
* Entreprises associées	24 578	22 687

2) Achats de biens et de services		
* Entreprises associées	2 896	2 140
* Autres	-	-
Martin GmbH	19 431	8 858

3) Créances et dettes d'exploitation		
*Créances sur les parties liées		
Entreprises associées	2 069	2 390
*Dettes envers les parties liées		
Entreprises associées	369	552
Martin GmbH	11 212	2 097

4) Prêts consentis		
Entreprises associées	32 277	30 156

5) Dirigeants	Organes de Direction			
	2014		2013	
	Directoire	Conseil de Surveillance	Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	-	-	-	-
Engagements de retraite	-	-	-	-
Avances et Crédits alloués	-	-	-	-
Rémunérations allouées	2 610	674	2 205	648

Tous les membres en position cadre hors classe bénéficient à ce titre, après 60 ans, d'un complément retraite à prestations définies.

Les dirigeants n'ont pas de stock-options.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales de marché.

NOTE 28 - Risques

A. Risques financiers

a) Risque de change

- **Risque de change opérationnel**

Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offre correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie nationale. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

Mesures de gestion

Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère.

Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Coface) ou par des instruments financiers dérivés optionnels.

Pour chaque contrat enregistré en commande, l'exposition résiduelle au risque de change, déterminée par devise, est couverte par l'utilisation de contrats à terme. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains.

Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de la filiale ou du Secteur concerné.

Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi individuel des expositions résiduelles au risque de change, conformément aux procédures internes au Groupe.

- **Risque de change financier**

Au 31 décembre 2014, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

- **Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger**

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe est peu exposé à ce risque compte tenu, au 31 décembre 2014, du poids prépondérant, dans les capitaux propres consolidés, des filiales consolidées en 2014 dont la devise fonctionnelle est l'euro.

b) Risque de taux

• *Endettement*

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable et non couvert au moyen de swap de taux échangeant un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe représente un montant non significatif au 31 décembre 2014 (cf. Note 21.B).

• *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

B. Risque de contrepartie

a) Exposition

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie :

- dans le cadre de ses activités opérationnelles :
 - risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
 - risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;
- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

b) Mesures de gestion

• *Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients*

Selon l'évaluation du risque géopolitique, les contrats clés en main réalisés auprès d'acheteurs publics peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque de rupture du contrat commercial susceptible d'intervenir entre l'acceptation d'une commande et sa livraison (« risque de fabrication ») ;
- le risque de non-paiement des derniers termes de paiement une fois la livraison réalisée ;
- le risque d'appel abusif des cautions.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- le Groupe procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux en phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :
 - la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;

- la négociation des termes de paiement ;
- l'obtention de garanties maison-mère des clients.

Certaines filiales du Groupe disposent de contrats d'assurance-crédit classiques leur permettant d'être indemnisées des pertes subies en cas de non-paiement de leurs créances commerciales.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

- **Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs**

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

- **Risque de contrepartie liée aux activités de placement de trésorerie et de couverture**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des banques et établissements financiers de premier rang.

C. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2014 :

- la trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie nette de l'endettement financier) s'élève à 72,2 millions d'euros contre 186 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme non utilisée de 120 millions d'euros. Compte tenu d'une trésorerie brute de 109,3 millions d'euros, le niveau de liquidités ressort à 229,3 millions d'euros (contre 321,8 millions au 31 décembre 2013) ;
- enfin et comme mentionné en Note 21.B, le crédit moyen terme cité ci-dessus est soumis à une clause de défaut (« covenants ») liée aux comptes consolidés qui est respectée à la clôture de l'exercice.

NOTE 29 - Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	Deloitte				PWC			
	2014 Montant	%	2013 Montant	%	2014 Montant	%	2013 Montant	%

Audit :

- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :

CNIM	174	38%	180	40%	163	42%	161	44%
Filiales consolidées	248	54%	243	54%	183	47%	174	48%
Total	422	92%	423	95%	346	89%	334	92%

- Missions accessoires :

CNIM	9	2%	11	2%	30	8%	16	4%
Filiales consolidées	24	5%	9	2%	2	1%	5	1%
Total	33	7%	20	4%	32	8%	20	6%
Total Audit	455	99%	443	99%	378	97%	355	97%

Autres prestations :

• Juridique, Fiscal, Social	3	1%	4	1%	11	3%	10	3%
Total autres prestations	3	1%	4	1%	11	3%	10	3%
Total	458	100%	447	100%	389	100%	364	100%

NOTE 30 - Evènements postérieurs à la date de clôture

Bertin Technologies, filiale de CNIM, a acquis début janvier 2015, le groupe SAPHYMO pour renforcer son pôle de produits et de systèmes d'instrumentation.

L'allocation du prix d'acquisition de 750 milliers d'euros afin de déterminer le goodwill est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes.

V.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2014^(RFA)

V.2.1 BILAN

V.2.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTES	31/12/14			NET 31/12/2013
		BRUT	Amort. & Prov.	NET	
ACTIF NON COURANT					
Immobilisations Incorporelles	4	47 795	16 606	31 189	26 425
Terrains		2 955	380	2 575	2 578
Constructions		39 439	28 557	10 882	6 484
Instal. Techniques. Mat. & Outil. Industriel		45 960	30 033	15 927	13 272
Autres		11 169	7 896	3 273	2 987
Immobilisations Corporelles en cours		968	-	968	10 585
S/Total Immobilisations corporelles	5	100 491	66 866	33 625	35 906
Immobilisations financières					
Participations non consolidées		156 427	44 950	111 477	110 403
Créances rattachées à des participations		12 817	2 031	10 786	19 626
Autres immobilisations		19 191	5 860	13 330	8 235
S/Total Immobilisations financières	6	188 435	52 841	135 594	138 264
Total actif immobilisé		336 721	136 313	200 408	200 595
Stocks et encours		18 664	3 863	14 800	4 487
Avances et acomptes versés s/commandes		2 747	15	2 732	5 207
Créances d'exploitation :					
Clients & comptes rattachés	7	200 618	2 278	198 340	173 775
Autres créances		119 022	23 375	95 647	106 185
Valeurs mobilières de placement	8	77 698	44	77 654	107 940
Disponibilités		5 819	-	5 819	32 610
Charges constatées d'avance	9	24 102	-	24 102	34 845
Total actif circulant		448 669	29 576	419 094	465 049
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	1 302	0	1 302	579
Ecart de conversion actif	15	1 592	-	1 592	1 034
TOTAL GENERAL		788 284	165 888	622 395	667 257

V.2.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)

PASSIF	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		23 090	91 614
Résultat Net		23 621	35 359
Provisions réglementées	11	7 786	9 381
Capitaux propres	10	68 395	150 253
Provision pour risques et charges	12	60 940	42 862
Dettes financières			
Emprunts & Dettes / Ets de Crédit	13	10 884	4 954
Emprunts & Dettes Financières divers	13	157 169	117 415
Total dettes financières		168 053	122 369
Avances et acomptes reçus s/commandes		4 908	11 316
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs	13	136 962	123 432
Dettes Fiscales et Sociales	13	63 301	43 674
Total dettes d'exploitation		200 263	167 106
Autres dettes	13	1 423	5 294
Total dettes		206 594	183 716
Produits constatés d'avance	14	115 864	166 730
Ecart de conversion passif	15	2 550	1 327
TOTAL GENERAL		622 395	667 257

V.2.2 COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Chiffre d'affaires	17	541 507	551 933
Production immobilisée		3 497	2 217
Production stockée		10 007	3 254
Subventions d'Exploitation		29	33
Reprises d'amortissements et provisions		26 097	13 171
Transfert de charges	17	2 557	1 694
Autres produits courants		1 273	2 867
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		584 967	575 169
CHARGES D'EXPLOITATION:			
Achats et variation de stocks		(356 973)	(376 045)
Autres charges externes		(52 542)	(51 381)
Impôts, taxes et assimilés		(7 842)	(6 708)
Charges de personnel :			
Salaires et traitements		(59 852)	(59 691)
Charges sociales		(26 298)	(26 459)
Dotations aux amortissements		(9 127)	(7 806)
Dotations aux provisions		(41 986)	(19 744)
Autres charges courantes		(13 532)	(4 766)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(568 152)	(552 600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 815	22 569
PRODUITS FINANCIERS:			
Sur valeurs mobilières		402	462
Sur prêts et créances et autres produits financiers		1 549	1 497
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges		7 470	4 856
Gains de change		1 174	542
Produits de participation		10 871	14 148
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		21 467	21 505
CHARGES FINANCIERES:			
Dotations aux Amortissements & Provisions		(11 262)	(5 781)
Intérêts & Charges Financières		(917)	(642)
Pertes de change		(1 473)	(287)
TOTAL CHARGES FINANCIERES		(13 652)	(6 710)
RESULTAT FINANCIER	18	7 815	14 795
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		24 630	37 364
Produits exceptionnels		32 700	5 540
Charges exceptionnelles		(31 167)	(4 059)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20	1 534	1 481
Participation		(285)	(402)
Impôts sur les bénéfices	21	(2 257)	(3 083)
RESULTAT NET COMPTABLE		23 621	35 359

V.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	23 621	35 359
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Elimination des amortissements et provisions	29 400	7 481
Elimination des plus ou moins values de cession	406	1 963
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-	-
Capacité d'autofinancement	53 427	44 803
<u>Incidence de la variation du BFR lié à l'activité</u>		
Stocks et en cours	(10 313)	(3 229)
Avances et acomptes versés	2 475	(4 229)
Variation des clients et comptes rattachés	(24 565)	63 153
Autres créances et comptes de régularisation	17 334	(17 406)
Avances et acomptes reçus	(6 408)	(13 840)
Variation des dettes d'exploitation	31 061	(11 500)
Variation des autres dettes	(41 098)	(5 646)
Total	(31 515)	7 303
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	21 912	52 106
Acquisition d'immobilisations	(12 764)	(16 289)
Acquisitions d'actions propres	-	-
Variations des prêts aux filiales	10 397	(10 397)
Cession d'immobilisations	-	904
Cessions d'actions propres	-	-
Incidence des restructurations (augmentation de capital)	(4 586)	0
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	(6 953)	(25 782)
Dividendes versés	(103 883)	(10 088)
Augmentation (réduction) de capital	-	-
Subventions d'investissements	0	1 534
Emissions d'emprunts	8 161	4 203
Remboursements d'emprunts	(1 270)	(857)
Cessions (acq.) d'actions propres	(5 366)	-
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(102 358)	(5 208)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C	(87 399)	21 115
Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et actions propres	77 698	107 944
Disponibilités	5 819	32 610
Concours bancaires courants	(648)	(140)
Comptes courants filiales	(62 421)	(32 566)
	20 448	107 848
VARIATION DE TRESORERIE	(87 399)	21 115

NOTE 1 - Appartenance à un périmètre de consolidation

CNIM SA est la société-mère du Groupe CNIM.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au PCG 1999, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

A. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

a) Immobilisations incorporelles

	Durée
R&D immobilisée	5 ans
Concessions, Brevets, Licences	Entre 5 et 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Les durées retenues pour l'amortissement des concessions brevets et licences sont inférieures à leurs durées de protection juridique.

Les fonds de commerce ne concernent que des fonds achetés et ne donnent pas lieu à amortissement. Ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition et dépréciés quand leur valeur d'utilité (déterminée sur la base des cash flows futurs actualisés associés au fonds), devient inférieure à leur valeur historique.

b) Immobilisations corporelles

- **Valorisation**

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

En application de l'approche par composants, la Société utilise des durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

- **Amortissements**

Les amortissements inscrits en diminution de l'actif correspondent à la dépréciation calculée selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie indiquée ci-après.

Les taux retenus découlent des durées d'utilisation suivantes :

Durées d'amortissement

	Durée
Bâtiments Génie civil ⁽¹⁾	30 ans
Aménagements d'installations	10 ans
Voiries	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Eléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 10 ans
Petit matériel	8 ans
Outillage	5 ans
Appareils de contrôle	8 ans
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Petit matériel de manutention	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	entre 5 et 10 ans
Matériel de sécurité	4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans

(1) Valeur résiduelle : 10% de la valeur brute

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

a) Titres de participation

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation est enregistrée. Lorsque la situation nette est négative et que CNIM SA s'est engagé à soutenir cette filiale, une provision à la hauteur de la quote-part de la situation nette négative est comptabilisée.

b) Créances rattachées à des participations

Elles sont enregistrées à leur valeur historique et dépréciées en cas de risque de non recouvrement.

a) Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de la situation nette et des perspectives futures.

C. Valorisation des stocks et en-cours

a) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au dernier cours connu, ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

b) En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

D. Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "produits constatés d'avance".

Dans un souci de présentation homogène avec les comptes consolidés, les acomptes reçus des clients se rapportant à des travaux effectués ont été nettés avec les produits à recevoir à l'actif du bilan.

E. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, en fonction du risque encouru, l'objet d'une provision pour dépréciation.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur cours d'achat. Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

G. Provisions pour risques et charges

Ces postes comprennent principalement :

a) Provisions pour risques

- 1) Les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque encouru.
- 2) Les provisions pour garanties données aux clients et établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.
- 3) Les provisions pour pertes à terminaison compte tenu de la méthode de l'avancement figurent au passif du bilan.

b) Provisions pour charges

Les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées.

H. Avances reçues sur commandes en cours

Ce poste concerne exclusivement les acomptes et factures clients encaissés sur les affaires en cours.

I. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération, ou au cours projet dans le cadre des couvertures effectuées sur contrat. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risques.

J. Recherche & développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

K. Intégration fiscale

La convention d'Intégration fiscale applique le principe de neutralité qui laisse l'économie d'impôt à la société CNIM, tête de groupe fiscal, sans engagement à la restituer en cas de retour à une situation bénéficiaire de la filiale.

L. CICE

Un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est instauré depuis l'exercice 2013 au titre des rémunérations versées sur l'exercice. La société CNIM SA comptabilise ce crédit d'impôt à recevoir en diminution des charges sociales Il a fait l'objet d'un préfinancement au cours de l'exercice 2014.

NOTE 3 - Évènements importants de la période

En juillet 2014, SOLUNI a pris le contrôle de CNIM par l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH. A l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014.

Dans le contexte de cette opération, un dividende exceptionnel de 30 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2014, a été mis en paiement le 16 septembre 2014.

NOTE 4 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2014	Augmentations par acquisitions	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2014
<u>Valeurs brutes</u>				
Frais d'établissement	-			-
Concessions, brevets, licences	3 554			3 554
Autres immobilisations incorporelles	8 252	1 320	2	9 570
Fonds commercial ⁽¹⁾	21 043	2 300		23 343
Frais de recherche et développement	6 005			6 005
Immobilisations en cours	2 147	3 176		5 323
TOTAL VALEURS BRUTES	41 000	6 796	2	47 795
<u>Amortissements & Dépréciations</u>				
Frais d'établissement	-			-
Concessions, brevets, licences	3 152	11		3 163
Autres immobilisations incorporelles	6 747	820	2	7 565
Fonds commercial	457			457
Frais de recherche et développement	4 219	1 201		5 420
TOTAL AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	14 575	2 032	2	16 606
VALEURS NETTES	26 425	4 764	-	31 189

(1) Détail des fonds de commerce

Fonds de commerce Babcock	5 903
Fonds de commerce SACOM	347
Fonds de commerce ALFA-LAVAL (BE)	457
Fonds de commerce - Confusion de patrimoine Cittic	76
Fonds de commerce - Mali de fusion BTP/BTA	1 629
Fonds de commerce - Agence Maromme	120
Fonds de commerce - Tup CNIM Environnement	12 500
Fonds de commerce - CNIM Transport France	10
Fonds de commerce - INVEN	2 300
	23 343

NOTE 5 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2014	Augment. par acquisitions	Var. par virement de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises au hors service	Dépréciations Dotation (+), Reprise(-)	Valeur à la fin de l'exercice 2014
Valeurs brutes						
Terrains et aménagements	2 955	-	-	-	-	2 955
Constructions						
- Sur sol propre	14 399	-	3 729	7	-	18 120
- Sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 749	776	1 469	676	-	21 319
<i>S/Total Constructions</i>	34 148	776	5 198	683	0	39 439
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 464	1 950	5 087	542	-	45 959
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, agencements et aménagements divers	0	-	-	-	-	0
- Matériel de transport et manutention	907	31	-	7	-	930
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 796	1 235	300	91	-	10 240
- Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
<i>S/Total Autres Immos Corporelles</i>	9 703	1 265	300	98	0	11 170
Immobilisations en cours	10 585	968	(10 585)	-	-	968
Avances et acomptes	0	-	-	-	-	0
TOTAL VALEURS BRUTES	96 854	4 960	(0)	1 322	0	100 491
Amortissements & Dépréciations						
Terrains et aménagements	377	3	-	-	-	380
Constructions						
- Sur sol propre	13 408	176	-	7	-	13 577
- Sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 256	1 159	-	434	-	14 980
<i>S/Total Constructions</i>	27 664	1 334	0	441	0	28 557
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 192	4 491	-	390	(261)	30 032
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, agencements et aménagements divers	0	-	-	-	-	0
- Matériel de transport et manutention	792	51	-	7	-	835
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 923	1 216	-	79	-	7 061
- Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
<i>S/Total Autres immos corporelles</i>	6 715	1 267	0	86	0	7 896
TOTAL AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	60 947	7 095	0	917	(261)	66 865
VALEURS NETTES	35 907	(2 136)	0	406	261	33 627

NOTE 6 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Montant brut au 31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2014
Valeurs brutes				
Titres de participation ⁽¹⁾	150 636	5 791	-	156 427
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	22 375	540	(10 098)	12 817
Autres immobilisations financières				
T.I.A.P. ⁽³⁾	3 538	-	-	3 538
Autres titres immobilisés	5 637	-	-	5 637
Prêts	32	-	(2)	30
Actions propres ⁽⁵⁾	4 142	5 366	-	9 508
Dépôt et cautionnement	733	-	(256)	477
S/Total autres immos financières	14 082	5 366	(258)	19 190
TOTAL VALEURS BRUTES	187 093	11 696	(10 356)	188 434
Dépréciations				
Titres de participation ⁽⁴⁾	40 234	5 716	(1 000)	44 950
Créances rattachées à des participations	2 749	711	(1 429)	2 031
Autres immobilisations financières T.I.A.P. ⁽³⁾	168	-	-	168
Autres titres immobilisés	5 637	-	-	5 637
Prêts	0	-	-	0
Actions propres	0	13	-	13
Dépôt et cautionnement	42	-	-	42
S/Total autres immos financières	5 847	13	0	5 860
TOTAL DEPRECIATIONS	48 829	6 440	(2 429)	52 840
VALEURS NETTES	138 264	5 257	(7 927)	135 594

(1) Titres de participation :

L'augmentation des titres de participation correspond à :

- CNIM Terre Atlantique (CTA) pour 40 milliers d'euros ;
- Estrées-Mons Energie Biomasse (EMEB) pour 34 milliers d'euros ;
- Babcock Wanson Maroc (BWM) pour 5 717 milliers d'euros dont 4 586 milliers d'euros par compensation avec le solde du compte courant.

(2) Créances rattachées à des participations :

L'augmentation est principalement due à la capitalisation des intérêts du prêt SCI Bassano pour 135 milliers d'euros et à un nouveau prêt CNIM Canada pour 400KCAD.

La diminution correspond au solde du prêt CNIM Singapour.

(3) Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) :

Les TIAP sont constitués essentiellement de 5 471 titres Foster Wheeler Fakop pour 1 051 milliers d'euros dépréciés de 161 milliers d'euros pour s'ajuster à la situation nette de la société ainsi que de 21 487 titres Kogeban pour 1867 milliers d'euros, représentant 10,87% du capital.

(4) Dépréciation des titres de participation:

L'augmentation de la dépréciation correspond à :

- La dotation pour dépréciation des titres BWM (Babcock Wanson Maroc) pour 5 716 milliers d'euros ;
- La reprise de la provision sur titres CTH (CNIM Transport Holding) pour 1 000 milliers d'euros.

(5) Actions propres :

Le nombre d'actions propres inscrit en immobilisations financières s'élève à 125 531 au 31/12/2014.

A. Titres de participation et dépréciation

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% détention
CNIM Netherland	31 000	-	31 000	100
CNIM Ouest Armor	40	-	40	100
CNIM CTG	40	-	40	100
CNIM SAUDI	1 328	1 328	0	94
CNIM RUS	0	-	0	100
EKOMZ	2	-	2	70
Babcock Wanson Espana	0	-	0	0,21
Babcock Wanson Holding	30 615	-	30 615	100
Babcock Wanson Italiana	1	-	1	0,02
Babcock Wanson Maroc	5 717	5 716	1	-
CNIM CZ SRO (ex CBCE)	3 135	3 090	45	91,67
CCUAT	82	-	82	49,88
CNIM UK / Martin E. S.	2 371	-	2 371	100
Babcock International	1 800	-	1 800	99,9
CNIM Industrie	60	60	0	100
Babcock Services	5 661	-	5 661	100
CNIM Babcock Services	11	11	0	100
CTH	23 427	22 427	1 000	100
CTF	12 302	12 302	0	100
CTIPE	4	4	0	100
DAUPHINE	1	1	0	100
Bertin Technologies	15 492	-	15 492	100
CSBC	1	1	0	50
LAB	18 500	-	18 500	100
Technoplus Industries	4 500	-	4 500	34,79
SCI 35, rue de Bassano	8	-	8	100
SMA	63	-	63	3
CNIM Babcock Sulamerica	6	6	0	-
CNIM Insertion (Ex-STOMA)	51	-	51	100
CNIM E.C.S	1	-	1	100
SOMMUDIMEC	4	4	0	-
CNIM Centre France	40	-	40	100
CNIM Energie Biomasse	40	-	40	100
ELLO	50	-	50	100
CNIM Terre Atlantique	40	-	40	100
Estrées-Mons Energie Biomasse ⁽¹⁾	34	-	34	100
TOTAL	156 427	44 950	111 477	-

(1) Société en cours d'immatriculation au RCS.

B. Créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
SCI 35, rue de Bassano	4 135	-	4 135
CNIM Canada	3 333	2 031	1 302
Babcock Wanson Maroc	1 429	0	1 429
Kogeban	1 473	-	1 473
CBEM (Estrées-Mons)	2 447	-	2 447
Total	12 817	2 031	10 786

NOTE 7 - État des créances

(en milliers d'euros)

Créances	Montant brut	31/12/2014		
		Échéances - 1 an	Echéances de 1 an à 5 ans	Echéances à + de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	12 817	-	12 817	-
Prêts	30	6	24	-
Dépôts et cautionnements (part des autres immobilisations financières)	478	153	325	-
TOTAL 1	13 325	159	13 166	0
Créances clients et comptes rattachés				
Clients douteux ou litigieux	0	0	-	-
Clients effets à recevoir	0	0	-	-
Autres créances clients ⁽¹⁾	200 618	200 618	-	-
TOTAL 2	200 618	200 618	0	0
Autres créances d'exploitation				
Personnel et comptes rattachés	292	292	-	-
Organismes sociaux	162	162	-	-
État et autres collectivités publiques	32 398	32 398	-	-
Débiteurs divers	2 705	2 705	-	-
Groupe et associés	83 465	83 465	-	-
TOTAL 3	119 021	119 021	0	0
Charges constatées d'avance	24 102	24 102	-	-
TOTAL CREANCES	357 066	343 899	13 166	0

(1) Dont entreprises liées : 22 777 milliers d'euros et produits à recevoir : 61 520 milliers d'euros.

NOTE 8 - Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)

	31/12/2014 Nombre de titres	31/12/2014 Montant	31/12/2013 Montant
PLACEMENTS MONETAIRES	-	77 698	107 943
Dépréciation des actions propres	-	(44)	(4)
Valeur d'achat des actions propres	6 538	538	552
Valeur de marché	-	495	547
Plus value latente OPCVM ayant déjà supporté l'impôt	-	5	46

(1) Nombre d'actions propres

	Nombre	Montants
Solde au 31/12/213	5 934	552
Achats 2014	14 332	1 371
Ventes 2014	(13 728)	(1 384)
Solde au 31/12/2014	6 538	538

NOTE 9 - Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

Nature	31/12/2014	31/12/2013
a) Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	24 102	34 845
b) Charges à répartir ⁽²⁾	1 302	579
c) Ecarts de conversion Actif	1 592	1 034
Total	26 995	36 458

(1) Les charges constatées d'avance résultent principalement de l'avancement des affaires en cours.

(2) Etalement sur 6 ans des commissions de coordination et participation acquittées par la Société dans le cadre du renouvellement de la convention de crédit moyen terme.

NOTE 10 - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31/12/2013	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Dividendes sur actions propres	Variation des provisions réglementées	Résultat N	31/12/2014
Capital social	6 056	-	-	-	-	-	6 056
Primes	7 237	-	-	-	-	-	7 237
Réserve légale	606	-	-	-	-	-	606
Réserves	91 614	35 359	(105 983)	2 100	-	-	23 090
Provisions réglementées et subventions	9 381	-	-	-	(1 596)	-	7 785
Capitaux propres avant affectation du résultat	114 894	35 359	(105 983)	2 100	(1 596)	-	44 774
Résultat exercice	35 359	(35 359)	-	-	-	23 621	23 621
TOTAL	150 253	0	(105 983)	2 100	(1 596)	23 621	68 395

Au 31 décembre 2014, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libéré. Il n'y a pas eu de modification au cours de l'exercice. Concernant les distributions de dividendes : cf. la Note 3.

NOTE 11 - PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en milliers d'euros)

Nature	Montant à la fin de l'exercice 2013	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice 2014
Amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	5 964	1 129	1 769	5 325
Provision pour investissement	956	-	956	0
Subvention d'investissement ⁽²⁾	2 461	-	-	2 461
TOTAL	9 380	1 129	2 725	7 786

(1) Les amortissements dérogatoires concernent principalement des logiciels et de l'outillage. Ils portent également sur des immobilisations en cours au titre de recherche et développement sur les Secteurs Innovation & Systèmes et la Division Energie Solaire.

(2) Les subventions d'investissement concernent principalement les projets de recherche et développement.

NOTE 12 - Provisions pour risques et charges, dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)

Rubriques	Provisions à la fin de l'exercice 2013	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2014
12.1. Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	13 092	1 457	7 144	206	7 199
Provisions pour garantie	7 591	14 917	449	2 658	19 401
Provisions pour pertes de change	922	988	922	-	988
Provisions pour pertes à terminaison	8 789	679	2 627	-	6 841
Autres provisions pour risques	948	6 856	235	-	7 569
TOTAL risques	31 342	24 897	11 377	2 864	41 998
12.2. Provisions pour charges					
Engagements retraites	21	-	21	-	0
Engagement médaille du travail	438	111	-	-	549
Charges sur affaires livrées	11 059	16 849	2 135	7 380	18 393
TOTAL charges	11 518	16 960	2 156	7 380	18 942
TOTAL risques et charges	42 860	41 857	13 533	10 244	60 940
12.3. Provisions pour dépréciation d'actifs					
Immobilisations incorporelles et corporelles	718	-	261	-	457
Participations	42 983	6 440	2 429	-	46 994
Autres immobilisations financières	5 848	-	-	-	5 848
TOTAL actifs financiers	49 549	6 440	2 690	0	53 299
Stock matières premières	5697	679	-	2 022	4 354
Clients	2351	1 147	1 212	-	2 286
Avances et Acomptes versés s/Commandes	12939	-	12924	-	15
Autres créances	40585	3 583	20 793	-	23 375
Valeurs mobilières de placement	4	40	-	-	44
TOTAL actifs circulants	61 576	5 449	34 929	2 022	30 074
TOTAL actifs	111 125	11 889	37 619	2 022	83 373
TOTAL risques, charges et actifs	153 985	53 746	51 152	12 266	144 313
Exploitation	-	42 477	26 089	-	-
Financier	-	11 262	7 470	-	-
Exceptionnel	-	7	29 859	-	-
Impôts	-	-	-	-	-
TOTAL	-	53 746	63 418	-	-

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent essentiellement des litiges potentiels sur des contrats.

Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit à partir d'analyses historiques, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en « provisions pour perte à terminaison ».

Autres provisions pour risques

Ce poste inclut principalement les provisions pour situation nette négative - au-delà des actifs dépréciés (comptes courants, créances clients) - de filiales.

Le résultat de CNIM Systèmes Industriels a été pénalisé en 2014 par une provision spécifique relative à un contrat de fourniture d'équipements à un client français, titulaire du contrat principal d'exportation de ces équipements. L'exportation est soumise à autorisation des pouvoirs publics. Les incertitudes sur le déroulement de ce contrat – le contrat principal n'ayant pas bénéficié d'autorisation d'exportation pour des équipements livrables en octobre 2014 - sont fortes à la date d'arrêté des comptes 2014. L'évolution de la situation pourrait conduire à une variabilité du résultat sur ce contrat en 2015.

Engagements postérieurs à l'emploi

L'apport en 2000 de l'activité industrielle de Babcock Entreprise comprenait la provision retraite du personnel.

Le montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2014 s'élève à 10 960 milliers d'euros. Cette provision n'est pas comptabilisée dans les comptes sociaux.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite de la mortalité [table INSEE TH00-02 - TF00-02 (décès)], de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1%, d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 3%.

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies.

La provision au 31 décembre 2014 s'élève à 1 768 milliers d'euros.

Autres engagements non comptabilisés

Droits individuels de formation

Les droits individuels de formation non pris par les salariés de la société au 31/12/2014 représentent 87 345,72 heures.

Engagement médaille du travail

L'entreprise verse une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Le calcul de la provision pour médaille du travail a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (tables INSEE TGH et TGF 2005), de l'ancienneté et de

la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 0%. La provision au 31/12/2014 s'élève à 549 milliers d'euros.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Les dépenses afférentes à un contrat livré peuvent ne pas être toutes comptabilisées à la date de réception. La part non comptabilisée de ces dépenses à terminaison est passée en « Provisions pour charges sur affaires livrées ».

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

NOTE 13 - Emprunts et dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A moins d'un an	A + 1 an - 5 ans	A + 5 ans
Banques (Soldes créditeurs)	648	648		
Autres emprunts /établissements de crédit ⁽¹⁾	10 236	7 702	2 533	
S/Total Emprunts et dettes / Ets de crédit	10 884	8 350	2 533	0
Emprunts et dettes financières diverses hors groupe ⁽³⁾	16 884	16 884		
Comptes courants passif (Groupe)	140 285	140 285		
S/Total Emprunts et dettes financières diverses	157 169	157 169		
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	135 462	135 462		
Dettes fiscales et sociales	63 301	63 301		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500	1 500		
Autres dettes	1 425	1 425		
TOTAL	369 742	367 207	2 533	0

(1) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit :

Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban : 1 173

Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Estrées-Mons : 2 600

Emprunt auprès de CTE : 1 327

Emprunt auprès de BW UK : 2 568

Emprunt auprès de MESE : 2 568

Avances remboursables : 3 742

(2) Dont entreprises liées 35 127 milliers d'euros à moins d'un an.

(3) Mobilisations de créances commerciales et fiscales auprès de BPI.

NOTE 14 - Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	115 864	166 730
Écarts de conversion Passif	2 550	1 327
Total	118 414	168 057

(1) Principalement sur affaires.

NOTE 15 – Écarts de conversion

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Ecart de conversion actif	1591,8	1034
Provisions pour risques	(988)	(922)
Net	603,5	112

Seuls les écarts de conversion actif liés à des transactions non couvertes font l'objet d'une provision.

	31/12/2014	31/12/2013
Ecart de conversion passif	2 550	1 327

NOTE 16 - Charges à payer

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 583	34 041
Dettes fiscales et sociales	21 248	22 618
Autres dettes et créditeurs divers	0	0
Total	53 831	56 659

NOTE 17 – Chiffre d'affaires – production stockée

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires (production vendue)		
France	159 415	160 185
Export	382 092	391 748
Total chiffre d'affaires	541 507	551 933
Production stockée		
France	10 007	3 254
Export	-	-
Total production stockée	10 007	3 254
Total activité	551 514	555 187

Répartition du chiffre d'affaires par Secteur opérationnel

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Environnement	412 026	438 243
Innovation & Systèmes	93 264	78 736
Energie	36 217	34 954
Total chiffre d'affaires	541 507	551 933

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
France	159 415	160 185
Royaume-Uni	341 483	317 059
Autres Europe	37 777	64 444
Asie	497	6 939
Autres	2 335	3 306
Total chiffre d'affaires	541 507	551 933

Transfert de charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Transfert de charges		
Remboursement d'assurance	2 557	1 694

NOTE 18 - Résultat financier

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	10 871	14 148
Produits nets sur cessions VMP	402	462
Intérêts sur immobilisations financières	1 291	1 125
Intérêts sur créances actif circulant	258	372
Reprise provisions pertes de change	922	667
Reprise autres provisions	6 548	4 189
Différences positives de changes	1 174	542
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	21 467	21 505
Dotation provision pour pertes de change	988	667
Dotation aux provisions ⁽²⁾	10 273	5 114
Sous-total 1	11 261	5 781
Intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs	636	530
Autres frais financiers	109	110
Charges nettes sur cession de VMP	172	2
Sous-total 2	917	642
Différences négatives de change	1 473	287
TOTAL CHARGES FINANCIERES	13 651	6 710
RESULTAT FINANCIER	7 816	14 795

(1) Détail des « Produits financiers de participation »

Q/P Rés.SCI BASSANO	559
Dividendes LAB	4 400
Dividendes BWI	0
Dividendes Babcock International	330
Dividendes CTG	960
Dividendes COA	210
Dividendes BW UK	4 032
Dividendes CNIM ECS	380

10 871

(2) Ce poste comprend principalement les dotations aux provisions sur :

Compte courant CNIM Saudi pour 2 943 milliers d'euros
 Compte courant CNIM La Collette pour 641 milliers d'euros
 Titres Babcock Wanson Maroc pour 5 716 milliers d'euros

NOTE 19 - Résultat financier relatif aux entreprises liées

Produits financiers facturés aux filiales

(en milliers d'euros)

Intérêts	
Bertin Pharma	139
Bertin Technologies	184
Babcock Wanson Maroc	52
BWE	13
CBCE Polska	2
CCF	50
CEB	7
CNIM Canada	60
CNIM Engineers	190
CNIM Netherlands	31
CNIM Singapore	103
CTE	0
CTF	113
CTH	207
SCI Bassano	135
Total	1 285

Dividendes	
Q/P Rés.SCI Bassano	559
Dividendes LAB	4 400
Dividendes CNIM UK	4 032
Dividendes Babcock International	330
Dividendes CTG	960
Dividendes COA	210
Dividendes CNIM ECS	380
Dividendes BWI	0
Total	10 871

Charges financières facturées par les filiales

(en milliers d'euros)

Babcock Wanson France	60
Babcock Wanson UK	13
Babcock Wanson Caldeiras	1
BWH	14
CNIM CZ SRO	11
CNIM Engineers	0
CNIM Netherlands	4
CNIM UK	22
CTG	33
COA	8
LAB	366
LAB GMBH	71
MESE	7
Total	611

Dotation aux dépréciations des titres filiales

(en milliers d'euros)

Babcock Wanson Maroc	(5 716)
Total	(5 716)

Reprise dépréciation des titres filiales

(en milliers d'euros)

CTH	1 000
Total	1 000

Dépréciation des comptes courants

(en milliers d'euros)

CTH	3 378
CNIM Saudi	(2 943)
CNIM La Collette	(641)
CTF	741
CNIM Canada	(711)
Babcock Wanson Maroc	1 429
Total	1 253

Autres informations sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

NOTE 20 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Reprise sur amortissements et provisions ⁽¹⁾	32 700	5 340
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	1
Cession d'immobilisations financières	0	199
Total Produits exceptionnels	32 700	5 540
Dotation aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	1 136	1 270
Valeurs comptables immobilisations corporelles et incorporelles cédées	406	1 964
Valeurs comptables immobilisations financières cédées	0	200
Divers ⁽²⁾	29 625	625
Total Charges exceptionnelles	31 167	4 059
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 533	1 481

(1) Concerne principalement une reprise de provision sur un acompte fournisseur passé en charge dans le cadre de la perte d'un appel d'offres, ainsi qu'une reprise de provision sur compte courant envers une filiale du Groupe, liquidée au cours de l'exercice.

(2) Concerne principalement les amortissements dérogatoires en 2014.

NOTE 21 - Impôt

1-Résultat de l'intégration fiscale

(en milliers d'euros)

	Contribution au résultat fiscal intégré	Contribution à l'impôt Groupe	Impôt dû hors intégration fiscale
I. CNIM tête de Groupe	2 262	754	948
II. Contribution des filiales après utilisation de leurs déficits reportables antérieurs à l'intégration :			
filiales déficitaires	(3 168)	(1 091)	-
filiales bénéficiaires	17 244	5 938	4 787
Déficit ordinaire Groupe utilisé	0	-	-
Résultat Groupe	16 338	-	-
Impôt Groupe à payer	-	5 600	5 735
Economie d'impôt	-	(134)	

Contribution exceptionnelle (10,7%) : 583.

2-Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)

	Resultat avant impôt et participation		Impôt société					Résultat net		
	Comptable	Fiscal	Théorique	Taxe Distribution	Economie impôt	Crédit impôt Recherche et Autres	Dû	Théorique	Participation	Comptable
Courant										
France	23 789	5 583	1 457	3 098	(134)	(2 875)	1 545	22 333	(285)	21 959
Etranger	840	842	415	-	-	-	415	426	-	426
Exceptionnel	1 534	1 070	298	-	0	0	298	1 235	0	1 235
Total	26 163	7 495	2 170	3 098	(134)	(2 875)	2 258	23 994	(285)	23 620
1. France	25 323	6 653	1 755	3 098	(134)	(2 875)	1 843	23 568	(285)	23 195
2. Etranger	840	842	415	-	-	-	415	426	-	426
Total 1+2	26 163	7 495	2 170	3 098	(134)	(2 875)	2 258	23 994	(285)	23 620
N° de colonne	1	2	3	-	4	4a	5	6	7	8

Colonne 6 = Colonne 1 - Colonne 3

Colonne 8 = Colonne 1 - Colonne 5 - Colonne 7

Colonne 3 = Théorique après imputation du déficit reportable

3-Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Amortissements dérogatoires	5 324
Ecart de valeur liquidative sur OPVCM	5
Total	5 329
IS à 38 % - Accroissement de la dette future d'impôts	2 025
Allègements	
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation, Résultats latents fiscalisés	
Organic 2014	301
Participation des salariés 2014	284
Autres provisions	5 257
Provision pour pertes à terminaison	6 841
Ecart de conversion passif	1 732
Total	14 415
IS à 38 % - Allègement de la dette future d'impôts	5 478

4-Incidences des dispositions fiscales sur le résultat

(en milliers d'euros)

Résultat net de l'exercice		23 621
Dotation de l'exercice aux provisions réglementées		1 129
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées		(1 769)
Réduction d'impôt du fait des dotations	1 129 x 38%	(429)
Augmentation d'impôt du fait des reprises	1 769 x 38%	672
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires		23 225

NOTE 22 - Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

POSTES	COUT D'ENTREE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			VALEUR NETTE
		de l'exercice ⁽¹⁾	Changement de méthode	cumulées	
Matériel et outillage	1 500	150	0	1 050	450

(1) Amortissements qui auraient été enregistrés s'ils avaient été acquis (linéaire sur 10 ans).

POSTES	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1an	+1an à 5 ans	+5 ans	Total à payer	Total à payer
Matériel et outillage	0	1 605		0	0	0	0

NOTE 23 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Engagements donnés		31/12/2014	31/12/2013
	Filiales		
Cautions de marché		423 495	379 340
dont cautions émises pour le compte des filiales	CNIM La Collette	-	11 948
	Engineers FZC	60 381	60 381
	CNIM Singapour	2 970	2 900
	CTG	123	-
	CTF	49	48
	COA	131	30
	LAB GmbH	11 000	-
	LAB SA	18 683	11 724
	MESE	-	1 337
	CCF	567	547
		93 902	88 915

Engagements reçus	31/12/2014	31/12/2013
Cautions reçues des fournisseurs	115 229	181 183

Engagements réciproques			31/12/2014	31/12/2013
Ventes à terme de devises				
18 446 350,99 dollars de Singapour (SGD), échéances du 30/01/15 au 30/09/2016 ⁽¹⁾	(Cours garanti CNY/ SGD)	- 1 an	61 559	5 679
		+ 1 an	32 828	32 753
6 877 000 livres sterling (GBP), échéances du 16/02/15 au 16/12/15	(Cours garanti EUR/ GBP)	- 1 an	8 123	21 595
		+ 1 an		5 942
205 115 dollars américains (USD), échéance au 29/05/15	(Cours garanti EUR/ USD)	- 1 an	162	
326 422 523 couronnes danoises (DKK), échéances du 20/01/15 au 31/01/17	(Cours garanti EUR/ DKK)	- 1 an	20 052	11 843
		+ 1 an	23 790	40 242
Achat à terme de devises				
12 337 400 couronnes suédoises (SEK), échéances du 30/04/15 au 31/10/16 ⁽¹⁾	(Cours garanti EUR/ SEK)	- 1 an	1 214	113
		+ 1 an	171	1 139
308 004 RMB off-shore (CNH), échéances du 19/01/15 au 27/07/15	(Cours garanti EUR/ CNH)	- 1 an	40	-
2 863 108 couronnes norvégiennes (NOK), échéances du 08/01/15 au 30/12/15	(Cours garanti EUR/ NOK)	- 1 an	322	-
26 120 000 yen japonais (JPY), échéances du 05/01/15 au 29/01/16	(Cours garanti EUR/ JPY)	- 1 an	164	-
		+ 1 an	23	-
Couverture prêts / emprunts filiales				
400 000 dollars canadiens (CAD), échéance au 28/01/15 couverture prêt CNIM CANADA (vente à terme)	(Cours garanti EUR/ CAD)	- 1 an	272	-
4 000 000 livres sterling (GBP), échéances du 02/02/15 au 24/02/15 couverture emprunts BWUK + MESE (achat à terme)	(Cours garanti EUR/ GBP)	- 1 an	5 022	-
10 000 000 yuan chinois (CNY), échéance au 26/05/15 couverture emprunt CTE (achat à terme)	(Cours garanti EUR/ GBP)	- 1 an	1 287	-
15 000 000 dollars de Singapour (SGD), échéance au 29/07/15 couverture prêt CNIM Singapour (vente à terme)	(Cours garanti EUR/ GBP)	- 1 an	8 886	-
15 000 000 dollars de Singapour (SGD), échéance au 29/07/15 couverture prêt CNIM Singapour (achat à terme)	(Cours garanti EUR/ GBP)	- 1 an	9 097	-

(1) Engagement pour le compte de filiales.

Avantages postérieurs à l'emploi	31/12/2014	31/12/2013
Montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent	10 960	8 451

NOTE 24 - Effectifs

Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié Effectif moyen actif	Personnel mis à la disposition de l'entreprise (interimaires)
Ingénieurs et cadres	598	6
Collaborateurs	281	10
Ouvriers	217	9
Total	1 096	25

NOTE 25 - Note concernant les dirigeants

	Total dirigeants	Organes	
		Directoire	Conseil de surveillance
Engagements financiers	Néant		
Engagements de retraite	Néant		
Avances et crédits alloués	Néant		
Rémunérations allouées		2 610	674

NOTE 26 - Risques de marché

1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts. Les emprunts à taux variable qui ont vocation à être tirés sont couverts à taux fixe par un swap de taux, ou capés par un taux maximum.

2) Risque de change sur les contrats

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie probable en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrevaletur en monnaie fonctionnelle.

CNIM SA réalise, dans la mesure du possible, ses transactions dans sa monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères ou des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables.

3) Risque de change sur les actifs

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la Coface.

4) Actions

Le risque est limité aux actions d'auto-contrôle (actions comptabilisées en titres de participation et actions auto-détenues dans le cadre du programme d'animation de l'action).

L'évaluation sur la base du cours au 31 décembre 2014 s'élève à 9 990 milliers d'euros pour une comptabilisation au cours historique de 10 047 milliers d'euros.

5) Risque de crédit

- Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients

Selon l'évaluation du risque géopolitique, les contrats clés en main réalisés auprès d'acheteurs publics peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque de rupture du contrat commercial susceptible d'intervenir entre l'acceptation d'une commande et sa livraison ("risque de fabrication") ;
- le risque de non-paiement des derniers termes de paiement une fois la livraison réalisée ;
- le risque d'appel abusif des cautions.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- la société procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux en phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :
 - la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;
 - la négociation des termes de paiement ;
 - l'obtention de garanties maison-mère des clients.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

- Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs

CNIM SA intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour la société des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

6) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité.

NOTE 27 - Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières Filiales et participations	FR/ET	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Résultat	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Dividendes
						Brute	Nette		

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

1. Filiales (+50 % du capital)									
Babcock Services	ET	5 844	(381)	(6)	100,00	5 661	5 661	1 066	0
Babcock International	ET	920	754	(26)	99,90	1 800	1 800	0	330
Bertin Technologies	FR	3 000	24 388	2 583	100,00	15 492	15 492	8 272	0
BWH	FR	28 212	(3 516)	6 651	100,00	30 615	30 615	0	0
CNIM Babcock Services	ET	9	(279)	(6)	100,00	11	0	381	0
CNIM CZ SRO (ex CBCE)	ET	87	444	(58)	91,67	3 135	45	1 547	0
CNIM Industrie	FR	39	(32)	(4)	100,00	60	0	5	0
CNIM Insertion	FR	38	48	9	100,00	51	51	137	0
CNIM Netherland	ET	1 500	1 816	7 136	100,00	31 000	31 000	0	0
CNIM Russie	ET	0	7	(5)	100,00	0	0	5	0
CNIM Saoudi	ET	1 097	(8 635)	(2 555)	90,00	1 328	0	9 566	0
CNIM UK	ET	2 061	(3 468)	3 634	100,00	2 371	2 371	0	0
CNIM Ouest Armor	FR	40	822	306	100,00	40	40	0	210
CNIM Transport France	FR	5 794	(19 344)	734	100,00	12 302	0	12 419	0
CNIM Thiverval-Grignon	FR	40	2 763	626	100,00	40	40	0	960
CNIM Transport Holding	FR	6 710	(9 774)	4 105	100,00	23 427	0	16 195	0
Ekomz	ET	1	0	0	70,00	2	2	0	0
LAB	FR	2 750	13 046	6 026	100,00	18 500	18 500	29	4 400
SCI 35, rue de Bassano	FR	8	0	(130)	100,00	8	8	1 996	559
CNIM Centre France	FR	40	(115)	(915)	100,00	40	40	1 566	0
CNIM Energie Biomasse	FR	40	(254)	(181)	100,00	40	40	9	0
ELLO	FR	50	(10)	(2)	100,00	50	50	25	0
CNIM Terre Atlantique	FR	40	0	(0)	100,00	40	40	0	0
Estrées-Mons Energie Biomasse	FR	34	0	0	100,00	34	34	0	0
2. Participations (entre 10 et 50 % du capital)									
CCUAT	FR	153	32	(62)	49,88	82	82	0	0
CNIM La Collette	ET	1	26	(9)	50,00	1	0	12	0
Technoplus Industrie	FR	7 012	1 606	329	34,79	4 500	4 500	0	0

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT TOUTES LES FILIALES OU PARTICIPATIONS

1. Filiales (+50 % du capital)									
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

a) Filiales françaises (ensemble)	FR	46 759	8 022	19 808		100 665	64 876	40 653	6 129
b) Filiales étrangères (ensemble)	ET	11 520	(9 740)	8 114		45 308	40 879	12 565	330
2. Participations									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	FR	7 165	1 638	268		4 582	4 582	0	0
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	ET	1	26	(9)		1	0	12	0

Pour les sociétés étrangères, les montants mentionnés ci-dessus ont été convertis au cours en vigueur au 31 décembre 2014, sauf le chiffre d'affaires et le résultat convertis au cours moyen de l'année 2014.

NOTE 28 - Résultats financiers des cinq derniers exercices

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
	(42e exercice)	(43e exercice)	(44e exercice)	(45e exercice)	(46e exercice)	(47e exercice)
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois

1. Situation financière en fin d'exercice

Capital social	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056
Nombre d'action émises	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-	-

2. Résultat global des opérations effectives

Chiffre d'affaires	307 803	359 150	374 542	469 943	551 933	541 507
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements & provisions	(39 891)	16 849	34 672	33 794	50 080	23 523
Impôts sur bénéfices	10 202	3 247	1 978	8 284	(3 083)	(2 257)
Participation	0	0	0	(561)	(402)	(285)
Bénéfices après impôts participation, amortissement & provisions	(23 159)	466	20 548	15 770	35 359	23 621
Résultat distribué	2 725	7 570	10 296	10 088	103 883	-

3. Résultat des opérations réduit à une seule action

Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	(9,80)	6,64	12,10	13,71	15,39	6,93
Bénéfices après impôts, participation, amortissements & provisions	(7,65)	0,15	6,79	5,21	11,68	7,80
Dividende	0,90	2,50	3,40	3,40	35,00	-

4. Personnel

Effectifs moyens de l'exercice	1 090	1068	1 027	1 050	1 097	1 096
Montant de la masse salariale	56 472	55 841	54 019	56 280	59 691	59 852
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, oeuvres sociales, etc...)	28 008	25 874	25 831	26 819	27 233	27 435

NOTE 29 - Évènements postérieurs à la date de clôture

Néant.

VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

VI.1 Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015^(RFA)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation, outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des autres points mentionnés dans le rapport de gestion sur cet exercice : (i) à titre ordinaire, un projet d'autorisation à donner à votre Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, et, (ii) à titre extraordinaire, un projet d'autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans le cadre de programmes de rachat d'actions.

Les formalités de convocation ont été régulièrement effectuées et tous les documents prévus par les textes en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais applicables.

Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social

L'autorisation donnée au Directoire pour acheter des actions de la Société par l'Assemblée générale du 21 mai 2014 a été donnée pour une période de dix-huit mois. Elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons, en conséquence, afin que le Directoire ait à tout moment la faculté d'acheter ainsi des actions de la Société, de donner au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, une nouvelle autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de faire acheter par la Société ses propres actions, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 21 mai 2014 au titre de sa onzième résolution.

Nous vous proposons de limiter cette autorisation à 302 811 actions.

Le Directoire utiliserait cette autorisation dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Cette autorisation pourrait être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI

concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au sixième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique. La part du programme qui pourrait s'effectuer par négociation de blocs ne serait pas limitée et pourrait représenter la totalité du programme.

Il serait précisé que la Société pourrait, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 euros par action, étant précisé que ce montant pourrait être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 60 562 200 euros, le total des actions détenues par la Société ne pouvant dépasser 10 % du capital social, conformément à la loi.

Nous vous proposons de fixer la durée de cette autorisation à dix-huit mois.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre cette autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourrait déléguer à son président ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi et, notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Le Directoire informerait l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'autorisation donnée au Directoire d'annuler des actions propres détenues par la Société, conférée par l'Assemblée générale du 21 mai 2014 ayant été donnée pour une période de dix-huit mois, elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons en conséquence, afin que le Directoire ait ainsi à tout moment la faculté d'annuler ces actions, de donner au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, une nouvelle autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourrait détenir en conséquence des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 21 mai 2014 aux termes de sa douzième résolution.

Cette autorisation serait limitée à 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation qui seraient ainsi autorisées, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Nous vous proposons de fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.

Vos Commissaires aux Comptes établiront un rapport en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Nous vous proposons enfin de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée qui sera établi à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les résolutions dont le texte est soumis à votre approbation.

Le Directoire

VI.2 Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015^(RFA)

À titre ordinaire

- **Première résolution**

Approbation des comptes sociaux 2014

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un résultat bénéficiaire de 23 621 440,16 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 21 770 euros, et l'impôt correspondant, d'un montant de 8 272,60 euros, et en conséquence, donne quitus de l'exécution de leur mandat au Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice écoulé.

- **Deuxième résolution**

Approbation des comptes consolidés 2014

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 32 420 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

- **Troisième résolution**

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que, compte tenu de l'existence d'un report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 31 229 117,46 euros, décide de fixer à 16 200 388,50 euros le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit un

dividende de 5,35 euros par action pour chacune des 3 028 110 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau, décide que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable, décide qu'une somme égale à 5 000 000 euros sera prélevée sur le bénéfice distribuable pour être affectée au compte "Autres réserves" et que le solde du bénéfice distribuable sera affecté au compte de report à nouveau, décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 2 juillet 2015.

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

(en euros)	2013	2012	2011
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	35,00	3,40	3,40

- **Quatrième résolution**

Conventions règlementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-88 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

- **Cinquième résolution**

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour les trois derniers exercices, soit un total de :

- 96 000 euros pour l'exercice 2012, versés en juillet 2013 ;
- 94 000 euros pour l'exercice 2013, versés en juillet 2014 ;
- 96 000 euros pour l'exercice 2014, qui seront versés en juillet 2015 ;

et approuve en tant que de besoin ce montant, décide de fixer à 104 000 euros le montant global des jetons de présence qui pourra être versé aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, étant précisé que cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire pour les exercices ultérieurs.

- **Sixième résolution**

Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article

L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 302 811 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
- décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourra être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions, prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social, décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 60 562 200 €, décide de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourra déléguer à son président, ou avec son accord, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités,

démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

- que le Directoire informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable, décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale de la Société le 21 mai 2014 aux termes de sa onzième résolution.

À titre extraordinaire

• *Septième résolution*

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;
- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;
- fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 21 mai 2014 aux termes de sa douzième résolution..

A titre ordinaire et extraordinaire

• *Huitième résolution*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

VI.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés^(RFA)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre Groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- Les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des goodwill ;
- La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats en cours à l'avancement impliquant l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Edouard DEMARCQ

VI.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels^(RFA)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme décrit dans la note « 2.B Immobilisations financières » de l'annexe, la dépréciation des titres de participation des filiales est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, de l'actif net réévalué et des perspectives attendues de rentabilité.
- comme décrit dans la note « 2.D Contrats à long terme » de l'annexe, votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours selon la méthode de l'avancement. Cette méthode implique l'estimation de la marge à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Edouard DEMARCQ

VI.5 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés^(RFA)

Constructions industrielles de la méditerranée

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

1. Avenant au contrat de travail de M. Stefano Costa, membre du directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 19 969 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 500 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 20 mars 2014.

2. Avenant au contrat de travail de Mme Catherine Delacroix, membre du directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 17 972 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 50 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 20 mars 2014.

3. Avenant au contrat de travail de M. Philippe Demigné, membre du directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 19 969 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 150 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 20 mars 2014.

4. Contrat entre votre Société et CNIM Singapore Private Ltd.

Personnes concernées : MM Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire, et administrateur de CNIM Singapore Private Ltd.) et Philippe Demigné (membre du Directoire et administrateur de CNIM Singapore Private Ltd.)

Votre Société a souhaité confier le développement et la commercialisation de la gamme de produits du Secteur Innovation & Systèmes dans la zone ASEAN à la société CNIM Singapore Private Ltd à travers un contrat de services, aux termes duquel, la Société, en contrepartie des dépenses réalisées et des services rendus pour l'obtention de contrats signés par la Société, rémunèrera sa filiale, CNIM Singapore Private Ltd. Le montant de cette rémunération est égal à 7% du montant des contrats qui seront obtenus. Des avances sur cette rémunération pourront être payées à CNIM Singapore Private Ltd dans la limite de 535 000 euros par période de 12 mois.

Ce contrat a produit ses effets en 2014 et la rémunération de CNIM Singapore Private Ltd a été de 435 000 euros.

La signature de ce contrat a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa séance du 20 mars 2014.

5. Avenant à une convention d'avance en compte courant entre votre Société et la SCI du 35 rue de Bassano.

Personne concernée : M. Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire, et gérant de la SCI)

Par une convention en date du 30 décembre 1994, votre Société avait consenti à la SCI du 35 rue de Bassano (la « SCI ») une avance en compte courant d'un montant de 6 402 858,72 euros destinée à l'acquisition de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris. Aux termes d'un avenant en date du 13 juillet 2007, les parties avaient convenu d'ajuster les modalités relatives au remboursement de l'avance en compte courant.

En raison d'un nouveau prêt contracté par la SCI pour le financement de travaux de rénovation de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris, votre Société et la SCI ont souhaité transformer le solde de l'avance en compte courant en un prêt à moyen terme d'un montant de 4 millions d'euros rémunéré à un taux fixe de 3,42% et remboursable sur 15 ans.

Le montant des intérêts capitalisés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 135 200 euros.

La signature de cet avenant a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 20 mars 2014.

6. Contrat de prêt entre la Société et la SCI du 35 rue de Bassano

Personne concernée : M. Nicolas Dmitrieff (Président et membre du Directoire, et gérant de la SCI)

La SCI du 35 rue de Bassano (la « SCI »), propriétaire de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris, a décidé de procéder à des travaux de rénovation de cet immeuble. La SCI ayant besoin de financer ces travaux, elle a fait appel à la Société, laquelle a accepté de prêter à la SCI un montant maximum de 3 300 000 euros. La SCI procédera par tirage. Ce prêt, d'une durée de 10 ans, porte intérêts au taux fixe annuel de 2,96 % et est remboursable avec un différé de 18 mois, soit, à compter du 31 décembre 2016.

La SCI n'ayant procédé à aucun tirage au cours de l'exercice 2014, cette convention n'a pas eu d'effet dans les comptes de la Société.

La signature de ce contrat a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 20 mars 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prêt à moyen terme avec la société Babcock Wanson Maroc

Personne concernée : Mme Catherine Delcroix (Membre du Directoire et Administrateur de Babcock Wanson Maroc) jusqu'au 31 décembre 2014

Dans le cadre du déménagement de la société Babcock Wanson Maroc dans des locaux neufs en location, un programme d'investissement de 1 500 000 euros a été initié ; il concerne des machines et équipements visant à augmenter les capacités de production de la société Babcock Wanson Maroc et l'amélioration de la compétitivité des produits Babcock Wanson Maroc.

Une recherche de financement local n'ayant pas donné de résultat satisfaisant, il est apparu préférable de financer l'opération par un prêt à moyen terme de votre société à Babcock Wanson Maroc d'un montant maximal de 1 500 000 euros et d'une durée de remboursement d'un maximum de sept ans avec différé de remboursement de un an.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 31 août 2011.

Cette convention a produit ses effets en 2014 et a donné lieu à rémunération de votre société à hauteur de 46 447 euros. Au 31 décembre 2014, le montant cumulé et final des tirages est de 1 429 139 euros.

2. Avec la société LAB S.A.

Personnes concernées : MM. Nicolas Dmitrieff (Président du Directoire, et administrateur de LAB S.A.) et Stefano Costa (membre du Directoire et Président du conseil d'administration de LAB S.A.) et MM François Canellas (Vice-Président du conseil de surveillance et administrateur de LAB S.A.) et Vsevolod Dmitrieff (Président du conseil de surveillance, et représentant permanent de CNIM au conseil d'administration de LAB S.A.)

a) Contrats de licences de brevets croisés

Votre société et la société LAB S.A. détenant chacune un certain nombre de brevets et marques associées, il est apparu opportun commercialement que chaque société puisse promouvoir et proposer à ses clients les brevets appartenant à l'autre société. Pour ce faire, elles ont souhaité formaliser entre elles des contrats de licence de brevets croisés. Ces contrats prévoient également les conséquences d'une réduction du pourcentage de participation de votre société dans le capital de LAB S.A. en dessous de 50 % du capital de cette dernière.

Ces contrats ne donnent pas lieu à rémunération de la part de la société bénéficiaire de la licence.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 7 avril 2011.

b) Convention d'assistance commerciale

En contrepartie de l'assistance commerciale apportée par votre société et de l'exclusivité accordée par votre société à la société LAB S.A. pour la réalisation du traitement de fumées sur les usines neuves dont votre société est le constructeur, il a été convenu que la société LAB S.A. verserait à votre société une redevance de 6 % du chiffre d'affaires des mises en conformité d'usines et de 3 % du chiffre d'affaires pour les usines neuves.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 27 octobre 2005.

Postérieurement à la signature de cette convention, il est apparu que LAB S.A. pouvait être amenée à faire réaliser certaines des affaires objet de la convention par sa filiale LAB GmbH. Dans une telle hypothèse, votre société et LAB S.A. ont souhaité préciser à travers un avenant à la convention d'assistance commerciale que la rémunération due à votre société à ce titre serait versée directement par la filiale concernée.

La signature de cet avenant a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 24 novembre 2011.

Cette convention et son avenant ont produit leurs effets en 2014 et la rémunération de votre société a été la suivante :

- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB S.A. :
 - Montant comptabilisé hors TVA sur l'exercice : 630 000 euros
 - Montant encaissé hors TVA sur l'exercice : 598 000 euros;
- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB GmbH :
 - Montant comptabilisé hors TVA sur l'exercice : 147 000 euros
 - Montant encaissé hors TVA sur l'exercice : 200 000 euros;

3. Avec M. Nicolas Dmitrieff, Président et membre du Directoire

Afin qu'il bénéficie de la couverture d'assurance chômage – perte de mandat en cas de révocation, votre société a conclu, au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff, un contrat d'assurance lui permettant de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

La signature de ce contrat d'assurance a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 27 octobre 2005 au profit de l'ancien Directeur général alors en exercice.

Le maintien de ce contrat d'assurance au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 22 octobre 2009.

Cette convention a continué de produire ses effets en 2014 et la charge de l'exercice s'élève à 10 279 euros.

4. Régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par votre société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Personnes concernées : Mme Catherine Delcroix (Membre du Directoire jusqu'au 31 décembre 2014 et MM. Nicolas Dmitrieff (Président du Directoire), Philippe Demigné (membre du Directoire) et Stefano Costa (membre du Directoire)

Votre société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés « hors classe », tels que définis par la Convention collective nationale de la métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

- Ce régime de retraite à prestations définies a été modifié notamment en déplaçant la rémunération de référence et en permettant de choisir, au moment du départ en retraite, le pourcentage de réversion au profit du conjoint survivant.
- Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale.
- Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel « hors classe » ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 27 octobre 2005.

Ces régimes de retraite ont continué de produire leurs effets en 2014.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à prestations définies ont été de 525 209 euros en 2014.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à cotisations définies ont été de 72 090 euros en 2014.

5. Contrat de coopération avec la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik, membre du conseil de surveillance

Société et personne concernées : société Martin GmbH et M. Johannes Martin (respectivement membre du conseil de Surveillance et Président de Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik)

Dans le domaine des usines d'incinération de déchets ménagers, votre société coopère avec la société Martin depuis 1970. Le système de combustion est fourni par la société Martin et le reste de l'usine par votre société (dont la récupération d'énergie, la production électrique, l'installation électrique et le contrôle commande, ainsi que les prestations d'ensemblier).

Un nouveau contrat de coopération a été signé en date du 9 juin 2005. Celui-ci précise les territoires du contrat, les responsabilités respectives des parties (rémunération de l'ingénierie et fourniture du système de combustion Martin).

Ce nouveau contrat a été préalablement autorisé par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 27 janvier 2005 et a été signé pour une période de dix ans pour tenir compte de la durée des contrats clients.

Ce contrat a continué de produire ses effets en 2014. Au titre de ce contrat, il a été comptabilisé en charge un montant total de 19 431 164 euros hors TVA et versé à la société Martin GmbH 9 875 619 euros hors TVA en 2014.

6. Rémunération des membres du Comité stratégique et du Comité d'audit

Personnes concernées : François Canellas (Vice-Président du conseil de surveillance), Agnès Herlicq (membre du conseil de surveillance), Jean-Pierre Lefoulon (membre du conseil de surveillance indépendant), Vsevolod Dmitrieff (Président du conseil de surveillance), Richard Armand (membre du conseil de surveillance indépendant), Jean-François Vauray (membre du conseil de surveillance indépendant), Stéphane Herlicq (membre du conseil de surveillance) et André Herlicq (membre du Conseil de surveillance)

Le principe d'une rémunération des membres du comité stratégique et du comité d'audit a été accepté par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 28 octobre 2004.

Cette décision a continué de produire ses effets en 2014. Au cours de l'exercice 2014, il a été versé une rémunération globale de 180 000 euros à ce titre.

7. Conditions d'exonérations fiscales et sociales des régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par la Société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Personne concernée : M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire

Afin de se conformer à la circulaire du Ministère des affaires sociales et de la santé en date du 25 septembre 2013, il a été nécessaire de préciser dans une décision du Conseil de surveillance que le Conseil autorisait le mandataire social, Monsieur Nicolas Dmitrieff à bénéficier des régimes de prévoyance, retraite et frais de santé de la catégorie "hors classe" à laquelle il s'assimile, de sorte

que la Société puisse bénéficier des conditions d'exonérations fiscales et sociales de ces régimes de retraite, de prévoyance et de frais de santé.

L'ensemble des régimes de retraites supplémentaires (prestations définies et cotisations définies) au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par votre Conseil de Surveillance lors de sa séance du 27 octobre 2005.

Le Conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 28 novembre 2013, autorisé le mandataire social, Monsieur Nicolas Dmitrieff, à bénéficier des régimes de prévoyance, retraite et frais de santé de la catégorie "hors classe" à laquelle il s'assimile, et a autorisé la signature corrélative d'avenants aux contrats en cours avec la compagnie d'assurance Generali.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Edouard Demarcq

Deloitte & Associés
Stéphane Ménard

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VII.1 Renseignements de caractère général

VII.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE L'EMETTEUR

Dénomination sociale : Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM).

VII.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 662 043 595. Le code APE de la Société est : 2821Z.

VII.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix-neuf ans à compter du 20 juillet 1966, date de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société a été immatriculée le 4 octobre 1966 au registre du commerce et des sociétés de Paris.

VII.1.4 SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR, LEGISLATION REGISSANT SES ACTIVITES, SON PAYS

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, régie par le Code de commerce.

Son siège social est situé au 35, rue de Bassano 75008 Paris. Depuis le 17 février 2014, l'adresse temporaire de la Société est 63, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

Les coordonnées téléphoniques de la Société sont les suivantes : +33 (0)1 44 31 11 00.

VII.1.5 COMPLEMENTS LIES AU REGLEMENT AMF, PARTIE 21

Renvoi au VII.2 ci-après.

VII.1.6 COORDONNEES DES AUDITEURS

A. Commissaires aux Comptes titulaires

a) PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Signataire : Edouard Demarcq

b) Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine cedex (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Signataire : Stéphane Ménard

B. Commissaires aux Comptes suppléants

a) PricewaterhouseCoopers Entreprises

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

b) BEAS

7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine cedex (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

VII.2 Statuts

Les statuts de la Société sont disponibles sur son site internet (www.cnim.com) et ont été mis à jour à la suite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013.

VII.2.1 OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- les études, les missions d'expertise, la conception, la fabrication, la construction, l'assemblage, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'équipements, systèmes et installations industrielles dans les domaines de l'Environnement et de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie ;
- la fourniture de tous services liés aux types d'installations, équipements et systèmes ci-dessus ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;

- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'une quelconque des activités précitées, ou à toutes activités similaires ou connexes, pouvant leur être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

VII.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE (ARTICLES 13 À 17 DES STATUTS)

Article 13 des statuts

1. La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.
 2. Le Directoire est composé de deux membres au minimum et de sept au maximum, tous personnes physiques.
 3. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président du Directoire parmi les membres de ce dernier et peut également conférer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de directeurs généraux. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération. Les fonctions du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.
 4. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire.
- Le Directoire se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige.
- Les convocations des membres du Directoire sont faites par tout moyen.
6. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple des membres du Directoire.
 7. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Article 14 des statuts

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou par les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, sous réserve du respect de l'objet social ainsi que des pouvoirs que la loi réserve expressément au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le Président du Directoire et le ou les directeurs généraux sont autorisés à se substituer partiellement dans leurs attributions tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Article 15 des statuts

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.
2. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de Surveillance. Lors de sa nomination ou cooptation, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
3. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.
4. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années.
5. Tout membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
6. Tout membre sortant est rééligible.
7. Lors de toute Assemblée générale ordinaire annuelle, la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-dix ans au cours de l'exercice sur les comptes duquel l'assemblée est appelée à statuer. Seront réputés démissionnaires d'office, s'il y a lieu de rétablir cette proportion de la moitié, le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés, cette démission prenant effet à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette proportion a été dépassée, sauf régularisation antérieure de la proportion de la moitié. Toutefois, si le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés exercent ou ont exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance dans la Société, ils sont maintenus en fonction et le ou les membres du Conseil de Surveillance plus âgés après eux sont réputés démissionnaires d'office. Ces dispositions s'appliquent aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance, sans mettre fin au mandat de celles-ci, mais à charge pour elles de désigner immédiatement un nouveau représentant permanent.
8. Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la quote-part du capital détenue – dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce – par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit code, représente plus de 3 %, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.
9. Les candidats à la nomination au poste de membre du Conseil de Surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :
 - a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du Conseil de Surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.
 - b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.

10. Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du Conseil de Surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

11. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms de candidats avec pour chacun des candidats, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

12. Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée générale la liste des candidats. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

13. Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance prévus par l'article L. 225-69 du Code de commerce.

14. La durée du mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est de six ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la Société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) ou de membre adhérent à un fonds commun de placement dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la Société. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

15. En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, son remplaçant entre immédiatement en fonction pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

16. Les dispositions relatives au huitième paragraphe du présent article ne seront pas applicables lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires nommé en application du huitième paragraphe expirera à son terme.

17. Les dispositions relatives au troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

18. Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président, obligatoirement personnes physiques, qui exercent leur fonction pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

19. Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du conseil par tout moyen, même verbalement, par le Président ou le Vice-Président.

20. Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

21. Un règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Article 16 des statuts

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il peut à toute époque de l'année opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Outre la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, qui font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émission de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
 - opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, emprunts, crédits et avances.

Le Directoire peut déléguer les pouvoirs qu'il a reçus du conseil, dans les limites permises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 17 des statuts

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

VII.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLES 8 A 11 DES STATUTS)

Article 8 des statuts

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la loi.

La Société ou son mandataire peut demander, à tout moment, à tout organisme ou intermédiaire, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de révéler l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Article 9 des statuts

La cession et la transmission des actions sont libres et s'effectuent conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 10 des statuts

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux Assemblées générales d'actionnaires et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserve.

Les héritiers, créanciers ou ayants droit d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Article 11 des statuts

À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles.

Toutefois, lorsqu'une action fait l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à cette action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propriétaire et à l'usufruitier.

VII.2.4 ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Néant.

VII.2.5 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Article 19 des statuts

1. Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.
2. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation du même département.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement désigné à cet effet par le conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée en désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées sont certifiés conformément à la loi.

VII.2.6 CLAUSES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE CONTROLE

Néant.

VII.2.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS (ARTICLE 12 DES STATUTS)

Article 12 des statuts

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2,5 % du capital social ou des droits de vote de la Société ou de tout multiple de 1 à 13 de cette fraction (l'obligation cesse de s'appliquer au-delà du seuil de 32,5 % du capital ou des droits de vote) est tenue de le déclarer à la Société dans les quinze jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent de franchir ce seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, en l'informant du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis à la hausse ou à la baisse.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, étant précisé que cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

VII.2.8 MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Article 7 des statuts

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

VII.3 Documents accessibles au public

Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (avril 2014 à avril 2015)

a) Information réglementée

L'ensemble de l'information réglementée est publiée par le Groupe CNIM dans le cadre de sa communication financière via un diffuseur et est accessible sur son site internet www.cnim.com.

Cela concerne l'ensemble des documents financiers obligatoires ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF conformément à l'article L. 451-1-2 nouveau du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (directive 2004/109/CE).

- information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la Société ;
- information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société ;
- information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- information mensuelle de déclarations de transaction sur actions propres.

b) Communiqués financiers

- chiffres d'affaires trimestriels ;
- comptes semestriels ;
- comptes annuels ;
- carnet de commandes de l'exercice.

c) Publications et informations financières

- document de référence ;
- rapport financier annuel ;
- rapport financier semestriel ;
- information trimestrielle ;
- agenda financier.

d) Autres documents

- descriptif des programmes de rachat d'actions propres ;
- rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale.

Les statuts de la Société sont disponibles sur son site internet (www.cnim.com) et ont été mis à jour à la suite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013.

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés à l'adresse temporaire de la Société, 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;

- les informations financières historiques de la Société ainsi que les informations financières historiques de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

VII.4 Personne responsable^(RFA)

VII.4.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire.

VII.4.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en section I présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant dans la partie financière de ce document. Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2013, les contrôleurs légaux, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée dans leur rapport sur les comptes consolidés, ont attiré l'attention sur la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets de l'application, au 1er janvier 2013, des amendements de la norme IAS19 relative aux engagements en matière d'avantages au personnel.

Paris, le 21 avril 2015

Nicolas Dmitrieff

Président du Directoire

VIII. HISTORIQUE

Le Groupe CNIM s'est forgé à travers une longue histoire qui débuta en 1856 avec les Forges et chantiers de la méditerranée (FCM). Cette histoire témoigne de la capacité du Groupe à se transformer pour rester à la hauteur de ses ambitions, en ayant néanmoins le souci de la pérennité de ses engagements.

Les différentes étapes technologiques, industrielles et humaines qui ont marqué l'histoire du Groupe CNIM sont présentées ci-dessous :

1856

Démarrage des chantiers navals à La Seyne-sur-Mer, dans le Var, qui, tout au long de leur existence, seront à la pointe des techniques du moment, construisant non seulement des navires de guerre, des paquebots pour la France, le Japon et bien d'autres pays, mais encore le premier sous-marin. Le site de La Seyne-sur-Mer est toujours le site industriel principal du Groupe.

1917

Les premiers chars sortent de l'établissement de La Seyne-sur-Mer en même temps que des usines Renault.

1961/1965

CNIM participe à la réalisation du premier système du programme des tubes lance-missiles équipant les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins français.

Le Groupe intervient aujourd'hui encore activement dans ce domaine, et est un élément moteur de la modernisation de ces systèmes de lancement de missiles.

1966

Par suite de la réduction des commandes de navires, les Forges et chantiers de la méditerranée sont repris par le Groupe Herlicq, spécialisé dans les équipements industriels et deviennent les Constructions navales et industrielles de la méditerranée (CNIM). L'activité est restaurée avec la construction de navires spécialisés comme les méthaniers et les plateformes pour l'offshore. La diversification industrielle déjà entamée depuis plusieurs années est activement poursuivie.

1982/1986

Le gouvernement regroupe les chantiers de Dunkerque, La Ciotat et La Seyne-sur-Mer dans Normed. CNIM, désormais « Constructions industrielles de la méditerranée », va se développer dans les domaines de l'énergie (usines de traitement des déchets et chaudières), la mécanique (systèmes de lancement des sous-marins de la Force océanique stratégique ; moyens de franchissement pour le Génie ; composants pour l'industrie nucléaire ; escalators pour métros, gares et aéroports).

1987

Le 30 juin de cette année-là, CNIM fait son entrée au Second marché de la Bourse de Paris.

C'est à ce moment que CNIM débute le développement du nouveau système de lancement des missiles M51 et consent de lourds investissements sur fonds propres afin de se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux matériaux utilisés.

1989/1990

Acquisition de deux sociétés spécialisées dans les chaudières industrielles : Babcock Entreprise en 1989 et Wanson en 1990, création de Babcock Wanson.

2001/2002/2003

Achat en 2001 de LAB, l'un des leaders européens du traitement des fumées d'usines d'incinération et reprise des activités de valorisation énergétique des déchets d'Alstom en 2002.

En 2000, la France reprend seule le projet européen de pont d'assaut sur la base d'un pont sur un véhicule à roues que CNIM avait « porté » dans Eurobridge. En 2003, CNIM construit sur ses fonds propre trois travures de douze mètres chacune pour démontrer la justesse et la fiabilité de son projet.

À la mi-2002, le groupement formé par Thales et CNIM remporte le contrat de maîtrise d'œuvre des équipements de chambre du Laser Mégajoule.

2005

CNIM pose la première pierre d'une nouvelle usine de 20 000 m² en Chine située à Gaoming, près de Foshan dans la province de Canton.

2008/2009

Acquisition de Bertin Technologies et de l'ensemble de ses filiales, de Biotec Centre puis d'IDPS dans le domaine de la santé et entrée dans le capital de Technoplus Industries, filiale d'Areva TA.

Recentrage des activités du Groupe sur ses métiers principaux et cession de la Division Transport spécialisée dans les escaliers mécaniques et trottoirs roulants.

2010/2011

Les quatre filiales de Bertin Technologies spécialisées dans la R&D pharmaceutique (Ellipse, Spi-Bio, Biotec centre et IDPS) fusionnent pour donner naissance à Bertin Pharma. Rachat par Bertin Technologies de la société Vecsys spécialisée dans le traitement automatique de la parole et expert en traitement des flux vocaux, logiciels embarqués informatique industrielle.

CNIM inaugure son pilote de centrale solaire à concentration sur le site de La Seyne-sur-Mer.

2012

CNIM est élue ETI de l'année 2012. Ce trophée remis par le magazine "l'Usine Nouvelle" lors des Assises de l'industrie, récompense la ténacité et l'innovation, la jeunesse d'esprit et le modèle d'une diversification réussie.

En 2012, le nombre de centres de valorisation des déchets réalisés par CNIM atteint le chiffre de cent soixante installations soit un total de deux cent quatre-vingt lignes de traitement thermique des déchets.

2013

L'accord conclu avec les actionnaires de la société suisse Geodur Recycling AG portant sur le rachat, par la filiale LAB GmbH basée à Stuttgart, de certains projets en cours, des technologies et actifs de Geodur Recycling AG, permet à LAB de compléter son portefeuille de technologies et de proposer de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux services dans les domaines de la stabilisation/solidification des cendres d'incinération et des poussières ainsi que le traitement des mâchefers et la récupération des métaux non ferreux.

2014

- Prise de contrôle de CNIM par SOLUNI S.A., holding de la famille Dmitrieff, en juillet 2014, suite à l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH . A l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014. CNIM se voit ainsi doté d'un actionnariat stable et pérenne, qui sera de nature à conforter la mise en œuvre de la stratégie de développement de long terme du Groupe. Ce renforcement témoigne de la confiance de la famille Dmitrieff dans CNIM.
- Bertin Pharma a acquis le site aquitain de Johnson&Johnson Santé Beauté France (JJSBF) dédié à la formulation et à la production de lots cliniques de médicaments « *Over The Counter* ». Cette reprise s'accompagne d'un accord de partenariat par lequel Bertin Pharma réalisera des travaux de R&D pour le compte de JJSBF. Bertin Pharma accède ainsi à un marché en croissance, celui de l'automédication.
- CNIM a acheté l'activité groupes de refroidissement et pompes à chaleur à absorption de la société allemande INVEN. Cette acquisition permettra de développer une nouvelle activité centrée sur la conception, la réalisation et la fourniture de systèmes clés en main innovants pour la récupération de chaleur et de valorisation d'énergie. La technologie INVEN utilise les rejets à basse température pour en extraire la chaleur et produire du froid ou du chaud, réduisant ainsi les besoins en énergie fossile de ses utilisateurs.
- Négociation pour l'acquisition de la société Saphymo par Bertin Technologies qui devient le seul industriel français à proposer une offre complète couvrant à la fois la détection et l'identification des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) pour les industries de la défense et de la sécurité, et la surveillance des rayonnements ionisants pour l'industrie nucléaire. Cette opération a été finalisée le 1er janvier 2015.

IX. TABLES DE CONCORDANCE

IX.1 Document de référence

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	Chapitres du document de référence	Pages
1. Personnes responsables		
1.1. Indication des personnes responsables	VII.4	302
1.2. Déclaration des personnes responsables	VII.4	302
2. Contrôleurs légaux des comptes	VII.1.6	292-293
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	VII.1.6	292-293
2.2. Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques	I.1 et I.5	6-7 et 72-78
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A	
4. Facteurs de risques	I.3	40-48
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société	VIII	303-305
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	VII.1.1	292
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	VII.1.2	292
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	VII.1.3	292
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	VII.1.4	292
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	I.4 et VIII	49-71 et 303-305
5.2. Investissements	I.6	79-81
5.2.1 Principaux investissements réalisés	I.6	79-81
5.2.2 Principaux investissements en cours	I.6 et I.7.3	79-81 et 83
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	I.6	79-81
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	I.2	8-39
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	I.2	8-39
6.1.2 Nouveau produit	I.2	8-39
6.2. Principaux marchés	I.2	8-39
6.3. Événements exceptionnels	I.4	49-71
6.4. Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	I.2	8-39
6.5. Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	I.2	8-39
7. Organigramme	I.2.6	38
7.1. Description sommaire du Groupe	I.2.6	39

7.2 Liste des filiales importantes	V.2	272-273
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes	I.6	79-81
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	III	98-149
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	I.5 et V	72-78 et 194-274
9.2. Résultat d'exploitation	I.5 et V	72-78 et 194-274
9.2.1 Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	I.5 et V	72-78 et 194-274
9.2.2 Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	I.5 et V	72-78 et 194-274
9.2.3 Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	I.2	8-39
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux de l'émetteur	I.7	81-85
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	I.7	81-85
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	I.7	81-85
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	I.7	81-85
10.5. Sources de financement attendues	I.7	81-85
11. Recherche & Développement, brevets et licences	I.2.5	37
12. Information sur les tendances		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	I.2 et I.4	8-39 et 49-71
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	I.2 et I.4	8-39 et 49-71
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	
13.3. Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	
13.4. Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1. Composition – déclarations	IV	151-164
14.2. Conflits d'intérêts	IV	151-164
15. Rémunération et avantages		
15.1. Rémunérations et avantages en nature	IV.2	165-174
15.2. Retraites et autres avantages	IV.2	175
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Mandats des membres du Conseil d'Administration et de Direction	IV.1	151-161
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	IV	151
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	IV.3	176-188
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	IV.1	151
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	III.1	99-102

17.2. Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	II.1	89-96
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	II.1.1	89-96
18. Principaux actionnaires		
18.1. Identification des principaux actionnaires	II.1	89-96
18.2. Existence de droits de vote différents	II.1	89-96
18.3. Contrôle de l'émetteur	II.1	89-96
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	II.1	89-96
19. Opérations avec des apparentés	VI.5	286-289
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	I.1, I.5 et V	6-7, 72-78 et 194-274
20.2. Informations financières pro forma	N/A	
20.3. États financiers	V	194-274
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	VI.3, VI.4 et VI.5	282-283, 284-285 et 286-289
20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	VI.3, VI.4 et VI.5	282-283, 284-285 et 286-289
20.4.2 Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	VI.3, VI.4 et VI.5	282-283, 284-285 et 286-289
20.4.3 Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	
20.5. Date des dernières informations financières 31 décembre 2012	V.1 et V.2	194-241 et 242-274
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.6.1 Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7. Politique de distribution des dividendes	II.3	97
20.7.1 Montant des dividendes	II.3	97
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	I.3	40-48
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	II.1	89-95
21.1.1 Montant du capital souscrit	II.1	89-95
21.1.2 Actions non représentatives du capital	II.1	89-95
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même	II.1	89-95
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	II.1	89-95
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	II.1	89-95
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	II.1	89-95
21.1.7 Historique du capital social	II.1	89
21.2. Acte constitutif et statuts	VII.2	293-300

21.2.1 Description de l'objet social de l'émetteur	VII.2	293-300
21.2.2 Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	VII.2	293-300
21.2.3 Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	VII.2	293-300
21.2.4 Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	VII.2	293-300
21.2.5 Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	VII.2	293-300
21.2.6 Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	VII.2	293-300
21.2.7 Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	VII.2	293-300
21.2.8 Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	VII.2	293-300
22. Contrats importants	N/A	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	
23.2. Informations provenant d'une tierce partie	N/A	
24. Documents accessibles au public	VII.3	301-302
25. Informations sur les participations	V.2	242-274

IX.2 Rapport financier annuel

Table de concordance rapport financier annuel 2013	Référence dans sommaire DDR	Pages
1. Comptes annuels	V.2	242-274
2. Comptes consolidés	V.1	194-241
3. Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)	I.5-1.8	72-88
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	VII.4	300
5. Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	VI.3, VI.4 et VI.5	282-289
6. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	V.1 (annexe aux comptes consolidés 2014)	194-281
7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	IV.3	176-188

IX.3 Rapport de gestion du Directoire

Table de concordance rapport de gestion du Directoire	Référence dans sommaire DDR	Pages
1. Événements et faits marquants 2014	1.4	49-71
2. Résultats du Groupe	1.5	72-78
3. Financement du Groupe - Trésorerie	1.7	81-85
4. R&D	1.2	8-39
5. Stratégies et perspectives	1.2	8-39
6. Comptes sociaux de CNIM SA	1.8	86-88

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant figurant respectivement dans le DDR n° R.14-024 déposé à l'AMF le 28 avril 2014 et dans le DDR n° 1.13-033 déposé à l'AMF le 16 mai 2013 ;
- les commentaires sur l'activité des exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 figurant respectivement dans les chapitres 1.5/1.6/1.7/1.8 du DDR n° R.14-024 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2014 et dans le chapitre 1.5.1 du DDR n°1.13-033 déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2013.



Constructions Industrielles de la Méditerranée

Siège social – Direction générale

35, rue de Bassano 75008 Paris – France

Adresse temporaire : 63, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris – France

Tél : +33 (0)1 44 31 11 00

Fax : +33 (0)1 44 31 11 30

E-mail : contact@cnim.com

www.cnim.com

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 6 056 220 euros

662 043 595 RCS Paris